REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN

PROVINCE DU MOUHOUN

COMMUNE DE DEDOUGOU

MAIRIE

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE DEDOUGOU
HORIZON 2019-2023

Rapport définitif

Décembre 2018

Appui technique
Bureau Géographique du Burkina SARL
Etudes, Recherches, Appuis – Conseils et Formation
09 BP 196 Ouagadougou 09 Burkina Faso
☎ : 25-48-36-47
Email : meridienbgb@yahoo.fr

Appui financier

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 5
LISTE DES TABLEAUX 7
LISTE DES FIGURES 8
INTRODUCTION 9
Contexte et justification 9
Démarche méthodologique 10
La phase de préparation 10
La phase de démarrage 11
Phase du diagnostic 11
Phase de planification et production du rapport du PCD 12
PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC PARTICIPATIF 14
I. PRESENTATION DE LA COMMUNE 15
1.1. Situation géographique 15
1.2. Evolution administrative de la commune 20
1.2.1. L'organisation moderne 20
1.2.2. Les autorités administratives 20
II. DESCRIPTION DU MILIEU PHYSIQUE 21
2.1. Caractéristiques physiques 21
2.1.1. Relief 21
2.1.2. Données climatologique 21
2.1.3. Les changements climatiques 22
2.1.4. Sols 24
2.1.5. Végétation 27
2.1.6. Hydrographie 30
2.1.7. Faune et ressources halieutiques 34
2.2. Organisation et gestion de l'espace 34
3.2.1. Régime foncier moderne 35
2.2.2. Régime foncier traditionnel 35
2.2.3. Question foncière 36
2.2.4. Occupation de l'espace 37
III. DESCRITION DU MILIEU HUMAIN 42
3.1. Caractéristiques sociodémographiques et historique de peuplement 42
2.2. Ethnies et pratiques religieuses 42
2.3. Effectif, évolution et répartition spatiale de la population 43
IV. ORGANISATION SOCIALE 44
4.1. L'historique du peuplement 44
4.2. L'organisation moderne 44

4.3. Les autorités administratives ... 44
4.4. Les services techniques déconcentrés recensés au chef-lieu de commune ... 45
4.5. L'organisations socioprofessionnelles et associations de développement ... 46
V. URBANISATION ET HABITAT ... 47
5.1. Evolution du tissu urbain ... 47
5.2. Typologie de l'habitat ... 47
5.3. L'habitat traditionnel ... 48
5.4. L'habitat semi-moderne ... 50
5.5. L'habitat moderne ... 51
5.6. Problématique foncière ... 54
5.7. Modes de gestion foncière ... 55
VI. CONDITION DE VIE DES MENAGES ... 56
6.1. Situation du genre, des jeunes et des autres groupes vulnérables ... 56
VII. ANALYSE DE LA SITUATION ... 59
7.1. Secteurs sociaux ... 59
7.1.1. Santé ... 59
7.1.2. L'éducation ... 66
7.1.3. Eau potable, assainissement, eaux et excrétas ... 76
7.1.4. Culture, Sport et Loisirs ... 83
7.1.5. Jeunesse et Emploi ... 84
7.1.6. Action sociale ... 85
7.1.7. Sécurité ... 86
VIII. SECTEURS DE PRODUCTION ... 87
8.1. Agriculture ... 87
8.2. Elevage ... 93
8.3. La foresterie ... 95
8.4. Exploitation faunique ... 97
8.5. Exploitation piscicole ... 97
IX. SECTEURS DE SOUTIEN ... 100
9.1. Energie ... 100
9.2. Industrie ... 101
9.3. Commerce et infrastructures marchandes ... 102
9.4. Artisanat ... 104
9.5. Exploitation minière et des carrières ... 104
9.6. Transport et infrastructures routières ... 104
9.7. Communication ... 105
9.8. Tourisme et hôtellerie ... 105
9.9. Institutions financières ... 106

X. INSTITUTION MUNICIPALE 108
10.1. Organisation et ressources humaines 108
10.1.1. Organisation de la commune urbaine de Dédougou 108
10.1.2. Organisation du Conseil municipal 108
10.1.3. Fonctionnement du Conseil municipal 109
1.1.4. Fonctionnement et organisation de l'administration communale 110
10.1.5. Ressources humaines 111
10.1.6. Outils de gestion et d'organisation 112
10.2. Finances locales 113
10.2.1. Ressources financières 113
10.2.3. Taux d'absorption budgétaire 115
10.2.4. Capacité de gestion financière et d'exécution du budget 116
DEUXIEME PARTIE : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ET PLAN DE DEVELOPPEMENT 117
I. SYNTHESE DU DIAGNOTIC 118
II. PLAN DE DEVELOPPEMENT 131
2.1. Grandes orientations et objectifs de développement 131
2.1.1. Enjeux et défis de développement de la commune 131
2.1.2. Vision de développement 133
2.1.3. Principes directeurs 133
2.1.5. Objectif global de développement 135
3.2. Stratégie de mise en œuvre du plan 167
3.2.1. Cadre institutionnel 167
3.2.2. Dispositif organisationnel 167
3.2.3. Programmation annuelle 168
3.2.4. Stratégies de mobilisation des acteurs et des ressources 169
3.2.5. Mesures d'accompagnement du plan 170
3.3. Mécanisme de suivi évaluation du plan 172
3.3.1. Cadre de référence du suivi-évaluation du PCD 172
3.3.2. Démarche de suivi-évaluation préconisée 172
3.3.3. Périodicité du suivi évaluation 173
3.3.4. Outils du suivi évaluation 173
CONCLUSION 175
BIBLIOGRAPHIE 177
ANNEXES 178

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AN	Assemblée Nationale
ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
CAMEG	Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques
CEB	Circonscription d'Education de Base
CEEP	Centre d'Eveil et d'Education Préscolaire
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CHR	Centre Hospitalier Régional
CMA	Centre Médical avec Antenne chirurgicale
CPAF	Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation
CPL	Centre Populaire de Loisirs
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DPENA	Direction Provinciale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
DRCT	Direction Régionale de la Culture et du Tourisme
DRDHPC	Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique
DREBA	Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DRENA	Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
DREP	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
DRID	Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement
DRPN	Direction Régionale de la Police Nationale
DRRAH	Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques
DRSL	Direction Régionale des Sports et Loisirs
ENEP	Ecole Nationale des Enseignants du Primaire
ENSP	Ecole Nationale de Santé Publique
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FFOM	Forces Faiblesses Opportunités et Menaces
FPDCT	Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales
INSD	Institut National des Statistiques et de la Démographie
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement

ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PCD	Plan Communal de Développement
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement-Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PLD	Plan Local de Développement
PNDES	Programme National de Développement Economique et Social
PRD	Plan Régional de Développement
PTF	Partenaire Technique et Financier
PVVIH	Personne vivant avec le VIH
SDR	Stratégie de Développement Rural
SIDA	Syndrome immunodéficitaire acquis
SONABEL	Société Nationale d'Electricité du Burkina
STD	Service Technique Déconcentré

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Causes et caractéristiques des changements climatiques 22
Tableau 2 : Niveau d'influence des changements climatiques sur les moyens d'existence 23
Tableau 3 : Situation des impacts et stratégies adaptatives pour faire face aux aléas climatiques 24
Tableau 4 : Occupation des sols dans la commune de Dédougou 39
Tableau 5 : Structure par sexe de la population de la commune de Dédougou 43
Tableau 6 : Structure par âge et répartition spatiale de la population communale 43
Tableau 7 : Evolution des lotissements dans la ville de Dédougou de 1956 à 2005 47
Tableau 8 : Type de logement par matériaux de construction par secteur à Dédougou 48
Tableau 9 : Extrême pauvreté (en%) 56
Tableau 10 : Situation du personnel des formations sanitaires 60
Tableau 11 : Situation des formations sanitaire publique et privé fonctionnel dans la commune en 2018 60
Tableau 12 : Situation des établissements pharmaceutiques et laboratoires dans la commune en 2018 61
Tableau 13 : Répartition de la population de la commune par formation sanitaire 62
Tableau 14 : Taux de consultation des principales pathologies 2017 62
Tableau 15 : Evolution de la couverture vaccinale des formations sanitaires commune de Dédougou ... 64
Tableau 16 : Evolution des indicateurs de la PTME/VIH 64
Tableau 17 : Evolution du TBA en % de 2013-2018 67
Tableau 18 : Situation des écoles primaires dans la commune en 2018 68
Tableau 19 : Evolution des effectifs scolarisés entre 2013 et 2018 68
Tableau 20 : Evolution du personnel 69
Tableau 21 : Evolution de la population de 6-11 ans de 2013-2017 70
Tableau 22 : Evolution du TBS en % de 2013-2018 71
Tableau 23 : Evolution du nombre de salles de classe 2013-2018 71
Tableau 24 : Ratio élève/classe 72
Tableau 25 : Quantité de denrées servies aux écoles de la commune de Dédougou 72
Tableau 26 : Nombre d'élèves et d'établissements secondaires 73
Tableau 27 : Répartition des infrastructures/équipement d'approvisionnement en eau potable 76
Tableau 28 : Taux d'accès à l'eau potable par village en 2018 79
Tableau 29 : Liste des associations et groupements dans le domaine de l'assainissement 82
Tableau 30 : Situation d'ouvrages d'assainissement dans la commune 82
Tableau 31 : Données de l'action sociale 86
Tableau 1 : Bas-fonds ou périmètres aménagés 90
Tableau 33 : Périmètres irrigués 90
Tableau 34 : Production campagne humide 2017-2018 91
Tableau 35 : Production maraichère 2017-2018 91
Tableau 36 : Pluviométrie des sept (07) dernières années de la Commune de Dédougou 92
Tableau 37 : Effectif u cheptel de la commune 93
Tableau 38 : Situation des infrastructures et équipements du secteur élevage 94
Tableau 39 : Calendrier de tenue des marchés de la commune de Dédougou 102
Tableau 40 : Source de financement du Budget 113
Tableau 41 : Principales sources de contribution des ressources propres 114
Tableau 42 : Situation de l'absorption financière de la commune de Dédougou 115
Tableau 43 : Synthèse croisée des résultats des diagnostics (diagnostic participatif, diagnostic technique et priorisation des cibles des ODD) 118

Tableau 44 : Composition de l'ouvrage Axes stratégiques, objectifs et résultats attendus 136
Tableau 45 : Programmation physique et financière 140
Tableau 46 : Première année d'investissement 160
Tableau 47 : Synthèse du coût global du PCD (en millier de franc CFA) 167

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation de la Commune par rapport à région 16
Figure 2: Localisation de la commune par rapport au Burkina Faso 17
Figure 3: Localisation de la commune par rapport à la province 18
Figure 4: Carte administrative de la Commune de Dédougou 19
Figure 5: Représentation de la pluviométrie dans la commune 22
Figure 6: *Répartition des types de sols dans la commune de Dédougou(en%)* 25
Figure 7: Carte des sols de la commune de Dédougou 26
Figure 8: Carte des formations végétales de la commune de Dédougou 29
Figure 9: Carte du réseau hydrographique de la commune de Dédougou 32
Figure 10: *Carte des berges dégradées de la commune de Dédougou* 33
Figure 11: Répartition des formes d'occupation des sols dans la commune de Dédougou (en%) 38
Figure 12: *Carte d'occupation des sols de la commune de Dédougou* 41
Figure 13: Photos Habitat traditionnel en banco avec toiture terrasse en banco 49
Figure 14: Photos d'Habitat *traditionnel en banco avec toiture en paille à Tionkuy* 50
Figure 15: Photo d'Habitat *semi-moderne en BLT* 50
Figure 16: Photo d'Habitat moderne d'influence coloniale restauré 52
Figure 17: Photo d'Habitat moderne d'influence coloniale en ruine 52
Figure 18: Photo d'Habitat moderne d'influence coloniale 52
Figure 19: Photo d'Habitat moderne d'influence sahélienne en BLT 53
Figure 20: Habitat moderne d'influence sahélienne en parpaings de ciment 54
Figure 21: Carte des infrastructures de santé 65
Figure 22: *Répartition des effectifs par sexe et section en 2017-2018* 66
Figure 23: Carte des infrastructures scolaires de la commune 75
Figure 24: Carte des infrastructures hydraulique de la commune 78
Figure 25: *Photo de la Végétation brûlée par un feu de brousse* 96
Figure 26: *Coupe de bois avec confection de planches à Soukui* 96
Figure 27: Evolution de la production de poisson dans la Boucle du Mouhoun de 2012 à 2016 (en t) 98
Figure 28: Carte des infrastructures marchandes de la commune de Dédougou 103

INTRODUCTION

Contexte et justification

Le Burkina Faso s'est engagé depuis 2004 dans un processus de communalisation intégrale du pays. Dans cette optique un corpus juridique comprenant entre autres le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a été adopté.

Le CGCT détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales.

A travers lui il est accordé aux collectivités territoriales, le droit de s'administrer librement et de gérer leurs affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.

Le Code prévoit la responsabilisation totale des communautés de base ; ce qui implique que la planification des actions et des investissements soit ascendante et décentralisée, et que la maîtrise d'ouvrage des investissements soit assurée au niveau local par les bénéficiaires eux-mêmes.

L'opérationnalisation de ce principe est que les communes ont la responsabilité : (i) de l'élaboration des plans communaux de développement (PCD), (ii) de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des investissements qu'elles cofinancent.

Le PCD se définit comme la construction d'une vision commune ou concertée entre les acteurs concernés en vue de la définition d'objectifs communs et négociés. Il permet d'identifier, quantifier et prévoir la mise en œuvre des actions et la gestion concertée des ressources sur une durée déterminée.

C'est dans ce cadre que les acteurs de la commune de Dédougou à l'instar des autres collectivités territoriales du Burkina ont élaboré en 2009 un plan qui a été mis en œuvre sur la période 2010-2014.

Au terme de ce premier plan, un second a été élaboré pour la période 2015-2019. Mais la mise en œuvre de ce nouveau plan a révélé certaines insuffisances qui nécessitent sa relecture.

Il s'agit entre autres de la nécessité :

- de la mise en cohérence du PCD avec le Plan national de développement économique et social (PNDES). En effet l'objectif du PNDES est de « transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social ». Par conséquent, les CT apparaissent comme un acteur important de sa mise en œuvre.

- de la prise en compte les thématiques émergents que sont le genre, les changements climatiques, la démographie humaine, les économies locales, le VIH/SIDA, les droits humains et la santé de la reproduction humaine. Ce sont des problématiques qui se posent avec acuité actuellement que l'Etat burkinabè prenait à lui seul la décision de résoudre mais s'est confronté à leur permanence. Il a décidé par conséquent de responsabiliser les communautés à la base dans le cadre de son accompagnement au processus de décentralisation

Ce document est la première partie du PCD consacrée au diagnostic.

Son élaboration a suivi une méthodologie fortement inspirée du guide d'élaboration des plans communaux de développement.

Démarche méthodologique

BGB Méridien propose pour conduire cette étude, une démarche basée sur un processus participatif qui s'appuie sur le partage de responsabilités entre les différents acteurs. C'est une démarche orientée sur le renforcement de la capacité de prise de décision et de prise en charge du processus par les parties prenantes. L'opérationnalisation de cette démarche passera par l'intégration d'une dynamique permanente de formation par l'action et la responsabilisation des acteurs communaux.

Conformément aux termes de références, la méthodologie utilisée est séquencée en trois phases permettant de concilier les impératifs de qualité du produit avec l'exigence du temps. Il s'agit de :

- la phase de préparation ;
- la phase de démarrage ;
- la phase de diagnostic.

La phase de préparation

La phase de préparation de la mission a été consacrée :

- aux rencontres préparatoires entre les membres de l'équipe ;
- à la réunion de cadrage avec le commanditaire.

Les rencontres préparatoires entre les membres de l'équipe ont permis:

- de consolider la cohésion de l'équipe ;
- d'établir un diagnostic sommaire de la situation communale (état des lieux dans le domaine du diagnostic) ;
- d'élaborer la méthodologie de travail et les TDR de chaque expert ;

- d'harmoniser la démarche d'intervention, d'affiner la méthodologie d'ensemble, le chronogramme d'intervention, ainsi que les méthodologies de travail et les TDR de chaque expert ;
- de finaliser les outils à utiliser, les calendriers et la stratégie de rapportage.

La réunion de cadrage avec le commanditaire a eu lieu le mardi 25 septembre 2018 Dédougou et a permis de recueillir les amendements, les précisions sur la méthodologie et d'arrêter un calendrier détaillé pour conduire l'étude.

La phase de démarrage

Elle est constituée de l'étape unique d'organisation d'un atelier de sensibilisation et d'information sur la planification locale tenant lieu d'atelier de lancement officiel du processus d'élaboration du PCD.

L'atelier de démarrage qui a été organisé le 10 novembre à Dédougou a eu pour objectifs de :

- lancer officiellement le processus d'élaboration du PCD en présence des autorités locales et des membres de la commission ad'hoc ;
- présenter l'équipe d'experts chargée de la conduite de l'étude ;
- permettre à l'équipe d'experts de faire connaissance avec la commission ad'hoc;
- échanger avec la commission ad'hoc sur leurs attentes, leurs souhaits et leur compréhension de l'étude ;
- présenter et échanger sur les outils de collecte de données élaborés ;
- présenter et échanger sur le diagnostic sommaire de la situation communale ;
- présenter et échanger sur la méthodologie globale et le chronogramme d'intervention ;
- présenter et échanger sur la méthodologie de travail et les TDR de chaque expert ;
- présenter et échanger sur l'organisation générale de l'équipe de consultants ;
- identifier les principaux partenaires de l'étude,
- identifier et valider les zones spécifiques.

Phase du diagnostic

La phase de diagnostic a consisté en:

- l'information/sensibilisation de la commission ad'hoc et du public cible (CVD, les représentants des différentes couches socioprofessionnelles, les services techniques déconcentrés, ONG, projets et autres structures d'appui, associations de la société civile d'envergure communale, personnes ressources de la commune, voire de la région etc.) sur le calendrier, le processus d'élaboration du PCD, le rôle et la responsabilisation des acteurs ;
- la conception approfondie des outils de collecte de données et la recherche documentaire ;

- la collecte des données et informations techniques en vue d'établir le diagnostic participatif par des enquêtes de mise à jour des données qualitatives et quantitatives et les consultations des acteurs locaux ;
- le traitement, l'analyse des données et la cartographie.

En vue de faciliter la collecte des données auprès des principaux acteurs, des grappes ont été définies et arrêtées de façon consensuelle avec la commission ad 'hoc. Les rencontres ont eu lieu avec les différents acteurs conformément à un chronogramme arrêté de commun accord avec les membres de la commission ad 'hoc.

Ainsi le consultant a pu faire le point sur la documentation disponible sur l'ensemble de ces projets et programmes et aussi sur les ONG et autres acteurs de développement intervenant dans la localité. Ce travail s'est fait au niveau des différents services et structures déconcentrés, des projets et ONG, etc. et a permis de réunir :

- des données démographiques et statistiques :
- des études disponibles ;
- le document du plan communal de développement échu ;
- des données photo – cartographiques ;
- des plans d'aménagements disponibles (forêts, zones pastorales, etc.) ;
- des rapports techniques et rapports d'activités des différents services et Ministères ;
- etc.

Les informations collectées ont été analysées et ont servi à l'établissement de la proposition de diagnostic.

C'est ce qui a permis de rédiger le présent rapport provisoire de synthèse de diagnostic.

Restitution du rapport provisoire de synthèse du diagnostic

L'étape de restitution du rapport provisoire de synthèse du diagnostic a permis au Conseil municipal et à la commission ad' hoc de faire les observations et amendements sur le diagnostic et leur a permis d'identifier clairement pour les différents thèmes et secteurs de planification, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces en vue de formuler par la suite, les orientations stratégiques, les objectifs de développement et la planification des actions de développement de la commune pour les cinq années à venir.

Phase de planification et production du rapport du PCD

Elle s'est articulée autour des étapes suivantes :

Consultations des acteurs à la base et tenue d'un atelier de planification

Ces consultations ont permis, en partant des données du diagnostic d'identifier les projets à mettre en œuvre au cours des cinq années à venir.

L'atelier s'est déroulé en deux étapes. La première tenue le 15 novembre 2018 a porté sur la définition de la vision et la formulation des axes de développement. La seconde étape a eu lieu le 17 novembre 2018 et a consisté à la restitution des résultats des consultations populaires qui a connu la participation des conseillers municipaux, des membres des bureaux des CVD et de la commission ad' hoc.

Outre, les projets exprimés aux niveaux villages et secteurs, l'administration communale a considéré l'analyse des projets inscrits dans le précédent plan et qui n'ont pu être exécutés mais qui restent encore pertinents et de nouveaux projets qui constituent ainsi le panier d'actions à mener au cours des cinq années à venir.

Enfin, l'identification des actions a été faite sur la base des résultats de l'analyse croisée entre les diagnostics participatif et technique et la priorisation des cibles des ODD, afin de s'assurer que le PCD réponde à la fois aux préoccupations de la population tout en concourant à l'atteinte des ODD, le tout en cohérence avec le PNDES.

Prise en compte des amendements et recommandations formulés lors de l'atelier de planification

L'équipe technique chargée de l'élaboration du PCD de Dédougou, a pris en compte les amendements et recommandations formulés lors de l'atelier de planification et lors de la restitution du rapport provisoire.

La rédaction du rapport final

La prise en compte des amendements et recommandations formulées en atelier de restitution ont permis l'élaboration du présent rapport final du PCD.

Outre l'introduction et la conclusion, le présent rapport provisoire est structuré en deux grandes parties qui se définissent comme suit :

- Etat des lieux et diagnostic participatif ;
- Synthèse du diagnostic et plan de développement.

PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE

1.1. Situation géographique

La commune de Dédougou située dans la province du Mouhoun et partie des sept (07) communes qui la composent. La ville de Dédougou est le chef-lieu de la commue du même nom, de la province du Mouhoun et de la région de la Boucle du Mouhoun. Elle est située à 230 Km à l'Ouest de la capitale politique Ouagadougou et à 176 Km de Bobo-Dioulasso de la capitale économique. Dédougou est reliée à Ouagadougou par la Nationale n°14 et à Bobo-Dioulasso par la Nationale N°10. Les voies d'accès aux deux villes suscitées sont bitumées en bon état. La commune de Dédougou s'étend sur une superficie de 1352,56 km2, soit environ 19,68% de la superficie totale de la province du Mouhoun. La commune de Dédougou partage ses frontières avec les communes suivantes :

- à l'Est avec la commune de Douroula ;
- à l'Ouest, les communes de Sanaba et Bourasso ;
- au Nord, les communes de Sono et Gassan ;
- au Sud, les communes de Ouarkoye et Kona ;
- au Sud - Est avec la commune de Safané.

Figure 1: Localisation de la Commune par rapport à région

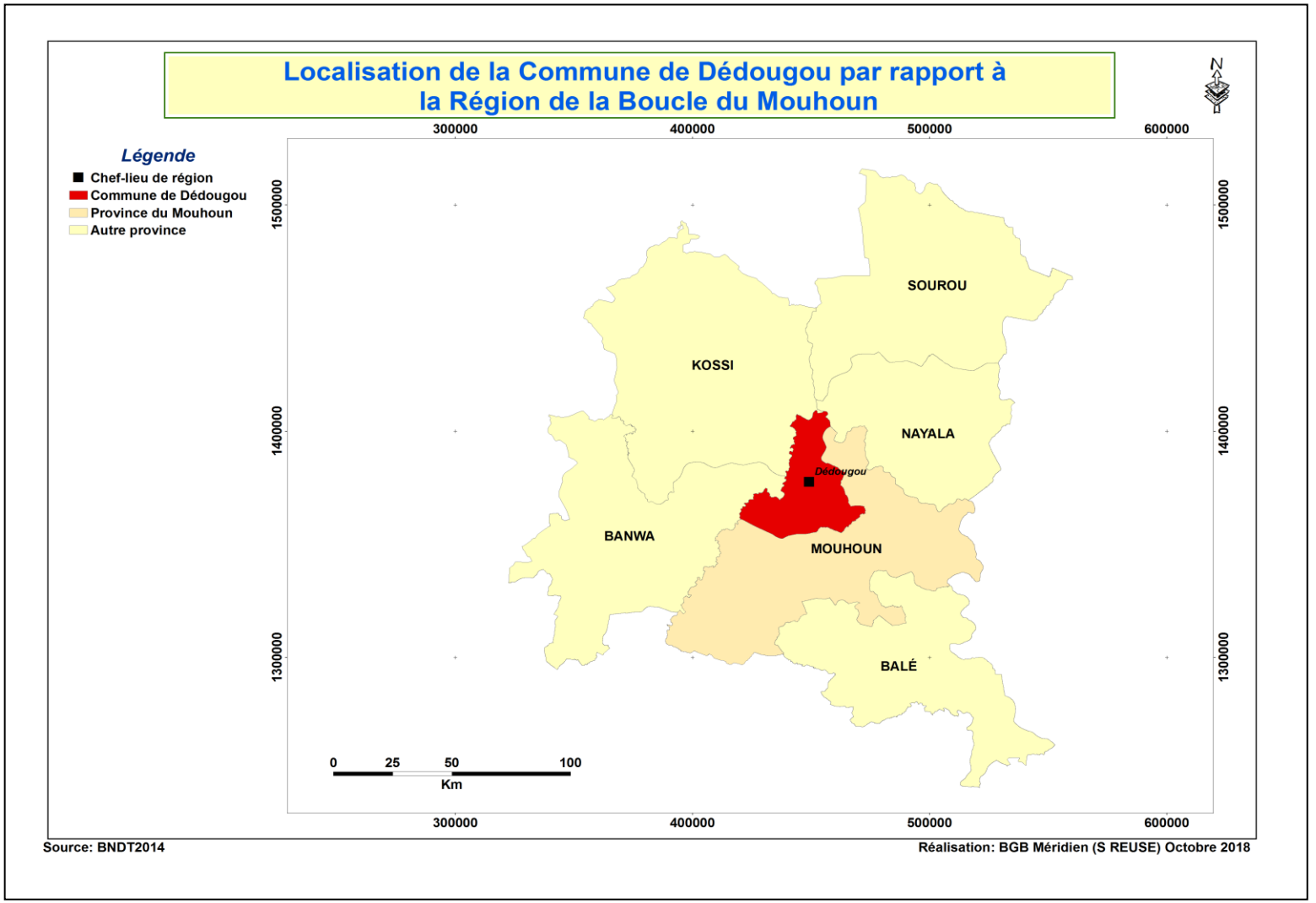


Figure 2: Localisation de la commune par rapport au Burkina Faso

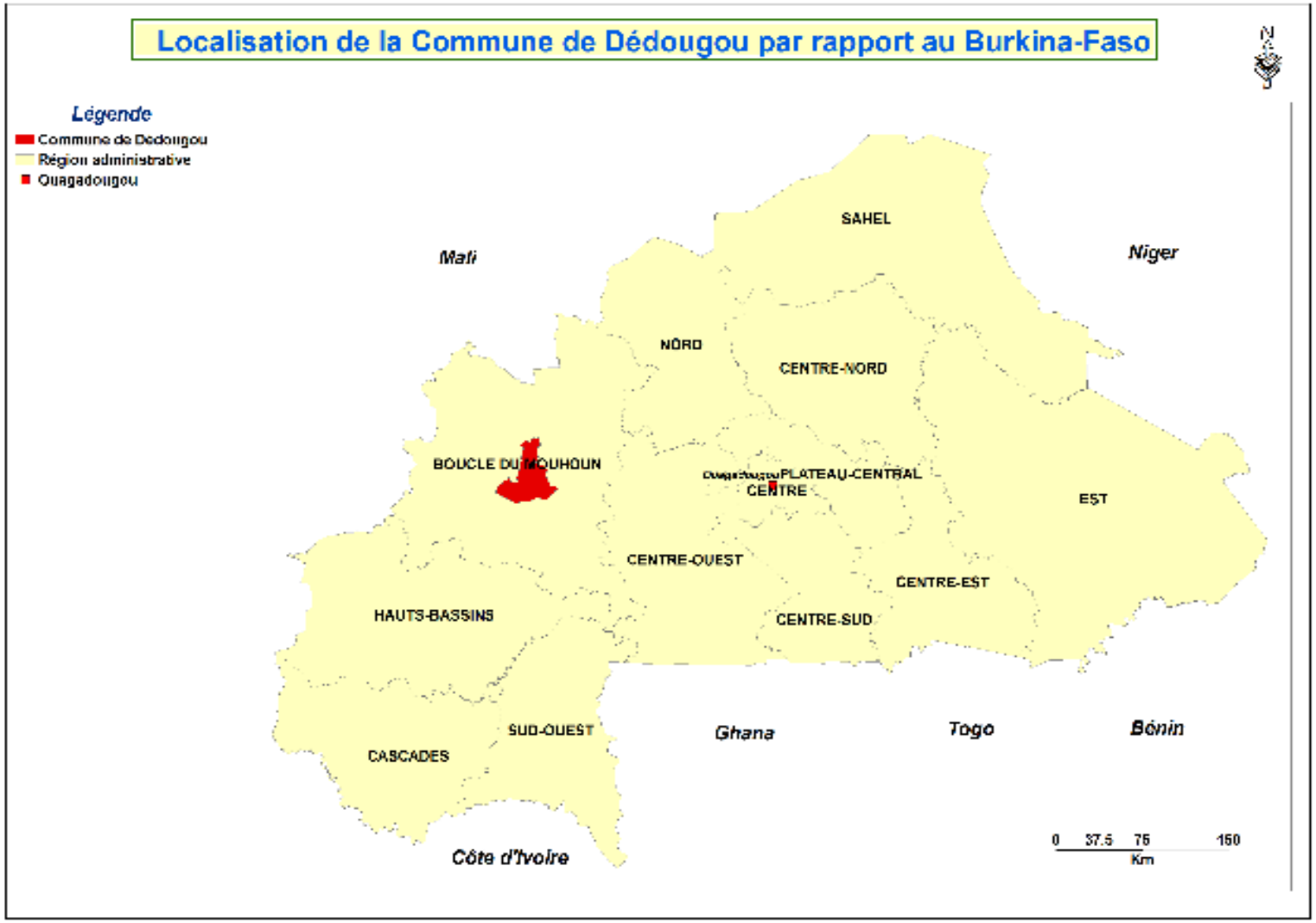
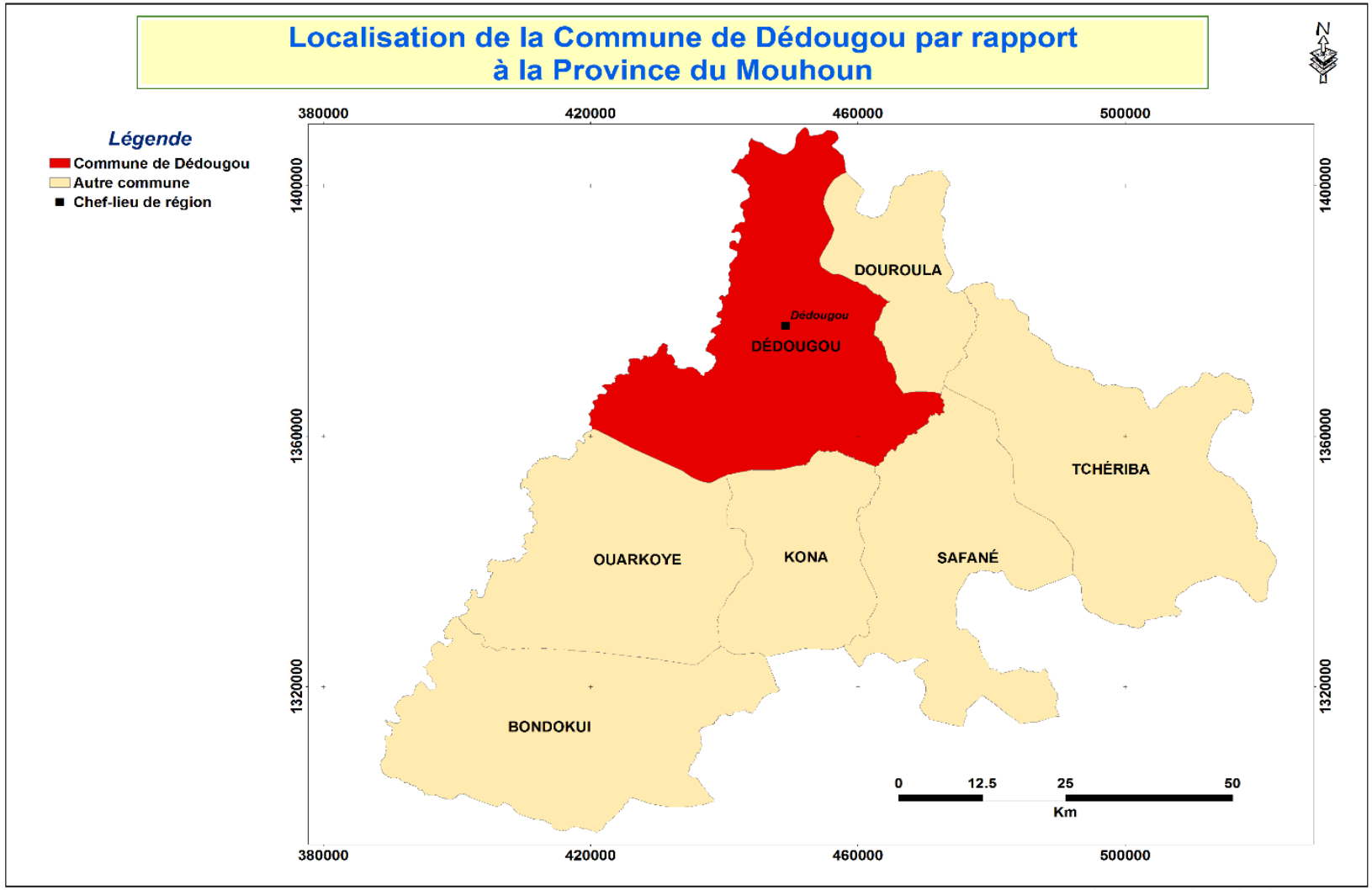


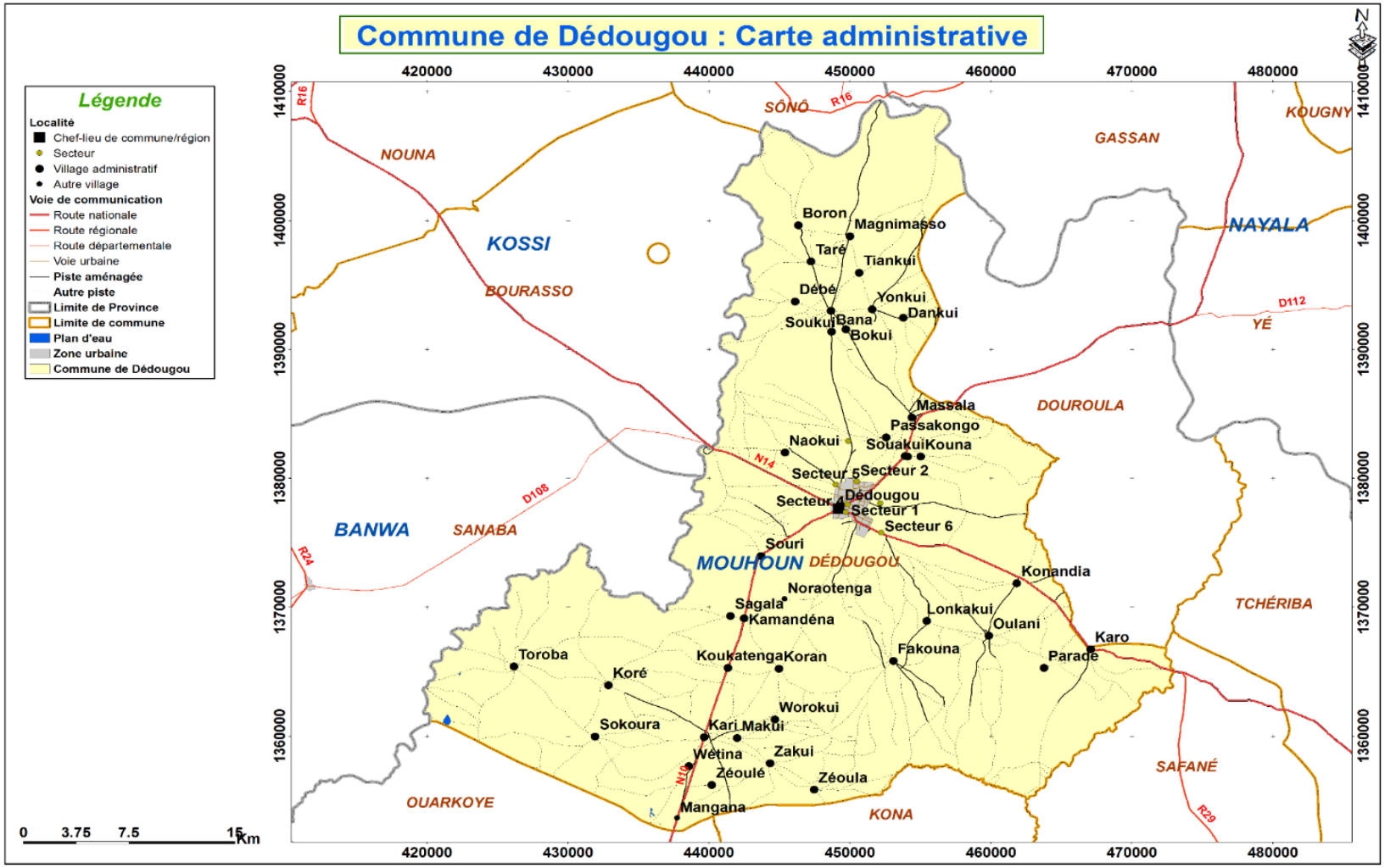
Figure 3: Localisation de la commune par rapport à la province



Source: BNDT2014

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

Figure 4: Carte administrative de la Commune de Dédougou



Source: BNDT2014

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

1.2. Evolution administrative de la commune

C'est en 1995 à la faveur du processus de décentralisation initié au Burkina Faso, que Dédougou a été érigée en commune de plein exercice. Avec la communalisation intégrale, la commune urbaine de Dédougou a vu ses limites s'agrandir avec le rattachement de 37 villages. Cet ensemble communal est administré par un conseil municipal composé de quatre - vingt-douze (92) conseillers avec à sa tête un maire élu.

Quatre dates importantes illustrent l'évolution administrative de la commune de Dédougou.

- La ville de Dédougou a été créée par ordonnance n°1979- 035 /PRES/PM du 14/09/1979.
- La commune de Dédougou a été créée par Décret n°79-348/PRES/PM/IS/DGI du 11/09/1979.
- Elle fut administrée jusqu'en 1995 par des délégations spéciales
- A la faveur de la politique de décentralisation, les premières élections municipales sont organisées en 1995.

La commune de Dédougou compte 37 villages rattachés et 07 secteurs. Par rapport aux communes frontalières, elle est limitée :

- À l'Est par la commune de Douroula ;
- À l'Ouest par les communes de Sanaba et Bourasso ;
- Au Nord par les communes de Sono et Gassan ;
- Au Sud par les communes de Ouarkoye et Kona ;
- Au Sud - Est par la commune de Safané.

1.2.1. L'organisation moderne

Au chef-lieu de la commune de Dédougou les autorités administratives, garantes de l'organisation et du pouvoir moderne côtoient les autorités de type traditionnel. Ces autorités sont appuyées par les services techniques de l'Etat déconcentrés à l'échelle de la commune.

1.2.2. Les autorités administratives

A ce titre on relève :

- Le maire et le conseil municipal : depuis l'avènement de la décentralisation, le maire élu est le premier responsable de la commune. Il est appuyé dans sa tâche par son cabinet et le conseil municipal ;

- Le préfet : l'Administration du département de Dédougou a, à sa tête le Préfet, représentant l'autorité de l'Etat.

La Commune a connu de 1995 à nos jours cinq conseils municipaux et une délégation spéciale dirigés respectueusement par cinq Maires et un Président de Délégation spéciale comme suit :

- Mai 1995 à décembre 2000 : Feu Michel TAMINI ;
- Janvier 2001 à mai 2006 : Madame KONDE/DAYO H. Élisabeth ;
- Juin 2006 à janvier 2013 : Monsieur KONATE Gnami. Valentin ;
- Janvier 2013 à Novembre 2014 : Monsieur DABAKUYO Abel ;
- Février 2015 à mai 2016 : Monsieur OUEDRAOGO Tarwendé Juste, préfet de Dédougou et Président de la Délégation Spéciale communale (PDS) ;
- Juin 2016 à nos jours : Monsieur Karim Lomboza KONDE vétérinaire de formation.

II. DESCRIPTION DU MILIEU PHYSIQUE

2.1. Caractéristiques physiques

2.1.1. Relief

Le territoire communal de Dédougou est une vaste plaine d'altitude n'excédant pas 300 m. Le relief est constitué d'une succession de croupes et de vallons évasés, parsemée de buttes isolées. Mis en place au cours de la période Précambrienne, le socle géologique de la commune est constitué de gneiss diversifiés, des leptynites, de migmatites à biotite, de migmatites à biotite-amphibole, de migmatites et de granites indifférenciés. Sur l'ensemble du territoire communal on rencontre des formations du socle (granite), des formations métamorphiques (migmatiques) associées à des formations sédimentaires et des formations volcaniques.

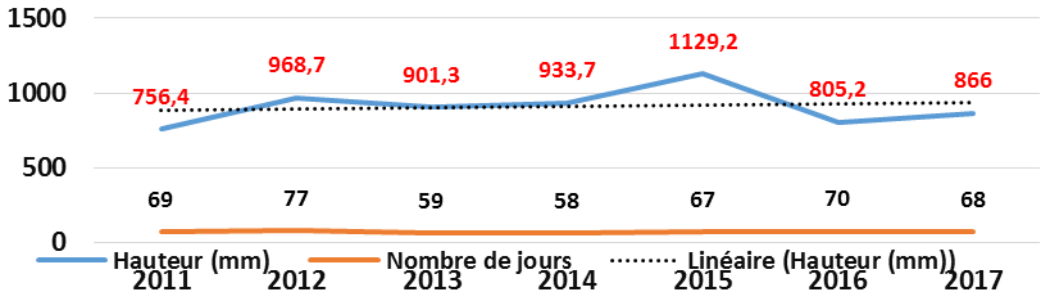
2.1.2. Données climatologique

A l'instar de la province du Mouhoun, la commune de Dédougou est située dans la zone soudano-sahélienne comprise entre les isohyètes 600mm et 900 mm. Elle est marquée par deux (02) saisons bien distinctes :

- une saison pluvieuse qui s'étale sur environ cinq (05) mois (mai à septembre), caractérisée par la mousson, des vents chauds et humides soufflant du Sud-Ouest au Nord-Est, et des précipitations ;

- une saison sèche d'environ sept (07) mois (d'octobre à avril), marquée par l'harmattan, des vents secs et frais avec des températures oscillant généralement entre 21°C (minimales) et 32°C (maximales), ainsi qu'une moyenne annuelle de 28° C. Les données pluviométriques de ces 10 dernières années sont présentées par le graphique suivant :

Figure 5: Représentation de la pluviométrie dans la commune



Source : Données Zat Dédougou-novembre 2018

2.1.3. Les changements climatiques

Les changements climatiques sont perçus par les populations comme des événements majeurs ayant un impact sur leurs moyens d'existence. Ils se manifestent sous forme de sécheresse, d'inondations, de vents violents ou d'élévation des températures. Le tableau ci-dessous résume les causes et les caractéristiques des changements climatiques tels que perçus par les populations de la commune de Dédougou.

Tableau 1 : Causes et caractéristiques des changements climatiques

Phénomènes climatiques observés	Causes	Caractéristiques	Coefficient de sévérité
Poches de sécheresses	Mauvaise répartition des pluies dans le temps et l'espace	- Installation tardive des pluies - Arrêt brutal des pluies - Arrêt précoce des pluies	4
Fortes pluies	Le déboisement dû aux activités agricoles	- Inondations (bas-fonds et les rivières sont en crue) - Ensablement des bas-fonds - Excès d'eau après les pluies - Stagnation des eaux pendant plusieurs jours	3
Hausse de la vitesse des vents	L'absence d'arbres due au déboisement	- Violence des vents chargés de poussière - Fréquence des vents - Orages violents	3
Hausse des températures	L'insolation est très forte (forte chaleur)	- Evaporation des plans d'eau - Latérisation des sols	73

Source : Enquêtes terrain BGB Méridien, octobre 2018 ; Légende : 0Nol, 1inflence minimale, 2 influence faiblement moyenne, 3 influence moyenne, 4 influence forte, 5 influence très forte

- ***Impacts des changements climatiques sur les moyens d'existence des populations***

Les moyens d'existence se rapportent aux activités menées par les populations pour subvenir aussi bien à leurs besoins en nourriture qu'à leurs besoins économiques, sociaux, et culturels. Les aléas climatiques impactent fortement les activités des populations à des degrés variables. Le tableau ci-dessous résume les niveaux d'influence des changements climatiques sur les principales activités aux dires des acteurs :

Tableau 2 : Niveau d'influence des changements climatiques sur les moyens d'existence

Activités	Poches de sécheresse	Inondation	Vents violents	Température élevée
Agriculture	5	5	5	4
Elevage	3	3	1	4
Foresterie	5	3	5	3
Artisanat	1	1	1	0
Cueillette	5	2	4	1
Commerce	1	4	1	0
Pêche	1	3	1	1

Source : Documents mairie de Dédougou-octobre 2018 ; Légende : 0 Nul 1 influence minimale ; 2 influence faiblement moyenne ; 3 influence moyenne ; 4 influence forte ; 5 influence très forte

Comme on le constate les événements climatiques sont des menaces sur les principaux secteurs moteurs de l'économie de la commune, à savoir l'agriculture et l'élevage. La dégradation des ressources naturelles dues en partie à la surexploitation et à la variabilité et les changements du climat engendrent des conséquences négatives sur l'économie communale.

- ***Vulnérabilité aux aléas climatiques***

L'évaluation de l'impact des aléas (climatiques et humains) sur les ressources de la commune fournit les enseignements suivants :

- les catégories de ressources les plus importantes pour la vie des communautés dans la commune sont : les productions les catégories de ressources les plus agricoles (à travers la ressource champs), le bétail (dont la ressource fourrage), la forêt (fournissant le combustible et le PFN/L), zones humides (cultures maraichères) les principaux aléas qui affectent ces ressources de subsistance sont d'origine : climatiques avec la sécheresse et les violents vents ; anthropiques avec les feux de brousses et les cultures sur les berges ;
- les ressources qui subissent le plus d'influence des aléas sont par ordre d'importance : le bétail, les terres agricoles, et les ressources forestières (PFN/L, combustible).

- ***Stratégies d'adaptation aux aléas climatiques***

Le tableau suivant synthétise par aléas, les stratégies adaptatives des communautés, le fonctionnement de ces stratégies et les propositions d'améliorations.

Tableau 3 : Situation des impacts et stratégies adaptatives pour faire face aux aléas climatiques

Aléas	Impacts observés	Stratégies d'adaptation actuelles	Autres stratégies	Potentiel disponible pour adopter la nouvelle stratégie	Facteurs empêchant l'adoption de la nouvelle stratégie
Poches de sécheresse	Baisse des récoltes	CES/DRS (diguettes, Fumure organique, engrais chimique) semences améliorées)	Culture de contre-saison	- Périmètres maraichers, Semences, - Disponibilité des services techniques	Insuffisance d'eau
	Insuffisance de pâturages	Utilisation du fourrage ligneux	- Cultures fourragères - Aménagement de zone de pâture	- Disponibilité de terres pour la production fourragère - Disponibilité des services techniques	Indisponibilité des semences fourragères
Fortes précipitations	Inondations Erosion Baisse rendements Ensablement	Déplacement des producteurs Utilisation de la fumure organique	Protection des berges Délimitation des zones inondables	Disponibilité des services techniques	Méconnaissance de la technique
	Prévalence de certaines épizooties	Déplacement des producteurs	Suivi vétérinaire	Disponibilité des services techniques	Insuffisance de moyens techniques
Vents violents	Destruction des cultures pluviales	Reboisement des alentours des champs	Brises- vents	Disponibilité des services techniques	Méconnaissance de la technique
Hausse des températures	Réduction des capacités des retenues d'eau Baisse des productions maraichères	Réalisation de puisards	Aménagement de périmètres maraichers	Disponibilité des services techniques	- Méconnaissance de la technique - Insuffisance de moyens techniques et financiers

Source : Enquêtes terrain BGB Méridien octobre 2018

2.1.4. Sols

En ce qui concerne les sols, on rencontre quatre types qui sont :

- **Des sols à sesquioxydes et matière organique rapidement minéralisée** qui occupent 676.16km^2, soit près de la moitié (49.57%) de la superficie de la commune. On les rencontre dans les parties est, sud-est et sud de la commune. Il s'agit de sols sableux à sablo-argileux en surface et argilo-sableux ou argileux et gravillonnaires en profondeur ayant des aptitudes moyenne pour les cultures notamment de céréales (maïs, sorgho) et de coton.

- **Des sols peu évolués** sur 338.85km^2, soit 24.84% de la commune. On les rencontre sur l'ensemble de la commune ainsi que les zones les plus élevées. Il s'agit de sols de faible profondeur (moins de 40m) ayant une valeur agricole faible mais disposant de potentialités éventuelles pour la culture du mil et de l'arachide.
- **Des sols hydro morphes** sur 317.98km^2, soit 23.31% de la commune. On les rencontre plus particulièrement à proximité du fleuve Mouhoun dans les parties ouest et nord de la commune. Il s'agit de sols ayant un profil profond (supérieur à 1m) ayant une fertilité chimique moyenne et propices à la riziculture et au maraîchage.
- **Des sols minéraux bruts** qui se limitent à 30.99km^2, soit 2.27% de la commune. On les rencontre dans la partie nord de la commune. Il s'agit de sols dont la valeur agronomique est faible voire nulle.

Figure 6: *Répartition des types de sols dans la commune de Dédougou(en%)*

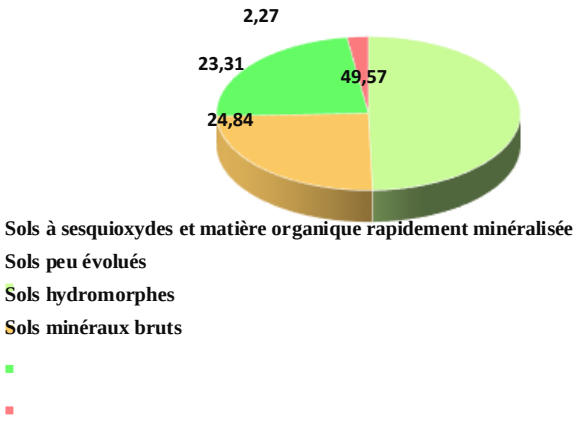
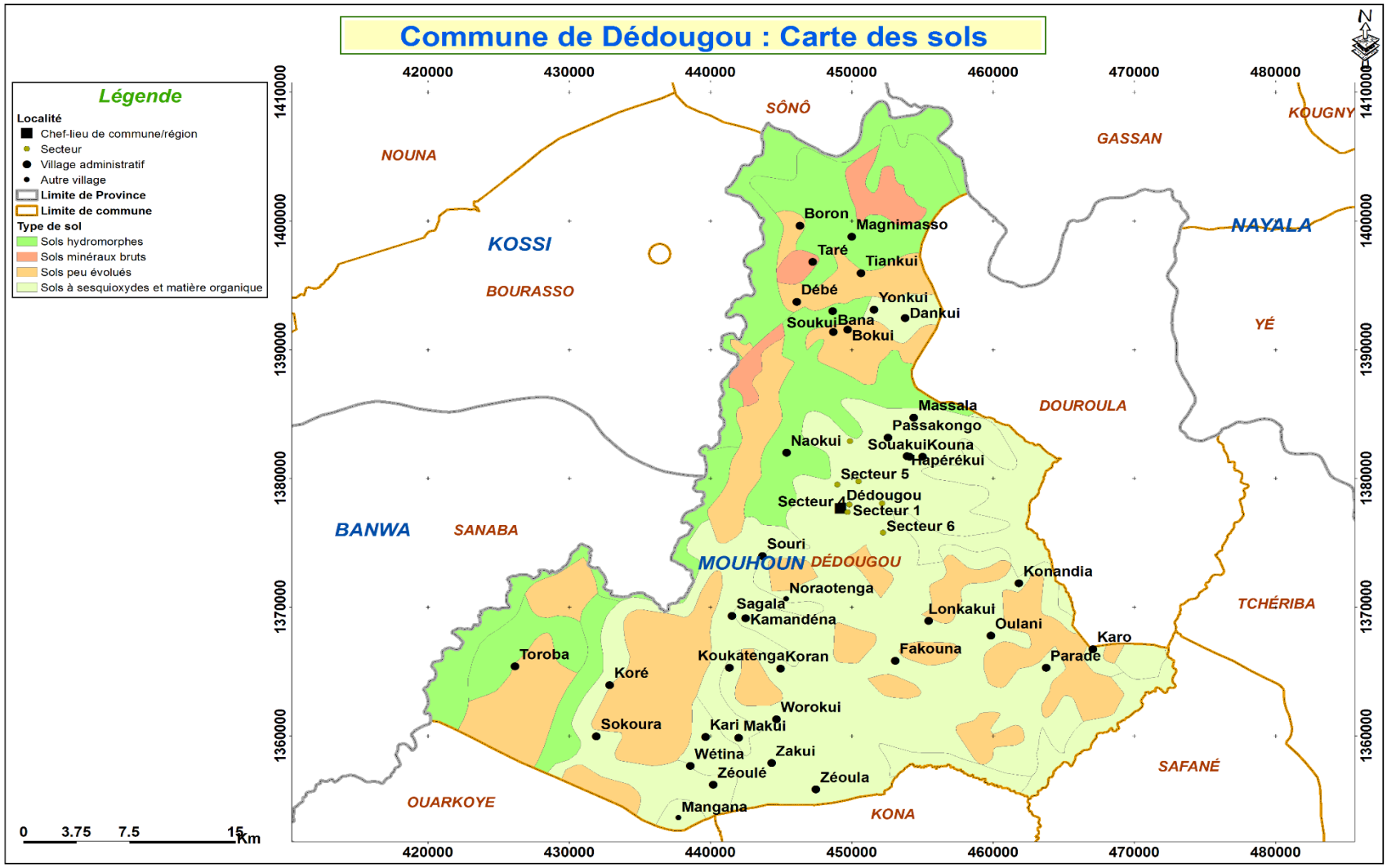


Figure 7: Carte des sols de la commune de Dédougou



Source: BNDT2014

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

2.1.5. Végétation

La végétation dans la commune de Dédougou comprend des forêts, des savanes, une prairie et des formations anthropiques.

Forêts : Elles occupent 41.79km^2, soit 2.04% de la superficie des formations végétales que renferme la commune. Les forêts galerie temporairement immergées en eau courante qui se rencontre le long des différents cours d'eau occupent une place dominante avec 28.9km^2. La forêt claire (13.69km^2) quant à elle a la particularité de se concentrer essentiellement dans la partie sud-ouest de la commune le long du fleuve Mouhoun. Les bois sacrés (4 unités relevées) occupent une place très marginale (0.08km^2).

Pour l'instant, la commune de Dédougou ne renferme aucune forêt classée permettant une meilleure protection des ressources végétales. Il existe cependant une forêt communale d'une superficie de 1021ha à proximité du village de Kari ainsi qu'un bosquet communal de 81ha à Dédougou (secteur X) surnommé « La Touffe » qui renferme par ailleurs un lieu sacré. Chacun des 37 villages de la commune renferme au moins un espace de conservation à l'exemple des forêts villageoises de Magnimasso, Oulani, Fakouna et Bana ou des bois sacrés de Toroba ou Tiankuy.

Savanes : Elles occupent une place dominante couvrant 791.94km^2 (58.06% de l'espace communal et 77.19% des formations végétales). La savane herbeuse (437.60km2) est très dominante et se rencontre plus particulièrement dans la moitié sud de la commune sur les glacis et buttes à sommet cuirassés. La savane arbustive se rencontre sur l'ensemble de la commune occupant 208.10km^2. La savane arborée couvre 116.54km^2 et se rencontre plus particulièrement dans la partie nord de la commune de Dédougou tout comme la savane boisée (29.70km^2) qui se concentre quant à elle essentiellement le long du Mouhoun au nord-ouest du village de Boron.

Les espèces ligneuses naturelles qui se rencontrent dans la commune sont très variées : Acacia dudgeoni, Acacia gourmaensis, Acacia hockii, Acacia macrostachya, Acacia nilotoca var. adansonii, Acacia polyacantha, Acacia seyal, Adansonia digitata, Afzelia africana, Annona senegalensis, Anogeissus leiocarpus, Balanites aegyptiaca, Bombax costatum, Borassus aethiopum, Boswellia dalzielii, Barkea africana, Calotropis procera, Cassia sieberiana, Combretum collinim, Combretum glutinosum, Combretum micranthum, Combretum molle, Combretum nigricans, Crossopteryx februfiga, Daniella oliveri, Detarium microcarpum, Dichrostachys cinerea, Diospyros mespiliformis, Entada africana, Faidherbia albida, Gardenia erubescens, Grewia bicolor, Grewia cissoïdes, Grewia lasiodiscus, Guiera senegalensis, Holarrhena floribunda, Khaya senegalensis, Lannea acida, Lannea microcarpa, Lannea velutina, Leptadenia pyrotechnica, Maytenus

senegalensis, Mitragynainermis, Parkia biglobosa, Piliostigma reticulatum, Piliostigma thonningii, Prosopis africana, Pteleopsis suberosa, Pterocarpus erinaceus, Pterocarpus lucens, Saba senegalensis, Sclerocarya birrea, Securidaca longepedunculata, Sterculia setigera, Stereospermum kunthianum, Strychnos spinosa, Tamarindus indica, Terminalia avicennioides, Terminalia laxiflora, Vittelaria paradoxa, Vitex doniana, Ximenia americana, Ziziphus mauritiana. Les espèces les plus menacées pour leur usage comme bois d'œuvre ou pâturage sont : Pterocarpus erinoceus, Pterocrpus lucens et Boswellio dalzielii.

Les espèces herbacées les plus représentées sont : Andropogon pseudapricus, Cenchrus biflorus, Pennisetum pedicellatum.

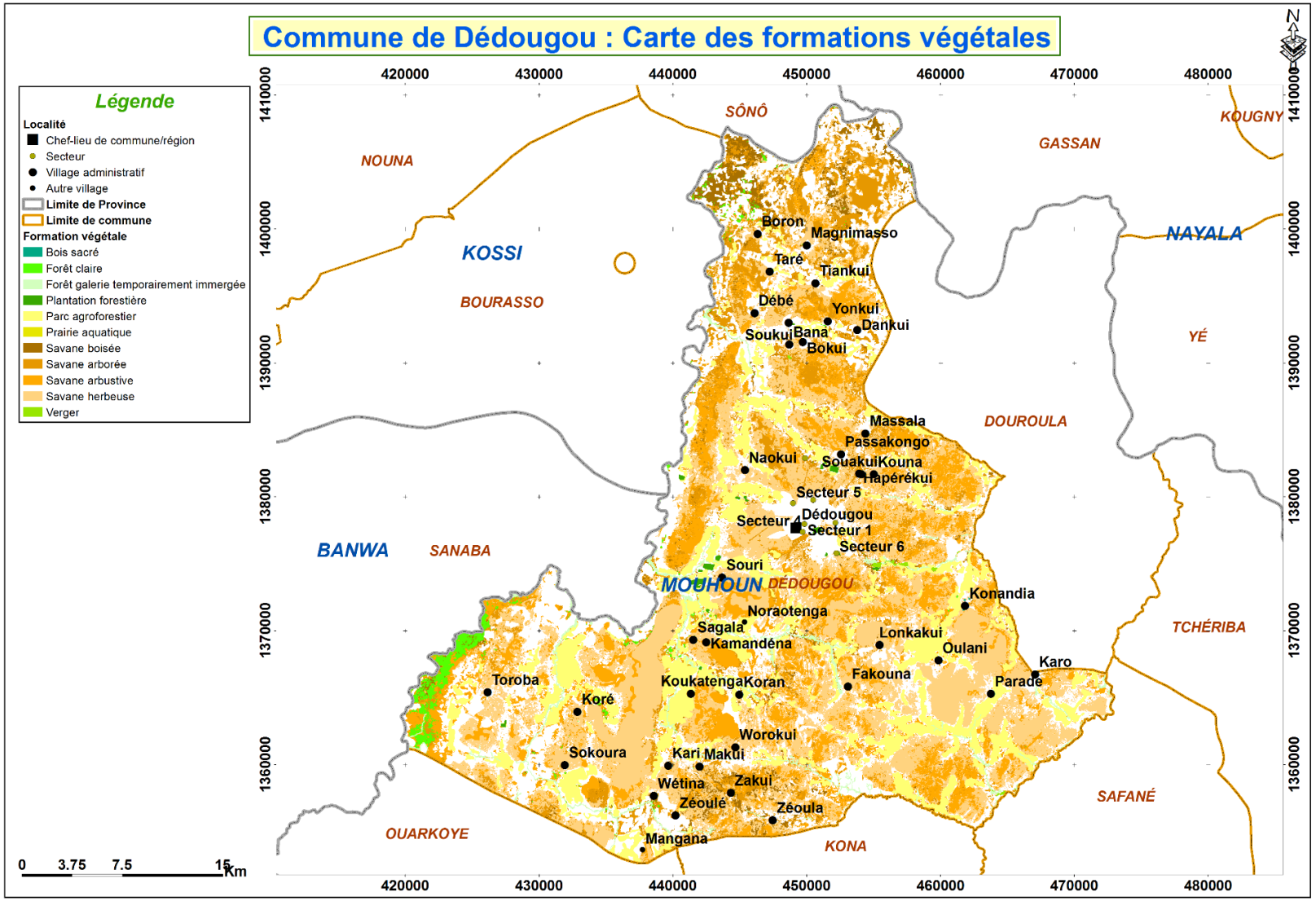
Prairie : La commune ne renferme que 0.02km^2 de prairie aquatique de bas-fond.

Formations anthropiques

Elles sont constituées essentiellement des parcs agroforestiers qui se rencontrent dans l'ensemble de la commune et occupent une superficie de 188.75km^2. Il s'agit d'espaces d'intense activité agricole ou de jachère.

Les autres formations anthropiques sont des boisements/reboisements sous forme de plantations qui occupent 2.53km^2 ou de vergers qui occupent 0.89km^2. Parmi les espèces les plus plantées figurent : Acacia senegalensis, Azadirachta indica, Eucalyptus, Mangifera indica.

Figure 8: Carte des formations végétales de la commune de Dédougou



Source: BNDT2014, EBA-FEM

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

2.1.6. Hydrographie

Sur le plan hydrologique, la commune de Dédougou est située sur une réserve d'eau très importante. Il existe deux nappes d'eau superficielles (niveau statique moyen de 10 à 25m (en période d'étiage). La première est nappe phréatique de latérites et la deuxième est alluviale. Dépendamment des périodes, elles constituent l'une pour l'autre une source d'alimentation ou un exutoire. Ces deux nappes alimentent une troisième nappe plus profonde et continue atteignant au maximum 50m. Cette dernière constitue la source d'approvisionnement des forages situés dans la commune tandis que les puits s'approvisionnent dans les deux premières nappes.

En ce qui concerne le réseau hydrographique, la commune de Dédougou se situe entièrement dans le bassin du Mouhoun et compte environ 580km de cours d'eau dont 253km (43.6%) sont importants. Le principal cours d'eau est le Mouhoun (Volta Noire) qui est avec le Nakambé (Volta Blanche) et le Nazinon (Volta Rouge) l'un des 3 principaux fleuves du Burkina Faso. Le Mouhoun, à régime permanent, constitue une importante frontière naturelle pour la commune de Dédougou la délimitant dans le sens de son écoulement des 4 communes voisines de Sanaba, Bourasso, Sono et Gassan sur une distance d'environ 103km. Il existe également un certain nombre de cours d'eau de catégorie importante dans la partie sud de la commune (Bondani, Dui et Voun-Hou) puis dans la partie sud-est (Karouka, Köfing) qui constituent par ailleurs des limites avec les communes voisines de Kona et Safané. Le réseau secondaire à régime temporaire cumule environ 327km.

La commune de Dédougou ne renferme aucun plan d'eau en dehors du boulis situé dans le village de Fakouna au sud de Dédougou.

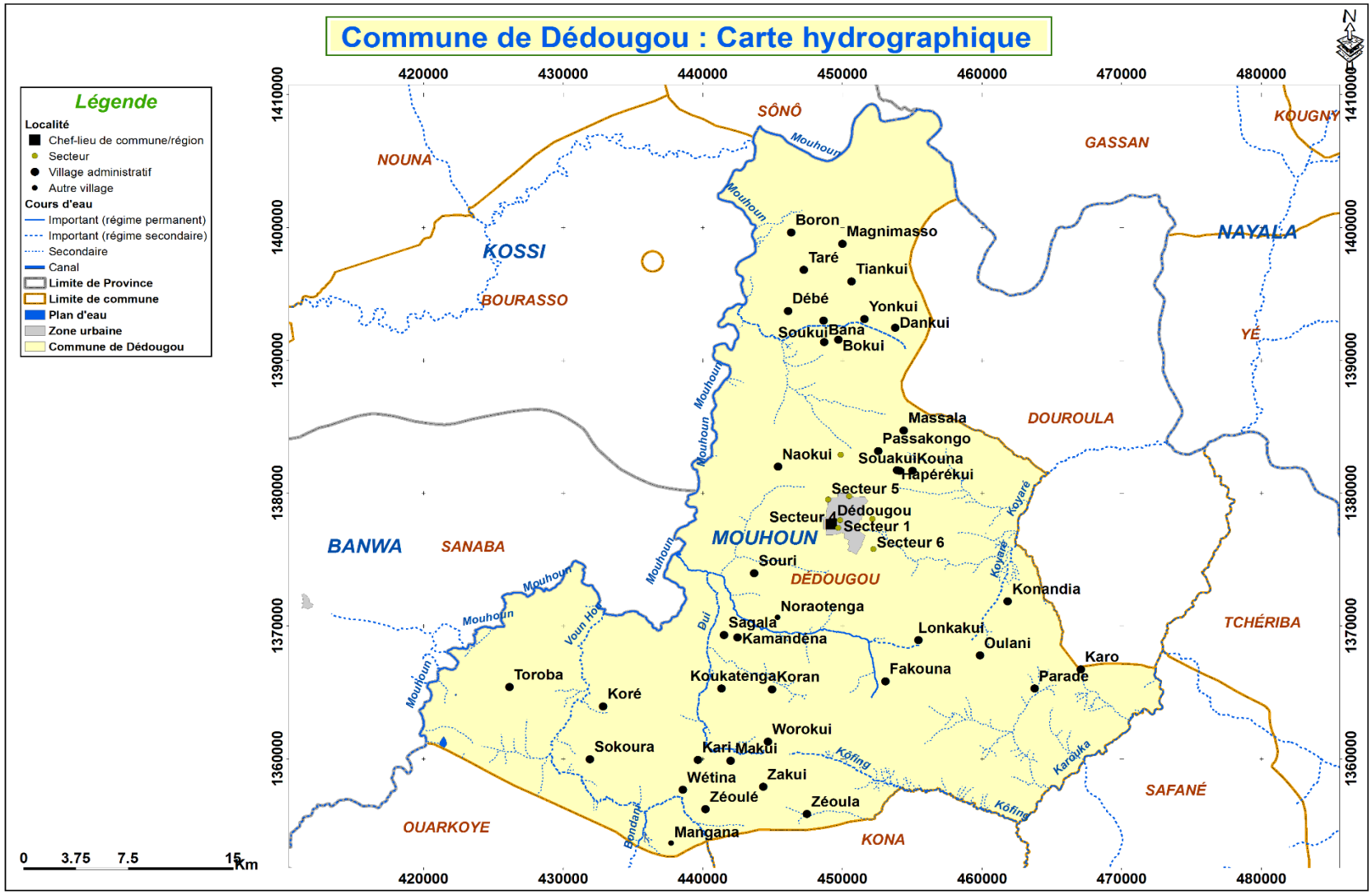
Il existe également des zones humides tout au long du fleuve Mouhoun. Celles-ci sont plus importantes dans la partie sud-ouest de la commune à proximité de la localité de Toroba. Il existe également une zone humide au sud de la localité de Wétina.

Le réseau hydrographique présente d'importants signes de dégradation au niveau de ses berges avec 5076.96ha fortement dégradés. On peut ainsi estimer que 80 à 90% de la longueur du réseau hydrographique est concernée les zones étant les mieux préservées se situant le long du fleuve Mouhoun dans la partie sud-ouest et ouest de la commune ainsi que le long du Karouka qui constitue la limite sud-est de la commune avec Safané.

Des dispositions ont été prises pour la préservation des berges du fleuve Mouhoun dans la partie nord de la commune de Dédougou afin de préserver la biodiversité et contribuer à la réduction des gaz à effet de serre. Ainsi, le 2 Février 2017, un site de préservation des zones humides de renommée internationale Ramsar a été inscrit sous le N°2292 au niveau de la zone de confluence Sourgou-Mouhoun. Ce site d'une superficie de 23300ha couvre partiellement les communes de Gassan et Douroula incluant la forêt de Say-Sourou et plus accessoirement celles de Dédougou et Sono. Dans la commune de Dédougou, le site couvre une zone de servitude de 300m le long du fleuve Mouhoun sur une longueur d'environ 21km et sa superficie est de l'ordre de 630ha.

Par ailleurs, la commune de Dédougou abrite le siège de l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) qui dispose de nouveaux locaux situés sur la N10 à proximité du Conseil Régional. C'est un Etablissement Public de l'Etat (EPE) constitué en 2010. Cette structure couvre l'ensemble du bassin du Mouhoun ainsi que le sous-bassin du Banifing soit six (6) régions administratives, vingt (20) provinces et 183 communes. Son objectif est de promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau afin de protéger les ressources végétales, les ressources animales, prévenir les risques de pollution des eaux et assurer une gestion rationnelle des différentes activités dans l'espace. Dans cette perspective, elle a mis en place des organes de gestion et de surveillance tels que les Comités Locaux de l'Eau (CLE) sur l'ensemble de sa zone d'intervention.

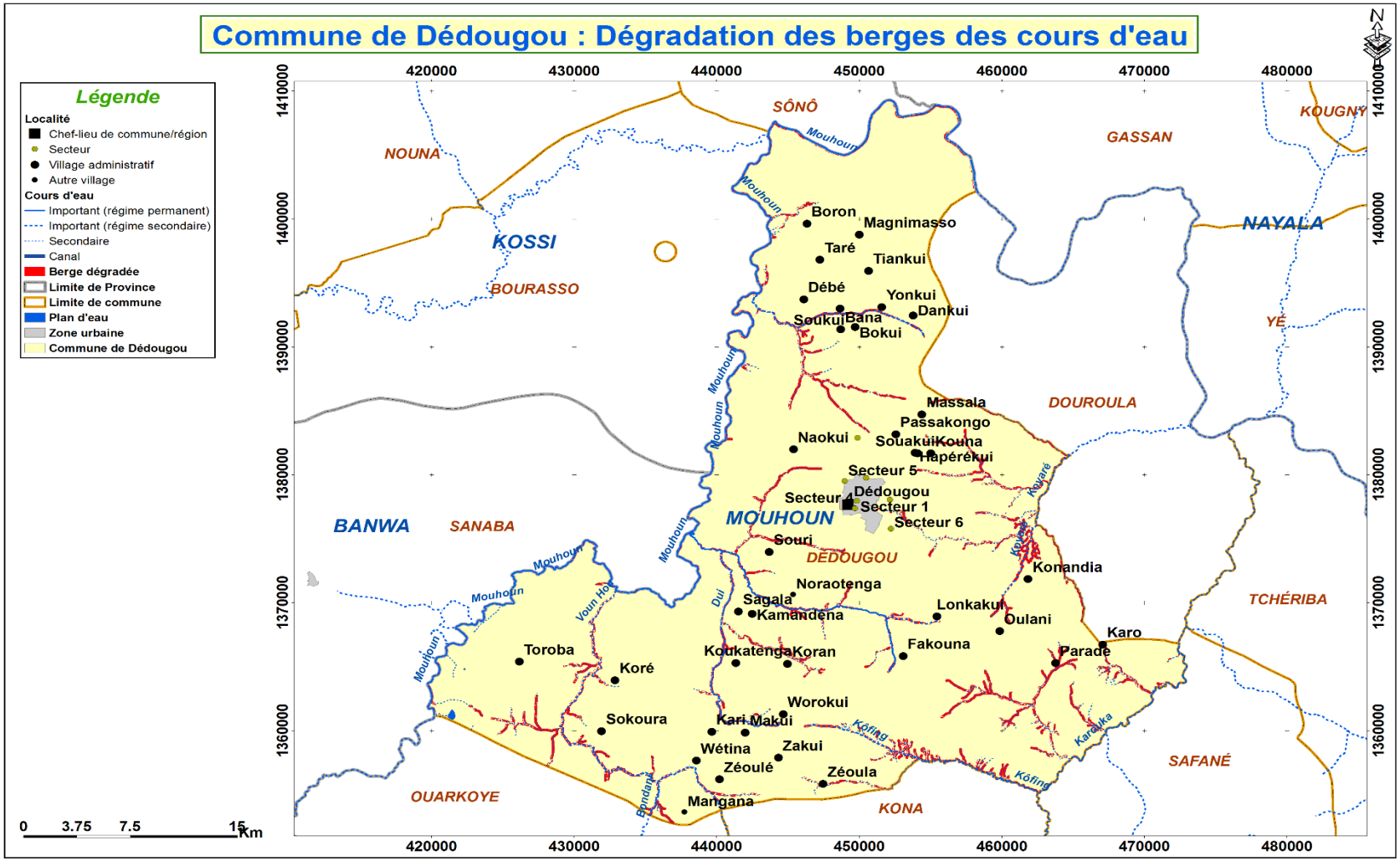
Figure 9: Carte du réseau hydrographique de la commune de Dédougou



Source: BNDT2014

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

Figure 10: *Carte des berges dégradées de la commune de Dédougou*



Source: BNDT2014, EBA-FEM

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

2.1.7. Faune et ressources halieutiques

Jadis très riche, on assiste de plus en plus à une régression considérable du potentiel faunique ; non seulement du point de vue des effectifs mais surtout de la diversité des espèces. Les ressources fauniques se résument de nos jours à de petits et quelques gros mammifères dans les zones de savane arborée (porc-épic, lièvres, phacochères, céphalophes, antilopes, etc.) ; une faune aviaire assez variée (tourterelles, sarcelles, grands calaos, pintades, perdrix, éperviers). Les principales difficultés en matière de faune dans la région s'articulent sur deux points :

Au niveau de la faune et son habitat :

- la baisse continue de la population animale en nombre et en diversité ;
- la tendance à la disparition de certaines espèces (hippotragus et bubale) due à la pression du braconnage ;
- l'agression de l'habitat de la faune par les feux sauvages, l'exploitation abusive et incontrôlée des ressources forestières, mais aussi l'orpaillage dans certaines localités ;
- le manque d'aménagement de l'habitat de la faune : manque de point d'eau, de saline de quiétude, et de réserves pour les besoins en fourrage**.**

Au niveau des acteurs :

- l'insuffisance d'organisation des chasseurs traditionnels et amateurs de chasse ;
- une exploitation abusive et une gestion non durable des ressources fauniques ;
- le braconnage ;
- le non-respect de la réglementation en matière d'exploitation des ressources fauniques (taxe d'abattage, latitude d'abattage) ;
- le manque de moyens financiers et matériel des services forestiers chargés de la protection, la surveillance et l'aménagement de la faune et son habitat.

2.2. Organisation et gestion de l'espace

La commune de Dédougou dispose d'instruments de planification spatiale qui orientent, organisent et règlementent la gestion de l'espace. Il s'agit notamment : du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) horizon 2030, adopté en 2013, fixant les orientations du développement de l'agglomération urbaine de Dédougou et du plan d'occupation de sols (POS) en en cours d'élaboration et qui

fixera, dans le cadre des orientations du SDAU, les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol qui peuvent comporter jusqu'à l'interdiction de construire.

Il est à noter, que la commune de Dédougou ne dispose pas encore d'un schéma directeur d'aménagement et de développement durable de la commune (SDADDC) qui est l'instrument de planification spatiale qui organise l'utilisation de l'espace et l'implantation des infrastructures sur toute l'étendue de la commune (aussi bien dans sa partie urbaine que rurale). La commune de Dédougou est constituée de deux entités spatiales que sont l'agglomération urbaine et les villages rattachés. Les modalités d'organisation et de gestion de ces deux entités se font suivant la coexistence des régimes fonciers modernes et traditionnels.

3.2.1. Régime foncier moderne

Le régime foncier est régi par des textes normatifs dont les principaux sont :

- la loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière (RUF) et son décret d'application n°2014-481/PRES/PM/MATD/MEF/MHU du 03 juin 2014 ;
- la loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural (RFR) et ses textes d'application ;
- la loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction (CUC).

Il faut noter que les textes cités sont généralement méconnus par les acteurs locaux qui sont pourtant les premiers concernés dans la mise en œuvre.

2.2.2. Régime foncier traditionnel

Traditionnellement, dans les villages rattachés de la commune, le régime foncier traditionnel s'impose comme la principale forme de gestion foncière. Le mode de gestion confère à l'homme un droit d'héritage contrairement à la femme. Par conséquent, la femme est rarement propriétaire de la terre, dans la mesure où la gestion foncière est dominée par le référent coutumier, régi par l'homme. Ainsi, le contrôle des ressources foncières est limité pour la femme. Toutefois, celle-ci a un droit d'usage sur les terres administrées par son époux et celles qu'elle pourrait solliciter auprès de tiers propriétaires pour juste un usage agricole, mais pas pour une appropriation. Cependant, les textes juridiques régissant le foncier permettent à la

femme d'accéder à la propriété de la terre. La terre oppose aujourd'hui autochtones et migrants, agriculteurs et pasteurs. Les zones de pâturage sont progressivement occupées par les champs et les espaces cultivés font l'objet de dégâts des animaux.

Aujourd'hui, c'est la loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural qui, normalement, doit s'appliquer à la gestion des terres des villages rattachés à la commune, mais, dans les faits, la gestion des terres est toujours une prérogative des chefs coutumiers, des chefs de lignage et des familles propriétaires terriens.

2.2.3. Question foncière

La question foncière est régie essentiellement par les textes ci-dessus cités.

L'étude du POS de Dédougou en cours d'élaboration, doit analyser la question foncière de la commune suivant quatre principales dimensions à savoir : l'inventaire des droits fonciers à travers l'identification de la nature des différents droits fonciers existants, le niveau de sécurisation de chaque catégorie de droits et les titulaires desdits droits, le statut juridique et les modes de gestion des terres situées dans l'agglomération, les principales structures de gestion du foncier et des actes qu'elles délivrent, les transactions foncières formelles et informelles.

D'ores et déjà un certain nombre de difficultés relatives à la question foncière peuvent être relevées :

- l'absence de réserves administratives, toutes ayant fait l'objet de changement de destination ou ayant été attribuées ;
- les demandes ou attribution de grandes superficies par des structures publiques alors que les réserves administratives sont épuisées ;
- l'existence d'une forte pression foncière caractérisée par une spéculation foncière rendant les prix moyens de parcelles de terres hors de portée par rapport au niveau de développement économique et social de la ville ;
- l'existence de lots non divisés en parcelles, ce qui pose des difficultés de délivrance et de mutation de titres ;
- l'absence de documents administratifs pour remplacer le PV de palabres dans les zones non aménagées qui font l'objet de nombreuses demandes en instance ;

- les occupations anarchiques des dépendances du domaine public caractérisées par des constructions en matériaux définitifs en pleine rue ou des incorporations de tronçons de rues dans des patrimoines fonciers privés ;
- les changements de destination de terrain à usage d'habitation à d'autres usages qui ont été opérés sans autorisation préalable contrairement aux dispositions du décret d'application de la loi portant RAF.

Toutes ces difficultés sont sources de nombreux conflits et des actions idoines doivent être mises en œuvre par le conseil municipal en vue d'assurer une meilleure planification spatiale dans la perspective d'un développement communal harmonieux, intégré et cohérent.

2.2.4. Occupation de l'espace

En ce qui concerne l'occupation des sols, la commune de Dédougou est largement dominée par les formations végétales (75.22% soit les trois-quarts de sa superficie) suivies par les zones agricoles (21.83% de la superficie). Les autres formes d'occupation des sols sont marginales occupant environ 3% de l'espace communal.

On distingue six catégories d'occupation des sols qui sont selon l'ordre d'importance :

1. **Les formations végétales naturelles** qui regroupent 15 catégories de forêt, savane ou prairie. Dans leur ensemble, elles couvrent 833.82km^2 (61.13% de la commune) parmi lesquelles 94.98% sont des savanes de différent types

 Les zones agricoles qui occupent 297.77km^2 (21.83% de la commune) dont 99% sous forme de cultures pluviales et 1% en bas-fond aménagés.
2. **Les formations végétales anthropiques** sous forme de parcs agroforestiers et très accessoirement de plantation forestière et de vergers qui occupent 192.16km^2 (14.09% de la commune)
3. **L'habitat** qui occupe 21.56km^2 (1.58% de la commune) dont 13.61km^2 sous forme de tissu urbain continu pour la ville de Dédougou
4. **Les zones nues** qui occupent 16.62km^2 (1.22% de la commune) dont 14.49km2 de sols nus érodés
5. **Les zones humides** qui occupent 2.04km^2 (0.15% de la commune) très majoritairement le long du fleuve Mouhoun
6. **Les zones d'agriculture** représentent 21,83%

Figure 11: Répartition des formes d'occupation des sols dans la commune de Dédougou (en%)

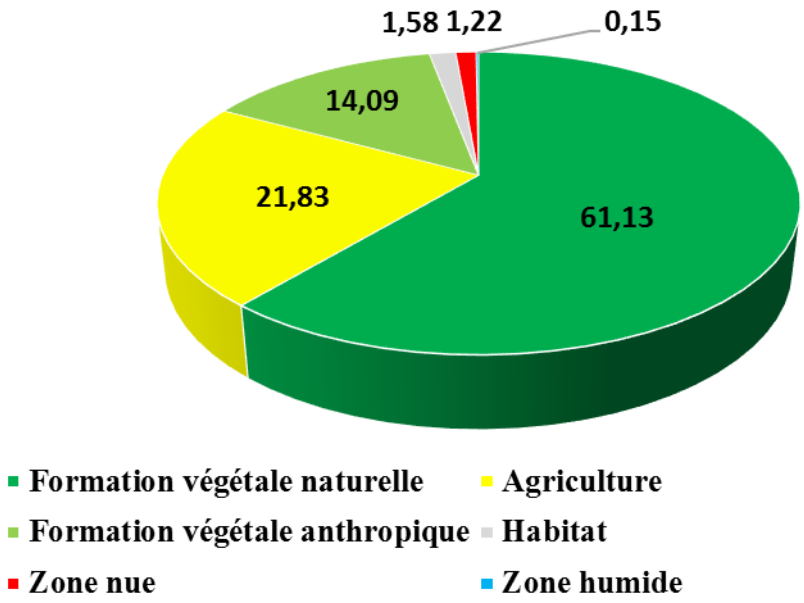


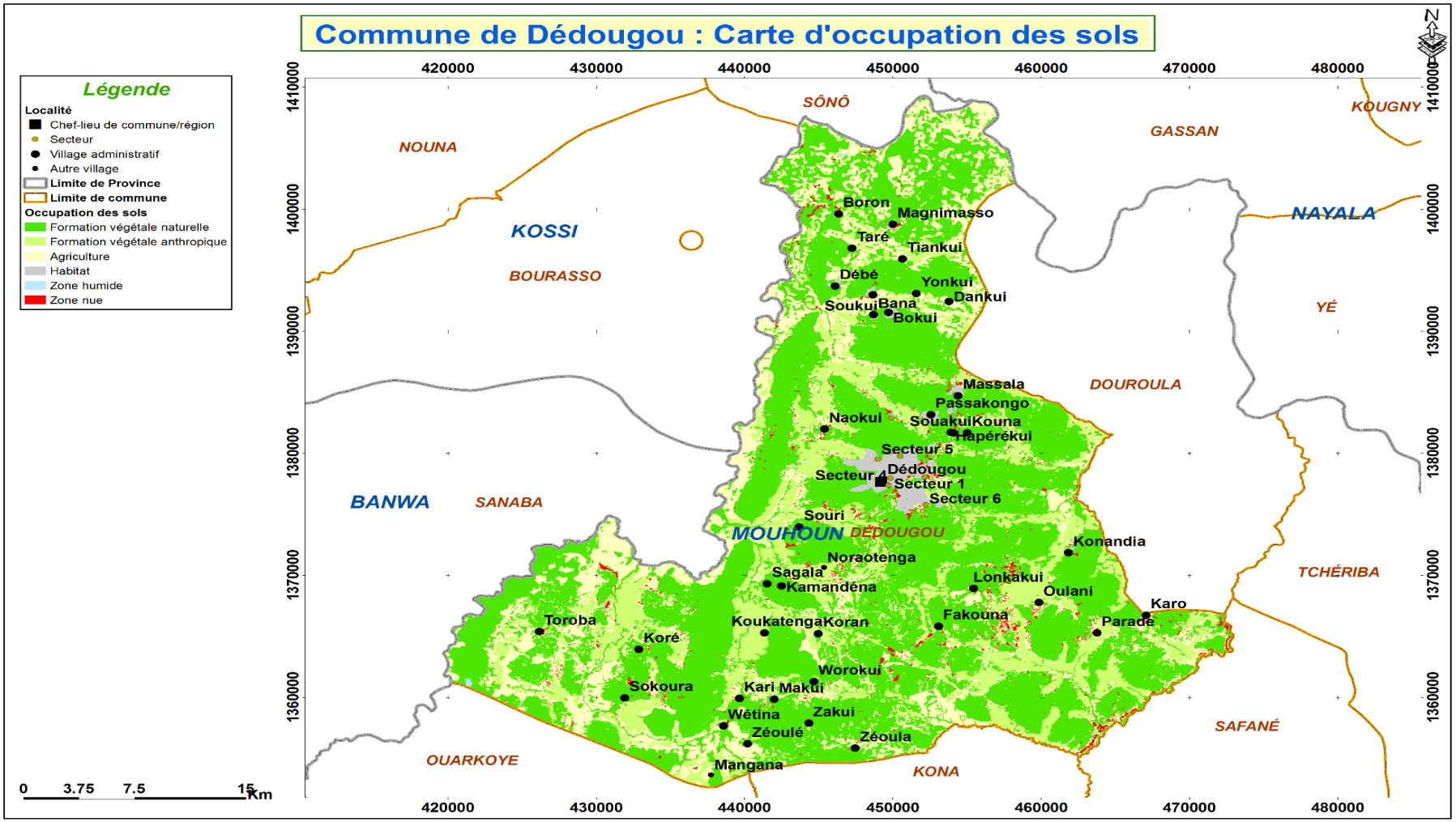
Tableau 4 : Occupation des sols dans la commune de Dédougou

N°	Catégorie	Forme d'occupation des sols	Superficie (en km^2)	% Superficie
1	Agriculture	Bas-fonds aménagé	2.96	0.22
2	Formation végétale naturelle	Bois sacré	0.08	0.01
3	Zone humide	Cours et voie d'eau permanent peu ensablé ou envasé	1.58	0.12
4	Agriculture	Culture pluviale	294.80	21.61
5	Formation végétale naturelle	Forêt claire	13.69	1.00
6	Formation végétale naturelle	Forêt galerie temporairement immergée en eau courante	28.09	2.06
7	Habitat	Habitat rural dense	3.04	0.22
8	Habitat	Habitat rural dispersé	4.87	0.36
9	Zone humide	Lac ou mare temporairement immergés, peu ensablés ou envasés, avec prairie aquatique	0.43	0.03
10	Formation végétale anthropique	Parc agroforestier	188.75	13.84
11	Zone humide	Petit réservoir temporairement immergé	0.03	0.00
12	Formation végétale anthropique	Plantation forestière	2.53	0.19
13	Formation végétale naturelle	Prairie aquatique de bas-fond	0.02	0.00
14	Formation végétale naturelle	Savane arborée discontinue sur glacis non cuirassé	21.43	1.57
15	Formation végétale naturelle	Savane arborée sur glacis cuirassé	36.36	2.67
16	Formation végétale naturelle	Savane arborée sur glacis non cuirassé	58.75	4.31
17	Formation végétale naturelle	Savane arbustive discontinue sur glacis cuirassé	15.26	1.12
18	Formation végétale naturelle	Savane arbustive sur butte à sommet cuirassé	31.88	2.34
19	Formation végétale naturelle	Savane arbustive sur glacis non cuirassé	37.49	2.75

20	Formation végétale naturelle	Savane arbustive sur glacis ou plateau cuirassés	123.47	9.05
21	Formation végétale naturelle	Savane boisée	29.70	2.18
22	Formation végétale naturelle	Savane herbeuse sur butte à sommet cuirassé	76.42	5.60
23	Formation végétale naturelle	Savane herbeuse sur glacis non cuirassé	118.24	8.67
24	Formation végétale naturelle	Savane herbeuse sur glacis ou plateau cuirassés	242.94	17.81
25	Zone nue	Sol nu compacté	2.12	0.16
26	Zone nue	Sol nu érodé	14.49	1.06
27	Habitat	Tissu urbain continu	13.61	1.00
28	Habitat	Tissu urbain discontinu	0.05	0.00
29	Formation végétale anthropique	Verger	0.89	0.07
Total			***1363.98***	***100.00***

Source : Données EBA-FEM-BGB Méridien octobre 2018

Figure 12: *Carte d'occupation des sols de la commune de Dédougou*



III. DESCRITION DU MILIEU HUMAIN

3.1. Caractéristiques sociodémographiques et historique de peuplement

Les peuples les plus anciens dans la localité de Dédougou seraient originaires du groupe ethnique bwa. Pour l'anthropologue Jean Capron, il s'agit de communautés villageoises fondées sur le partage de valeurs communes *(langues, histoires et culture).* On date la première occupation de la localité au XVIe siècle.

Deux *(02)* noms reviennent comme étant ceux des fondateurs. Il s'agit de Koyé Dayo, chasseur originaire du Manding et de Zamagnini Coulibaly venu de Banou *(actuelle commune de Tchériba).* Cette occupation binaire se traduira au niveau de l'organisation sociopolitique par une répartition des sphères du pouvoir. Ainsi, le premier à savoir Koyé Dayo et ses descendants auront en charge la gestion du pouvoir politique tandis que le second puis sa descendance assurera la maîtrise foncière et les prérogatives qui y sont liées. A l'origine la localité s'appelait Bankuy. Ce terme est une contraction de Banikuy ou « village des bois » dans la langue locale. Plus tard, le toponyme Dédougou sera utilisé. Il serait un dérivé du terme bwamu « dedu » ou fierté et du suffixe « dougou » qui signifie en bambara « village ». L'histoire retient que Dédougou a connu après l'arrivée du premier détachement militaire en 1897, une révolte contre l'oppression coloniale française entre 1915 et 1916.

2.2. Ethnies et pratiques religieuses

La commune de Dédougou connaît un brassage ethnique et socio culturel important. Cela s'explique par la présence de nombreux groupes ethniques qui y vivent en parfaite harmonie. Les Bwaba constituent l'ethnie autochtone de la commune ; ils cohabitent avec d'autres populations que sont les Marka, Mossi, Peulh, Samo, Gourounsi, Bobo et Kô. Les principales langues parlées dans la commune sont par ordre d'importance, le Bwamu, le Mooré, le San, le Marka, et le Fulfuldé. Les principales religions par ordre d'importance dans la commune sont l'Islam, l'Animisme, le Catholicisme et le Protestantisme. Les chrétiens et les musulmans sont majoritaires dans la ville de Dédougou tandis que l'animisme est pratiqué par la majorité de la population vivant en zone rurale surtout par les autochtones.

2.3. Effectif, évolution et répartition spatiale de la population

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006, et les projections démographiques 2007 à 2020 de l'INSD, la population de la commune de Dédougou en 2006 est de 86.965 habitants répartis entre 15.792 ménages ; et en 2015 de 111.065 habitants répartis entre 21.418 ménages. La population projetée à l'horizon du plan en 2019 est de 124.090 habitants répartis entre 23.494 ménages. La structure par âge de cette population à l'horizon du plan fait ressortir une population féminine de 50,70%, soit 62.793 femmes, contre 49,30% d'hommes, soit 61.2297 personnes en 2019 (cf. tableau 5 ci-dessous).

Aussi, selon le tableau 4, la densité de la population au km est 90,976 habitants soit environ 91habtants au km. On peut affirmer que la commune est faiblement peuplée.

Tableau 5 : Structure par sexe de la population de la commune de Dédougou

Années	Hommes	Femmes	Total	Nombre de ménages
2006	44 352	42 613	86 965	15 792
2010	48 652	46 744	95 395	19 079
2015	54 616	52 475	107 091	21 418
2019	59 911	57 561	124 090	23 494

Source : RGPH 2006 et projections, BGB Méridien Octobre 2018

Cette prédominance numérique de la population féminine appelle à une plus grande prise en compte des questions relatives à ce groupe spécifique dans la planification des actions de développement. Il ressort du diagnostic que les femmes sont insuffisamment prises en compte dans les priorités de développement. S'agissant de la structure par âge, la commune est caractérisée par la forte jeunesse de sa population en témoigne la proportion d'individus de 0 à 14 ans, qui représente plus de 45% de la population (Cf. tableau ci-après). Quant à la population active représentée par la tranche d'âge de 15 à 64 ans, elle représente plus de 51% de la population, ce qui constitue un atout majeur. Les personnes âgées représentent quant à elles une proportion marginale de 3% de la population.

Tableau 6 : Structure par âge et répartition spatiale de la population communale

Entité géographique	Population résidente en 2006				Population résidente projetée en 2019			
	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Age N.D.	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Age N.D.
TOTAL PARTIE RURALE	24 008	22 285	1 678	132	32 411	30 085	2 265	178
TOTAL PARTIE URBAINE	15 170	22 562	956	174	20 480	30 459	1 291	235
TOTAL COMMUNE	39 178	44 847	2 634	306	52 890	60 543	3 556	413

Source : RGPH 2006 et projections, BGB Méridien Octobre 2018

Avec le nouveau découpage du territoire conformément à la loi n°055-2004/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales, il a été rattaché trente-sept (37) villages à la ville de Dédougou qui compte dans sa partie urbaine sept (07) secteurs (Ainsi la commune de Dédougou couvre une superficie de 1 352,56 km^2. La densité moyenne de la population est de 64 habitants/km². Les sept (07) secteurs qui constituent la partie urbaine de la ville de Dédougou représentent plus de 44% de la population communale. Notons que ces indicateurs de populations devront servir de base pour la planification en matière de développement de la commune (éducation, santé, eau et assainissement, infrastructures, etc.).

IV. ORGANISATION SOCIALE

4.1. L'historique du peuplement

La création de la ville de Dédougou autour du XVIè siècle serait le fruit d'une cohabitation originelle entre **Koé DAYO** (chasseur et agriculteur originaire du Mandé) et **Zamagnini COULIBALY** (originaire de Banou dans l'actuelle commune de Tchériba). Plus tard, Koé et ses descendants conserveront la maîtrise des terres tandis que Zamagnini et les siens resteront les notables du village. Autrefois appelée **Banikuy** (devenu par contraction **Bankuy**) qui veut dire **« village des buissons ou des forêts »**, la ville deviendra par instinct de fierté et de suffisance **«Dêdou»** qui signifie **« je me suffis »** ou **« je suis heureux et fier »** en langue Bwamu. Par la suite, avec l'influence linguistique du Dioula **«Dêdou»** sera appelé **«Dédougou»**. L'arrivée du premier détachement militaire (1897) et la révolte Bwaba contre l'oppression coloniale (1915 - 1916) sont autant de faits historiques qui ont marqué la conscience collective de la population de Dédougou.

4.2. L'organisation moderne

Au chef-lieu de la commune de Dédougou les autorités administratives, garantes de l'organisation et du pouvoir moderne côtoient les autorités de type traditionnel. Ces autorités sont appuyées par les services techniques de l'Etat déconcentrés à l'échelle de la commune.

4.3. Les autorités administratives

A ce titre on relève :

- le maire et le conseil municipal : depuis l'avènement de la décentralisation, le maire élu est le premier responsable de la commune. Il est appuyé dans sa tâche par son cabinet et le conseil municipal ;
- le préfet : l'Administration du département de Dédougou a, à sa tête le Préfet, représentant l'autorité de l'Etat.

4.4. Les services techniques déconcentrés recensés au chef-lieu de commune

Les services techniques déconcentrés sont les partenaires techniques de la commune à travers leur rôle d'appui conseil par rapport aux normes techniques et les textes en vigueur dans leurs domaines de compétences.

Au chef-lieu de la commune on relève les services techniques déconcentrés à l'échelle communale qui sont :

- la Zone d'Appui Technique en élevage (ZATE) ;
- la Zone d'Appui Technique en Agriculture (ZATA),
- le service départemental de l'environnent et des ressources halieutiques.

On y retrouve également des services techniques déconcentrés à l'échelle provinciale, notamment :

- la Direction Provinciale de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire ;
- la Direction Provinciale des Ressources Animales ;
- la Direction Provinciale de l'Environnement ;
- le District sanitaire de Dédougou ;
- la direction provinciale de l'enseignement de base et de l'alphabétisation avec trois Circonscription (CEB) dans la commune ;
- la direction provinciale l'enseignement secondaire ;
- la Direction Provinciale des Sports et Loisirs ;
- la Direction provinciale de l'action sociale ;
- la Direction Provinciale de la Police Nationale de Dédougou ;
- la Brigade territoriale et la compagnie de gendarmerie de Dédougou ;
- la Direction Provinciale des Impôts.

On note enfin des services techniques déconcentrés uniquement à l'échelle régionale qui sont :

- la Direction Régionale de la Jeunesse, la formation Professionnelle et l'emploi ;

- la Direction Régionale du Travail ;
- la Direction de la Trésorerie Régionale ;
- la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- la Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement ;
- le Tribunal de Grandes Instances de Dédougou ;
- la Direction Régionale de l'Office National de l'Eau et l'Assainissement (ONEA), avec le Centre ONEA de Dédougou ;
- la Direction Régionale de la Promotion de la femme et du genre ;
- la Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL) avec l'antenne SONABEL de Dédougou.

4.5. L'organisations socioprofessionnelles et associations de développement

- **Les organisations socioprofessionnelles**

Ces organisations pour la plupart, ont vu le jour suite aux actions incitatives des services de développement rural (agriculture, élevage, environnement, artisanat). Il en existe une diversité dans la commune (OPA d'hommes et de femmes, OPA mixtes, domaines d'activités divers).

- **Les associations de développement**

Elles interviennent dans les domaines suivants : santé de la reproduction et VIH/SIDA, hygiène et assainissement, culture, artisanat utilitaire et de service, éducation, activités agro-sylvo-pastorales, commerce.

- **Les partenaires au développement**

La commune de Dédougou entretient des relations en matière de coopération décentralisée avec la Commune de Mouscron en Belgique, avec laquelle il été initié et mis en œuvre le projet de coopération décentralisée Dédougou-Douai phase 3. Ce projet a permis la réalisation de plusieurs investissements dans le cadre du précèdent PCD : réalisation de forages, de latrines, construction d'une salle multimédias, organisation de sessions d'alphabétisation, renforcement des capacités du conseil municipal. Outre ce partenariat on note la présence sur le territoire de la commune de plusieurs partenaires susceptibles d'accompagner la mise en œuvre des actions du PCD. (Annexe1 : tableau7)

V. URBANISATION ET HABITAT

5.1. Evolution du tissu urbain

La ville de Dédougou a connu plusieurs opérations de lotissement. La ville s'est développée depuis le village ancien. Puis progressivement, elle s'est étendue dans tous les sens. La trame urbaine actuelle est la résultante de ces diffusants lotissements.

Tableau 7 : Evolution des lotissements dans la ville de Dédougou de 1956 à 2005

Années	Superficie aménagée (ha)	Nombre de parcelles produites	Parcelles types (m^2)	Secteurs concernés
1956	342	2 680	500 à 750	1, 2, 3, 4 et 5
1985	100,7	1 105	450 à 600	6
1996	208,2	2 564	300 à 400	2 et 5
2005	100	1 113	300 à 500	2
TOTAL	**750,9**	**7 462**	-	-

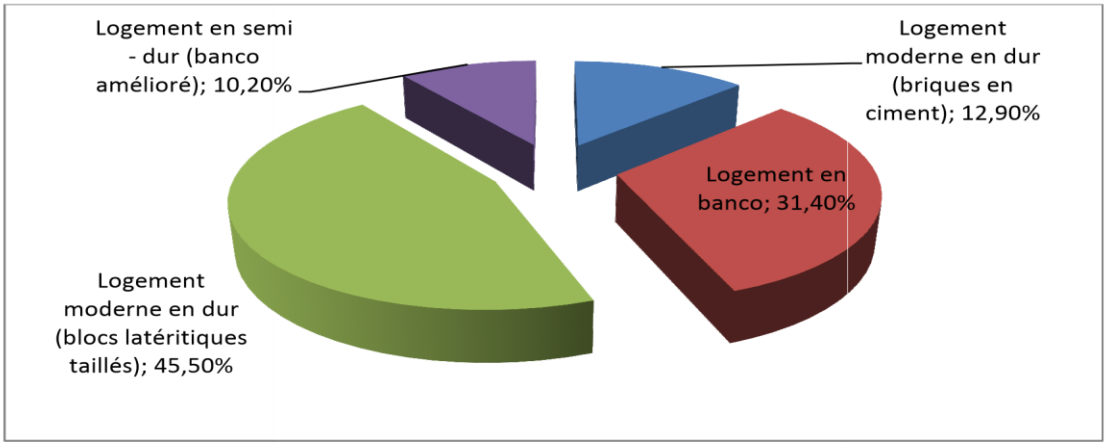
Source : Etude ECOLOC - janvier 2007 / Entretien EAC – Mairie de Dédougou - novembre 2018

5.2. Typologie de l'habitat

Comme dans la plupart des villes du Burkina Faso, trois (03) principaux types d'habitat peuvent être distingués. Il s'agit de l'habitat dit moderne, de l'habitat traditionnel et de l'habitat semi-moderne à cheval entre le moderne et le traditionnel. Cette classification se fera sur la base des matériaux de construction, des technologies et techniques constructives et du mode d'occupation de l'espace.

Le graphique et le tableau suivants présentent les différents matériaux de construction utilisés à Dédougou et dans chaque secteur de la ville. On note une prédominance des matériaux locaux de construction. Les toits sont majoritairement en tôle. Les constructions en parpaings de ciment apparaissent comme marginales

Graphique n°17 : Types de logement par matériaux de construction dans la ville de Dédougou



Source ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Déc. 2011 /BGB Méridien-novembre 2018

Tableau 8 : Type de logement par matériaux de construction par secteur à Dédougou

Tableau n°13 : Type de logement par matériaux de construction par secteur à Dédougou

Type de matériaux / Secteurs	Logement moderne en dur *(briques en ciment)*	Logement en banco	Logement moderne en dur *(blocs latéritiques taillés)*	Logement en semi - dur *(banco amélioré)*	TOTAL
01	15,4)%	26,90%	55,80%	1,90%	100%
02	20,1)%	17,30%	58,30%	4,30%	100%
03	11,6)%	48,80%	33,70%	5,80%	100%
04	32,4)%	10,80%	37,80%	18,90%	100%
05	6,8 %	37,30%	39,00%	16,90%	100%
06	9,3 %	32,60%	45,60%	12,40%	100%
07	0,0 %	52,00%	36,00%	12,00%	100%
TOTAL	12,9)%	31,40%	45,50%	10,20%	100%

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Déc. 2011/BGB Méridien-Novembre 2018

5.3. L'habitat traditionnel

Il s'agit ici de toutes les concessions et équipements construits avec des matériaux et une technologie traditionnelle. L'habitat traditionnel représente selon les enquêtes ménages environ 31,40% des logements des chefs de ménage de la ville.

Les concessions traditionnelles, généralement clôturées à l'aide de briques en banco ou de blocs de latérites taillées du fait de la disponibilité de ce matériau, traduisent très souvent l'origine ethnique du ménage. On rencontre ainsi l'habitat bobo marqué par les formes rectangulaires, l'habitat mossi dominé par les formes circulaires et l'habitat peulh qui est souvent une combinaison des deux précédents du fait de leur plus grande influence.

Deux (02) types de logements sont à distinguer dans la catégorie habitat traditionnel. Il s'agit des bâtiments en banco avec toiture terrasse en banco et des bâtiments en banco couverts de paille et quelques fois de tôles.

Les bâtiments traditionnels en banco couverts d'une toiture terrasse en banco sont en général de forme quadrangulaire et construits avec une structure porteuse en bois. Le banco est ainsi coulé sur un tapis de bois, de seccos et accessoirement de film polyane pour en assurer l'étanchéité. Les portes et volets sont généralement en tôle. Ces bâtiments construits souvent par le chef de ménage avec l'aide des amis ou par des tâcherons spécialisés, nécessitent un entretien régulier à la fin de chaque saison hivernale par l'application d'un enduit en argile et bouse de vache. La durée de vie moyenne d'un bâtiment entièrement en banco est de l'ordre de cinq (05) ans. Mais avec un entretien régulier, elle pourrait excéder les 20 ans d'âge.

Figure 13: Photos Habitat traditionnel en banco avec toiture terrasse en banco



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Déc. 2011/BGB Méridien novembre 2018

Les enquêtes ménages menées dans le cadre de l'élaboration de ce schéma directeur ont permis de constater que ce type de bâtiment représente environ 2,30% des logements des chefs de ménage principaux dans la ville de Dédougou. Cette proportion est encore plus importante en zone non lotie rurale et urbaine, notamment au secteur n°07 (Tionkuy) où ils sont estimés à 12% des logements des chefs de ménage, au secteur n°06 (Moundasso) où ils occupent 3,60% et au secteur n°03 (principale zone non lotie) où ils sont évalués à 2,30%. Ces constructions se retrouvent généralement dans des concessions comprenant plusieurs bâtiments.

A côté de cette première catégorie, apparaissent les bâtiments en banco couverts de paille. Ils sont assez marginaux et ne représentent qu'environ 0,80% des logements des chefs de ménage principaux. Ces bâtiments sont constitués de murs porteurs en banco et couverts de paille posée sur une charpente en bois.

Il s'agit essentiellement de cases rondes qui demandent également un entretien régulier à la fin de chaque saison pluvieuse. A ce niveau, l'auto construction est très souvent privilégiée.

Ce type de logement se retrouve majoritairement au secteur n°07 (Tionkuy) où il représente environ 4%, au secteur n°04 où il est estimé à 2,70% et au secteur n°03 où on l'évalue à 1,20%.

Figure 14: Photos d'Habitat *traditionnel en banco avec toiture en paille à Tionkuy*



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Oct. 2012/BGB Méridien 2018

5.4. L'habitat semi-moderne

Il s'agit ici d'un type en transition entre l'habitat dit traditionnel et celui dit moderne. Généralement construits en banco ou en blocs de latérite taillés, ces bâtiments sont recouverts de tôles et enduits au mortier de ciment. Les murs périphériques sont généralement non enduits quand ils sont construits en BLT. Les sols sont en chape ciment. Ils sont souvent construits suivant un plan rectangulaire ou en *« L »*. Ces bâtiments ne comportent aucune commodité intérieure particulière telle des douches ou des W-C. Outre les pièces principales (chambres et salon), on y trouve quelques rares fois des débarras.

On en trouve souvent plusieurs bâtiments de ce standing dans la même parcelle. Les autres éléments bâtis de la cour comprennent une cuisine extérieure, éventuellement des toilettes (douche et latrines) et parfois un coin pour le petit élevage.

Figure 15: Photo d'Habitat *semi-moderne en BLT*



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Déc. 2011/BGB Méridien novembre2018

En termes de proportion, l'habitat de transition, avec environ 10,20% des logements des chefs de ménage est la moins importante dans la ville de Dédougou. A ce niveau également, l'intervention d'un maçon est très régulièrement requise pour la construction.

Ce type d'habitat se retrouve indistinctement en zone lotie tout comme en zone non lotie et apparaît avec plus d'importance en zone lotie. Le développement de l'habitat hybride marque l'attachement de la population à résider dans un cadre sûr et durable malgré les limites financières.

En définitive, il convient de noter que malgré la volonté de plus en plus marquée d'une partie de la population de se doter d'un logement en matériaux durables, force est de reconnaître que la ville de Dédougou est marquée par :

- l'importance des zones non loties qui abritent une frange importante de la population sur des espaces assez réduits ;
- l'importance de l'habitat de type traditionnel et semi-moderne ;
- le manque d'ouverture des voies de circulation intra urbaines ;
- le faible niveau d'équipement.

5.5. L'habitat moderne

Il s'agit ici de toutes les concessions et équipements construits avec des matériaux dits définitifs et une technologie moderne. Ces bâtiments sont soit construits en parpaings de ciment, en blocs de terre comprimés, en blocs de latérite taillés ou d'autres matériaux similaires et recouverts de tôles ou de dalle en béton. Leur édification a toujours nécessité l'intervention d'un tâcheron ou d'un maçon, voire d'une entreprise (pour le cas des équipements et édifices publics en général).

Comme le montre les tableaux et le graphique précédents, l'habitat de type moderne est dominant dans la ville de Dédougou. Il occupe plus de 45% des logements des chefs de ménage.

On distingue à Dédougou un habitat moderne d'influence coloniale. Ce type d'habitat se rencontre dans la zone du premier lotissement et principalement dans la zone administrative et au secteur n°02 et n°05. Cet habitat se caractérise par des bâtiments rectangulaires en plan. En toiture, il présente généralement de fortes pentes avec plusieurs versants lisibles en façades. Ils sont en matériaux durs ou mi-durs avec un revêtement enduit ciment.

On distingue également dans cette zone administrative, des bâtiments datant de la même époque à toits plats. C'est le cas de l'ex haut-commissariat abritant provisoirement le gouvernorat de la région de la Boucle du Mouhoun.

Quoique d'une richesse architecturale inestimable, un certain nombre de ces bâtiments localisés dans la zone administrative sont laissés à l'abandon et menacent ruines. Quelques rares cas de restauration sont entrepris mais cela reste sporadique au regard du nombre important de bâtiments mal entretenus ou en ruine.

Figure 16: Photo d'Habitat moderne d'influence coloniale restauré



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011/BGB Méridien novembre2018

Figure 17: Photo d'Habitat moderne d'influence coloniale en ruine



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011/BGB Méridien-novembre2018

Figure 18: Photo d'Habitat moderne d'influence coloniale



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011/BGB Méridien-novembre2018

Une politique volontariste de restauration, de sauvegarde et d'entretien de ces édifices doit être entreprise pour une conservation de ces témoins de l'histoire coloniale de la Haute Volta, devenue Burkina Faso.

L'autre type d'habitat est d'influence sahélienne. Il s'agit notamment de bâtiments construits en blocs de latérites taillés ou pour quelques rares cas en parpaings de ciment ou en blocs de terre comprimés. La couverture est généralement en tôles ou en tuiles ou même pour quelques rares cas en dalle. Les sols sont soit en chape ciment ou en carreaux. Certains de ces bâtiments comportent des toilettes internes.

La plupart des bâtiments construits en BLT sont revêtus de l'intérieur au mortier de ciment et sans revêtement extérieur. La structure *(poteaux, chainages, éventuellement longrines, appui de baies, etc.)* sont généralement en béton armé laissé apparent.

Ces habitations sont formées d'un bâtiment principal construit dans les matériaux ci-dessus cités et parfois de bâtiments annexes tels une dépendance, une cuisine extérieure, des blocs de latrines.

Le niveau d'équipement de ces bâtiments comprend très souvent l'adduction en eau potable, l'électricité et parfois le téléphone qui devient de plus en plus marginal du fait de l'expansion des téléphones portables.

Les murs de clôture sont généralement réalisés en BLT quel que soit le type de matériaux utilisé pour la construction du bâtiment principal. On retrouve ainsi des bâtiments en BLT ou en parpaings de ciment avec des clôtures en BLT comme le montre les exemples dans les images suivantes.

Rependu un peu partout dans la ville, l'habitat moderne d'influence sahélienne se compte majoritairement dans la zone du second lotissement *(secteur n°06)* mais aussi au secteur n°03.

Figure 19: Photo d'Habitat moderne d'influence sahélienne en BLT



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011/BGB Méridien novembre2018

Figure 20: Habitat moderne d'influence sahélienne en parpaings de ciment



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011/BGB Méridien novembre2018

Ce type d'habitat représente environ 45,50% de l'habitat à Dédougou. On le retrouve surtout en zone lotie où il occupe une proportion plus importante des logements des chefs de ménage. On constate des activités soutenues de construction de bâtiments en matériaux définitifs. Parmi ces nouvelles constructions, se développe des bâtiments constitués d'une série de logements de type F_2 *(une chambre et un salon)* communément appelés « *célibatérium* ». Ces bâtiments sont surtout destinés à la location.

5.6. Problématique foncière

La gestion des terres du Burkina restent assez complexes dans la mesure où cohabitent un système traditionnel et un système moderne.

Avant la colonisation régnait le seul régime foncier traditionnel ou coutumier.

Sous la colonisation, les sociétés traditionnelles connaîtront un bouleversement avec l'introduction de la monnaie. En effet, sous la colonisation, ce régime connaitra le système d'immatriculation par un décret en 1906. Il est repris en 1932 et a permis la création des propriétés privées. Pour le colonisateur, la propriété était à même de permettre une meilleure exploitation des terres. Il sera donc instauré des instruments juridiques qui vont côtoyer les modes traditionnels.

Ainsi, à l'indépendance la terre était régie par le régime foncier coutumier et le régime foncier moderne dit règlementaire. Mais en réalité, la majorité de la population était soumise au régime foncier coutumier.

Toutefois, ces deux *(02)* régimes ont montré leurs limites face aux difficultés des populations à accéder à la terre pour se loger et pour l'exploiter *(agriculture, élevage, etc.)* d'où l'adoption de la Réorganisation Agraire et Foncière *(RAF)* en août 1984. C'est une loi qui a connu des relectures notamment en 1991 et en 1996. Elle a donné lieu à un décret d'application en 1997 et l'évolution sociopolitique a commandé l'élaboration de textes

sectoriels. Il faut préciser que la RAF vient d'être relue avec la Loi n°034-2012 du 02 juillet 2012. Cette nouvelle loi qui est référencée ***Loi n°034-2012 du 02 juillet 2012,*** a été promulguée par ***le Décret 2012-726/PRES du 06 septembre 2012*** et ses décrets d'application sont en préparation.

Avec le renforcement du processus de décentralisation entamé en 1995, la gestion des terres est depuis, de la compétence des collectivités territoriales, car l'Etat leur a transféré l'essentiel du pouvoir dans l'organisation et l'utilisation du domaine foncier national situé dans leurs ressorts territoriaux.

Cependant, sur le foncier urbain, cette gestion éprouve encore des difficultés dues pour l'essentiel à la multiplicité des acteurs, à la faiblesse des capacités de l'administration foncière locale, à la faiblesse de la législation qui souffre de plus d'effectivité et de diffusion. Cette situation est causée de maintes erreurs et contraintes constatées sur le terrain. La terre étant le support essentiel de toute activité humaine, la résolution des questions foncières est devenue un préalable pour le développement d'où l'intérêt d'en traiter dans le cadre du présent SDAU.

5.7. Modes de gestion foncière

La gestion foncière locale révèle la coexistence de deux *(02)* systèmes. Un système traditionnel qui repose sur la coutume et l'oralité et un système moderne qui repose sur le droit écrit.

Il y'a interaction entre les deux *(02)* systèmes du fait que leurs acteurs respectifs se retrouvent dans la chaîne foncière. Cependant, ce dualisme cause des inconvénients dans l'organisation pour une cohérence dans l'utilisation des terres à Dédougou. Il constitue une source d'amalgame et de blocages. Ainsi, les litiges fonciers nés des acquisitions traditionnelles ne sont pas exclusivement régulés sous l'empire des coutumes à cause de leur oralité et imprécision.

Par ailleurs, à l'occasion des aménagements dont les lotissements, on constate une prééminence du droit traditionnel. Cela s'explique par le fait que l'opération se déroule généralement dans les zones d'habitation spontanée initialement concédées par les coutumiers. Les zones péri - urbaines sont des lieux de prééminence du droit coutumier. En effet, ces zones restent encore dominées par les pratiques locales traditionnelles.

VI. CONDITION DE VIE DES MENAGES

L'enquête multisectorielle réalisée par l'INSD en 2014 (Profil de la pauvreté) fait un état de la pauvreté au Burkina Faso. Ainsi plusieurs facteurs permettent de traduire l'état de pauvreté dans la région du Mouhoun et par ricochet la commune de Dédougou. Pour l'aspect monétaire, l'alimentation, le niveau d'instruction, l'accès à l'eau potable (eau de boisson), le taux d'urbanisation, l'assainissement, l'habitat, la santé et pour bien d'autres secteur le taux non accessibilité aux différents secteurs est supérieur à la moyenne nationale. Si on considère les indices pour la région sont à l'image de la commune de Dédougou, on peut affirmer de façon générale que la pauvreté est très marquée dans la commune du Dédougou.

Pour corroborer toutes ces affirmations, le tableau ci-dessous indique l'état de pauvreté extrême de la région par rapport à la moyenne nationale :

Tableau 9 : Extrême pauvreté (en%)

Désignation	PO	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Mouhoun	20,4	18,2	3,3	18,4	0,9	20,0
Moyenne nationale	11,1	10,0	1,8	10,0	0,4	10,0

Source : Profil de pauvreté et d'inégalités/BGB Méridien octobre 2018

Comme on le constate selon tous les critères d'extrême pauvreté, la région du Mouhoun est un ton au-dessus de la moyenne nationale, traduisant la pauvreté manifeste dans la commune de Dédougou.

6.1. Situation du genre, des jeunes et des autres groupes vulnérables

❖ Situation de la femme dans la commune

Dans la commune de Dédougou, la femme est reléguée au second rang après l'homme. Ce qui explique le fait qu'elle est le plus souvent exclue du pouvoir et des instances de décision qui touchent la vie de la communauté. Elle doit obéissance et respect à l'homme qui est le chef du foyer. Dans le domaine du foncier, la femme n'a pas le droit de propriété sur la terre et ne bénéficie que d'un droit d'usufruit. Elle peut exploiter un lopin de terre appartenant à son époux ou à son fils pour la culture de l'arachide, du gombo, etc. Les femmes de la commune s'organisent au sein des associations et des groupements pour mener des activités génératrices de revenus à travers l'agriculture, le petit commerce, l'artisanat et l'embouche porcine et ovine, etc. Les femmes sont confrontées à plusieurs contraintes limitant leur pleine participation au développement de la commune. Au titre de ces contraintes on peut relever : l'analphabétisme, le poids des travaux domestiques, les difficultés d'accès aux

crédits, la faible implication des femmes dans les instances de décision, les pratiques socio culturelles néfastes (excision, mariages forcés, etc.).

❖ ***Situation de la jeunesse***

Les jeunes constituent la frange la plus importante de la population de la commune. Ils constituent la principale force productive de la commune. On note dans cette catégorie sociale la présence de la tranche d'âge des moins de 15 ans qui constituent une charge sociale pour les personnes potentiellement actives. Malgré leur faible implication au niveau de certaines instances de décision, les jeunes sont très actifs et contribuent au développement de la commune à travers leur participation dans les associations et groupements. Mais, ils sont confrontés aux dures réalités de la pauvreté, du chômage, de l'alcoolisme, de la prostitution et de l'analphabétisme, du manque de qualification professionnelle. Cette situation incite nombre d'entre eux à l'exode vers les grands centres urbains (Bobo et Ouagadougou) et certains sites miniers (Mana) privant ainsi la commune de sa main d'œuvre. La formation et la création d'emplois pourrait aider à l'épanouissement, à la fixation et à l'implication des jeunes dans le développement de la commune. Il s'agit d'initier des formations dans le domaine de la mécanique, de la soudure agrosylvopastorale et de la menuiserie en faveur des jeunes. Par ailleurs, la facilitation de l'accès des jeunes aux crédits pourrait contribuer à la lutte contre la pauvreté et le chômage dans la commune en leur facilitant la création d'activités génératrices de revenus. Les jeunes de la commune sont aussi confrontés à une insuffisance d'activités de contre-saison, les poussant à l'exode saisonnier (vers les sites de l'orpaillage artisanal) ou de longue durée. Les objectifs visés par la Direction Régionale de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi sont :

- appuyer les jeunes à la recherche d'emploi à travers les formations aux métiers, la mise en stage ;
- assister la commune dans l'exercice de ses compétences en matière de jeunesse, de formation professionnelle et d'emploi ;
- lutter contre l'exode rural ;
- contribuer à améliorer les conditions de vie des populations de la commune par l'entreprenariat de la jeunesse.
- formation en entreprenariat agrosylvopastoral. (Source : Direction de la jeunesse).

❖ **Situation des autres couches sociales défavorisées**

Les personnes âgées et les enfants connaissent parfois des situations difficiles du fait de leur âge. Concernant particulièrement les personnes âgées, bien que ces derniers ne soient pas socialement isolés, leur sort dépend néanmoins de la situation économique et de la volonté

de leur progéniture. Mais de façon générale, les vieux constituent une ressource sociale à laquelle on se réfère pour les prises de décisions délicates. La société valorise leur expérience acquise durant plusieurs années et ils sont au-devant de certains actes sociaux tels que les cérémonies et les règlements de conflits. Pour ce qui concerne les enfants, leur sort est intimement lié à la décision personnelle du père de famille. Ce dernier fait parfois fi du fait que l'instruction de l'enfant est nécessaire et obligatoire pour son devenir. Ainsi, certains enfants ne vont pas à l'école où sont forcés d'abandonner les classes pour servir de main d'œuvre familiale ou pour être envoyés en aventure ou placés en milieu urbain auprès des personnes qui les emploient à des tâches productives ou de ménages.

Situation de la petite enfance

Elle est placée sous la tutelle des parents, précisément des mères qui s'occupent essentiellement de leur santé et de leur alimentation jusqu'à l'âge de 6-7 ans pour ceux qui ont la chance d'aller à l'école.

Les Centres d'éveil et d'Education Préscolaire (garderie) et les écoles contribuent à réduire les problèmes de la petite enfance dans la ville de Dédougou. Cependant, la précarité du revenu financier des femmes en milieu rural porte un préjudice sur la prise en charge des enfants.

Au niveau des centres de santé, on constate un fort taux d'enfants malnutris qui se manifeste par la diarrhée, les vomissements, les œdèmes, la fièvre et l'anémie. Cette situation est liée à la méconnaissance des techniques de nutrition infantile et à la précarité des revenus des ménages. Parmi les autres facteurs sociaux aggravant les problèmes de la petite enfance, on peut noter le fort taux de natalité lié à la polygamie qui ne permet pas aux parents d'assurer une prise en charge conséquente des enfants en bas âge. Dans la plupart des familles, la mère assure la prise en charge journalière de l'enfant. Les conditions nutritionnelles et sanitaires de la petite enfance restent fortement tributaires des conditions financières de la mère. Le souhait fondamental de la commune dans ce volet est la construction de crèches afin de soulager les femmes qui portent leurs enfants au dos du matin au soir sur leur lieu de commerce. L'action pouvant juguler un tant soit peu la problématique de la petite enfance est le planning familial.

Ces actions doivent être soutenues par la commune en supportant les centres sanitaires dans les actions de sensibilisation sur la santé de la reproduction et le planning familial.

VII. ANALYSE DE LA SITUATION

7.1. Secteurs sociaux

7.1.1. Santé

Dans le domaine de la santé, la commune de Dédougou dispose d'un certain nombre d'infrastructures sanitaires et de personnel de santé de compétences diverses.

La commune de Dédougou abrite le siège de la Direction régionale de la santé (DRS) de la Boucle du Mouhoun au sein duquel est logé l'Office de santé des travailleurs (OST). Dans la commune, siège également la centrale d'achat des médicaments essentiels génériques et des consommables médicaux (CAMEG) de la région. La commune est couverte sur le plan sanitaire par le district de Dédougou.

Sur les plans administratif et technique, c'est l'équipe cadre du district (ECD) qui coordonnent les activités des centres de santé du premier échelon du système national de santé disponibles dans la commune. Le district est chargé de la planification opérationnelle et de la mise en œuvre des programmes de santé prenant en compte les formations sanitaires et la population de la commune. La gestion des infrastructures sanitaires incombe à la commune. La participation des communautés au bon fonctionnement des centres de santé est effective à travers les comités de gestion (COGES) mis en place dans chaque formation sanitaire publique par la commune avec l'appui de l'ECD. La décision du gouvernement en 2016 de recruter dans chaque village deux agents de santé à base communautaire (ASBC) a permis à la commune de recruter pour son compte 71 (sur 78 attendus) de ces agents qui sont mis à contribution pour rapprocher davantage les services de santé (soins curatifs, préventifs, promotionnels et de soutien) aux populations de la commune.

En ce qui concerne les ressources humaines, les centres de santé publics (CSPS et CM) de la commune disposent chacun d'au moins trois (3) agents de santé (infirmier, Agent itinérant de santé et d'hygiène communautaire, sage-femme/maïeuticien ou accoucheuse), pour l'offre des services de santé aux populations. Le ministère de la santé à travers le district a mis à la disposition de la commune 124 agents de santé (dont 6 médecins généralistes) hors mis ceux du CHR et des structures de soins privées pour servir sa population estimée à 122262 habitants en 2018.

Tableau 10 : Situation du personnel des formations sanitaires

Formations sanitaires	Types d'agents								
	Médecin	**Attaché de santé**	**IDE**	**IB**	**S F E / maïeuticien**	**AA**	**AIS**	**Gardien**	**Gérant dépôts**
CMU	6	2	14	4	10	13	4	1	2
CSPS communal	0	0	5	3	6	11	5	1	2
CSPS Tionkuy	0	0	1	0	0	2	1	1	1
CSPS Passakongo	0	0	2	0	1	2	2	1	1
CSPS Soukuy	0	0	3	0	1	2	1	1	1
CSPS Karo	0	0	1	0	0	2	1	1	1
CSPS Kari	0	0	3	0	1	3	1	1	1
CSPS Torouba	0	0	0	1	0	1	1	1	1
CSPS Fakouna	0	0	0	1	2	1	1	1	1
CSPS Dona	0	0	1	0	0	1	1	1	1
Total	**6**	**2**	**30**	**9**	**21**	**38**	**18**	**10**	**12**
Ratio/population									
Norme OMS									

Source : *district Dédougou 2018*

7.1.1.1. Les infrastructures sanitaires

La commune urbaine de Dédougou compte au total neuf (9) centres de santé et de promotion sociale (CSPS) et un (1) centre médical (CM) en ce qui concerne les structures de soins publiques. Elle ne dispose pas de centre de santé avec antenne chirurgicale (CMA) mais abrite un Centre Hospitalier régional (CHR). La commune dispose également d'environ une dizaine de structures de soins privées et confessionnelles dont la majorité est fonctionnelle. Il y a aussi à Dédougou, quelques laboratoires d'analyses médicales dans certains centres médicaux et des officines pharmaceutiques privées.

Tableau 11 : Situation des formations sanitaire publique et privé fonctionnel dans la commune en 2018

Nom de l'établissement	Localisation
Publiques	
Centre Hospitalier régional de Dédougou	Secteur 4
Centre médical urbain	Secteur 5 Dédougou
Infirmerie camp militaire	Secteur 4
SMI de la CNSS	Secteur 2
CSPS Communal	Secteur 6 Dédougou
CSPS de Kari	Village de Kari
CSPS de Dona	Village de Dona
CSPS de Karo	Village de Karo
CSPS de Soukuy	Village de Soukuy
CSPS de Passakongo	Village de Passakongo
CSPS de Toroba	Village de Toroba
CSPS de Tionkuy	Village de Tionkuy
CSPS de Fakouna	Village de Fakouna
Privé et confessionnelles	
Missionnaire de la Charité Mariadougou	Secteur 5

Dispensaire de la Mission	Secteur 1
Cabinet de soins Mamou SIDIBE	Secteur 4
Cabinet de Soin Infirmier Keneya So	Secteur 4
CM Lèves-toi et marche	Secteur 1
CM Diocésain Mgr. Zéphirin TOE	Secteur 5
Clinique Notre Dame de la Bonne Délivrance	Secteur 4

Source : District sanitaire de Dédougou/ BGB Méridien octobre 2018

Tableau 12 : Situation des établissements pharmaceutiques et laboratoires dans la commune en 2018

Type d'établissement	Nom de l'établissement	Localisation
Laboratoires	-	Centre médical urbain de Dédougou (CMU)
	-	CHR
	-	Clinique Notre Dame de la Bonne Délivrance
	-	CM Lève-tôt et marche
Pharmacies hospitalières	-	Au sein du CHR
Dépôts MEG	-	Au sein de chaque CSPS
Officines pharmaceutiques privées	Pharmacie Marguerite Marie	Secteur 4
	Pharmacie Loba	Secteur 4
	Pharmacie Bankuy	Secteur 1

Source : District sanitaire Dédougou/BGB Méridien octobre 201

Tableau 12: Situation des infrastructures/équipements des formations sanitaires

Formation sanitaire	Infrastructures/équipements						
	Logement	Maternité	Dispensaire	Dépôt MEG	Latrine	Toilette	Forage
CMU	00	01	01	02	10	07	00
CSPS Communal	00	01	01	02	04	01	01
CSPS Tionkuy	03	01	01	01	03	04	00
CSPS Passakongo	04	01	01	01	02	03	00
CSPS Soukuy	04	01	01	01	03	02	01
CSPS Karo	04	01	01	01	04	02	01
CSPS Kari	03	01	01	01	02	03	01
CSPS Torouba	04	01	01	01	04	02	01
CSPS Fakouna	03	01	01	01	04	02	01
CSPS Dona	02	01	01	01	01	00	01

Source : District sanitaire Dédougou/BGB Méridien

7.1.1.2. La couverture spatiale des formations sanitaires de la commune

En 2018, la population est estimée à environ 122 262 habitants avec 10 formations sanitaires soit un centre de santé pour 12 226 habitants. Pourtant la norme de l'OMS est de 10 000 Habitants. Cette couverte s'avère insuffisante. Des efforts doivent être menés pour réaliser

surtout des CSPS dans certains villages afin de diminuer les longues distances parcourues et éviter les risques de décès et d'accouchement en cours de route.

Tableau 13 : Répartition de la population de la commune par formation sanitaire

COMMUNES	FORMATIONS SANITAIRES	Popu 2018 RGPH/ DGESS	Nces vivantes FAP *0,20	Pop de 0-11 mois	Pop de 12-59 mois	Pop de 0-59 mois	Pop de 0 - 14 ans	Pop de 0-23 mois	FAP de 15-49 ans	Grossesses attendues	Acchts attendus
DEDOUGOU	CMU DE DEDOUGOU	36046	1689	1452	5246	6698	17449	2828	8041	2104	1753
	COMMUNAL	21199	993	854	3085	3939	10262	1663	4729	1237	1031
	FAKOUNA	9934	465	400	1446	1846	4809	779	2216	580	483
	TIONKUY	1668	78	67	243	310	807	131	372	97	81
	PASSAKONGO	7040	330	284	1024	1308	3408	552	1570	411	342
	SOUKUY	10937	512	441	1592	2032	5294	858	2440	638	532
	KARO	75290	248	213	770	983	2561	415	1180	309	257
	KARI	19146	897	771	2786	3558	9268	1502	4271	1117	931
	TOROUBA	8544	400	344	1243	1588	4136	670	1906	499	416
	DONA	2458	115	99	358	457	1190	193	548	143	120
TOTAL COMMUNE		**122262**	**5728**	**4926**	**17792**	**22718**	**59185**	**9591**	**27275**	**7135**	**5946**

Source : District Sanitaire Dédougou- BGB Méridien Octobre 2018

7.1.1.3. La situation sanitaire

Dans la commune de Dédougou, un certain nombre de pathologies persistent. Les pathologies qui viennent en première position dans les motifs de consultations dans les centres de santé sont principalement :

- le paludisme ;
- les affections de la peau ;
- la diarrhée ;
- la malnutrition ;
- les parasitoses intestinales.

Tableau 14 : Taux de consultation des principales pathologies 2017

Formation sanitaire	Principales pathologies					
	Paludisme	IRA	Affections de la peau	Diarrhées	Malnutrition	Parasitoses intestinales
CMU Dedougou	62,1%	12,2 %	9,37%	0,79%	1,39%	4,95%
CSPS Communal	42,5%	21,0	2,19%	2,80%	1,19%	1,76%

(Dédougou)		%				
CSPS Tionkuy	107,4%	37,8 %	10,07%	1,92%	0,00%	1,62%
CSPS Passakongo	86,2%	36,5 %	4,45%	5,72%	2,14%	4,08%
CSPS Soukuy	56,0%	17,8 %	2,27%	4,55%	1,92%	1,68%
CSPS Karo	61,3%	25,1 %	4,31%	7,45%	2,65%	1,63%
CSPS Kari (Dedougou)	30,6%	9,3%	0,36%	0,56%	1,74%	0,84%
CSPS Torouba	131,5%	12,2 %	3,45%	5,90%	3,97%	2,24%
CSPS Fakouna	33,6%	21,0 %	1,14%	2,80%	3,85%	1,23%
CSPS Dona	148,8%	37,8 %	6,22%	25,10 %	11,82%	4,84%

Source ***district Dédougou 2018/BGB Méridien octobre 2018***

Ces pathologies sont dues pour la plupart à l'insuffisance d'hygiène, dans les pratiques de la population, et d'assainissement dans la commune aussi bien dans les ménages que dans les lieux publics. La cohabitation personnes/animaux qui est une réalité dans plusieurs concessions de la commune est également un facteur favorisant la propagation des maladies liées au manque d'hygiène. La commune de Dédougou n'est pas épargnée des infections sexuellement transmissibles telles que le VIH/Sida et l'hépatite B ainsi que du phénomène des grossesses non désirées surtout en milieu scolaire.

La préservation et l'amélioration de la santé de la population de la commune passe par une offre de soins de qualité et la lutte contre les pathologies aussi bien celles sus-citées que les autres maladies. Il est donc primordial de renforcer les actions de promotion de la santé notamment sur la santé sexuelle et reproductive des jeunes et sur l'hygiène et l'assainissement du cadre de vie dans la commune afin de contribuer à réduire les prévalences de ces maladies. L'offre de soins de qualité exige un équipement adéquat des formations sanitaires d'où la nécessité de renforcer ces structures en logistique, matériel sanitaire, médicotechnique et mobilier.

Certains villages de la commune sont situés à plus de 10km de la formation sanitaire qui leur sont le plus proche. Cette situation rend leur accessibilité difficile d'où la nécessité de réaliser de nouveaux CSPS pour les populations de ces villages.

Tableau 15 : Evolution de la couverture vaccinale des formations sanitaires commune de Dédougou

Antigènes	CMU		CSPS Com.		CSPS Kari		CSPS Karo		CSPS Pass.		CSPS Souk.		CSPS Tionk		Fakouna		Dona		Toroub a DDG	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
BCG	102 %	105 %	119 %	141 %	83 %	68 %	91 %	80 %	104 %	118	92 %	94 %	74 %	110 %	42 %	70 %	153%	180%	53 %	109 %
POLIO3	109 %	106 %	92 %	108	89 %	73 %	100¨ %	95 %	99%	110 %	92 %	98 %	81 %	127 %	48 %	92 %	164%	169%	55 %	107 %
DTC HepHib 3	109 %	106 %	92 %	108	89 %	73 %	100 %	95 %	99%	110 %	92 %	98 %	81 %	127 %	48 %	92 %	164%	169%	55 %	107 %
Pneumo7Rota3	109 %	106 %	92 %	108	89 %	73 %	100 %	95 %	99%	110 %	92 %	98 %	81 %	127 %	48 %	92 %	164%	169%	55 %	107 %
RR1	101 %	97%	84 %	94%	88 %	60 %	93 %	90 %	106 %	110 %	114 %	95 %	86 %	118 %	42 %	73 %	141%	131¨ %	64 %	101 %
VAA	60%	54%	61 %	52%	61 %	27 %	63 %	43 %	66%	60%	65 %	40 %	47 %	77%	18 %	27 %	76 %	61 %	22 %	51%
VAT2 et +	98%	119 %	48 %	76%	52 %	40 %	47 %	44 %	90%	118 %	126 %	125 %	39 %	90%	22 %	43 %	141%	141%	43 %	95%

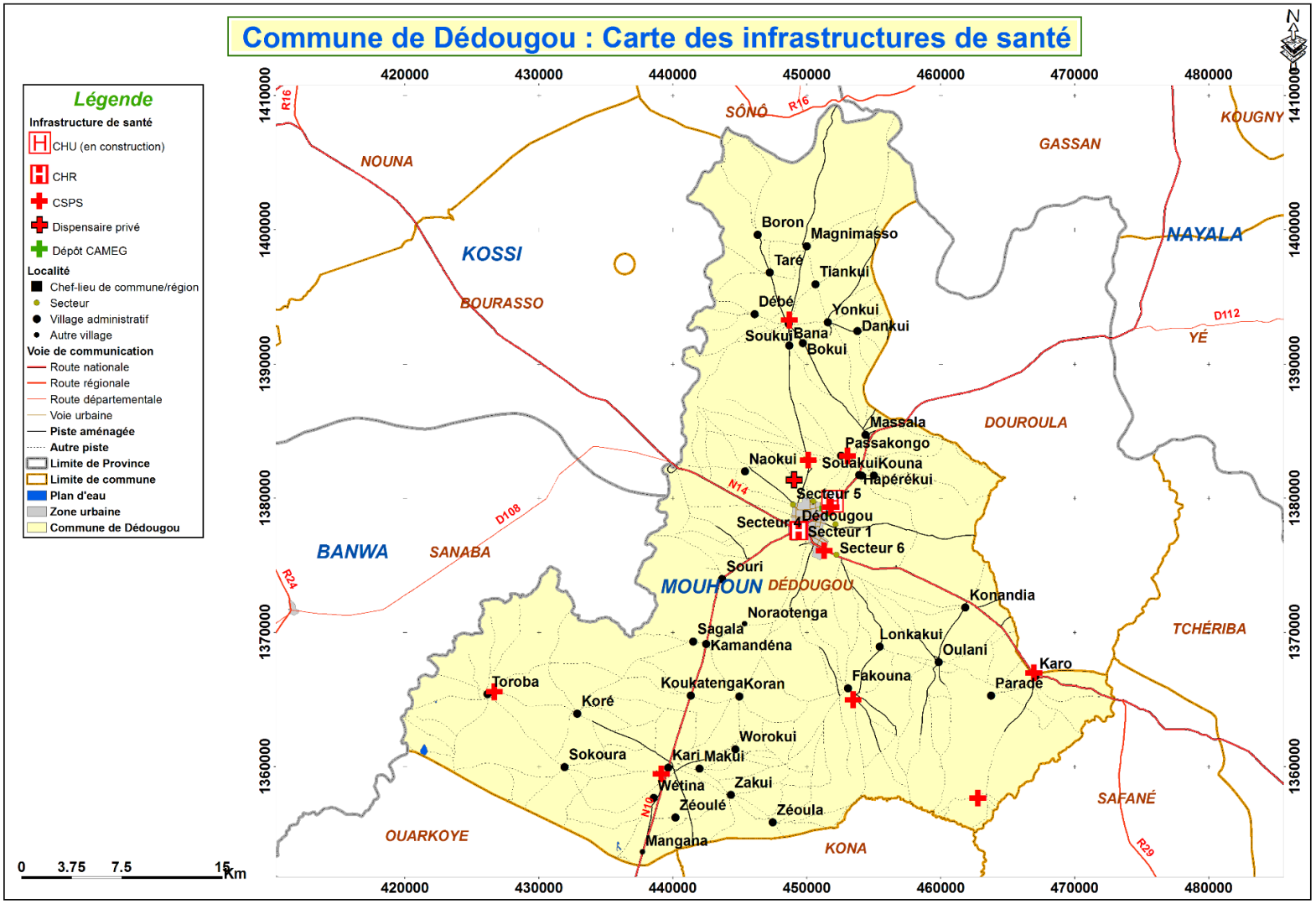
Source : ***District Dédougou-2018***

Tableau 16 : Evolution des indicateurs de la PTME/VIH

Intitulé	Années				
	2013	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Nombre de femmes enceintes dépistées	3522	4821	5758	5074	4984
Nombre de femmes enceintes testées VIH+	46	57	66	38	42
% de femmes enceintes testées +	1%	1%	1%	1%	1%
Nombre de femmes enceintes testées VIH+ bénéficiant des ARV	11	21	41	38	42
% de femmes enceintes testées VIH+ bénéficiant de la prophylaxie aux ARV	23,91 %	36,84 %	62,12 %	100,00 %	100%

Source : ***District Dédougou-2018***

Figure 21: Carte des infrastructures de santé



Source: BNDT2014

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

7.1.2. L'éducation

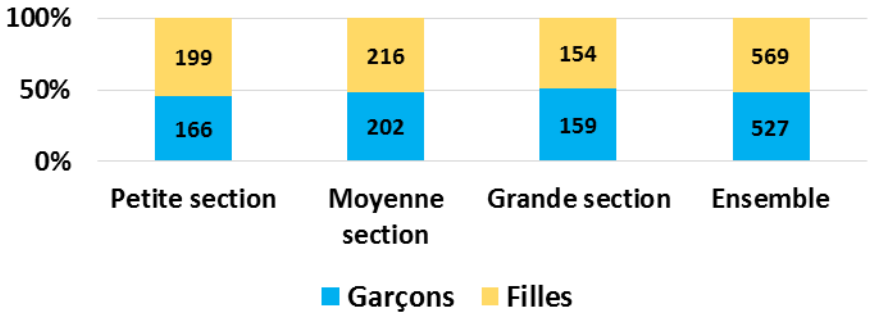
Sur le plan administratif, la commune de Dédougou renferme trois (3) Circonscriptions d'Enseignement de Base (CEB) qui coiffent l'éducation préscolaire, primaire ainsi que l'alphabétisation. Elle compte également une Direction Provinciale de l'Enseignement Préscolaire, Primaire et Non-formel (DPEPPNF). Pour l'enseignement secondaire et supérieur, la commune dispose d'une Direction Régionale des ministères des Enseignements Secondaires. Il existe également une Ecole Nationale des Enseignants du Primaire (ENEP) située le long de la RN10 à proximité de la localité de Massala et des ENEP privées.

7.1.2.1. Préscolaire

La commune de Dédougou compte 11 structures d'enseignement préscolaire totalisant en 2017-2018 près de 1100 enfants (contre 715 en 2014-2015) répartis entre 30 classes de petite, moyenne ou grande section. L'ensemble des structures se concentrent dans le centre urbain de Dédougou parmi lesquelles 10 relèvent du secteur privé et une seule (Payoro au Secteur 1) est publique.

Du point de vue des effectifs en 2017-2018, la structure la plus importante était le public Payaro au secteur 1. Trois autres structures comptaient de 142 à 196 enfants (Wen-Kouni, Providence et La Joie ses Enfants). Les sept autres structures comptaient de 17 à 84 enfants parmi lesquelles trois (3) n'offraient que deux sections. Les encadreurs étaient au nombre de 43 parmi lesquels 37 (86%) femmes. De manière générale, à l'exception de la grande section, on observe une dominance des filles (51.92%) au niveau des effectifs contrairement à 2014-2015 (48.82%). (Annexe2 : tableau12).

Figure 22: *Répartition des effectifs par sexe et section en 2017-2018*



7.1.2.2. Alphabétisation

L'alphabétisation est assurée dans les CPAF et menée le plus souvent par des opérateurs privés. Les principales langues enseignées sont le Dioula, Bwamu, le Mooré et le Fulfuldé. Les niveaux de formation demeurent la Formation Initiale (1), la Formation Complémentaire

de Base (FCB) et la Formation Technique Spécifique (FTS). La commune de Dédougou a comme type de centres de formation en alphabétisation les structures suivantes en 2017-2018 : FE, FTS, REFLECT, A3F, AFI-D, CEBNF, CPAF et DPEPPNF. En matière de formation professionnelle, il existe le Centre Régional de Formation Professionnelle (CRFP) de l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi (ANPE) localisée dans la ville de Dédougou constitue une opportunité de taille pour les populations de la commune. Aussi on note de part et d'autre dans la commune de centre de formation privée en couture, tissage, etc.

Tableau 17 : Evolution du TBA en % de 2013-2018

Années	Garçons	Filles	Total
2013-2014	97,0%	96,0%	96,5%
2014-2015	90,9%	89,8%	90,4%
2015-2016	103,7%	100,3%	102,1%
2016-2017	100,0%	104,7%	102,3%
2017-2018	115,1%	110,1%	112,7%

Source : DPEBNF-Dédougou/ NGB Méridien octobre 2018

Le taux brut d'alphabétisation a sans cesse augmenté de l'année scolaire 2013-2014 à 2017-2018 , passant de 96,6% à 112,7% pour les garçons et filles cumulés.

Tout de même des problèmes subsistent du fait :

- de l'insuffisance d'infrastructures d'accueil (salles de classes),
- de l'insuffisance d'équipements (table-bancs et matériels didactiques),
- de la faible qualification des formateurs,
- de lanon remise d'attestations aux participants,
- L'irrégularité des séances de cours.

Comme perspectives, il faut :

- relever le niveau des formateurs,
- disposer de salles de classe supplémentaires ;
- disposer d'équipements (table-bancs et matériels didactiques) supplémentaires ;,
- ponctuer la formation par la remise d'attestations,
- rendre les séances de cours régulières.

Le tableau ci-dessus présente les effectifs inscrits, évalués, admis et les pourcentages d'admission. Pour l'année scolaire 2017-2018 le pourcentage d'admission pour les hommes

admis est de 100% ET 97,18% pour les filles. On note finalement un taux moyen d'admission de 98,32%. Ce taux est très satisfaisant. (Annexe).

7.1.2.3. L'éducation de base

A la rentrée 2016-2017, la commune de Dédougou compte 59 écoles publiques et 15 écoles privées en ce qui concerne l'enseignement primaire. Ces écoles sont gérées par 03 circonscriptions d'enseignement de l'éducation de base (CEB). Le nombre d'écoles par CEB se présente comme suit :

Tableau 18 : Situation des écoles primaires dans la commune en 2018

CEB	Nombre d'écoles publiques	Nombre d'écoles privées	Total
Dédougou I	19	4	23
Dédougou II	23	5	28
Dédougou III	17	6	23
Total	59	15	74

Source : DPEDNF/Dédougou-/BGB Méridien octobre 2018

A la rentrée 2018/2019, l'enseignement primaire dans la commune de Dédougou est loin d'être satisfaisant. En effet, tous les villages ne disposent pas encore d'école primaire à l'instar du village de Bana. En outre de nombreuses écoles ne sont pas encore normalisées dans la plupart des pôles économiques qui ont servi en même temps de grappes pendant les séances de diagnostic (grappe de Kari, Soukuy, Passankongo, …). Cependant on note une forte concentration des écoles publiques au chef-lieu de la commune : 53 écoles soit environ 60,22%. Les écoles primaires publiques représentent 79,30% de l'offre éducative de la commune.

Cette offre éducative est renforcée par l'existence d'écoles primaires privées dans la commune. Ces écoles primaires privées sont au nombre de 15 soit environ 20,70% de l'offre éducative dans la commune.

Tableau 19 : Evolution des effectifs scolarisés entre 2013 et 2018

Année scolaire	Filles	Garçons	Total	Nombre de fille pour 100 garçons	% de Filles	% de Garçons
2013-2014	8375	8664	17039	96,7	49%	51%
2014-2015	8575	8931	17506	96,0	49%	51%
2015-2016	9066	9311	18377	97,4	49%	51%
2016-2017	9693	9672	19365	100,2	50%	50%
2017-2018	10531	10522	21053	100,1	50%	50%

Source : DPEBNF Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

Le tableau ci-dessus donne un aperçu des évolutions des effectifs chez les filles et chez les garçons. En effet pour l'année scolaire 2013-2018, la commune comptait 17 039 élèves pour 8 375 filles soit 49% de l'effectif total des élèves contre 51% pour les garçons. A la rentrée 2017-2018, on compte un total de 21 053 élèves pour 10 053 filles soit 50% de l'effectifs total contre 10522 sensiblement aussi 50% de l'effectif total. Cette augmentation des effectifs traduit les efforts consentis par l'administration pour promouvoir l'accès des enfants à l'école.

Malgré tout, on constate toujours assez d'enfants qui ne vont pas à l'école soit par manque de places ou par abandon. L'absence de ces enfants à l'école est fondamentalement liée à l'éloignement des écoles.

Il y'a lieu de rapprocher les écoles des enfants en âge d'aller à l'école. Aussi il faut nécessairement normaliser les écoles qui ne le sont pas.

Tableau 20 : Evolution du personnel

CEB	STATUT	IP		IC		IAC		IA		TOTAL		
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	TOTAL
DEDOUGOU I	PUB	8	2	51	59	2	5	0	0	61	66	127
	PRIV	0	0	2	3	4	7	4	4	10	14	24
	TOTAL	8	2	53	62	6	12	4	4	71	80	151
DEDOUGOU II	PUB	9	3	42	75	0	13	0	0	51	91	142
	PRIV	1	1	4	7	2	7	0	0	7	15	22
	TOTAL	10	4	46	82	2	20	0	0	58	106	164
DEDOUGOU III	PUB	7	2	35	55	0	8	0	0	42	65	107
	PRIV	0	0	4	0	5	4	10	0	19	4	23
	TOTAL	7	2	39	55	5	12	10	0	61	69	130
TOTAL	PUB	24	7	128	189	2	26	0	0	154	222	376
	PRIV	1	1	10	10	11	18	14	4	36	33	69
	TOTAL	25	8	138	199	13	44	14	4	190	255	445

Source : DPEBNF Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

Au niveau des 03 CEB, on note un total de 445 membres du personnel avec 376 pour le public contre 69 pour le privé. Au niveau de l'effectif du personnel, on constate une prédominance

des hommes au détriment des femmes soit, respectivement 190 femmes soit 42,70% contre 53,30% avec un effectif de 255 pour les hommes.

Ce nombre apparemment important masque l'insuffisance criard en matières de personnel enseignant. Il n'est pas rare de voir qu'un nombre important d'enseignants tiennent plus d'une classe, surtout en milieu rural dans les villages, causant une baisse du niveau des élèves.

Comme perspective, il faut remédier au problème d'insuffisance d'enseignants dans le primaire toujours le plus en milieu rural.

Globalement on constate une baisse de l'école en général dans la commune de Dédougou. Le nombre d'écoles publiques est passé de 76 en 2013-2014 à 59 en 2017-2018 et pour les écoles privées on constate contrairement à une hausse en passant de 12 en 2013-2014 à 2017-2018 à 15 écoles.

Pour les classes ma même tendance est constatée. Ainsi en 2013-2014 on comptait 312 classes au public contre 268 en 2017-2018 et pour le privé de 51 classes en 2013-2014 à 69 en 2017-2018.

Cette régression du nombre d'écoles et de classes est l'image de l'école en général dans la commune. Elle se caractérise la non scolarisation de nombreux enfants.

Les autorités communales doivent mener une politique de reconstruction d'écoles et d'ouverture d'assez de classes pour résorber le nombre important d'enfants qui ne vont pas à l'écoles afin de redorer l'image de l'école dans la commune. (Annexe3 : tableau18).

Tableau 21 : Evolution de la population de 6-11 ans de 2013-2017

Années	Garçons	Filles	Total
2013	10 080	9 348	19 428
2014	10 387	9 648	20 035
2015	10 675	9 939	20 614
2016	10 946	10 228	21 174
2017	11 203	10 522	21 724

Source : DPEBNF Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

Au vu du tableau on constate qu'entre 2013 et 2017 il y'a eu une certaine hausse des effectifs tant chez les filles comme chez les garçons pour les enfants en âge d'aller à l'école. En effet les effectifs sont passés de 19 428 à 21 724 élèves soit une hausse de 10,60%. Cette hausse apparente ne doit pas masque le fait que de nombreux enfants en âge d'aller à l'école n'n' ont toujours pas accès à l'école.

Il faut donc pour les autorités administratives continuer la promotion de l'accès à l'école.

Tableau 22 : Evolution du TBS en % de 2013-2018

Années	Garçons	Filles	Total
2013-2014	86,0%	89,6%	87,7%
20142015	86,0%	88,9%	87,4%
2015-2016	87,2%	91,2%	89,1%
2016-2017	88,4%	94,8%	91,5%
2017-2018	93,9%	100,1%	96,9%

Source : DPEBNF Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

En termes de taux brut de scolarisation, entre 2013-2014 et 2017-2018 une hausse de 9, 2 % enregistrée. On notait 86,0% pour les garçons et 89,6%pour les filles avec une moyenne de 87,7%en 2013-2014 et 93,9% pour les garçons contre 100,1% pour les filles avec une moyenne de 96,9% EN 2017-2018.

Malgré cette embellie des taux, force est de constater des enfants en âge d'aller à l'école ne sont pas scolarisés. .

Il faut encore une fois de plus continuer la promotion de la scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école.

Tableau 23 : Evolution du nombre de salles de classe 2013-2018

Années	Public	Privé	Total
2013-2014	312	51	363
2014-2015	244	64	308
2015-2016	247	63	310
2016-2017	**259**	**65**	324
2017-2018	268	69	337

Source : DPEBNF Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

Entre 2013-2014 et 2017-2018 le nombre de salles est passé de 363 (312 pour le public et 51 pour le privé) à 337 (268 pour le public et 69 pour le privé). On constate une tendance baissière des salles de classe qui est bien sûr en phase la tendance baissière pour les classes. Comme au niveau des classes, on remarque une baisse pendant la période au niveau du public tandis qu'au niveau du privé on a une hausse du nombre des salles de classe (passant de 51 à 69).

Cela traduit pourquoi on a toujours un nombre importants d'enfants en âge d'aller à l'école n'y sont pas.

La construction d'écoles surtout en milieu rural s'impose en vue de normaliser les écoles.

Tableau 24 : Ratio élève/classe

Années	Public	Privé	Total
2013-2014	**47**	**45**	**47**
2014-2015	**61**	**40**	**57**
2015-2016	**63**	**43**	**59**
2016-2017	**63**	**47**	**60**
2017-2018	**66**	**50**	**62**

Source : BPEBNF Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

Encore une fois il faut assez d'école et d'enseignant pour booster l'école dans la commune. Le taux moyen de ratio par clase des élèves est passé de 47 en 2013-2014 à 62 en 2017-2018. La hausse est manifeste tant dans le public que dans le privé. L'augmentation traduit le surcharge des classes qui pose plusieurs types de problèmes telle la baisse du niveau des enfants et les difficultés que les enseignants ont pour encadrer les enfants.

Tableau 25 : Quantité de denrées servies aux écoles de la commune de Dédougou

CEB	Sacs de riz	Sac de haricot	Bidons d'huile
Dédougou I	1547	339	478
Dédougou II	1192	289	377
Dédougou III	1313	298	408
Total	4052	926	1263

Source : DPEBNF Dédougou/ BGB Méridien octobre 2018

La ration en vivres est assurée dans les écoles de la commune. En 2017-2018, 4052 sacs de riz, 926 sacs de haricot et 1263 bidons d'huile ont été livres.

Après investigation, il s'avère qu'i y'a du retard dans livraison des vivres et qu'elles sont en quantité insuffisante et parfois de mauvaise qualité.

Pour redynamiser la cantine il faut remédier à toutes ces difficultés car la nourriture est un élément important dans l'éducation des enfants.

7.1.2.4. Post primaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ASAO à l'initiative de la commune, 05 CEG de la commune de Dédougou (Kari, Karo, Oulani, Passakongo, et Soukuy) ont fait l'objet de transfert au MENA. Dans certaines écoles, des classes ouvertes accueillent des élèvent de 6ème dans le cadre du continuum (Amitié, Mondasso et Ecoles centre).

7.1.2.5. Enseignement secondaire

De 2014 à 2018 le nombre d'établissements secondaires est passé de 18 à 40, soit une hausse de 122,22%. Pour les élèves, l'effectif est passé dans la même période à 11 866, effectif plus élevé qu'en 2014.

Tableau 26 : Nombre d'élèves et d'établissements secondaires

	Publics	Privés	Total	Publics	Privés	Total
REGION	245	119	364			0
PROVINCE	40	50	90			0
COMMUNE Dédougou	13	27	40	5287	6579	11866

Source : DREBA Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

Malgré tout de nombreuses faiblesses subsistent. L'offre éducatif fait défaut en général dans la commune et particulièrement en milieu rural où le manque est criard. Au nombre des établissements secondaires publics que compte la commune, seulement 05 sont en milieu rural qui compte 37 villages. Cette situation contraint les élèves à parcourir de très longues distances pour aller à l'école s'ils n'ont de logis sur place au lieu de l'école. La conséquence de cette situation reste l'abandon de l'école pour bon nombre d'élèves issus du milieu rural. La mise en œuvre du continuum n'a fait qu'empirer cette situation. La situation agasse certains parents en milieu rural pour cause de déscolarisation de leurs enfants.

Les effectifs ont considérablement cru de 2014 à 2017, tant chez les filles que chez les garçons. Malheureusement l'offre en infrastructures est insuffisante.

Il y'a lieu pour les autorités communales de Dédougou de remédier convenablement à cette situation.

En annexe est jointe la situation des infrastructures publiques et privées, les effectifs des élèves tant chez les filles que chez les garçons avec leurs totaux,ce qui permet d'avoir une bonnevisibilité afin de mieux appréhender la question de l'offre éducative.

7.1.2.6. Enseignent supérieure

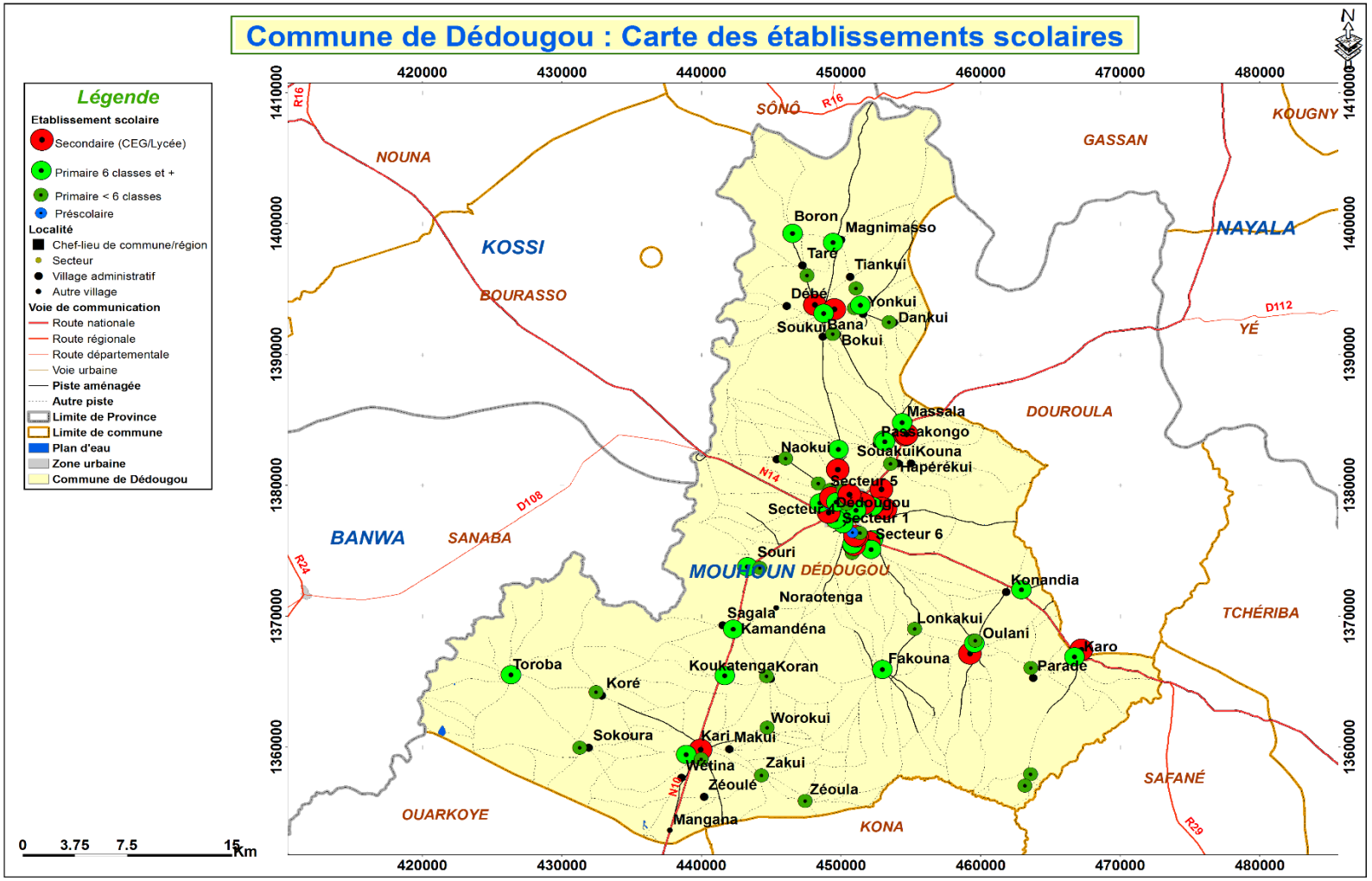
L'enseignement supérieur s'est progressivement développé dans la commune depuis 2010. Ainsi, on compte dans la commune un institut supérieur, à savoir l'institut supérieur Saint Augustin de Dédougou (IPSAD) et une université publique, l'Université Polytechnique de Dédougou ouverts respectivement en 2010 et en 2011.

Les effectifs sont passés au niveau de l'université publique en 2011-2012 de 101 avec 16 filles pour 85 garçons à 548 en 2017-2018 pour 128 filles et 420 garçons soit une hausse des effectifs de 442,60%.

Sur la même période le nombre des UFR est passé de 2 à 5.

Il faut souligner que l'enseignement supérieur évolue considérablement dans la commune avec sans cesse le nombre croissant des UFR occasionnant ainsi une croissance du nombre des étudiants. (Annexe4 : tableau25).

Figure 23: Carte des infrastructures scolaires de la commune



Source: BNDT2014

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

7.1.3. Eau potable, assainissement, eaux et excrétas

7.1.3.1. Eau potable

La commune de Dédougou dispose d'un réseau d'adduction d'eau potable géré par l'ONEA au niveau de sa zone urbaine. L'alimentation de ce réseau se fait à partir de 6 forages situés dans un rayon de 10km par rapport à la station de traitement des eaux située au secteur 5. La distribution se fait par l'intermédiaire d'un réseau d'adduction totalisant à ce jour environ 160 km desservant 4772 abonnés en 2018 ainsi que 64 bornes fontaines. Le réseau dispose de 3 châteaux d'eau dont un d'une capacité de 500m^3 au secteur 2 et deux autres de 150m^3 chacun au secteur 4. Une extension est en cours sur la période 2018-2019 au niveau du secteur 2 essentiellement destinée à des branchements individuels. La première phase a concerné l'installation d'environ 3km de conduites. A signaler que les demandes en branchements particuliers sont particulièrement importantes s'établissant annuellement de 300 à 400.

Par insuffisance de capacité de production face à la demande, le réseau de distribution ONEA est connaît de nombreuses coupures.

Trois localités disposent d'une AEPS communautaire. Le premier a été installé à Fakouna depuis 2007 avec 5 bornes fontaines. En 2017, les localités de Massala et Souri ont également été équipées avec respectivement 1 et 6 bornes fontaines.

- **Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable**

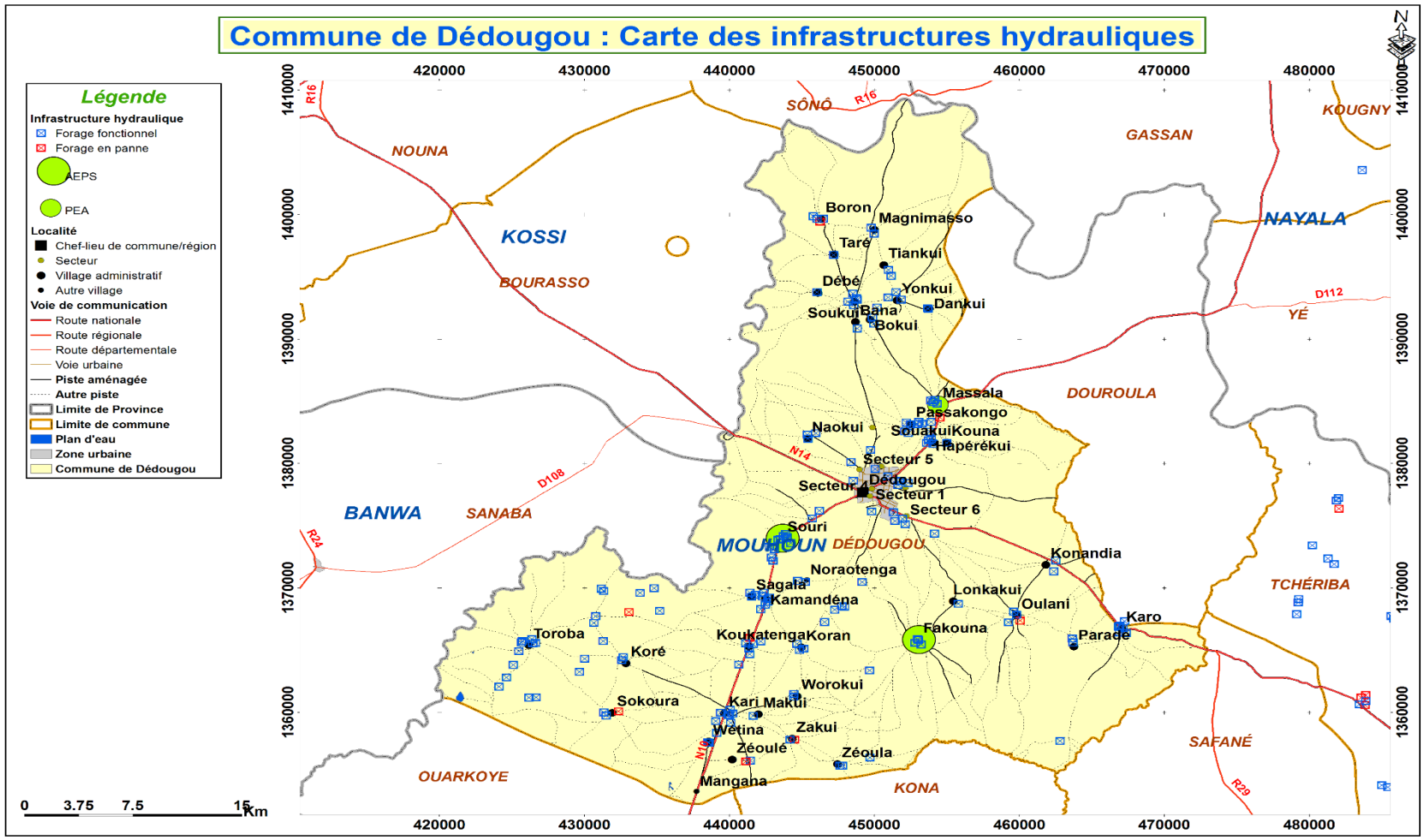
Tableau 27 : Répartition des infrastructures/équipement d'approvisionnement en eau potable

Secteur / Village	Forage		Puits modernes équipés de motopompe		Puits modernes		AEPS	BF/AEPS	BF/ONEA
	F	NF	F	NF	PP	PT			
SECTEUR 1	0	0	0	0	0	0	0	0	60
SECTEUR 2	1	0	0	0	0	0	0	0	
SECTEUR 3	4	0	0	0	0	0	0	0	
SECTEUR 4	0	0	0	0	0	0	0	0	
SECTEUR 5	4	0	0	0	0	0	0	0	
SECTEUR 6	4	0	0	0	1	0	0	0	
BANA	1	0	0	0	2	2	0	0	0
BOKUY	3	0	0	0	2	0	0	0	0
BORON	3	1	0	0	1	0	0	0	0
DANKUY	1	0	0	0	1	1	0	0	0
DEBE	1	0	0	0	2	0	0	0	0
FAKOUNA	9	0	0	0	4	2	1	5	0
HAPEREKUY	3	0	1	0	1	0	0	0	0
KAMANDENA	6	0	0	0	2	0	0	0	0
KARI	8	2	0	0	0	2	0	0	0
KARO	11	0	0	0	2	0	0	0	0
KONANDIA	4	0	0	0	0	0	0	0	0
KORAN	6	0	0	0	1	0	0	0	0
KORE	6	0	0	0	0	0	0	0	0

KOUKATENGA	5	1	0	0	0	0	0	0	0
KOUNA	1	0	0	0	1	0	0	0	0
LONKAKUY	4	0	0	0	1	0	0	0	0
MAGNIMASSO	2	0	0	0	2	0	0	0	0
MAKUY	1	0	0	0	2	0	0	0	0
MASSALA	5	0	0	0	2	1	1	0	0
NAOKUY	3	0	0	0	0	0	0	0	0
OULANI	7	1	0	0	1	0	0	0	0
PARADE	2	0	0	0	2	0	0	0	0
PASSAKONGO	9	1	0	0	0	2	0	0	0
SAGALA	4	0	0	0	0	0	0	0	0
SOAKUY	3	0	0	0	1	0	0	0	0
SOKOURA	2	1	0	0	0	0	0	0	0
SOUKUY	7	0	0	0	5	0	0	0	0
SOURI	16	0	0	0	3	0	1	6	0
TARE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
TIANKUY	3	0	0	0	3	0	0	0	0
TOROBA	18	0	0	0	1	0	0	0	0
Secteur / Village	**Forages**		**Puits modernes équipés de motopompe**		**Puits modernes**		**AEPS**	**BF/AEPS**	**BF/ONEA**
	N	**NF**	**N**	**F**	**PP**	**PT**			
WETINA	5	0	0	0	1	0	0	0	0
WOROKUY	2	0	0	0	1	1	0	0	0
YONKUY	3	0	0	0	1	2	0	0	0
ZAKUY	1	1	0	0	0	0	0	0	0
ZEOULA	2	0	0	0	0	0	0	0	0
ZEOULE	3	1	0	0	0	1	0	0	0
TOTAL	**180**	**9**	**1**	**0**	**45**	**15**	**1**	**5**	**60**

Source : INO –BGB Méridien octobre 2018

Figure 24: Carte des infrastructures hydraulique de la commune



❖ Taux d'accès à l'eau potable par village :

Tableau 28 : Taux d'accès à l'eau potable par village en 2018

VILLAGE	Pop. 2006	Pop. Projetée 2017	Pop. totale desservie	Taux d'accès
HAPEREKUY	952	1175	1175	100,0
BANA	334	411	411	100,0
BOKUY	812	1002	1002	100,0
BORON	680	838	838	100,0
DANKUY	430	532	532	100,0
DEBE	291	358	358	100,0
FAKOUNA	3740	4613	2277	49,4
KAMANDENA	1222	1508	1334	88,5
KARI	2136	2635	2635	100,0
KARO	3416	4215	1500	35,6
KORAN	779	961	900	93,7
KORE	1842	2271	300	13,2
KOUKATENGA	1462	1805	1409	78,1
KOUNA	186	230	230	100,0
KONANDIA	1359	1677	300	17,9
LONKAKUY	365	450	450	100,0
MAGNIMASSO	1412	1742	1268	72,8
MAKUY	250	309	309	100,0
MASSALA	2075	2561	1200	46,9
NAOKUY	1021	1260	300	23,8
WOROKUY	971	1198	900	75,1
OULANI	3032	3741	600	16,0
PARADE	1076	1328	447	33,7
PASSAKONGO	3286	4055	1870	46,1
SAGALA	589	727	727	100,0
SOKOURA	1662	2050	300	14,6
SOUKUY	1059	1308	1308	100,0
SOURI	4055	5006	4194	83,8
TARE	294	362	282	77,9
TIANKUY	507	626	512	81,8
TOROBA	4048	4996	4255	85,2
YONKUY	608	751	600	79,9
ZAKUY	262	324	167	51,5
ZEOULA	848	1046	670	64,1
ZEOULE	317	391	300	76,7
WETINA	514	634	571	90,1
SOAKUY	207	255	255	100,0

Source :INO/ Commune de Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

7.1.3.2. Assainissement, eaux usées et excrétas

La commune de Dédougou dispose pour sa zone urbaine d'un plan stratégique d'assainissement (PSA) élaboré en 2009 à l'horizon 2020. Ce document prévoit un investissement de 1.291.711.750FCFA à l'horizon 2020 conjointement financé par l'ONEA, la Commune de Dédougou et les populations. Ce plan d'assainissement accorde une priorité à l'équipement des ménages en latrines, fosses septiques et puisards représentant avec 637.021.750FCFA 49.3% des investissements prévus. L'équipement des lieux publics, budgétisé à 259.800.000FCFA représente 20.1% des investissements prévus. Enfin, la sensibilisation et l'accompagnement au fonctionnement budgétisé à 394.890.000FCFA représente 30.6% des investissements prévus.

- **Déchets solides**

Au niveau de la zone urbaine de Dédougou, la Mairie dispose d'un service d'assainissement qui intervient au niveau des espaces publics (marchés, gare routière, voirie, caniveaux) ainsi que dans le nettoyage de ses bureaux. A cet effet, elle a mis en place une brigade verte regroupant 40 femmes travaillant alternativement par groupes de 20. Sur le plan logistique, elle dispose d'un camion-benne en panne qu'elle a dû remplacer par 3 tricycles qui assurent le transport des déchets.

Il existe également à Dédougou 15 structures associatives dans le domaine de l'assainissement dont 6 qui assurent activement l'enlèvement des déchets dans les ménages à l'aide de tricycles ou de charrettes à traction asine. Ces structures regroupent chacune plusieurs dizaines de personnes qui assurent le service par des passages de 1 à 3 fois par semaine. Ce service est conditionné par des frais d'adhésion de 2000 FCFA par ménage puis 1000 FCFA mensuels dans les ménages et 2000 FCFA pour les lieux publics. Un découpage avait été instauré pour chacune des structures celui-ci n'étant plus respecté aujourd'hui.

Le déversement des déchets constitue une autre préoccupation. Une décharge a été partiellement aménagée depuis 2009 dans la localité de Konandia à environ 13 km à l'est-sud-est de Dédougou grâce à un appui de la ville de Douai en France mais celle-ci ne peut actuellement pas être exploitée nécessitant des aménagements supplémentaires. Au vu des capacités réduites de transport, le déversement des déchets solides se fait actuellement au niveau de deux anciennes carrières latéritiques au secteur 5 et à Moundasso tant par la Mairie que les structures de collecte privées. Parallèlement, il existe un certain nombre de dépôts sauvages dans différentes parties de la ville et plus particulièrement au secteur 4 vers le marché-central ainsi qu'au secteur 6. La population, par ailleurs, utilise également les caniveaux pour le déversement de ses ordures. Lorsque les dépôts sauvages prennent trop

d'ampleur, la Mairie intervient pour procéder à leur nettoyage parfois avec l'appui de projets (p.ex HIMO avec 300 travailleurs pour le curage des caniveaux en 2018).

Dans les villages, le phénomène de prolifération des ordures et en particulier des sachets en plastique semble encore limité en dehors de la proximité des marchés.

- **Déchets liquides**

Au niveau de la commune de Dédougou, il n'existe qu'une seule entreprise privée qui dispose d'un camion vidangeur. Autrement, la vidange des fosses septiques se fait manuellement par des particuliers qui proposent le service. Treize d'entre eux ont néanmoins bénéficié d'une formation par l'intermédiaire de la GIZ en 2017 pour le recours à de bonnes pratiques. Le déversement des excrétas se fait essentiellement dans les champs à la demande de certains producteurs dans un rayon de 7 à 8 km du centre-ville de Dédougou.

La commune de Dédougou dispose d'un certain nombre de latrines sous forme de blocs plus particulièrement dans les espaces publics (marchés, écoles gare routière…). L'entretien de ces dernières se révèle problématique au vu du manque d'hygiène de la population qui les utilise. Au niveau du centre urbain, on peut estimer la part des ménages équipés de latrines à 80% les familles n'en disposant pas recourant soit aux voisins ou aux latrines d'écoles situées à proximité. Les latrines restent très majoritairement de type traditionnel tout comme le déversement des eaux usées (douches) continue à se faire dans la rue. Dans les villages, par manque de latrines et de moyens pour en réaliser, le niveau d'équipement des ménages reste très faible la population continuant à déféquer à l'air libre.

- **Drainage des eaux de pluie**

Seule la zone urbaine de Dédougou dispose depuis quelques années d'aménagements pour le drainage des eaux. Ceux-ci comprennent 32.5km linéaires de canaux secondaires et un canal collecteur d'une longueur d'environ 1 km s'écoulant depuis le marché vers le bas-fond du secteur 3. Un bassin collecteur a également été aménagé en 2014 au centre-ville à proximité de la N10. Durant la saison sèche, ce bassin sert de scène pour le déroulement du Festival des Masques dont il occupe le lieu initial. Dans les quartiers, on observe la présence de nombreuses flaques d'eau qui favorisent la prolifération des moustiques et de mauvaises odeurs.

- **Recyclage**

Le recyclage des déchets concerne avant tout les sachets en plastique. Cette activité a été initiée avec l'appui du Projet « Neeré » qui a pris fin en 2016. Trois des structures de collecte privée susmentionnées mènent cette activité au niveau de leur siège avec la production de pavés, bancs, jouets et autres effets. Depuis 2016 intervient également le Projet de Traitement

et de Valorisation des Déchets Plastiques (PTVP) basé à Ouagadougou qui dispose de deux points focaux dans la commune. Ce projet envisage la mise en place d'une unité de collecte et traitement des sachets en plastique à l'aide de broyeurs au sein du dépôt d'ordures installé dans la localité de Konandia. Bien que n'ayant pas réellement démarré, l'activité semble avoir suscité un engouement chez certaines femmes et enfants qui ont collecté des sachets pour les stocker à domicile dans l'attente de leur revente aux associations d'assainissement

Parallèlement, un particulier recycle des déchets métalliques à proximité du marché central. Il existe également un recyclage des déchets plastiques mais encore à l'état embryonnaire.

Tableau 29 : Liste des associations et groupements dans le domaine de l'assainissement

N°	Nom	Localisation
1	Groupement GNATAGA	Secteur 1
2	Groupement SEMITIAN	Secteur 1
3	Association PAYORO	Secteur 2
4	Association FASO BARA	Secteur 2
5	Groupement HAKILIGNOUMA	Secteur 2
6	Association NABOUE	Secteur 2
7	Association BURKINA JOURNALIER (ABJ)	Secteur 3
8	Association HERE JIGUI	Secteur 3
9	Association RESSORTISSANTS SUD-OUEST	Secteur 4
10	AKADES	Secteur 5
11	Association SANIGNA	Secteur 5
12	APROCIDEC	Secteur 5
13	Association MOUGNOUKADI	Secteur 6
14	Association DORKAS	Secteur 6
15	Association WASSENIMIN	Secteur 2

Source : Mairie de Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

❖ Autres informations

dans le domaine de l'assainissement, on peut également noter ;

- L'action des femmes brigade verte payées à 1000F/jour sur fond de la Mairie ;
- Le Projet de fourniture de bacs à ordures par EBA-FEM ;

Sur le plan de l'accès aux latrines, on note la prédominance de latrines traditionnelles au niveau des ménages. Aussi, on note que dans les villages la défécation se fait généralement en plein air dans la broussaille, ce qui est aussi une forme de pollution.

Tableau 30 : Situation d'ouvrages d'assainissement dans la commune

2016				
Type d'ouvrage	Latrines non homologuées	**Latrines homologuées**	Total latrine 2016	Puisards domestiques
Nombre	12	**98**	110	0

Source : Commune de Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

2017			
Latrines Non homologuées	Latrines homologuées	**Total latrines 2017**	Puisards domestiques
7	**4**	**11**	**0**
7	4	**11**	0

Source : Mairie de Dédougou

7.1.4. Culture, Sport et Loisirs

7.1.4.1. Culture

La culture est effectivement manifeste dans la commune. Elle s'affirme à travers des infrastructures telles : la salle de cinéma Loba, la salle polyvalente, la salle de spectacle et le centre de lecture publique.

Les manifestations culturelles sont importantes dans la commune surtout à travers le FESTIMA, sans oublier les groupes culturels de théâtre ou de danse tels : Faso Ambiance, Troupe traditionnelle Yiribasso, Groupe Espoir de Dédougou, etc.

Les acteurs majeurs œuvrant dans le domaine de la culture sont : les troupes traditionnelles (Nikienta, Yiribasso, Yoropo, Doubassi), les orchestres (Rotonde et Millenium), les platiciens (Gérard DAKUYO, Martin KOTONOU, Harouna TRAORE), Sept artistes musiciens confirmés, une demi-douzaine d'organisateurs de spectacle.

La mauvaise organisation des acteurs fait que la culture profite très peu en terme de revenu.

7.4.1.2. Sport et loisirs

Les disciplines sportives pratiquées dans la commune sont nombreuses. On distingue le football, le volleyball, le basketball, le handball, la pétanque, le Kung Fu, l'athlétisme, la lutte, le judo, le taekwondo, le self-défense, le wadoryu, le karaté do, la gymnastique, le baseball, le Viet vo dao, , la natation. Le football, discipline la plus populaire se distingue à travers des clubs d'élites comme : Bankuy sport de Dédougou qui évolue en championnat national de Division I ; Olympic système du Mouhoun en championnat national de Division II ; et Danta Football Féminin Club de Dédougou, évoluant en championnat national de football féminin.

Les compétitions sportives de niveaux local et national auxquelles participent généralement les équipes de la commune de Dédougou sont : les championnats nationaux de première et deuxième division de football, le championnat national de football féminin, le championnat régional de volleyball, la coupe du Faso en football, les compétitions des sports scolaires et universitaires (USUBF), les éliminatoires régionales de la semaine nationale de culture (SNC)

en sport traditionnel (lutte et tir à l'arc), la coupe coca-cola en catégorie minimes garçons, les compétitions de Maracaña de vacances.

Malheureusement il n'existe pas d'activités pour les enfants en bas âge.

Les principales infrastructures sportives sont :

- le stade régional de Dédougou (01 terrain de football, 01 plateau omnisport, 01 arène de lutte, 01 sautoir, 01 piste d'athlétisme) ;
- les plateaux de basketball et de volleyball de la Direction régionale des sports et des loisirs ;
- le plateau omnisports du Camp Bankuy ;
- le terrain de football du Camp Bankuy ;
- l'arène de lutte du CELPAC.

Le secteur des sports et loisirs à un impact socio-économique non négligeable dans la commune (création d'emploi, opportunité de commerce, augmentation des cadres d'échanges et de travail, contribution à l'épanouissement et à l'amélioration de la santé de la population). Il fait face cependant à certaines contraintes : insuffisance des infrastructures, vétusté des infrastructures existantes, difficultés de financements (manque de sponsors) des activités sportives.

7.1.5. Jeunesse et Emploi

7.1.5.1. Jeunesse

Les atouts de la jeunesse de la commune se manifestent par son fort taux de main d'œuvre, sa vivacité et sa force de production. Malheureusement le chômage, le sous-emploi, l'alcoolisme, l'incivisme, la prostitution et le manque de formation constitue n handicap majeur.

Pour remédier aux difficultés, il faut de la formation, la sensibilisation et avec des appuis matériels et financiers.

Néanmoins on dispose de centres de formation dans la commune dans divers domaines qui peuvent permettre de donner le minimum de rudiments à la jeunesse de se faire valoir. (Annexe). A ces centres s'ajoutent les écoles de formation que sont l''ENEP de Massala et trois écoles privées de formation des enseignants du primaire (EPFEP), Nong Lom, Merveilles et Saine Edwige.

7.1.5.2. Emploi

Au niveau de l'emploi dans la commune de Dédougou, on distingue trois (03) grands groupes, à savoir : les emplois du secteur primaire (agriculteurs, éleveurs et pêcheurs), les agents de

l'Etat appelés communément fonctionnaires et ceux du privé (des entrepreneurs, commerçants, artisans, etc.).

Le taux de chômage de la population de la province du Mouhoun avoisine celui de la commune de Dédougou qui demeure la plus grande des communes. On peut estimer ce taux à 1,2% pour les hommes et 4,9%pour les femmes, soit une moyenne de 3,3% au total. Mais cette donnée ne reflète pas la réalité du chômage chez les jeunes qui reste très élevé.

Aussi, faut-il ajouter l'importance du sous-emploi qui impacte négativement le développement économique de la commune.

La jeunesse de la commune de Dédougou constitue certes un atout mais un défi majeur pour les autorités administratives et locales.

L'enjeu est donc de pouvoir mettre à contribution cette jeunesse pour la construction et le développement de la commune. (Annexe).

7.1.6. Action sociale

La commune de Dédougou dispose d'une Direction Provinciale de la Femme , de la Solidarité Nationale et de la Famille située au secteur 4 de Dédougou. Son rôle est d'accompagner les personnes vulnérables (personnes handicapées, personnes âgées, enfants en situation de rue, les enfants en conflit avec la loi, les personnes nécessiteuses ; les orphelins, les veuves, …)

Ces accompagnements sont d'ordre psychologique, alimentaire, matérielle, financière ; juridique, sanitaire. On note aussi les placements en institution, la formation socio professionnelle, les retours en famille, les médiations, les aides à l'adoption etc…

Les problèmes traités sont entre autre :

- les cas de maltraitances d'enfants ;
- les cas d'enfants victimes de traite ;
- les mariages précoces ou forcés ;
- les grossesses précoces et contestées ;
- les conflits familiaux ;
- les conflits conjugaux ;
- l'exclusion sociale ;
- la recherche de paternité.

Afin de soulager les groupes cibles, la direction bénéficie de l'appui des partenaires privés et étatiques .En ce qui concerne les enfants, le projet Save the Children à travers son projet

intégré pour la protection de l'enfant et le renforcement de l'environnement familial et communautaire (P.I.E.R.E.F) œuvre pour la réinsertion sociale et leur plein épanouissement .Composée de 19 agents qualifiés , la direction mène aussi des activités de sensibilisation ,causeries débats des théâtres forum, cinés débats , dans les écoles , dans les villages ,dans les marchés des émissions radiophonique selon des thématiques bien définies. Ces différentes activités sont organisées avec l'appui des partenaires extérieures dont l'objectif est contribué à une plus grande prise de conscience de la population et une baisse des problèmes sociaux.

Malgré la bonne volonté' de la direction, elle est confronté à certaines difficultés liées à l'état actuel de ses infrastructure .IL s'agit notamment de :

- la non clôture du service social (usagers réticents de fréquenter le service car exposé aux du publics) ;
- l'insuffisance de moyens logistiques et roulants ;
- l'absence d'un centre de transit ;
- l'absence de représentation sociale dans les autres communes de la province ;
- le manque d'orphelinat, pouponnière ;
- l'absence de magasins de stockage des vivres.

Tableau 31 : Données de l'action sociale

CAS RECUS	2017	2018
conflits familiaux	46	42
Mariage forcés	102	77
Mariages d'enfants	49	35
Grossesses précoces	65	98
Nombre de personnes handicapées enregistrées	302	111
Nombre des personnes âgées	39	37
Personnes nécessiteuses enregistrées	239	113
Personnes bénéficiaires de vivres	100	1522
Cas de maltraitance	159	53
Enfants victimes d'excision	01	-
Conflits conjugaux	129	124

Source : Action sociale Dédougou /BGB Méridien octobre 2018

7.1.7. Sécurité

Le dispositif de sécurité dans la commune de Dédougou est constitué par la gendarmerie nationale, la police nationale et la police municipale. A ceux-ci s'ajoute l'armée qui peut être sollicitée en cas d'extrême nécessité.

La gendarmerie nationale est présente dans la commune à travers une compagnie, un groupement et des Brigades (Recherche, sécurité routière et territoriale). La police nationale est également présente dans la commune à travers d'une part une Direction Régionale de la police nationale et d'autre part un commissariat Central de police et

une Direction de la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS). La police nationale de même que la gendarmerie nationale s'occupent de la protection des citoyens et leurs biens.

Faut-il également ajouter au titre de la sécurité intérieure, la présence de la douane (la douane, les eaux forêts les sociétés de gardiennage et les Comités locaux de sécurité (CLS), des Initiatives locales de sécurité (ILS). Tous les corps de Forces de Défense et de Sécurité (FDS) sont installés sur le territoire communal.

En matière de sécurité des personnes et des biens, la pratique de la parenté à plaisanterie joue un rôle non moins important dans la consolidation de la cohésion sociale et la promotion de la sécurité des personnes et des biens. Du reste, les effectifs, les infrastructures afférentes à la sécurité (poste de polices et de gendarmerie,) et équipements requis sont insuffisants. Du fait de sa proximité, sa position géographique et de l'importance de sa population, il est bien évident que les risques d'insécurités dans la commune sont assez élevés.

Enfin, on note également que la commune de Dédougou, chef-lieu de région du Mouhoun est dotée d'un tribunal de grande instance qui assure le règlement des conflits, des délits et crimes et autres actes administratifs et d'une direction régionale en charge des droits humains. Une maison d'arrêt et de correction (MACD) y est également installée depuis les années 60 et placée sous la responsabilité de la Direction Régionale de la Sécurité Pénitentiaire chargée de l'ordre public et de la discipline à l'intérieur des maisons d'arrêt et de correction.

Enfin, en matière de protection des droits humains et de la défense des libertés individuelles et collectives, on note l'existence du Médiateur du Faso, du mouvement Burkinabé des Droits Humains et de Peuples (MBDHP) et d'une Direction Régionale en charge de la promotion des droits humains.

VIII. SECTEURS DE PRODUCTION

8.1. Agriculture

Grandes cultures :

- **Les différentes spéculations produites dans la commune** :

- Céréales : maïs, mil, sorgho et riz ;
- Légumineuses : niébé, voandzou, soja ;
- Oléagineux : coton, arachide et sésame ;
- Tubercules : manioc, patate ;

- Autres : mung bean en introduction.

❖ **Atouts de l'agriculture dans la commune** :

- Présence de superficies aménageables ;
- Présence de bas-fonds rizicoles aménagés au nombre de 5 et un sixième en cours d'aménagement ;
- Présence de partenaires d'appui et des services publics ;
- Appui de l'Etat à travers les opérations d'appui en intrants, matériel et animaux de trait ;

❖ **Difficultés liées à l'agriculture**

- Sous équipement des producteurs en matériel de culture attelée ;
- Faible mise en œuvre des pratiques de gestion durable des terres (cordons pierreux, compostage, etc.) ;
- Faible accès aux intrants (semences améliorées, engrais) ;
- Faible niveau d'organisation des producteurs ;
- Faible niveau de transformation de la production ;
- Faible intégration agriculture-élevage.
- Faible accès aux crédits agricoles ;
- Changements climatiques ;
- Baisse de fertilité des sols ;
- Invasion de chenilles légionnaires, de criquets et d'oiseaux granivores ;

❖ Perspectives envisagées :

- Croissances des appuis de l'Etat ;
- Politique publique d'appui aux filières ;
- Création d'une banque agricole ;

❖ Solution à préconiser :

- Appuyer les producteurs en intrants et en matériel agricole ;
- Sensibiliser les producteurs sur les bonnes pratiques agricoles ;
- Appuyer les producteurs en petits matériels ;
- Promouvoir des foires et des journées promotionnelles ;
- Former les producteurs sur les techniques de production et de commercialisation des produits ;

<u>Maraichage</u>

1- Les différentes spéculations produites dans la commune :

- Légumes :Chou, laitue, concombre, carotte, oignon, tomate, aubergine importée, aubergine local, poivron, piment, courgette, etc.

- Fruits : papaye, banane, mangue, pastèque, etc.

2- **Atouts de l'agriculture dans la commune** :

- Présence du fleuve mouhoun qui coule en toutes saisons ;
- Présence de partenaires d'appui aux aménagements de périmètres maraichers (PPIG, EBA-FEM, DGAHDI/MAAH etc.);

3- Difficultés liées au maraichage :

- Manque d'appui à la production en termes d'intrants et de matériel ;
- Difficultés d'obtention des semences maraichères (coût élevé) ;
- Non maitrise des techniques de production de plusieurs des spéculations ;
- Insuffisance des aménagements de périmètre maraichers ;
- Le tarissement précoce des points d'eau destinés maraichage ;
- Difficultés liées à l'écoulement des productions ;
- Manque de professionnalisation et d'organisation des acteurs ;
- Difficultés d'accès au financement ;
- Faible niveau d'encadrement ;
- Faible utilisation des engrais et des équipements agricoles ;
- Baisse de la fertilité des sols.

4- **Perspectives envisagées** :

- Intervention des projets ;
- Disponibilité des variétés hivernales ;
- Appuis de l'Etat ;
- Aménagement d'un périmètre de six (6) hectares à Karo

5- Solution à préconiser :

- Aménager des périmètres maraichers communautaires dans les villages pour booster la production ;
- Appuyer les producteurs en intrants ;
- Former les producteurs sur l'itinéraire technique des différentes spéculations ;
- Construire des unités de transformation des produits maraichers ;
- Faire un suivi technique rapproché des producteurs ;
- Promouvoir des foires et des journées promotionnelles ;
- Aider les acteurs à s'organiser par filière.
-

Dans le tableau suivant est présenté un état des surfaces aménagées :

Tableau 32 : Bas-fonds ou périmètres aménagés

Village	Sites	Année d'aménagement	Partenaires	Superficies (ha) aménagées	Superficie exploitée (ha)	taux d'exploitation (%)	Superficie Hors aménagement (ha)	Producteurs		
								Femmes	Hommes	Total
Fakouna	Fakouna	2013	PRP	120	120	100%	15	45	417	462
Koran	Koran	2013	PRP	40	35	88%	5	33	113	146
Bana	Bana	2014	PRP	20	20	100%	0	20	40	60
Moundasso	Moundasso	2012	PRP	15	15	100%	0	28	34	62
Moundasso	Moundasso	2013	PAPSA	17	17	100%	0	21	14	35
Total général				**212**	**521**		**183**	**506**	**1407**	1913

Source : Zat Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

Les aménagements sont en bon état ; le périmètre de torouba est toujours en cours d'aménagement.

Le constat au vu du tableau est que les surfaces sont suffisamment exploités. Il faut encourager les acteurs à exploiter ces périmètres avec tous les accompagnements qu'il faut, notamment de la formation et des accompagnements e terme d'équipements et d'intrants.

Le tableau suivant donne une situation des périmètres irrigués :

Tableau 33 : Périmètres irrigués

Village	Sites	Année d'aménagement	Partenaires	Superficies (ha) aménagées	Superficie exploitée (ha)	Producteurs			Etat
						Femmes	Hommes	Total	
Fakouna	Fakouna	2013	FAO	1	1	45	417	462	bon
Koran	Sonondougou	2018	DGAHDI	1	_				bon

Soukuy	Soukuy	–	-	1	1	20	40	60	passable
Souri	Souri	2017	PPIG	0,1	0,1	46	00	46	bon
Passakongo	Passakongo	2018	PPIG	0,75	0,75	21	00	21	bon
Zéoula	Zéoula	2018	DGAHDI	1					bon
Tiankuy	Tiankuy	2017	DGAHDI	1					passable
Toroba	Toroba	–	PAFASP/DGAHDI	120	_				_
Total général				**125,85**	**2,85**	**147**	**618**	**765**	

Source : Zat Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

Comme on le constate les surfaces sont insuffisamment exploitées. Seulement 2,85 sur 125,85 ha sont exploités 2,27%Dans les tableaux suivants sont présentés le bilan des productions des campagnes 2017 et 2018 dans la commune de Dédougou. Il y'a lieu de précise que les 120 ha de Toroba sont toujours en cours d'amenagement.

Tableau 34 : Production campagne humide 2017-2018

Spéculation	**mil**	**maïs**	**riz**	**fonio**	**Sorgho blanc**	**Sorgho rouge**	**arachide**	**sésame**	**coton**	**niébé**	**voandzou**
superficie	7208	4238	803	-	10376	962	1785	6356	13348	902	69
rendement	0,9	2	2,9		1	1,2	0,73	0,8	1,46	0,95	1,2
production	6487	8476	2329		10376	1154	1303	5084	20022	857	83

Source : Zat Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

Pour les productions, au niveau des vivriers le sorgho blanc et le mil arrivent en tête avec respectivement 10376 et 7 203 tonnes tandis que pour les produits de rentre se sont le sésame et le coton avec 6356 et 13348 tonnes.

Tableau 35 : Production maraichère 2017-2018

Spéculation	**Tomate**	**Oignon**	**Chou**	**Poivron**	**Aubergine**	**Gombo**	**Piment**	**Concombre**	laitue	**Courgette**	**Pastèque**	**Banane**	**Papaye**
Superficie **(ha)**	23	41,5	24	3	7,4	2,1	2	5,25	6,75	2,5	18	34,5	6
Rendement **(kg)**	30 000	25 000	40 000	23 000	23 000	12 000	12 000	35 000	30 000	24 000	25 000	25 000	20 000
Production **(t)**	690	1037,5	960	69	170,2	25,2	24	183,75	202,5	60	450	862,5	120

Source : Zat Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

Au regard de ces tableaux, au niveau de des productions humides le mil, le maïs, le sorgho blanc, le sésame et le coton constituent l'essentiel des productions avec 50445t et occupe la majorité des superficies exploitées à savoir 41 526 ha.

Au niveau du maraicher, la production de la tomate, de l'oignon, du chou et de la banane représente la majorité des productions avec 3550t, sur une superficie de 123 ha. Les principales productions de rente sont le coton, le sésame, l'arachide et occupent 21 489 ha de superficie emblavée.

Les principales productions de rente sont le coton, le sésame, l'arachide et occupent 21 489 ha de superficie emblavée.

Tableau 36 : Pluviométrie des sept (07) dernières années de la Commune de Dédougou

Poste Pluviométrique	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ	NJ	H
Dédougou	756,4	69	968,7	77	901,3	59	933,7	58	1129,2	67	805,2	70	866	68	60	841 ?1

Source : Zat Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

La pluviométrie a varié entre 2011 et 2018 de 756,4 à 841,4 mm avec ce pic de 2015 bien sûr les 1129,2 mm. Cette irrégularité de la pluviométrie constitue une incertitude chez les producteurs car leur souci de production en dépend. Faute de moyens de production innovants, ils s'en remettre à une abondante pour espérer une production suffisante.

8.2. Elevage

L'élevage est la deuxième activité génératrice de revenu après l'agriculture. L'élevage est pratiqué selon trois (03) modes d'élevage : l'élevage extensif, l'élevage semi-extensif et l'élevage transhumant le long du fleuve Mouhoun mais, moins accentué. La commune de Dédougou héberge un effectif important en cheptel avec des taux de croissance de 1% pour les équins, 2% pour les bovins, porcins et asins et 3% pour les ovins, les caprins et la volaille.

Tableau 37 : Effectif u cheptel de la commune

Année/Espèces	2013	2014	2015	2016	2017
Bovins(2%)	75 060	76 561	78 092	79 654	81 247
Ovin (3%)	42 231	42 467	43 741	45 053	46 405
Caprins (3%)	30 922	31 849	32 804	33 788	34 882
Porcins (2%)	9 722	9 916	10 213	10 417	10 625
Asins (2%)	9 722	9 916	10 213	10 417	10 625
Volaille (3%)	263 403	271 305	279 444	287 827	296 462

Source : ZATE-Dédougou octobre 2018

La volaille, les bovins, les ovins et les caprins constituent respectivement les effectifs les plus importants du cheptel.

- L'alimentation, l'abreuvement et la situation sanitaire :

La commune dispose d'une biomasse qui est une source de pâture et de fourrages naturels et les résidus des récoltes constituent l'essentiel des aliments du bétail.

L'abreuvement des bêtes se fait essentiellement sur les rives du fleuve Mouhoun et autour des puits et forages qui constituent des sources importantes pour l'abreuvement du bétail. De plus en plus on constate une dégradation et réduction des pâturages dû à l'occupation anarchique des terres.

Au plan sanitaire, il y'a de l'encadrement avec la ZATE. La situation sanitaire est assez appréciable. Les principales pathologies sont le plus souvent : la trypanomiase africaine des ruminants, les parasitoses internes et externes, la pasteurellose (bovine et ovine), la rage canine, la coccidiose et la maladie de Newcastle chez les volailles. Au niveau de la volaille on peut citer la grippe aviaire et fièvre aphteuse qui persistent et indisponibilité de certains vaccins.

- Les infrastructures et équipements pastoraux

Tant bien que mal, la commune a consenti des efforts afin de renforcer les infrastructures et équipements en matière d'élevage. Le tableau suivant donne un aperçu des infrastructures et équipements comme suit.

Tableau 38 : Situation des infrastructures et équipements du secteur élevage

Type d'infrastructure	Nombre	Localisation	Etat/fonctionnalité
Marché à bétail	01	Moundasso	Non fonctionnel
Abattoir	01	Moundasso	Bon
Abattoir frigorifique Aire d'abattage Clinique privée	01	Moundasso Secteur 1 Dédougou (COPROSA)	Mauvais
Parc de vaccination	10	Souri, Koukatenga, Kari, Toroba, Massala, Karo, Fakouna, Soukuy, Magnimasso, Oulani	Mauvais état : aro, Toroba
Puits pastoraux	05	-	Fonctionnels
Forages pastoraux	03	-	Fonctionnels
Boulis	21	-	-

Source : Zate Dédougou octobre 2018

❖ Les filières de production animales

Les volailles et la filière bétail/viande sont très importantes au niveau de la production animale :

- l'élevage de la volaille est présent dans tous les ménages en milieu rural. Il est constitué de poulets et de pintades. L'élevage est pratiqué tant par les femmes et les hommes. La volaille est écoulée dans les marchés villageois et dans les centres urbains. La volaille et les œufs sont vendus en même temps en l'état mais certains commerçants (rôtisseurs ou grilleurs) préfèrent les vendre après cuisson,
- la filière bétail/viande constitue la principale ressource animale. Les producteurs sont essentiellement des éleveurs traditionnels (peuhls en général) et les ménages agriculteurs. Dans le commerce de la filière, on rencontre des courtiers, démarcheurs et collecteurs qui sont les acteurs. Les transformateurs sont les rôtisseurs, les bouchers, les grilleurs et les tenanciers de restaurants.
- il faut souligner que des entités de transformation du lait existent dans la commune et participent à l'essor croissant du secteur d'élevage. On peut citer la laiterie « SOUDOU-KOSSAM » au secteur 5 et KOLES (transformateur privé).

Les principales contraintes de développement du domaine de l'élevage évoqué lors du diagnostic sont multiples. Entre autre on peut évoquer l'absence de zones délimitées pour le pâturage des troupeaux, l'insuffisance des infrastructures et équipements à bétail, rareté de ponts d'eau en dehors des berges du fleuve Mouhoun, peu de parc de vaccination ou de leur éloignement de, peu de marché à bétail et d'aire d'abattage

adéquats, etc. Il ne faut pas ignorer le coût et l'indisponibilité des intrants agricoles, , l'insuffisance d'encadrement par les techniciens(ZATE), l'accès difficile au crédit pour manque de garantie et la défaillance au niveau organisationnel de tous les acteurs au niveau des maillons du domaine.

8.3. La foresterie

A l'instar de l'ensemble du Burkina Faso, les formations végétales de la commune de Dédougou sont soumises à une forte pression anthropique accentuée notamment par la présence du centre urbain. La défriche pour l'extension des zones de culture ou plus accessoirement de l'habitat, les feux de brousse, la carbonisation clandestine pour la production de charbon puis surtout la collecte de bois de chauffe est autant de menaces pour la disparition du couvert végétal.

En ce qui concerne la coupe de bois de chauffe, durant la période de janvier à octobre 2018 environ 5000 stères contrôlés ont été relevées. A titre indicatif, de juillet à septembre 2018, 1600,5 stères de bois de chauffe ont été enregistrées, ce chiffre pouvant atteindre de 2000 à 2500 stères par trimestre en saison sèche. Parallèlement, la coupe illégale de bois morts ou verts se poursuit sur l'ensemble de la commune même au sein de zones protégées (par exemple site classé Ramsar le long du fleuve Mouhoun). Il s'agit d'une activité largement pratiquée par les femmes plus particulièrement en saison sèche ainsi que lors d'ouverture de parcelles de culture au sein des zones de végétation. Sur la période de janvier à octobre, environ 20 cas de flagrant délit ont été observés.

Malgré l'interdiction de la carbonisation au niveau de la commune de Dédougou, cette activité se poursuit de manière clandestine plus particulièrement dans la partie nord de la commune (Magnimasso, Sokui…) le long du fleuve Mouhoun et plus accessoirement dans la partie sud-est de la commune à proximité de la localité de Karo. L'écoulement du charbon de bois se fait essentiellement en ville par l'intermédiaire de fraudeurs qui le transportent sur des tricycles ou simplement à bicyclette. Environ 20 personnes sont arrêtées mensuellement par les services de l'Environnement dans le cadre de cette activité illégale.



Figure 25: *Photo de la Végétation brûlée par un feu de brousse*



Figure 26: *Coupe de bois avec confection de planches à Soukui*

L'exploitation illégale des ressources ligneuses aurait tendance à augmenter malgré les différentes campagnes de sensibilisations menées par les services de l'Environnement, l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) ainsi que différentes ONG intervenant dans la zone.

Des actions concrètes ont été menées principalement par deux structures afin d'amener la population à recourir à des systèmes de cuisson économes en bois de chauffe.

La coopération néerlandaise SNV a appuyé les productrices de dolo en leur fournissant des foyers améliorés tout comme elle a cherché à vulgariser le foyer en céramique dans les villages.

Le Projet Foyers améliorés dispose également depuis 2013 d'une représentation à Dédougou jusqu'en décembre 2018. Cette représentation couvre l'ensemble de la Boucle du Mouhoun. Les actions menées ont d'une part consistée à sensibiliser les populations par des démonstrations d'une gamme de foyers améliorés métalliques dans les principaux marchés et, d'autre part, former des artisans dans les différentes communes couvertes. A Dédougou, une unité de confection de foyers est fonctionnelle depuis le mois d'août 2018 (410 foyers produits entre août et fin octobre 2018) par 7 producteurs indépendants organisés en association. Les foyers sont ensuite diffusés par un réseau de revendeurs.

De manière générale, les foyers améliorés métalliques « Roumdé » (dont les coûts varient de 3.500 à 7.000FCFA) sont plus appréciés en milieu urbain où ils sont plus accessibles à la population que dans le milieu rural où le foyer en céramique est plus prisé. Les préparatrices de dolo pour certaines ont acquis des foyers améliorés dont le coût se situe aux alentours de 20.000FCFA.

Aussi, la commune tant bien que mal préserve une forêt de 1021ha de forêt à Kari.

Besoins : les principaux besoins resident dans la sensibilisation des populations surtout dans les petits marchés et au niveau des cantines scolaires à l'utilisation des foyers améliorés. Cette sensibilisation pourrait se faire avec avec l'appui de la Mairie

La cueillette généralement pratiquée par les femmes et les enfants portent sur les graines de néré, les amendes de karité, les cabosses de baobab, les fleurs de kapokier, etc. C'est une activité qui sert à la fois à la consommation de la famille mais aussi à la commercialisation.

La tendance générale observée en matière de gestion forestière est le niveau de dégradation de la végétation assez important du fait des phénomènes naturels età l'l anthropiques. En effet, à l'érosion éolienne et hydrique s'ajoutent la coupe abusive du bois vert à des fins commerciales, la pratique de la battue, les défrichements incontrôlés. Les pratiques néfastes caractérisées par les feux de brousse, la divagation des animaux, la faible perception des populations de l'intérêt de plantation d'arbre ont des conséquences dommageables sur l'environnement déjà fragilisé par les effets des changements climatiques. Pour ce faire, une attention particulière doit être accordée à des actions de restauration et de préservation.

8.4. Exploitation faunique

Sous la pression anthropique, les ressources fauniques connaissent une forte régression tant du point de vue du nombre d'individus que de la diversité des espèces. Actuellement, les espèces suivantes peuvent être rencontrées principalement à proximité du fleuve Mouhoun ou dans les zones de savane arborée :

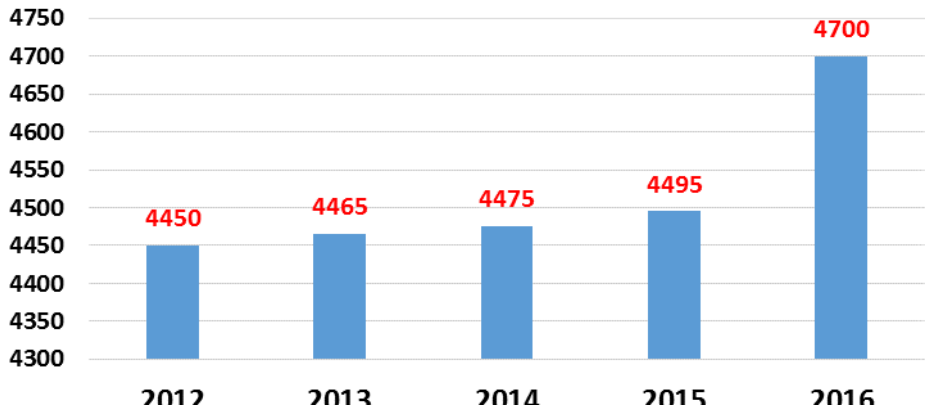
- **Gros mammifères :** biche, hippopotame, grandes antilopes ;
- **Petits mammifères :** agouti, lièvre, porc-épic, phacochère, singe
- **Faune aviaire :** francolin, perdrix, pintade sauvage, poule de roche, tourterelle, canards, hérons ;
- **Reptiles :** serpent naja, varan, pythons, tortues, caïmans ;

8.5. Exploitation piscicole

La pêche, la transformation et la commercialisation du poisson est une activité très développée dans la Boucle du Mouhoun avec pas moins de 71 sites de pêche (enquête 2012). Sur le plan national, la région de la Boucle du Mouhoun contribue à hauteur de 21.6 à 21.8% de la production avec un peu moins de 4500t. En 2016, la production a

augmenté de 200t environ pour atteindre 4700 soit 21.3% de la production nationale (22070t). En 2016, 835t de poissons ont été pêchés au niveau du PHIE du Sourou.

Figure 27: Evolution de la production de poisson dans la Boucle du Mouhoun de 2012 à 2016 (en t)



Source : DGRH, UEMOA

Cette situation est favorisée par la présence des fleuves Mouhoun et Sourou et plus particulièrement d'un Périmètre Halieutique d'Intérêt Economique (PHIE) de 10.000 ha situé en amont du barrage de Léry (Sourou) d'une capacité de 600 (370 au Burkina) millions de m^3 et qui couvre partiellement 5 communes (Lanfiéra, Sono, Barani, Di et Gassan. La gestion de ce périmètre, d'abord érigé en Périmètre Aquacole d'Intérêt Economique (PAIE) par Décret n°2004-007/PRES/PM/MAHRH du 20 janvier 2004, relève d'une Unité Technique de Périmètre (UTP) dont le comité est présidé par le Gouverneur de la Région et le siège situé dans la commune de Di. Son statut de PHIE relève du Décret n°2012-1065/PRES/PM/MEDD/MATDS du 31 décembre 2012.

Sur le plan organisationnel, au niveau du périmètre, il existe 19 groupements de pêche (661 membres) et 19 groupements de femmes transformatrices (772 membres) qui assurent la fumure du poisson pour la conservation. Ces groupements sont constitués en 3 unions :

- Union Départementale des Pêcheurs de Sono
- Union Provinciale des Pêcheurs du Sourou
- Union Provinciale des Transformatrices de Poisson du Sourou

La commune de Dédougou compte un groupement d'environ 30 pêcheurs professionnels. Dans la perspective d'une meilleure organisation, ce groupement, en conformité avec la loi OHADA, a entamé les démarches pour constituer une coopérative. En 2017, sur le plan régional, le nombre de permis de pêche commerciale

de catégorie A (nationaux) délivrés est au nombre de 193 pour le PHIE, 11 dans la province des Balé et 2 dans celle du Nayala.

Le secteur de l'aquaculture mérite une attention particulière en tant qu'alternative pour une gestion durable des ressources halieutiques afin de prévenir la surpêche dans les rivières et plans d'eau de la région. En 2017, la production de poissons marchands en aquaculture a atteint 2841.4kg et celle d'alevins 72.000 unités. Près de 1896.4kg (66.3% sur le plan régional) provenaient de la seule province du Sourou et environ 800kg des Balé tandis qu'il n'existe qu'un seul promoteur d'alevins basé dans le Sourou. La rizipisciculture (élevage de poisson associé à culture de riz) est également une activité qui cherche à être vulgarisée depuis 2016 au niveau du PHIE su Sourou avec l'aménagement de 4 étangs empoissonnés en *Oreochromis niloticus*. Elles ont permis avec les unités aquacoles privées de la zone PHIE de récolter 37.9t de poisson frais en 2016.

Depuis 2015, la commune de Dédougou renferme également un premier site d'aquaculture (8 dans la Région de la Boucle du Mouhoun) situé côté gauche de la N14 à la sortie de Dédougou en direction de Nouna gérée par un promoteur privé également actif dans l'hôtellerie. L'espèce élevée est le *Tilapia oreochromi* une variété de carpe qui n'a fait l'objet que d'une seule récolte en 2018. Sur le plan organisationnel, une coopérative d'aquaculteurs comprenant 9 promoteurs privés membres à l'échelle de la région est également en cours de gestation conformément à la loi OHADA.

Selon les informations reçues, l'autoconsommation de poisson se limiterait à environ 30% de la production le reste étant commercialisé. La vente du poisson frais ou fumé sur place à l'aide de fumoirs Dafing se fait par l'intermédiaire d'acheteurs directs appelés « mareyeurs » à proximité du PHIE dont bon nombre sont ressortissants de la commune de Dédougou et assure le gros de l'approvisionnement de la ville (marché central). Un certain nombre d'acheteurs viennent également s'approvisionner depuis Koudougou et Ouagadougou puis plus accessoirement Bobo-Dioulasso.

La commercialisation du poisson est régulée par des titres attribués. Pour le transport (M1 véhicules à 4 roues et et M2 véhicules à 2 roues) respectivement 5 et 278 licences ont été attribuées au cours de l'année 2017. Sur les 5 licences de type M1, 4 relèvent de la province de la Kossi et 1 du PHIE. Les licences de type M2 sont au nombre de 142 dans la province de la Kossi, 97 pour le PHIE (5 communes), 24 dans le Nayala, 8 dans

le Sourou et 7 dans les Balé. Les commerçants disposant de licences de type R (Revente) sont au nombre de 612 dont 594 au niveau de PHIE et 18 dans le Nayala.

Les principales difficultés rencontrées dans la filière sont :

- Le manque d'organisation au niveau des groupements
- Le manque de moyens humains, financiers et logistiques pour le suivi du PHIE
- Les conflits entre pêcheurs et hippopotames
- Le manque de disponibilité de glace pour assurer la chaîne du froid d'autant que la ville de Dédougou ne dispose d'aucune unité de production industrielle
- Le manque de maîtrise des techniques de production aquacoles par les pêcheurs et également les services techniques d'encadrement -> nécessité de formations, stages pour accompagner le développement de la filière

IX. SECTEURS DE SOUTIEN

9.1. Energie

- Le bois constitue la principale source d'énergie des ménages dans la commune de Dédougou. Elle sert à la satisfaction des besoins socioéconomiques (cuisson des aliments et transformation des produits) des populations. Pour s'en servir, les ménages s'en procurent soit directement dans la brousse soit par achat direct auprès des revendeurs. Les femmes constituent les principales actrices de collecte et d'utilisation du bois.

 Hormis le bois les autres sources d'énergie utilisées se composent d'énergie électrique, d'énergie solaire et d'hydrocarbures,
- A l'instar de toutes les communes urbaines du Burkina, l'énergie électrique est produite et distribuée dans la ville de Dédougou par la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL). Seule Dédougou-ville est couverte par le réseau et uniquement les zones loties. L'électricité, d'origine thermique, est produite localement et distribuée à l'échelle de la ville par un réseau basse tension. En 2005, le nombre total d'abonnés était estimé à 2 622 (source : Monographie de la région de la Boucle du Mouhoun – septembre 2008). A la même année, la consommation était de 4 722 MWH pour une production de 6 056 MWH. Ces chiffres indiquent que l'énergie produite est consommée à

78% et que les besoins sont potentiellement couverts. Dédougou à elle seule produit et consomme plus de la moitié de la production et de la consommation d'énergie de toute la région de la Boucle du Mouhoun (pour la région en 2005 : une production de 10 316 et une consommation de 8 130 MWH). En outre pour la même période, cette ville a enregistré près de 44% des abonnées de la région. Il existe un réseau d'éclairage public qui couvre principalement une partie du centre-ville (le long des principales voies et quelques grands équipements),

- L'énergie solaire est de plus en plus utilisée soit pour l'éclairage des services et des domiciles, soit à des fins commerciales (recharges de batteries, exhaure etc.). L'énergie solaire est de plus en plus utilisée pour la cuisson des aliments domestiques et le séchage des produits maraichers,
- Les hydrocarbures : le mode d'éclairage le plus répandu dans la commune étant la lampe tempête *(le réseau d'électricité n'étant localisé qu'à Dédougou ville),* le pétrole est un des hydrocarbures le plus couramment utilisé par les populations particulièrement en zone rurale. On constate de plus en plus une consommation du gaz butane pour la cuisine en ville surtout le plus souvent dans les familles où le chef de ménage exerce un métier du secteur tertiaire. La distribution des hydrocarbures dans la commune est assurée par des stations-services (TOTAL, ORYX, PETROFA, etc.) toutes localisées dans la ville de Dédougou. Les autres localités de la commune sont approvisionnées par des détaillants et des petits revendeurs.

9.2. Industrie

L'industrie dans la commune de Dédougou est essentiellement représentée par la SOFITEX (entité d'égrenage de coton) qui emploie plus d'une centaine personnes soit en permanence ou temporairement. On peut signaler la présence de petites entités de transformation telles les laiteries, les huileries, de décorticage de riz, de l'eau (Wendi Homy) et celles du domaine des jus avec l'entité de production de jus à base de produits locaux (tamarin, bissap, gingembre,…). On note aussi la présence de boulangeries pour la production du pain dans la commune. Nonobstant ces atouts, l'industrie reste très peu importante aussi bien en terme de contribution à l'économie locale. L'ensemble du

secteur secondaire y compris le BTP ne contribue qu'à une infime partie à l'l'économie locale.

9.3. Commerce et infrastructures marchandes

L'activité commerciale est dominée par les transactions des produits agrosylvopastoraux (Céréales, bétail, fruits et légumes), les produits industriels et de consommation courante. La commune de Dédougou compte au total dix (10) marchés et 02 marchés secondaires (secteurs 3 et 6) qui sont les marchés de : Kamandéna, Toroba, Zéoula, Kari, Soukuy, Passakongo, Fakouna, Oulani, Secteur 06 et le marché central de Dédougou. Les efforts menés par l'administration communale ces dernières années ont permis l'aménagement des marchés de la commune, avec l'appui de ses partenaires au développement. Ces marchés permettent également à la commune de collecter des recettes communales avec les droits de marchés et les loyers des boutiques, des hangars et autres espaces publics.

On note une représentation de la chambre de commerce au plan régional.

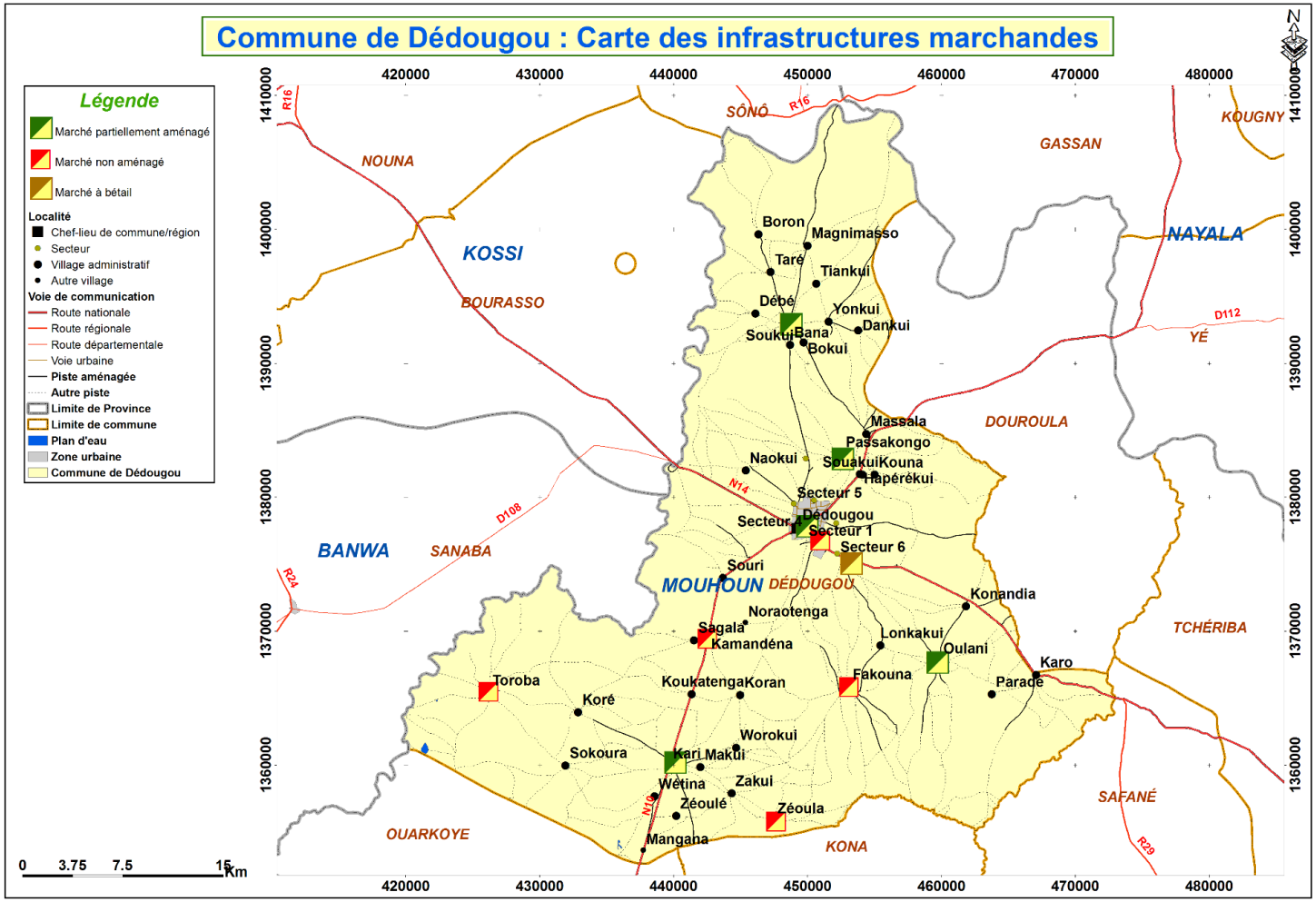
Tout de même des efforts restent à faire au niveau des marchés villages qui demandent à être aménager et à réhabiliter les routes pour rendre les activités commerciales fluides dans la commune et avec les partenaires en dehors de la commune.

Le tableau suivant donne un aperçu du calendrier des marchés dans la commune :

Tableau 39 : Calendrier de tenue des marchés de la commune de Dédougou

Périodicité	Marchés concernés
Tous les jours	Secteur 06, marché central de Dédougou
Tous les cinq (05) jours	Kamandéna, Toroba, Zéoula, Kari, Soukuy, Passakongo
Tous les vendredis	Fakouna
Tous les dimanches	Oulani

Figure 28: Carte des infrastructures marchandes de la commune de Dédougou



Source: BNDT2014

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

9.4. Artisanat

Il existe des potentialités au niveau de l'artisanat. En effet dans la commune de Dédougou existent la poterie, le tissage, les sculpteurs du bronze, les métiers du cuir avec les cordonniers, la maison de la femme (fabrication de pagnes, tissage) etc. On note la présence de l'Art Plastique et Appliqué avec des noms Martin Décor, Tobas Décor. Le secteur de l'artisanat vient en soutien à l'agriculture et à l'élevage en terme de revenu.

Malgré les efforts des acteurs, l'artisanat a du mal à assurer convenablement des revenus substantiels pour cause de manque de formation, d'inorganisation de difficultés d'accès au crédit pour promouvoir d'avantage l'activité.

9.5. Exploitation minière et des carrières

A proprement dit il n'existe d'activité dans le domaine de l'exploitation minière dans la localité. Néanmoins on peut signaler la présence de carrières de pierres taillées dans la commune. Cette activité permet de procurer des matériaux de construction (brique en latérite) d'habitat. Pour ce faire dans la commune surtout dans la ville de Dédougou on remarque la présence de nombreuses maisons faites avec ce matériau.

Seulement le secteur est mal organisé et ne permet pas rapporter suffisamment de revenu aux acteurs. Aussi il faut signaler les effets environnementaux qui sont créés à cause des gros trous délaissés dans la nature avec les dangers qu'ils peuvent entrainer.

9.6. Transport et infrastructures routières

Le transport de marchandises en direction ou en provenance de la commune est également bien présent, en raison du statut de la ville de Dédougou de capitale régionale. Elle constitue de ce fait un lieu de transit non négligeable de marchandises et de personnes en direction des localités de son hinterland, de Bobo-Dioulasso, de Ouagadougou, de Koudougou et du Mali. Le transport est principalement assuré par des véhicules remorques et semi-remorques. Pour ce qui est du transport des passagers, la commune compte plusieurs compagnies qui sont entre autres : STAF, farafina tour, SADJA transport, SKI, EMAF, SOLIDARITE-EXPRESS, TSR, MINTE et Frères, DASSI, TPF, FTS, STKF, AIR SOLENZO, Toujours Etalon, Air Toma, Djougouya Magni.

Les axes routiers, Koudougou-Dédougou, Dédougou-Nouna, Dédougou-Bobo qui sont bitumés représentent des atouts importants en matière de transport et d'échanges commerciaux. Le réseau interne de la commune est cependant peu développé, et les efforts doivent être recentrés à ce niveau. En effet, la vétusté des pistes rurales entraine une faible fréquentation des marchés ruraux ; affectant ainsi le volume des échanges avec le pays.

Il faut noter que la commune dispose d'un aérodrome praticable.

9.7. Communication

En matière de télécommunication, la commune bénéficie du réseau fixe de l'ONATEL, mais aussi des trois réseaux de téléphonie mobile opérant dans le pays (TELMOB, ORANGE et TELECEL). On note par ailleurs la présence d'un certain nombre de radios (radio national, Radio Fréquence espoir, Radio Salaki, Radio Horizon Fm, radio islamique Ahmadya, etc.) et de la TNB.

La commune de Dédougou compte un bureau de poste (SONAPOST) principal. Les principaux services fournis sont la gestion des mandats, des chèques postaux, des boîtes postales, les transferts Western Union, et Money Express, Teliman Mandat Express, Post'Eclair et l'Epargne (CNE).

Malgré ces infrastructures et équipements, le développement des télécommunications reste encore faible. L'accès à l'internet, même s'il a connu un essor, est encore illimité, les cybers café sont peu nombreux.

9.8. Tourisme et hôtellerie

- Tourisme

Le tourisme, autre activité non de moindre importance permet à une frange de la population de se procurer des revenus.

La commune dispose de nombreux sites touristiques diversifiés. Nonobstant le potentiel disponible, et les atouts, l'activité touristique à l'échelle communale reste sous développée.

Les sites essentiellement composés de formations naturelles, d'édifices culturels et de leux historiques ne sont guère aménagés des fins touristiques.

On dénombre entre autres les sites touristiques suivants : le lô-gnou (ou la racine du village) ; la forêt Loba (semi sacrée) ; le piège à fauves ; les bâtiments coloniaux ; le site archéologique de Kari ; le dô-gnou (puits sacré) ; les traces de l'ancien camp militaire de Dédougou ; les scories de Passakongo aves ses hippopotames. (Annexe).

Concernant les attractions touristiques, le FESTIMA (biennal) et le Festival soir au village (annuel) sont les plus importantes qui attirent régulièrement des touristes nationaux et internationaux.

Pour redynamiser le tourisme, les acteurs d domaines doivent davantage s'organiser et recevoir assez de formation avec un accès au financement pour booster leurs activités.

- Hôtellerie

Malgré l'accroissement urbain de Dédougou, le secteur de l'hôtellerie reste faiblement développé, même si ces dernières années quelques infrastructures d'hébergement ont vu le jour. On dénote comme infrastructures d'hébergement suivants : sept (7) hôtel pour une capacité de 223 chambres et 465 lits ; trois (3) auberges pour une capacité de 32 chambres et 38 lits ; sept (7) campements, foyers et centre d'accueil pour 95 chambres et 248 lits ; une demi-dizaine de suites. La capacité d'accueil total de la commune de Dédougou s'élève à 800 places environ. En matière d'ETH, l'offre communale est acceptable(annexe) ; cependant l'hôtel les routiers est dans un besoin réel de restauration.

Au plan de la restauration, neuf (9) principaux restaurants (865 couverts) ainsi qu'une dizaine de second plan ont été identifiés dans la commune de Dédougou. L'aspect hygiénique de l'ensemble de ces restaurants est acceptable ; les spécialités proposées sont principalement africaines et européennes.5Annexe).

9.9. Institutions financières

Les institutions financières dans la commune de Dédougou peuvent être catégorisées comme suit : les banques et les établissements financiers, les établissements de micro finance, les institutions d'épargne, les fonds étatiques de crédits.

- Les banques et établissements financiers

En 2018, cette catégorie d'institutions financières compte 11 agences dans la commune de Dédougou. Ces 11 agences sont : United Bank of Africa (UBA), la Banque International pour le Commerce l'Industrie et l'Artisanat du Burkina (BICIAB), ECOBANK, la Société

Générale de Banque (SGBB) la Bank Of Africa (BOA), la Banque Commerciale du Burkina (BCB), Coris Banque Internationale, la Banque Atlantique et la Banque de l'Habitat du Burkina.

Cette catégorie d'institutions financières a connu un accroissement en nombre extraordinaire en quelques années.

- Les établissements de micro finance

 Pour les établissements de micro finances, la commune de Dédougou compte : la Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Artisans et des Producteurs (MECAP/Burkina), le Réseau des Caisses Populaires du Burkina Faso (RCPB), le Crédit Mutuel, Graine SARL, Kayoro, COOPEC Galor.

- *Les institutions financières d'épargne*

 Ce type d'institution est représenté dans la commune de Dédougou, depuis des années, par la SONAPOST avec la Caisse Nationale d'Epargne. Et aujourd'hui, elle est toujours la seule dans ce domaine dans la commune.

- Les fonds de crédits de l'Etat

Les fonds de crédits de l'Etat sont regroupés en un guichet unique qui comprend :

Le Fonds d'Appui à la Création de l'Emploi (FAPE). Ce fonds intervient dans l'appui à la création d'emploi, à la promotion ou la consolidation des emplois déjà existants par le financement des projets ;

Le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI). Ce fonds participe à la création et à la consolidation des emplois à travers le financement de microprojets sous forme de prêts remboursables ;

Le Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ). Ce fonds participe à la réduction de la pauvreté, le chômage, le sous-emploi des jeunes tant en milieu urbain que rural par l'octroi de crédits ;

On peut également noter l'existence du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA). Ce fonds n'octroie pas des crédits mais des subventions pour le financement des activités de formation.

Outre, ces fonds du guichet unique, il y a le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF). C'est un fonds mis en place par l'Etat et destiné uniquement à soutenir les activités des femmes.

- Les services de mobile money des opérateurs Orange (Orange Money) et plus accessoirement Telmob (Mobicash) sont très fortement représentés dans la zone urbaine de Dédougou à travers plus d'une cinquantaine de points de services. Dans la zone rurale, la disponibilité du service se limite aux localités les plus importantes généralement par l'intermédiaire d'un commerçant qui dispose d'une grande boutique.

Malgré une présence remarquable des institutions de financement dans la commune, les populations en particulier rurales restent confrontées à des difficultés de financement de leurs activités. Une situation que ces dernières lient à l'absence de garantie et à la méconnaissance des procédures d'accès au financement.

Nous avons un résumé de toutes les sources de financement de la commune en annexe.

X. INSTITUTION MUNICIPALE

10.1. Organisation et ressources humaines

10.1.1. Organisation de la commune urbaine de Dédougou

L'organisation de la commune urbaine de Dédougou s'est effectuée autour des organes suivants :

- les structures politiques avec le conseil municipal qui est l'instance délibérante et le bureau exécutif composé du Maire, de deux adjoints et de quatre présidents de commissions permanentes et,
- les structures administratives, l'administration communale qui est le système opérationnel de la municipalité chargée de la mise en œuvre des délibérations du conseil municipal, de la gestion des affaires courantes et des conventions de transferts de compétences.

10.1.2. Organisation du Conseil municipal

La commune de Dédougou est dirigée par un conseil municipal issu des élections municipales de mai 2015. Le Conseil municipal est présidé par Monsieur Lomboza Karim KONDE, docteur vétérinaire. Le conseil municipal de la commune de Dédougou compte 92 conseillers dont 18 sont issus des sept (7) secteurs de la ville de Dédougou et 74 des villages rattachés. Les conseillers sont issus des formations politiques du MPP (65), de l'UPC (17) et de l'UPR (10). Ce conseil qui ne compte que six (6) femmes soit 4,3% des effectifs des conseillers ne bénéficie pas d'une bonne représentativité de la gente féminine. Cette représentativité est largement en deçà du quota genre voté en 2009 par l'assemblée nationale en vue de favoriser une plus grande présence des femmes dans les mandats électifs. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs dont la place qu'elles ont héritée de la tradition qui ne leur confère très souvent que le statut d'observateur, la peur d'occuper des responsabilités et d'échouer dans leurs missions et par leur faible niveau d'instruction. Pour ce qui est du conseil municipal dans son ensemble, la commune n'ayant pas pu nous fournir des statistiques fiables sur leur niveau d'alphabétisation, le maire estime que plus de 40% des conseillers sont instruits. Il y a lieu de remarquer que la majorité des conseillers sont installés dans les milieux urbains de Dédougou, Bobo et Ouagadougou.

Le maire est assisté dans sa gestion par le bureau exécutif du conseil qui comprend deux adjoints à qui des délégations de pouvoir ont été données par le maire pour la signature de certains actes et, quatre commissions permanentes composées chacune d'un président et de deux vice-présidents qui aident à éclairer les décisions du maire. Ce sont :

- la commission Affaires générales, sociales et culturelles (CAGSC) présidée par Monsieur Jean Marie Vianney OUARO, Conseiller Pédagogique Itinérant ;
- la commission permanente Affaires économiques et financières (CAEF) présidé par Monsieur HANNY Olivier, administrateur des affaires sociales ;
- la commission permanente Environnement et développement local présidée par Guindo Fousséni, Instituteur Certifié ;
- la commission permanente Aménagement du territoire et gestion foncière présidé par monsieur Yamponi LOHOTIEN Y, Instituteur Certifié.

Le maire de la commune de Dédougou est résidant ainsi que ses deux adjoints.
Tout le bureau exécutif du conseil jouit d'un très bon niveau d'instruction.

10.1.3. Fonctionnement du Conseil municipal

Le conseil municipal se réunit en session ordinaire une fois par trimestre sur convocation du maire. Il statue sur toutes les matières dont il est saisi, soit sur proposition du maire, soit à l'initiative d'au moins un tiers de ses membres.
Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation du maire, soit à son initiative, soit à la demande d'un président de commission permanente, soit d'au moins un tiers (1/3) des membres du conseil. S'agissant de ses attributions, le conseil municipal définit les grandes orientations en matière de développement communal. Il discute et adopte les plans de développement communaux et contrôle leur exécution. Il règle les affaires de la commune par délibération et donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Etat ou par d'autres collectivités territoriales. Le conseil municipal délibère sur les documents budgétaires, les taxes, les acquisitions, les aliénations ou les échanges des biens mobiliers ou immobiliers de la commune, l'acceptation ou le refus de dons et legs. Aussi, le conseil municipal contrôle l'action du maire, l'exécution des plans de développement communaux et en assure l'évaluation périodique. Les sessions du conseil municipal se tiennent régulièrement.
Le maire est assisté dans sa gestion par le bureau exécutif du conseil qui comprend deux adjoints à qui des délégations de pouvoir ont été données par le maire pour la signature de certains actes et, quatre commissions permanentes composées chacune d'un président et de deux vice-présidents qui aident à éclairer les décisions du maire. La Commission « Affaires Générales, Sociales et Culturelles » est compétente pour toutes les questions relatives aux affaires administratives, à la politique de la 23 Commune en matière de communication, de formation, de participation des populations aux activités sociales et culturelles, à la sécurité

publique. La Commission « Affaires Economiques et Financières » est compétente au plan financier, de tout ce qui est relatif à l'amélioration des capacités financières de la Commune. La Commission « Environnement et Développement Local » est compétente pour toutes les questions relatives à l'amélioration du cadre de vie, l'occupation des espaces publics, de la politique de la Commune en matière de voirie, d'assainissement, d'hygiène, d'inhumation, de santé communautaire et du développement local et tout autre dossier à elle confié par le Président du conseil municipal ou le conseil municipal .La Commission « Aménagement du Territoire et Gestion foncière » est compétente pour les questions relatives à l'aménagement du territoire, le lotissement, le tracé des pistes à bétail, l'attribution des espaces publics, la gestion des conflits liés à l'attribution des terres en collaboration avec les propriétaires terriens, la gestion du domaine communal, le respect des normes en matière de construction et tout autre dossier à elle confié par le Président du conseil municipal. Le conseil municipal fonctionne normalement et au cours de l'année 2017, quatre sessions ordinaires ont été tenues et une session extraordinaire. Le fonctionnement du conseil municipal est régi par un règlement intérieur adopté en session du conseil municipal dès son installation, conformément aux textes en vigueur.

1.1.4. Fonctionnement et organisation de l'administration communale

Les services de la mairie de Dédougou sont régis par l'arrêté n°2012029//MATD/MEF portant organisation-type de mairie de commune urbaine. Selon les dispositions de cet arrêté les structures de la Mairie comprennent le cabinet du Maire et le Secrétariat Général. En plus de lui-même le secrétariat général compte huit directions de services qui lui sont rattachées. Dans le cas de la commune urbaine de Dédougou, ce sont uniquement les services qui sont fonctionnels, les directeurs de service n'ont pas encore été nommés. Les services fonctionnels au sein de la mairie sont les suivants :

A – les services du cabinet du maire

Le cabinet du maire est composé des services suivants :

- le secrétariat particulier ;
- le bureau du protocole ;
- le service de la communication et des relations publiques ;
- le service de la questure

B- les services du Secrétariat Général

Le secrétariat général est placé sous l'autorité d'un secrétaire général nommé par le président du conseil municipal. Le secrétariat général est chargé, sous l'autorité du maire de :

- la coordination administrative et technique des services de la mairie ;
- la supervision de la gestion du personnel et du matériel de la commune ;
- la coordination des activités en matière de coopération décentralisée ;
- la coordination des relations techniques de la mairie avec les services de l'Etat.

Le secrétaire général assiste le maire dans la mise en œuvre de la politique Communale et peut recevoir délégation de signature. Le secrétariat général comprend les services du Secrétariat Général et les structures rattachées au Secrétariat Général

10.1.5. Ressources humaines

Le personnel administratif de la mairie se compose de 42 agents fonctionnaires de la mairie et de 14 agents qui ont été mis à la disposition par les services étatiques soit en tout 56 agents. Ce personnel est composé de 3 agents de catégorie A, de 12 agents de catégorie B, de 24 agents de catégorie C, 7 agents de catégorie D et des agents catégories E. Si au niveau des mises à disposition, on compte des catégories A, la commune n'en compte pas parmi ses fonctionnaires. Le personnel fonctionnaire bénéficie déjà de l'application effective de la Loi 003-2017/AN portant statut de la fonction publique territoriale.

Il existe en tout 15 chefs de service dans la commune sur un total prévisionnel de 23 dans l'organigramme type des mairies urbaines. La situation des services fonctionnels est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau39 : Situation des services fonctionnels de la Mairie

N	Poste	Catégorie du responsable	Nombre d'années d'expérience
Nombre d'années d'expérience			
1	Secrétaire Général de la Mairie	A	4
2	Affaires Administratives et Sociales (RH)	B	22
3	Marchés Publics et Ressources transférées	A	8
4	Questure	C	8
5	Chef du Protocole	C	5
6	Direction Police Municipale	C	5
7	Documentation et Culture	B	5
8	Service Hygiène, Assainissement, Protection	C	3

	de l'Environnement et Aménagements Paysagers		
9	Affaires Domaniales	C	33
10	Communication et Relations publiques	C	10
11	Matériels, Equipements et Mobiliers	D	27
12	Secrétariat Particulier du Maire	B	31
13	Voirie	B	4
14	Bureau Militaire et Recensement	D	20
15	Budget Comptabilité	B	18
16	Suivi Etablissements Publics Locaux	B	10
17	Etat Civil	D	31

Source : Mairie Dédougou/BGB Méridien novembre 2018

En dépit de la nomination des directeurs prévue dans l'arrêté du maire qui n'est pas encore effective, de nombreux postes de chefs de service ne sont pas encore pourvus en personnel. Néanmoins, il y a lieu de comprendre que les dépenses de personnel pèsent déjà lourdement sur les recettes de la commune et peuvent souvent atteindre 70% des recettes propres. Cette forte proportion des dépenses de personnel dans le budget de la commune est en partie liée au reversement du personnel dans la Loi 003-2017/AN portant statut de la fonction publique territoriale.

Cependant, la commune de Dédougou éprouve un énorme besoin en personnel avec notamment onze agents qui devront partir à la retraite d'ici la fin de l'année 2020 et des postes de chef de service non encore pourvus. Toutefois, les départs à la retraite loin de constituer une menace peut être une opportunité pour la mairie de recruter du personnel jeune et innovant

10.1.6. Outils de gestion et d'organisation

Plusieurs outils de gestion et d'organisation sont utilisés par la commune. Au niveau de l'organisation générale des services de la Mairie, il convient de citer en premier lieu l'arrêté d'organigramme de la mairie de Dédougou. Le SG utilise les outils suivants : le registre des délibérations et le registre des procès-verbaux qui sont régulièrement élaboré par le questeur. La comptabilité met en œuvre les outils ci-après : le budget, le compte administratif, le livre journal des recettes, le livre journal des dépenses, le livre journal des engagements, le registre de carburant, le registre du lubrifiant et le registre de la caisse de menues dépenses. L'élaboration du budget se fait sur des fichiers Excel et Word, il n'existe aucun logiciel métier. Au niveau de la passation des marchés il est fait appel au plan de passation des marchés, aux dossiers d'appel d'offre, aux convocations et aux procès-verbaux de dépouillement.

Le service de l'état civil utilise aussi de nombreux registres relatifs aux enregistrements des actes de naissance, de décès, de mariage et autres actes divers. L'archivage de ces registres pose une sérieuse difficulté à la mairie compte tenu de l'étroitesse de la salle d'archives et de l'absence d'informatisation de ces actes. Les logiciels métiers que la mairie utilisait sont tous obsolètes et elle a de la peine à obtenir d'autres Au-delà de quelques formations reçues par le service de la comptabilité en mobilisation des ressources, du service des établissements publics locaux en comptabilité et du service de l'hygiène, de l'assainissement, de la protection de l'environnement et de l'aménagement paysager en eau, hygiène et assainissement, le reste du personnel n'a pas bénéficié de formations au cours des deux dernières années. Il en est de même pour le conseil municipal.

10.2. Finances locales

10.2.1. Ressources financières

Les recettes propres de la commune, les dotations et subventions de l'Etat et les appuis des partenaires extérieurs constitue les ressources financières de la commune de Dédougou.

Le tableau suivant présente le budget de 2013 à 2016 selon les sources de financement.

Tableau 40 : Source de financement du Budget

Rubrique		2013	2014	2015	2016
Recettes propres		164 121 382	27 311 553	187 736 466	196 104 512
Dotation de l'Etat	DF	65 602 230	25 887 688	125 605 815	61 334 105
	DI	62 874 425	55 680 743	32 091 230	
FPDCT		18 224 318	18 224 318	15 973 337	33 321 722
DCRIC		25 108 399			
Total		335 937 786	316 950 595	361 406 848	409 399 583

Source Mairie Dédougou octobre 2018/BGB Méridien novembre 2018

A l'analyse du tableau, il apparait que les recettes propres de la commune sont prédominantes sur les autres sources de ressources. Elles sont suivies des subventions et dotations de l'Etat. En effet, pour les cinq exercices budgétaires, les ressources propres de la commune représentent en moyenne 53,8% et a même atteint 65,4% du budget global en 2014, tandis que la part de l'Etat représente en moyenne sur la période 37,9%.

10.2.2. Mobilisation des ressources propres

Les principales ressources financières propres mobilisées au niveau de la commune proviennent prioritairement des :

- impôts, taxes et contributions directes (46,2%) en l'occurrence la contribution des patentes et la contribution des micro entreprises ;

- impôts et taxes indirects (25,9%) constitués essentiellement des taxes de jouissance ;
- Produits de l'exploitation (13,2%) notamment les droits d'expédition d'actes administratifs et la taxe d'abatage ;
- Produits divers (8%) provenant principalement des produits des amendes de Police.

Tableau 41 : Principales sources de contribution des ressources propres

Désignation	2013	2014	2015	2016
Produit de l'exploitation	24 101 500	25 579 300	26 550 050	23 756 215
Produits domaniaux	12 020 085	19 550 425	15 995 425	16 609 400
Produits divers	2 233 700	6 239 620	5 439 179	12 842 513
Impôt et taxes et contribution directe	69 964 523	76 564 389	96 050 683	106 603 302
Impôt et taxes indirectes	53 382 770	71 557 401	38 400 065	32 650 891
Total recettes propres	164 121 382	207 311 553	187 736 466	196 104 512

Source : Mairie Dédougou

Les stratégies de mobilisation des recettes commencent par le recensement annuel en début d'année simultanément avec la distribution des avis d'impositions par la Direction Provinciale des impôts(DPI), la régie de recettes municipale et les impôts. Des sorties sont effectuées sur le terrain par les équipes pour la distribution des avis d'imposition. Ensuite les contribuables volontaires vont directement payés leurs impôts à la direction provinciale des impôts. Pour le reste des sorties de routines sont organisés sur le terrain par des agents de recouvrement et très souvent des opérations spéciales pour les recouvrements sont organisés pour permettre aux contribuables retardaires de s'acquitter de leurs obligations. Par ailleurs, des retenues à la source peuvent être faites sur les factures des contribuables bénéficiaires de marchés de la commune et/ou l'obligation pour certains contribuables de payer certains types de taxes avant de bénéficier de la prestation de la commune (taxe de résidence, spectacles, etc.).

Le recouvrement se fait collégialement entre le trésor, les impôts et la recette municipale. A cet effet, la commune à sa disposition des agents de recouvrements municipaux recrutés et formés pour apporter un appui aux services publics déconcentrés de perception de l'impôt. C'est pour toutes ces raisons que la commune a réalisé des taux de recouvrement des recettes propres de l'ordre de 86% en moyenne sur la période 2013-2016. En 2015, elle a même réalisé un taux de recouvrement de 92,08%. Ces taux sont certes élevés mais demeurent en dessous des objectifs parce que des diminutions ont été opérées sur certaines et contribution.

En outre, les difficultés ne manquent pas notamment l'incivisme de certains sous le prétexte de l'ignorance du bien-fondé des taxes dans le financement du développement local. D'autres expliquent leur ''refus'' de s'acquitter de leurs taxes par leur pauvreté. A tous ces maux, il faut ajouter la non qualification des ressources humaines (collecteurs) et l'insuffisance de moyens de déplacement des agents de recouvrement qui utilisent souvent leurs propres logistiques.

10.2.3. Taux d'absorption budgétaire

Le taux d'absorption budgétaire est le rapport entre les dépenses engagées et prévision de dépenses. Il permet de mesurer la capacité de la commune à consommer ces ressources financières.

Tableau 42 : Situation de l'absorption financière de la commune de Dédougou

Années	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
Dépenses de fonctionnement			
2013	290 968 936	249 954 383	85,9%
2014	97 256 991	196 363 015	66,6%
2015	373 475 734	319 821 817	85,6%
2016	315 440 700	253 889 923	80,5%
Dépenses d'investissement			
2013	59 388 439	111 002 438	186,90%
2014	206 757 423	122 324 583	59,2%
2015	214 267 392	88 534 560	41,3%
2016	265 249 695	88 795 964	33,5%
Dépenses totales			
2013	450 357 375	360 956 821	80%
2014	504 014 414	318 687 598	63%
2015	587 743 126	408 356 377	69,5%
2016	580 690 395	342 685 887	59,0%

Source : Mairie de Dédougou

Le taux d'absorption budgétaire global de la commune de Dédougou qui se situe à 68% est en déclin entre 2013 et 2016. Après avoir atteint un pic de 80,1% en 2013, ce taux a connu une forte baisse de 17 points en 2014 avant de se redresser de 6 points en 2015 pour s'effondrer encore de près de 10 points en 2016. Ce sont surtout les dépenses d'investissement qui tire le taux global vers le bas. En effet, ce taux se situe à 50,6% en moyenne sur la période contre 79,5% pour le taux d'absorption des dépenses de fonctionnement. Ces faibles taux d'absorption budgétaires révèlent les difficultés d'exécution des dépenses budgétaires relatives à la lenteur des procédures de passation des marchés notamment la publication des résultats et le démarrage tardif des travaux.

10.2.4. Capacité de gestion financière et d'exécution du budget

La gestion financière au niveau de la commune est assurée par le service comptabilité. Ce service ne dispose que d'un agent qui assure l'élaboration du budget et la comptabilité. Mais il est appuyé dans ses tâches par deux agents, la personne responsable des marchés qui assure l'élaboration des DAO, le suivi du dépouillement et le montage des contrats et le chef de service des établissements publics locaux qui en plus du recouvrement des frais de location des boutiques et hangars, gère la régie d'avance. Par ailleurs, la mairie dispose en tout de quatre comptables affectés à d'autres tâches mais qui sont rompus à la comptabilité et peuvent apporter un appui conséquent au comptable. L'exécution du budget met en œuvre divers acteurs tant au niveau communal qu'au niveau des services techniques. Au titre des services techniques on peut citer, la direction régionale du budget, la direction régionale du contrôle et des engagements financiers, les autres services techniques (éducation, infrastructures, santé, etc.) et la trésorerie régionale. Au niveau communal on peut citer le Maire, les conseillers, la PRM, le SG et le comptable. Le SG assure la présidence de la commission communale d'attribution des marchés et la PRM en est le rapporteur. Quant à la commission de réception le comptable en assure la présidence. Le SG est un agent de l'État mis à la disposition de la commune. Il possède le profil requis pour ce poste et capitalise une somme d'expérience dans l'administration. En outre, la personne responsable des marchés est un conseiller d'intendance scolaire et universitaire mis à la disposition de la mairie pour l'animation du service des matières transférées dans le domaine de l'éducation. Cependant, au regard de l'immensité des activités de la mairie et de l'insuffisance de personnel, ces agents peuvent parfois se trouver surchargés.

DEUXIEME PARTIE : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ET PLAN DE DEVELOPPEMENT

I. SYNTHESE DU DIAGNOTIC

Tableau 43 : Synthèse croisée des résultats des diagnostics (diagnostic participatif, diagnostic technique et priorisation des cibles des ODD)

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Caractéristiques physiques	- Relief favorable aux aménagements urbains - Diversité des sols pour la production agricole - Diversité de la végétation - Existence d'un bon potentiel de bas-fonds aménagés et aménageables	- Relief nécessitant des moyens techniques appropriés pour l'assainissement - Insuffisance et irrégularité des pluies - Erosion et baisse de la fertilité des sols - Dégradation de la végétation - Disparition progressive de la faune - Faible potentiel des ressources halieutiques		- Activités anthropiques portant atteintes au milieu physique
Organisation et gestion l'espace	- Existence d'instruments de planification spatiale qui oriente, organise et règlemente la gestion de l'espace (SDAU adopté en 2013, POS en cours d'élaboration)	- Absence d'un schéma directeur d'aménagement et de développement durable de la commune (SDADDC) qui organise l'utilisation de l'espace et l'implantation des infrastructures sur toute l'étendue de la commune - Coexistence des régimes fonciers modernes et traditionnels - Faible application des textes législatifs et réglementaires entrainant des conflits - Forte pression foncière	- Existence de nombreux textes législatifs et règlementaires au niveau national régissant l'organisation et la gestion de l'espace -Existence de service technique approprié	
Urbanisme et habitat	- Diversité de l'habitat - Présence de cités	- Difficultés de mobilisation des terres pour les opérations d'aménagement - Forte urbanisation et plus de lotissement - Existence et progression de quartiers non lotis - Précarité de l'habitat, surtout dans les anciens quartiers - Non mise en valeur de plusieurs parcelles, surtout dans les quartiers nouvellement lotis - Occupation anarchique de certains espaces (rues, espaces verts, réserves administratives, etc.) - Insuffisance de viabilisation (voirie, eau, électricité, assainissement, etc.) - Faible niveau d'équipement de la ville (éclairage public, espaces récréatifs et de loisirs etc.)	- Présence des services techniques déconcentrés - Promotion des logements sociaux	- Coût élevé des matériaux de construction -Spéculation foncière -Retrait de parcelles

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Santé	- Existence de CSPS et de COGES - Satisfaction (confiance) des populations des services offerts dans les CSPS -Existence de centres de santé -Présence de centre de formation de santé	- Insuffisance du personnel et de matériels de santé - Rupture des stocks des dépôts pharmaceutiques - Non fréquentation des centres de santé (longue distance et routes impraticables) - -Rupture ou insuffisance de médicaments - Non clarification du concept de gratuité - Insuffisance des infrastructures sanitaires	- Présence des agents de santé - Présence d'ONG et d'associations - -Antenne régionale pour VIH/SIDA	- Non-respect du principe de gratuité - Analphabétisme de la population - Prolifération des médicaments de - -Mortalité
	- Gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes - Distribution gratuite des moustiquaires	- Dégradation des locaux - Faible capacité d'accueil des maternités - -Retard pour équipements CSPS - -Peu de CSPS - Eloignement de certains CSPS	intervenant dans le secteur de la santé	la rue
Préscolaire	- Existence d'établissements du préscolaire	- Mauvaise répartition spatiale des établissements (localisation des établissements dans le milieu urbain seulement) - Insuffisance des établissements dans la commune - Eloignement des établissements par rapport à certains secteurs - Coût élevé de la scolarité, notamment au niveau du privé - Faiblesse de la prise en charge du préscolaire par la commune - Insuffisance d'équipements et de matériels didactiques - Insuffisance d'encadreurs qualifiés pour le préscolaire	-	
Enseignement primaire	- Transfert de compétence du secteur de l'Etat à la collectivité territoriale ; - Existence d'écoles dans des villages et secteurs - Tenue régulière des années scolaires et des examens scolaires - Existence de cantines scolaires	- Mauvaise qualité des dotations en fourniture scolaires - Retards dans la dotation des fournitures scolaires - Insuffisance de salles de classes - Existence de classes sous paillottes - Insuffisance de logements d'enseignants - -Retard et insuffisance de vivres pour cantine - -Insuffisance d'encadrement - Dégradation des infrastructures scolaires	- Appui accompagnement d'associations/ONG intervenant dans le domaine de l'éducation de base (formation, dotation en kits scolaires, fourniture de vivres, etc.)	- Manque de motivations de certains enseignants, notamment ceux du milieu rural) - Présence des élèves sur les sites d'orpaillage - Incivisme grandissant des élèves ; - Désintérêt pour l'école ;

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		- Hausse du prix de la scolarité dans le secondaire (post primaire privé) - Existence d'écoles hors norme - Eloignement des écoles	- Mise en œuvre du continuum - Appui du secteur privé dans le secteur	- Non-respect du cahier de charge de l'école par les écoles franco-arabe - Abandon de l'école
Enseignement secondaire	- Présence d'établissements publics et privés ; - Tenue régulière des années scolaires et des examens scolaires --Journée de l'excellence par endroit	- Vétusté de certains bâtiments des établissements publics -Absence de bibliothèques - Insuffisance de personnels enseignants, notamment dans les disciplines scientifiques - Insuffisance d'équipements - Absence de laboratoires dans certains établissements secondaires privés - Insuffisance de matériels dans les laboratoires - Effectifs pléthoriques dans les salles de classes surtout au niveau des établissements publics - Cherté de la scolarité, notamment dans les établissements privés -Insuffisance d'équipements adaptés -Retard des enseignants et non résidence des enseignants sur place -Pauvreté des parents	- Existence des services techniques déconcentrés de l'Etat - Intervention du privé dans le secteur	- Incivisme des élèves - Montée de l'intégrisme religieux en milieu scolaire - Mauvaise utilisation des NTIC par les élèves - Augmentation de la consommation de drogue et d'amphétamines par les élèves - Augmentation du nombre de grossesses non désirées et développement de la prostitution en milieu scolaire - Abandon de l'école - Présence des élèves sur les sites d'orpaillage
Alphabétisation (Education non formelle)	- Existence de centres d'alphabétisation fonctionnels ; - Présence de personnel qualifié pour dispenser les formations ; - Diversité des langues de formation ; - Bonne proportion des femmes fréquentant les centres D'alphabétisation -Présence de CBNEF privé -CBNEF	- Insuffisance des centres d'alphabétisation ; Taux d'analphabétisme relativement important -Manque de formateurs -Pas de centres professionnels de formation adaptés -Démotivation des apprenants et des parents	- Présence de structures (ONG/Associations) pour accompagner l'activité	- Faible intérêt de la population concernée

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Enseignement supérieur	- Université Nazi Boni --Centre professionnel Nazi Boni - Institut St Augustin	-Eloignement de la ville -Sous équipement en matériels et équipements didactiques		
Volet approvisionnement en eau potable				
Eau potable	-Point d'eau moderne -Bornes fontaines -AEPA, AEPS -Réseau de l'ONEA -Forages -Puits à grand diamètre -Signature de protocole entre commune les services techniques de l'eau	-Non fonctionnement des forages -Insuffisance et éloignement des forages -Non fonctionnement des AEPS -Faible taux d'équipements de branchement -Surexploitation des points d'eau Bornes fontaines non fonctionnels -Manque de dynamisme des AUE -	-Présence de service technique	
Volet assainissement des eaux usées et excrétas				
Assainissement	- Existence de latrines familiales et de puisards domestiques - Pises de conscience de plus en plus grandissante des dangers du péril fécal - Existence de latrines publiques homologues (écoles, centres de santé, lycées, etc.) -Latrines privées dans des domiciles -Service technique communal eau et assainissement -Latrines publiques homologuées(écoles, centre de santé, centre de santé, lycées, etc)	- Insuffisance d'ouvrages d'assainissements familiales (latrines, puisards, bac à ordures, etc.) - Insuffisance d'ouvrages d'assainissements pluviales et environnementaux (caniveaux, bac à ordures publics, centre d'enfouissement technique, etc.) - Existence d'un grand nombre de latrines traditionnelles - Absence de bandes de protection contribuant à la pollution -Coût de vidange mécanique élevé ; -Absence de campagne de promotion de l'hygiène publique et d'assainissement (méconnaissance des avantages des technologies en assainissement et des inconvénients de la défécation en l'air libre -Insuffisance de structures de ramassage des ordures	- Existence de services techniques déconcentrés de l'Etat - Présence d'ONG et associations	- Prolifération des maladies liées au manque d'hygiènes et à l'insalubrité

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		ménagères et des déchets solides retenues - Insuffisance d'entretien des caniveaux - Mauvaise pratique d'hygiène domestique (vidange incontrôlée des eaux usées dans les rues) - Mauvaise gestion des ordures ménagères et des déchets solides (irrégularité de la vidange des bacs à ordures, insuffisance des ouvrages de collecte et de transport) - Coût de vidange mécanique élevé ; - Absence de campagnes de promotion de l'hygiène publique et d'assainissement (méconnaissance des avantages des technologies en assainissement et des inconvénients de la défécation à l'air libre) - Insuffisance des structures de ramassage des ordures ménagères et des déchets solides	-ONG	-Maladies -Mortalités -Épidémies
Culture, sport et loisirs	- Diversité et variété des activités culturelles - Présence de troupes culturelles -Equipes de football - Existence de spécialités culturelles propre à la Commune - Participation d'artistes ou de troupes à des festivals ou manifestations culturelles nationales et internationales - Existence d'un stade municipal clôturé -Cinéma -Elaboration de politique communale de la culture par commission ad 'hoc - Existence de terrains aménagés pour les secteurs et Villages pour le football - Possibilité de pratiquer la natation dans les piscines de certains hôtels - Existence de maisons de jeunes - Existence de CELPAC - Existence de salles de cinéma - Existence d'espaces verts aménagés	- Insuffisance de structures d'encadrement de promotion des artistes - Insuffisance de formation des artistes et acteurs culturels - Influence négative des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) - Insuffisance de moyens et d'encadrement technique pour l'émergence d'artistes de renommée - Absence de musée pour la conservation des objets culturels et artistiques des communautés locales - Insuffisance de salles de spectacles adéquates - Stades non réglementaires dans les villages -Exploitatation des espaces verts à d'autres fins -Pas de compétitions pour les plus petits -Pas de centre de loisir et culturel des pôles de croissance	- Existence des services techniques déconcentrés de l'Etat - Présence d'assistants culturels formés - Existence d'opérateurs culturels ; - Présence d'infrastructures pour les sports de main, notamment dans les établissements scolaires.	- Influence négative de la culture extérieure - Montée de l'intégrisme religieux -Apparition de maladies cardiaques -Déperdition culturelle locale

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Emploi	- Existence de la CNSS - Existence d'une population jeune et dynamique - Emergence des activités du secteur informel - Disponibilité de la main d'œuvre -Existence de centres de formation - Existence de quelques unités de production - Existence de projets et programmes pour la promotion de l'emploi -AEPE	- Non-respect des textes relatifs à la protection sociale par certaines entreprises - Faible niveau d'instruction de la population - Niveau de chômage élevé - Insuffisance de formation professionnelle qualifiante - Faible taux d'accès au crédit - Insuffisance des centres de formation qualifiante -Méconnaissance d'autres types d'emplois -Problème de financement - Insuffisance des financements ou de subventions des microprojets - Faiblesse du tissu industriel	- Existence de services publics d'encadrement - Existence d'une main d'œuvre jeune -Existence de fonds d'appui(Etat)	- Persistance des pesanteurs socio culturelles pour la pratique de certains emplois, notamment au niveau des femmes - Insécurité grandissante - Montée de l'incivisme
Action sociale	-Existence d'un service social -Travailleurs sociaux qualifiés	-Manque de services sociaux dans les départements -Insuffisance de bâtiments d'écoute -Manque de stockage -Pas de pouponnières -Insuffisance de moyens logistiques -Service non clôturé	-Appui par Save Children -Projet Souka Rwede -Accompagnement par des particuliers	-Laisseés pour compte -Cas sociaux
Sécurité	- Existence de VADS pour la régulation de la circulation - Existence d'initiatives locales de sécurité - Existence d'une collaboration de la population avec les Forces de défense et de sécurité (FDS) - Existence de sociétés de gardiennage privées - Présence	-Insuffisance des effectifs et équipements de sécurité -Irrégularité des patrouilles des agents de force de l'ordre pour dissuader les bandits -Non fonctionnalité de Comités Locaux de sécurité (CLS) - Insuffisance de l'appui de la commune aux actions de sécurisation des personnes et de leurs biens - Lenteur dans l'intervention des forces de sécurité - Persistance des Tracasseries policières	- Existence de services publics de sécurité (Présence de l'armée, de la police, la gendarmerie) - Intérêt croissant du privé dans les activités de sécurisation des personnes et des	- Développement du grand banditisme -Inscurité grandissante

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	FDS - Présence de police nationale - Présence de gendarmerie -Police municipale -Agences privées de sécurité	- Manque d'expériences et de formation des groupes d'auto-défense -Absence de sapeurs-pompiers -Manque de formation professionnelle et continu	biens (sociétés de surveillance, de gardiennage) - Existence d'un décret autorisant la mise en place de la police de proximité - Prise de conscience que la sécurité est l'affaire de tous	
Agriculture	- Disponibilité de terres cultivables - Existence de périmètres aménagés - Pratique des nouvelles techniques agricoles (utilisation des animaux de trait et des charrues) -Fleuve Mouhoun -Associtions - Pratique de la CES/DRS (utilisation de la fumure organique, réalisation de cordons pierreux, de digues filtrantes etc.) - Existence des cultures de contre saison - Production et utilisation des semences améliorées - Existence d'unités de transformation et de conservation des produits agricoles - Existence de producteurs formés et expérimentés dans les pratiques agricoles - Existence de groupements féminins dynamiques - Disponibilité de la main d'œuvre - Bonne organisation des producteurs autour des plans d'eau	- Dégradation progressive des terres agricoles - Insuffisance des équipements et des intrants agricoles (engrais chimiques, semences améliorées etc.) -Pression foncière -Utilisation anarchique des pesticides et autres intrants -Conflits agriculteurs-2leveurs -Absence de sécurité alimentaire - Faible modernisation de l'agriculture - Baisse des rendements - Insuffisances des unités de transformation et de production des produits - Absence de marchés et comptoirs pour la commercialisation de produits - Coût élevé des intrants agricoles - Fuite des bras valides vers les villes ou les sites d'orpaillage - Faible niveau d'intégration des femmes dans la gestion du foncier rural et d'accès aux terres agricoles, - Insuffisance de formation et d'encadrement technique des producteurs	- Existence d'encadrement technique - Présence de structures ONG/Associations, projets et programmes) intervenant dans le secteur - Disponibilité d'une main d'œuvre elativement jeune Loi OHADA Poltique de promotion par filière	- Changements cli (Baisse, irrégularité et mauvaise répartition de la pluviométrie)
Elevage	- Existence de zones de pâturage - Existence d'un cheptel important et	- Insuffisance d'alimentation du bétail - Insuffisance des infrastructures et équipements	- Existence de projets, de programmes	- Changements climatiques

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	diversifié - Existence d'infrastructures et équipements d'élevage (parc à bétail, marché de bétail, parc de vaccination, pistes pour bétail, points de vente d'aliments et produits de soins, etc.) - Présence de producteurs maîtrisant les techniques et mode d'élevage - Existence d'une subvention des aliments pour bétail - Pratique de l'embouche - Existence d'organisations faitières -ZATE -Laiterie -Marché à bétail, Produits d'élevage	d'élevage, (parcs de vaccination, parc à bétail, aire d'abattage) - Prédominance d'un élevage de type extensif entrainant des conflits de cohabitation - Divagation des animaux - Insuffisance de formation et d'encadrement technique des éleveurs - Insuffisance de la couverture sanitaire (points de ventes des produits vétérinaires, soins vétérinaires, épizooties, etc.) - Récurrence des vols d'animaux - Dysfonctionnement des infrastructures (abattoir de Dédougou, aires d'abattage, etc.). -Disfonctionnement -Abattage clandestin -Maladies animales -Viande de mauvaise qualité -Conflits éleveurs-agriculteurs	et de services techniques déconcentrés d'appui aux éleveurs (DR, PJE, PCESA, etc.) - Existence d'institutions de microcrédits	(Inégale répartition des pluies, diminution progressive des aires de pâture et des points d'eau) - Pollution des zones par les sachets - Porosité des frontières entrainant la concurrence avec les produits étrangers
Exploitation forestière	-Existence d'espaces favorables au reboisement -Existence de bosquets, de sites reboisés, de vergers et de forêts sacrées -Forêts villageoises(Kari), forêt sacrée -Diversité et variété d'espèces végétales et de produits forestiers ligneux et non ligneux -Bonne maîtrise des techniques de reboisement par les populations -Existence d'associations -Existence de pépiniéristes et de transformateurs des produits forestiers non ligneux -Existence de population engagée dans la protection et la sauvegarde de l'environnement	-Dégradation progressive du couvert végétal -Coupe abusive du bois -Divagation des animaux -Absence du suivi régulier et d'entretien des plantes après les campagnes de reboisement -Faible régénérescence des ressources forestières -Coût de vente élevé des foyers améliorés -Insuffisance de sensibilisation sur la protection et la conservation des ressources forestières - Insuffisance d'éducation écocitoyenneté -Insuffisance de formation qualifiante -Feu de brousse(sauvage) -Absence de zone de chasse	- Existence de projets, de programmes et de services techniques déconcentrés intervenant dans le secteur. -Classement de forêt -Textes	-Changements climatiques (Baisse, irrégularité et mauvaise répartition de la pluviométrie) -Disparition progressive de certaines espèces végétales -Baisse de production de karité, néré, kapokier -Dégradation du couvert végétal
Exploitation faunique	-Existence de chasseurs regroupés en association	Gros gibier en voie de disparition -Non-respect de la réglementation en matière de	- Présence des services techniques déconcentré	- Changements climatiques

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	-Pratique de la petite chasse -Fleuve Mouhoun -Petite faune -Association de chasseurs	chasse -Pratique du braconnage -Feu sauvage(brousse) Absence de zone de chasse	-Textes législatif -Tourisme synergétique -Dozos dans surveillance	(dégradation du couvert végétale) - Disparition progressive de certaines espèces fauniques -Destruction de l'habitat faunique
Exploitation piscicole	-Présence de cours et plans d'eau -Existence de pêcheurs -Mouhoun, espèces de poissons	-Pêche pratiquée de façon artisanale ; -Faible capacité de rétention et tarissement précoce de certains plans d'eau -Faible organisation des pêcheurs -Insuffisance de l'encadrement technique des pêcheurs-Ensablement des berges du Mouhoun, pollution pepticides)	- Présence des services techniques déconcentrés -Ensemencement de stocks	- Changements climatiques (Baisse de la pluviométrie entrainant le tarissement précoce des plans d'eau) -Disparition d'espèces Rareté de poissons
Energie	-Accès à l'énergie (électrique, solaire, gaz) -Existence de points de vente du carburant et du gaz Promotion biogaz -Subvention du gaz butane par l'Etat -Bois de chauffe -CB énergie, Gazelle	- Insuffisance de branchements électriques - Faible couverture géographique de la SONABEL - Fréquents délestage de l'électricité - Ruptures récurrentes du gaz butane - Coût élevé de l'énergie (électrique et solaire)	-Existence de la SONABEL et des plateformes multifonctionnelles -Développement de l'énergie solaire -Projet foyer amélioré	- Branchements électriques non conventionnels
Industrie	-Matière première disponible (karité, néré,lait, cérame, arachide,etc) -Existence de quelques boulangeries -Existence de quelques mini industries (savon, farine, lait, etc.) -Existence de quelques unités de transformation des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux -Zone industrielle - Existence d'une main d'œuvre à moindre coût - Importance de l'autoconsommation de la production locale - Existence d'associations et groupements	- Faible développement des unités de transformation et de conservation des productions agro-pastorales - Accès difficile aux crédits - Insuffisances de matériels de production - Nombre limité de centres de formation en transformation des productions agricoles et végétales - Insuffisance de moyens financiers - Risque élevé au travail (conditions de travail difficiles, absence de protection adéquate dans les ateliers) - Insuffisance de certaine matière première dans la localité -Faible fréquentation de zone industrielle	-Existence de projets et programmes pour la promotion industrielle -Ouverture du marché -	- Concurrence des produits importés - Difficultés d'écoulement des produits industrielles

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	- Organisations de foires et expositions nationales et sous régionales			
Commerce et infrastructures marchandes	-Importance de la pratique de l'activité commerciale -Savoir-faire commercial -Présence de nombreuses banques -Existence d'une zone commerciale -Existence d'un marché d'envergure -Marché périodique dans village -Marché central de Dédougou -Dédougou carrefour Contrôle de qualité	-Absence d'un fonds de garantie au niveau des banques -Faible taux d'occupation de certains marchés (dans marché de secteur) -Faible accès au crédit -Faible niveau d'instruction des commerçants -Faible pouvoir d'achat --Faible capacité du marché de Dédougou -Insuffisance des infrastructures marchandes	- Volonté affichée par l'état pour la consommation des produits locaux - Présence d'institutions	- Concurrence déloyale avec les produits importés - Incivisme fiscale - Accroissement des produits périmés et impropres à la consommation
	-Importance des revenus provenant du commerce -Source importante d'emplois -Existence de structures de microfinances -Existence de marchés locaux -Création de marchés/foires pour la promotion et la commercialisation	-Mauvaise gestion des boutiques de rues -Faiblesse des revenus monétaires des ménages -Faible diversification des activités commerciales -Difficultés d'écoulement des produits (voies impraticables, enclavement de certains villages) -Etroitesse du marché et méventes -Faible niveau d'organisation des acteurs -Existence de marchés d'envergure mais non aménagés (Passakongo, Sokuy, Kari). -Insuffisance de contrôle des prix et de la qualité -Cout élevé du transport et des taxes	financières	- Insécurité
Artisanat	-Existence d'un savoir-faire local - Existence d''associations de productions artisanales et engagement des acteurs -Diversité et variété des produits ; -Disponibilité de matières premières -Association des artisans	-Faible compétitivité des produits -Faible qualité des produits -Non disponibilité de certaines matières premières -Manque de promotion véritable du secteur -Absence de marché fiable -Faible maîtrise de nouvelles technologies -Insuffisance d'organisation du secteur -Accès difficile aux structures de crédits pour la plupart des artisans -Faible qualification des acteurs	--Existence de projets, de programmes, ONG, associations et de services techniques accompagnant le secteur	--Concurrence déloyale avec les produits importés

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Exploitation minière et carrière	-Existence de plusieurs carrières pour l'extraction des blocs latéritique taillés -Accroissement des revenus et amélioration des conditions de vies des populations	-Dégradation de l'environnement -Exploitation anarchique entraînant souvent des éboulements -Déscolarisation -Accroissement du banditisme	--Existence de plusieurs indices variés de minerais	- Dégradation de l'environnement
Transport et infrastructures routières	-Présence d'une gare routière moderne -Existence de voies bitumées Existence de plusieurs sociétés de transport en commun et de marchandises -Service de voirie -Aérodrome	-Insuffisance de construction des pistes rurales ; -Non ouverture de voies dans les quartiers périphériques -Insuffisance de l'entretien de la voirie urbaine et des pistes rurales -Inoccupation de la nouvelle gare routière par tous -Vétusté de la gare routière -Non-respect du code de la route	- Présence de routes nationales, Communales et départementales permettant la desserte de la Commune de	- Excès de vitesse des cars de société de transport en commun -Accident et pollution -Perte de de recette
	-Présence d'un parc automobile varié et relativement important -Ralliement quotidien à une bonne fréquence de la capitale par les cars des sociétés de transports -Auto-école -Direction régionale du transport	les transporteurs -Inexistence d'un transport public urbain (pas de bus, pas de taxis) -Utilisation des taxis motos comme moyens de transport de passagers -Vétusté des moyens de transport du secteur informel -Faiblesse du réseau aménagé routier limitant la desserte de certaines localités -Difficultés d'accès à certaines localités liées au mauvais état de certaines voies de communication -Insuffisance d'organisation des acteurs du transport à travers leur syndicat -Vétusté des parcs automobile -Pistes impraticables, pas d'espace de stationnement -Quasi inexistence du transport aérien -Inapplication, voire inexistence de la règlementation locale sur le transport -Non-respect du code de la route par beaucoup d'usagers	Dédougou	

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Communication	-Présence de radios locales émettant en FM -Facilité d'accès à la téléphonie mobile -Présence de service de communication à la mairie -Présence de médias étatique (radio, tv), presse écrite -Facilité d'accès aux radios locales Evolution rapide de la --technologie sur les télécommunications -Diversité des infrastructures et équipements de télécommunications	- Faiblesse des infrastructures et équipements de communication - Défaillances constatées dans la couverture du réseau de communication (faible qualité du réseau de la téléphonie mobile) - Difficultés d'accès à certains services comme l'Internet - Coûts élevés de la communication sur le réseau mobile - Coûts élevés des frais de connexion à internet	- Existence de compétence technique et de services spécialisés en télécommunications et technologie de l'information	- Mauvaise utilisation des NTIC à des fins inavouées (cybercriminalité, escroquerie, dépravation des mœurs, etc.)
Tourisme et hôtellerie	- Diversité des sites touristiques - Importance de la localité dans l'histoire nationale - Variété des mets proposés à la clientèle. - -Infrastructures d'hébergement	- Inorganisation du secteur - Faible niveau d'aménagement des sites touristiques - Faiblesse des infrastructures d'accueil - Faiblesse des activités de promotion touristique - Difficultés d'accès à certains sites touristiques du fait de l'état des routes - Vétusté et manque d'hygiène de certaines infrastructures d'hébergement et de restauration	- Existence d'hôtels de diverses catégories	- Insécurité - MénaceTerrorisme
		- Faible qualification professionnelle du personnel de certaines infrastructures d'hébergement et de restauration - Faible fréquentation des structures d'hébergement due à la baisse de l'intensité du tourisme local et des questions sécuritaires		
Institutions financières	-Accroissement rapide du nombre de banques dans la commune -Microfinance, Orange Money, Mobicash -Existence des fonds d'état permettant la promotion de l'emploi, notamment pour les jeunes et les femmes	-Difficultés d'accès aux crédits du fait de l'exigence de garantie -Absence d'un fonds de garantie pour soutenir les promoteurs et les entreprises -Lourdeur de la procédure	- Présence de banques et établissements financiers, d'institutions de crédits et de fonds étatiques de crédits	- Grand banditisme - Insécurité

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Institution municipale	- Existence de locaux abritant la mairie - Opérationnalisation d'un nouvel organigramme avec des innovations - Recrutement d'un personnel qualifié - Elaboration d'un PCD participatif axé sur les ODD - Présence de conseillers dans les villages et secteurs - Existence de CVD dans les villages et des CDS dans les secteurs - Tenue régulière des sessions du Conseil municipal	-Insuffisance de personnels qualifiés -Insuffisance de formation continue à l'endroit du personnel -Tenue irrégulière des différents cadres de concertation -Confusion de rôles entre CVD/CDS et conseillers dans les villages et secteurs -Disfonctionnement des structures locales (CVD/AUE) -Problème de communication entre les élus locaux et la mairie -Lenteur administrative dans la gestion des dossiers -Quasi absence des femmes dans l'administration communale et dans les postes de responsabilité -Faible utilisation des outils de gestion urbaine -Inexistance de certains directions et services	- Appui des PTF - Accompagnement de l'Etat à travers ses services déconcentrés et des mises à disposition ; - Mise en œuvre du processus de décentralisation et de déconcentration - Existence de textes juridiques encadrant les actions du CM (CGCT)	- Incivisme de la population - Corruption des acteurs - Politisation des structures de gestion locale - Désintérêt des citoyens à l'action communale
Finances locales	-Existence d'un budget communal exercice 20 -Existence de services appropriés	- Difficultés de mobilisation des ressources financières propre pour la conduite des activités	- Présence de l'Etat, de ses démembrements et de PTF accompagnant la commune	- Baisse des subventions de l'Etat et des PTF - Incivisme fiscal
Partenariat de la commune	- Existence de plusieurs acteurs intervenants dans divers secteurs d'activités	- Insuffisance de concertation entre les différents partenaires au développement de la commune -Migre budget -Problème de mobilisation	- Existence te Coopération décentralisée,	- Retrait de certains partenaires

II. PLAN DE DEVELOPPEMENT

2.1. Grandes orientations et objectifs de développement

2.1.1. Enjeux et défis de développement de la commune

Les résultats du diagnostic montrent que les enjeux de développement se situent presqu'à tous les niveaux. Ces enjeux sont :

- **L'accroissement de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique :**

La population de la commune de Dédougou vit principalement d'agriculture, d'élevage et de commerce. La réduction des indices de pauvreté ne peut donc se faire sans un accroissement des productions agro-sylvo-pastorales. Cependant, cet accroissement, pour être soutenable, doit provenir d'un changement des modes de productions. Le mode extensif conduit à la dégradation des ressources naturelles et met en péril la durabilité du développement.

- **La maîtrise de l'eau de production et de boisson**

S'il y a bien un domaine où la commune rencontre des difficultés, c'est bien celui de l'eau potable et notamment de sa mobilisation et de sa maîtrise. Malgré les efforts et l'ingéniosité déployés par les populations, les ONG et les services de l'eau, les eaux souterraines et les eaux de surface sont insuffisamment maîtrisées. Il en résulte que l'eau de boisson aussi bien pour l'homme que pour les animaux est en insuffisance chronique et que la production reste largement tributaire des eaux de pluies alors que la commune est non seulement favorable aux cultures de contre saison mais aussi dispose de potentialités dans ce domaine. Il s'agit d'un défi de taille pour la commune.

- **Le développement du capital humain**

Malgré les acquis engrangés ces dernières années, les indicateurs sociaux montrent que des efforts doivent être consentis par la commune pour constituer un capital humain capable d'impulser et de maintenir dans la durée son processus de développement. Pour cette fin, la commune veut assurer la promotion de la santé, de l'éducation et de l'alphabétisation, du civisme, etc.

- **Le désenclavement de la commune**

La commune de Dédougou a l'opportunité d'être à proximité de la route nationale n° 10. Elle dispose également de zones à forte potentialités agricoles et pastorales. Cependant, il ressort du diagnostic que la liaison production marché souffre de l'insuffisance en équipement de transport et en infrastructures routières adéquats. En effet, certaines localités de la commune ne sont pas accessibles durant la saison des pluies. Le désenclavement devient dès lors, un chemin obligé pour le développement de tous les villages de la commune.

- **La gestion durable des ressources naturelles et la promotion des énergies renouvelables**

Le développement durable de la commune passe par la recherche d'un équilibre entre les besoins à court terme des populations et la gestion rationnelle des ressources disponibles. La commune dispose d'importants espaces de conservation et d'une couverture végétale importante. Cependant, la pression anthropique, la mauvaise gestion des ressources et les changements climatiques menacent fortement l'équilibre écologique. Dans ce contexte, la gestion rationnelle des ressources naturelles la protection de ces ressources et la reconstitution du couvert végétal deviennent un enjeu pour un développement économique et social durable.

- **La promotion des technologies de l'information et de la communication**

Les technologies de l'information et de la communication constituent un instrument de gouvernance politique, administrative et économique. La promotion de ces outils est donc impérative pour la promotion et la mise en œuvre participative du PCD d'une part et pour la fluidité des échanges commerciaux.

- **La promotion des activités socioculturelles touristiques, artistiques et sportives**

La commune regorge d'un potentiel culturel, artistique et touristique important qui pourrait contribuer à son développement. Ce potentiel est malheureusement peu valorisé par manque de structure technique publique et de promoteurs privés. La pratique du sport, l'organisation des journées culturelles et artistiques seraient par ailleurs des éléments fédérateurs et de cohésion entre communautés dans la commune. Ces activités sont aussi nécessaires à la santé et à l'épanouissement de la population.

- **La promotion de la gouvernance locale et de la participation citoyenne**

Une bonne gouvernance aux plans économique, administrative et politique est un préalable pour un développement continu, participatif et harmonieux. Le développement suppose la

participation de tous les citoyens aux efforts de production. C'est pourquoi toutes les dimensions de la gouvernance doivent être prises en compte dans la mise en œuvre comme il l'a été dans le processus d'élaboration du PCD.

2.1.2. Vision de développement

La vision que les citoyens de Dédougou se proposent de concrétiser au cours des quinze années (2019-2033) à venir se décline en ces termes : ***« un pôle de développement durable dont les citoyennes et les citoyens ont un accès aux services sociaux de base, participent aux efforts pour l'ancrage d'une économie locale compétitive, fondée sur l'équité sociale et respectueuse de l'environnement ».***

2.1.3. Principes directeurs

Les principes directeurs qui guident la démarche et les actions dans la mise en œuvre du PCD sont : la responsabilisation des acteurs locaux ; la concertation entre les acteurs au développement ; la maîtrise d'ouvrage par le Conseil Municipal ; le cofinancement des actions ; la contractualisation ou de la délégation de la maîtrise d'ouvrage ; la subsidiarité ; la promotion de la bonne gouvernance ; le genre et équité.

- **Responsabilisation des acteurs locaux.**

La mise en place des collectivités territoriales et de leurs organes délibérants consacre la maîtrise d'ouvrage du développement qu'elles doivent assurer dans les domaines des compétences transférées (exclusives et/ou partagées). Une telle maîtrise d'ouvrage suppose que le conseil de collectivité définisse les priorités dans les domaines de compétences transférées, qu'il se dote de capacités pour mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la réalisation de ces priorités et qu'il en assure la gestion. La responsabilisation des acteurs locaux commande que (i) l'identification des besoins, la prise de décision pour la mise en œuvre des actions et des investissements soit ascendante et participative et (ii) la maîtrise d'ouvrage des investissements soit assurée dans le respect du principe de la subsidiarité énoncée par le CGCT.

- **La concertation entre les acteurs au développement**

La concertation est un élément capital pour la coordination de la mise en œuvre du plan communal de développement. Elle doit être assurée à travers le Cadre de Concertation Communal (CCC). Ce cadre regroupe les représentants du Conseil Municipal, des services techniques, des ONG, des projets et programmes, de la société civile et des CVD. Le

fonctionnement de ce cadre devrait permettre aux représentants des populations, aux services techniques et administratifs, les partenaires techniques et financiers et autres intervenants d'assurer une bonne formulation des projets issus du plan et une mise en œuvre bien coordonnée des actions de développement.

- **La maîtrise d'ouvrage par le Conseil Municipal**

Ce principe stipule que le Conseil Municipal est le responsable de la maîtrise d'ouvrage du Plan Communal de Développement. A cet effet, il coordonne la planification et la mise en œuvre des différents projets et programmes de développement qu'il aura initiés et conçus. Il capitalise également les réalisations de ses partenaires entrant dans le cadre de son PCD.

- **Le cofinancement des actions**

L'exécution du plan communal de développement nécessite d'importants moyens financiers, humains et matériels. Ces moyens pourront provenir de l'apport de l'Etat avec la mise en œuvre de la décentralisation, des partenaires techniques et financiers, de la Commune, des communautés villageoises, les ONG et associations de développement, etc. Les populations des villages ou des secteurs concernés par les microprojets doivent apporter une quote-part financière variable d'un partenaire financier à un autre. Pour ces derniers, leur contribution pourrait également se faire en nature (physique et/ou apports de matériaux locaux). Ce principe veut promouvoir une plus grande responsabilisation des utilisateurs finaux des réalisations dans la Commune.

- **La contractualisation ou de la délégation de la maîtrise d'ouvrage**

La mise en œuvre des actions de développement pourrait nécessiter l'implication des prestataires de services. Ainsi, des protocoles d'accord ou des contrats d'objectifs pourront être signés entre le maître d'ouvrage et les différents prestataires qui seront mobilisés pour l'exécution des actions du plan. Ainsi, elle peut déléguer cette maîtrise d'ouvrage à des prestataires de services (des entreprises privées ou publiques, consultants etc.) pour les réalisations pour lesquelles elle ne dispose pas de compétences ou de moyens matériels adéquats. Les prestataires seront dans ce cas les maîtres d'ouvrage délégués. Par ailleurs, la promotion du Partenariat secteurs Publics et Privés (PPP) et la valorisation de l'expertise locale sont recommandées.

- **La subsidiarité**

Par la prise en compte du principe-directeur de la subsidiarité, la mise en œuvre du PCD se fera par la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux de la chaine. La réalisation des actions est faite au niveau de l'échelon de compétence le plus approprié. Elle se fera également dans le contexte de la décentralisation à la recherche de l'équité spatiale et de la paix sociale au vu des avantages naturels de chaque village.

- **La promotion de la bonne gouvernance :**

Elle se base sur le respect des procédures de passation des marchés, de gestion administrative et financière, la tolérance zéro à la corruption et au détournement de biens publics, la transparence et la redevabilité tant au niveau communal que villageois.

- **Le genre et l'équité**

Le principe d'équité préconise que la mise en œuvre des actions repose sur la solidarité communale et prenne en compte tous les aspects dont l'équité entre populations pauvres et riches, l'équité hommes et femmes, l'équité entre les villages. Ce principe vise à atténuer progressivement les disparités, voire les discriminations entre des catégories de populations, disparités ou discriminations fondées sur le revenu, le sexe, l'âge ou le lieu de résidence.

2.1.5. Objectif global de développement

Consolider les bases de la participation citoyenne pour un développement socio-économique plus harmonieux de la population sans exclusion, avec un regard particulier sur la durabilité, la viabilité économique, financière et institutionnelle des actions entreprises par la commune de Dédougou.

Tableau 44 : Composition de l'ouvrage Axes stratégiques, objectifs et résultats attendus

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Effets attendus (EA) / Résultats (R)[1]	ODD
Axe 1: Renforcer la bonne gouvernance locale	OS 1.1 : Promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative dans la commune	EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées - R 1.1.2: La sécurité et la protection civile sont renforcées	ODD 16
		EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux - R 1.1.1 : La redevabilité est développée au niveau de la commune de Sono	
	OS 1.3. Renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale	EA 1.3.1 : L'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée - R 1.3.1 : Les acteurs locaux sont incités à participer au développement de la commune - R 1.3.2: Le cadre de vie et de travail de la mairie est amélioré	ODD 16
Axe 2: Développer le capital humain	OS 2.1. Promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique	EA 2.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous - R 2.1.1: Les infrastructures de santé de la commune sont renforcées - R 2.1.2: L'équipement des formations de santé est amélioré	ODD 3
	OS 2.2. Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie	EA 2.2.1 : L'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré - R 2.2.1: L'offre et la qualité de l'éducation sont améliorées - R 2.2.2: Le cadre de vie en milieu scolaire s'est amélioré	ODD 4 ODD 5 ODD 10
	OS 2.4. Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous dont particulièrement les jeunes et les femmes	EA 2.4.1 : L'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous - R 2.4.1: L'emploi des jeunes et des femmes est promu - R 2.4.2: La protection sociale est assurée dans la commune	ODD 8
	OS 2.5. Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité	EA 2.5.1 : L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti - R 2.5.1: L'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'est amélioré	ODD 6 ODD 7 ODD 9
Axe 3: Dynamiser les secteurs porteurs de l'économie et les emplois	OS 3.1. Développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif, résilient, davantage orienté vers le marché	EA 3.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée. - R 3.1.1: La production agricole s'est accrue - R 3.1.2: La productivité de ressources animales s'est améliorée - R 3.1.3: Les PFNL sont mieux valorisés	ODD 8 ODD 1 ODD 2
	O.S 3.2. Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents	EA 3.2.1 : Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations. - R 3.2.1: Le secteur industriel de la transformation et des services est renforcé - R 3.2.2: Les infrastructures de rencontre et de loisir sont développées - R 3.2.3: Le potentiel touristique et les activités culturelles sont développées	ODD 8 ODD 9
	O.S 3.4. Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de	EA 3.4.1 : La qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie	ODD 11

❖ [1] Résultats correspondent aux sous-effets attendus de la mise en œuvre du PCD concourant à l'atteinte des effets attendus du PNDES

	l'économie	- R 3.4.1: Le désenclavement de la commune est amélioré	
	O.S 3.5. Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales	EA 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement - R 3.5.1: Les écosystèmes forestiers sont améliorés - R 3.5.2: La population gère de manière durable les ressources naturelles et environnementales	ODD 12 ODD 13 ODD 15

Source : Travaux d'atelier Commune/BGB Méridien novembre 2018

Tableau 45 : Cadre logique

Objectifs et résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
OG: Créer les bases durables du développement socio-économique et culturel à même d'améliorer le niveau des revenus et la qualité de vie des populations dans la commune de Dédougou			
Impacts			
Le nombre de personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est réduit	Prévalence de la sous-alimentation	Enquête nutritionnelle nationale	Adhésion et appropriation du PCD par les populations Mobilisation conséquente des ressources Grandes capacités techniques et opérationnelles des prestataires de services Bonne pluviométrie Poursuite des transferts de compétences et de ressources aux collectivités territoriales
	Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans		
L'incidence de la pauvreté dans la commune de Dédougou est réduite	Incidence de la pauvreté en milieu rural	Rapports EICVM	
Le revenu moyen des populations de la commune est accru	Taux d'accroissement des revenus moyens des populations de Dédouou	Rapport d'étude spécifique	
Les modes de production et de consommation s'inscrivent dans une perspective de développement durable	Taux d'accroissement du couvert végétal de la commune	Rapport d'étude spécifique	
	Indice de neutralité en matière de dégradation des terres dans les forêts classées de la commune	ONEDD	
Axe 1: Renforcer la bonne gouvernance locale			
Objectif stratégique 1 : Promouvoir la bonne gouvernance politique, administrative et économique dans la commune	Niveau de satisfaction des populations sur la gestion des affaires dans la commune	Rapports d'enquête	Adhésion et appropriation du PCD par les populations Stabilité du contexte communal au plan politique, sociale et sécuritaire
Résultat 1.1. La redevabilité est développée au niveau de la commune de Dédougou	Niveau de respect/réalisation des engagements et programmes d'actions		
Résultat 1.2. Les acteurs locaux sont incités à participer au développement de la commune	Taux de participation des populations dans les actions des collectivités territoriales		
Résultat 1.3. Le cadre de vie et de travail de la mairie est amélioré	Niveau de satisfaction des populations sur le service rendu par l'administration communale	Rapport annuel de la mairie	
Résultat 1.4. La sécurité et la protection civile sont renforcées	Taux d'évolution du nombre d'attaques à main armée et de vols d'animaux dans la commune	Rapports d'activités de la police et de la gendarmerie	
Axe 2: Développer le capital humain			

Objectifs et résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
Objectif stratégique 2: Améliorer la qualité de l'offre de santé à la population	Taux d'accroissement de l'accès au service de la santé	Rapport d'activités du district	Bonne qualité des infrastructures et équipements Engagement des formés à s'installer dans la commune Dotation effective des formés en équipements et matériels de travail Adhésion des populations Intérêt de la population Bonne gestion par les populations des infrastructures d'eau potable et d'assainissement
	Taux d'amélioration des indicateurs de santé		
Résultat 2.1: Les infrastructures de santé de la commune sont renforcées	Nombre d'infrastructures de santé réalisées	Rapports d'activités de la mairie et du district sanitaire	
Résultat 2.2: L'équipement des formations de santé est amélioré	Nombre et types d'équipement acquis		
Objectif stratégique 3: Accroitre l'offre et la qualité de l'éducation primaire, post-primaire et secondaire	Taux d'accroissement de l'accès au service de l'éducation	Annuaires statistiques des CEB/STD	
Résultat 3.1: L'offre et la qualité de l'éducation sont améliorées	Nombre d'infrastructures d'éducation réalisées		
Résultat 3.2: Le cadre de vie en milieu scolaire s'est amélioré	Nombre de logements des enseignants réalisés		
Objectif stratégique 4: Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour les jeunes et les femmes	Taux d'employabilité des jeunes et des femmes	Rapport d'étude spécifique	
Résultat 4.1: L'emploi des jeunes et des femmes est promu	Nombre de formation organisée au profit des jeunes et des femmes sur les métiers	Rapports d'activités de la mairie	
	Nombre de kits d'installation octroyés aux formés		
Objectif stratégique 5: Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité	Taux de réduction des maladies diarrhéiques	Rapport du district sanitaire	
Résultat 5.1: L'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'est amélioré	Taux d'accès à l'eau potable	Rapports d'activités des services techniques	
	Taux d'accès à l'assainissement		
Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois			
Objectif stratégique 6: Développer durablement le secteur agro-sylvo-pastoral	Taux d'accroissement de la productivité des activités agro-sylvo-pastorales	Rapports d'activités des services techniques	Accès des producteurs aux intrants de qualité et à bonne date Développement des coopérations entre les producteurs et les unités de transformations Accès des produits à des marchés rémunérateurs Bonne gestion des infrastructures par les populations
Résultat 6.1: La production agricole s'est accrue	Taux d'accroissement des rendements des principales spéculations de la commune		
Résultat 6.2: La productivité de ressources animales s'est améliorée	Taux d'accroissement des quantités de viande contrôlée		
	Taux d'accroissement des revenus de la commercialisation de la volaille		
Résultat 6.3: Les PFNL sont mieux valorisés	Taux d'accroissement des quantités de PFNL transformés		
Objectif stratégique 7: Développer le secteur industriel et artisanal	Nombre d'unités industrielles réalisées	Rapports d'activités des services techniques	
	Volume des produits agro-sylvo-pastoraux transformés		

Objectifs et résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 7.1: Le secteur industriel de la transformation et des services est renforcé			
Objectif stratégique 8: Développer des infrastructures structurantes de qualité	Nombre d'infrastructures structurantes réalisées	Rapport d'étude spécifique	
Résultat 8.1: Le désenclavement de la commune est amélioré	Nombre de radiers crées	Rapports d'activités de la Mairie et des STD	
Résultat 8.2: Les infrastructures de rencontre et de loisir sont développées	Nombre d'infrastructures réalisées		
Objectif stratégique 9: Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales	Taux de déforestation et de dégradation des forêts	Rapport d'étude spécifique	
Résultat 9.1: Les écosystèmes forestiers sont améliorés	Taux de réduction des actions anthropiques sur les forêts classées	Rapports d'activités du service forestier	

Tableau 45 : Programmation physique et financière

	Axes-OS-Résultats-Activités	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Programmation physique					Montant
						An1	An2	An3	An4	An5	
	Axe1: Renforcer la bonne gouvernance locale					**87 188 800**	**122 943 000**	**21 198 000**	**32 593 000**	**12 793 000**	**276 715 000**
	OS 1.1 : Promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative dans la commune de Sono										
	EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées										
	EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous										
	EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées										
	EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux										
	R 1.1.1 : L'accès à l'information, la redevabilité et la coopération sont développées					**3 800 000**	**23 500 000**	**2 000 000**	**500 000**	**500 000**	**30 300 000**
1	A1.1.1.1: Formation des élus locaux sur la communication communale	Commune	Session	1	1 000 000			1 000 000			1 000 000
2	A1.1.1.2 : Implication la société civile dans le processus de choix et de gestion des projets et programmes	Commune	Forfait		PM						
3	A1.1.1.3: Mettre en place des mesures de suivi et d'évaluation	Commune	Forfait		PM						
4	A1.1.1.4: Renforcement de la transparente	Commune	Forfait		PM						
5	A1.1.1.5: Développement de la coopération sud-sud	Commune	Forfait	1	300 000	300 000					300 000
6	A1.1.1.6: Développement de la coopération décentralisée avec des pays développés ou émergeants	Commune	Forfait	1	15 000 000		15 000 000				15 000 000
7	A1.1.1.7: Présentation et vulgarisation du plan de communication de mairie	Commune	Forfait	1	5 000 000		5 000 000				5 000 000
8	A1.1.1.8: Acquisition d'une unité de sonorisation plus	Commune	Forfait	1	3 000 000	3 000 000					3 000 000

	groupe électrogène										
9	A1.1.1.9: Acquisition de camera de reportage (appareil photo vidéo professionnel)	Commune	Forfait	1	3 000 000		3 000 000				3 000 000
10	A1.1.1.10: Confection et implantation de pancartes signalitiques et indicatrices des lieux publics	Commune	Unité	10	50 000			500 000			500 000
11	A1.1.1.11: Promotion d'un cadre de communication entre le conseil municipal et les filles et fils de la commune vivant à l'extérieur	Commune	Forfait	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
	R 1.1.2: La sécurité et la protection civile sont renforcées					**5 200 000**	**4 250 000**	**4 750 000**	**3 700 000**	**4 200 000**	**22 100 000**
12	A1.1.2.1: Formation des responsables communautaires sur des thematiques en lien avec la prévention et la gestion des crises	Commune	Session	2	550 000		550 000	550 000			1 100 000
13	A1.1.2.2: Appui aux acteurs locaux pour le renforcement de la cohésion sociale	Commune	Forfait	1	1 000 000	1 000 000					1 000 000
14	A1.1.2.3: Organisation de recensement de 2000 femmes pour atribuer acte de naissance et CNIB	Commune	Forfait		PM						
15	A1.1.2.4: Sensibilisation de la population communale sur le civisme et la citoyenneté	Commune	Séance	5	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
16	A1.1.2.5: Acquisition de matériels de travail et de tenues pour la police municipale	Commune	Forfait	5	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
17	A1.1.2.6: Organiser des activités de	Commune	Forfait	5	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000

	sensibilisation sur le civisme et les mesures de sécurité (émissions radio, journée de la sécurité, …)										
18	A1.1.2.7: Formation des jeunes sur les mesures de sécurité	Commune	Session	3	500 000	500 000		500 000		500 000	1 500 000
19	A1.1.2.8: Dotation en logistique aux FDS en logistique roulante	Commune			PM						
	OS1.3 : Renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale										
	EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée										
	EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace										
	R 1.1.3 : Les acteurs locaux sont incités à participer au développement de la commune et l'aménagement du territoire est amélioré					**57 625 800**	**1 730 000**	**7 385 000**	**3 930 000**	**2 030 000**	**72 700000**
20	A1.1.3.1: Formation des acteurs locaux sur la mobilisation des ressources financières	Commune	Session	2	2 000 000	2 000 000			2 000 000		4 000 000
21	A1.1.3.2: Formation les élus locaux (CM et CVD) sur la gestion foncière	Commune	Session	2	5 355 000	5 355 000		5 355 000			10 710 000
22	A1.1.3.3: Promotion d'un cadre de concertation entre le conseil municipal et les personnes ressources	Commune	Forfait	5	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
23	A1.1.2.3.4: Promotion d'un cadre de concertation entre le conseil municipal et les services techniques déconcentrés et les projets de développement intervenant dans la commune	Commune	Forfait	5	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
24	A1.1.3.5: Sensibilisation des opérateurs économiques et acteurs du secteur	Commune	Séance	3	300 000	300 000		300 000		300 000	900 000

	informel sur le civisme fiscal										
25	A1.1.3.6: Valorisation des initiatives privées local d'intérets publics	Commune	Forfait	2	200 000	200 000			200 000		400 000
26	A1.1.3.7: Formation des responsables des structures de gestion (COGES, CA, etc.)	Commune	Session	10	765 000	1 530 000	1 530 000	1 530 000	1 530 000	1 530 000	7 650 000
27	A1.1.3.8: Aménagement de la zone industrielle	Dedougou	Forfait		PM						
28	A1.1.3.9: Elaboration de POS	Commune	Forfait	1	2 000 000	2 000 000					2 000 000
29	A1.1.3.10: Acquisition et sécurisation de terrain au profit de la commune	Commune	Forfait	1	5 000 000	5 000 000					5 000 000
30	A1.1.3.11: Redécoupage de la ville de Dedougou en secteur	Dedougou	Forfait	1	PM						
31	A1.1.3.12: Révision du SDAU	Commune	Forfait	1	PM						
32	A1.1.3.13: Remembrement des zones administratives	Dedougou	Forfait	1	PM						
33	A1.1.2.14: Mise en place les instance des sécurisations foncières	Villages	Forfait	20	2 052 000	41 040 000					41 040 000
	R 1.1.4: Le cadre de vie et de travail de la mairie est amélioré					**20 563 000**	**93 463 000**	**7 063 000**	**24 463 000**	**6 063 000**	**151 615 000**
34	A1.1.4.1: Formation des agents municipaux sur des thématiques émergents	Commune	Session	5	1 563 000	1 563 000	1 563 000	1 563 000	1 563 000	1 563 000	7 815 000
35	A1.1.4.2: Recrutement des agents qualifiés dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'état civil	Commune	Unité	3	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000			3 000 000
36	A1.1.4.3: Organisation d'un concours	Commune	Forfait	2	1 000 000				2 000 000		2 000 000

	professionnel au sein de la police municipale pour le recrutement de deux nouveaux assistants										
37	A1.1.4.4: Construction du siège de la maire (R+)	Dedougou	Unité	1	60 000 000		60 000 000				60 000 000
38	A1.1.4.5: Construction d'un magasin général	Dedougou	Unité	1	10 000 000	10 000 000					10 000 000
39	A1.1.4.6: Construction d'une salle d'archivage	Dedougou	Unité	1	10 000 000		10 000 000				10 000 000
40	A1.1.4.7: Acquisition de véhicule pour l'administration communale	Commune	Unité	2	14 600 000		14 600 000		14 600 000		29 200 000
41	A1.1.4.8: Acquisition de matériel informatique et de logiciels pour les services municipaux	Commune	Forfait	2	5 300 000		5 300 000		5 300 000		10 600 000
42	A1.1.4.9: Acquisition de mobiliers de bureaux pour les services municipaux	Commune	Forfait	5	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
43	A1.1.4.10: Acquisitions de motos pour les services municipaux	Commune	Unité	15	700 000	3 500 000		3 500 000		3 500 000	10 500 000
44	A1.1.4.11: Renforcement du réseau internet	Dedougou	Forfait	1	1 500 000	1 500 000					1 500 000
45	A1.1.4.12: Création de site web professionnel de la mairie	Commune	Forfait	1	2 000 000	2 000 000					2 000 000
	Axe 2 : Développer le capital humain					**868 450 000**	**1 193 290 000**	**653 300 000**	**261 800 000**	**136 350 000**	**3 113 190 000**
	OS 2.1 : Promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique										
	EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous										
	R 2.1.1: Les infrastructures de santé de la commune sont renforcées					**192 400 000**	**190 900 000**	**220 400 000**	**2 400 000**	**2 400 000**	**608 500 000**
46	A2.1.1.1: Construction et équipement d'une maternité moderne	Dedougou	Forfait	1	30 000 000			30 000 000			30 000 000
47	A2.1.1.2: Réfection des infrastructures	Commune	Forfait	1	PM						

	sanitaires										
48	A2.1.1.3: Construction et équipement de CSPS	Kamandena	Forfait	1	94 000 000		94 000 000				94 000 000
		Magnimasso	Forfait	1	94 000 000			94 000 000			94 000 000
		Massala	Forfait	1	94 000 000		94 000 000				94 000 000
		Oulani	Forfait	1	94 000 000			94 000 000			94 000 000
		Sokoura	Forfait	1	94 000 000	94 000 000					94 000 000
		Zéoula	Forfait	1	94 000 000	94 000 000					94 000 000
49	A2.1.1.4: Renforcement de la capacité du centre d'écoute pour jeunes et CELPAC	Dedougou	Forfait	1	1 500 000	1 500 000					1 500 000
50	A2.1.1.5: Sensibilisation de la population sur l'assainissement de leur cadre de vie et la préservation de leur santé (magazines radio, visites à domicile, …)	Commune	Forfait	5	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	8 000 000
51	A2.1.1.6: Mise en place et opérationalisation du conseil communal de l'Hygiène publique	Commune	Forfait	1	500 000	500 000					500 000
52	A2.1.1.7: Mise en place et opérationalisation d'une police de l'Hygiène publique (PHP)	Commune	Forfait	1	500 000		500 000				500 000
53	A2.1.1.8: Sorties trimestrielles d'inspections sanitaires des marchés, débits de boissons, restaurants, … de la PHP	Commune	Forfait	5	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 000 000
	R 2.1.2: L'équipement des formations de santé est amélioré					**19 000 000**	**7 100 000**	**7 100 000**	**7 100 000**	**6 400 000**	**46 700 000**
54	A2.1.2.1: Equipement et opérationalisation du CSPS du secteur 3	Dedougou	Forfait	1	14 000 000	14 000 000					14 000 000
55	A2.1.2.2: Acquisition de motocyclettes de service	Commune	Unité	11	700 000		2 100 000	2 100 000	2 100 000	1 400 000	7 700 000
56	A2.1.2.3: Equipement	Commune	Forfait	5	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000

	additionnel en matériels médico-techniques										
	OS 2.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie										
	EA 2.2.1 : L'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré										
	R 2.2.1: L'offre et la qualité de l'éducation sont améliorées					**373 500 000**	**364 500 000**	**198 500 000**	**160 000 000**	**100 000 000**	**1 196 500 000**
57	A2.2.1.1: Construction et équipement de centres d'alphabetisations	Kari	Unité	1	6 000 000			6 000 000			6 000 000
		Koro-Dona	Unité	1	6 000 000		6 000 000				6 000 000
		Passakongo	Unité	1	6 000 000	6 000 000					6 000 000
58	A2.2..1.2: Construction et équipement d'établissement préscolaire	Kari	Unité	1	30 000 000			30 000 000			30 000 000
		Massala	Unité	1	30 000 000		30 000 000				30 000 000
		Oulani	Unité	1	30 000 000		30 000 000				30 000 000
		Passakongo	Unité	1	30 000 000			30 000 000			30 000 000
		Secteur 2	Unité	1	30 000 000	30 000 000					30 000 000
		Secteur 5	Unité	1	30 000 000	30 000 000					30 000 000
		Soukuy	Unité	1	30 000 000				30 000 000		30 000 000
59	A2.2.1.3: Resoption des salles de classes sous paillotes et équipement de salles de classe (3 salles de classse)	Bourakuy B	Unité	1	7 000 000					7 000 000	7 000 000
		Fakouna B	Unité	1	7 000 000				7 000 000		7 000 000
		Lonkakuy	Unité	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000
		Massala B	Unité	1	7 000 000		7 000 000				7 000 000
		Oulani B	Unité	1	7 000 000			7 000 000			7 000 000
		Yonkuy	Unité	1	7 000 000			7 000 000			7 000 000
		Zéoula	Unité	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000
60	A2.2.1.4: Normalisation et équipement d'école primaire (3 salles de classe)	Apirikuy	Unité	1	7 000 000				7 000 000		7 000 000
		Bokuy	Unité	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000
		Boron	Unité	1	7 000 000					7 000 000	7 000 000
		Fakouna B	Unité	1	7 000 000		7 000 000				7 000 000
		Massala B	Unité	1	7 000 000			7 000 000			7 000 000
		Noakuy	Unité	1	7 000 000				7 000 000		7 000 000
		Oulani B	Unité	1	7 000 000		7 000 000				7 000 000
		Paradé	Unité	1	7 000 000			7 000 000			7 000 000
		Sokoura	Unité	1	7 000 000					7 000 000	7 000 000
		Tiankuy	Unité	1	7 000 000					7 000 000	7 000 000
		Worokuy	Unité	1	7 000 000					7 000 000	7 000 000
		Zéoula	Unité	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000
61	A2.2.1.5: Ouverture de complexe scolaire au primaire	Arbinda de Toroba	Unité	1	30 000 000					30 000 000	30 000 000
		Bana	Unité	1	30 000 000			30 000 000			30 000 000
		Kouna	Unité	1	30 000 000		30 000 000				30 000 000
		Makuy	Unité	1	30 000 000	30 000 000					30 000 000
		Ouétina	Unité	1	30 000 000			30 000 000			30 000 000

		Sagala	Unité	1	30 000 000	30 000 000					30 000 000
		Secteur 2	Unité	1	30 000 000	30 000 000					30 000 000
		Secteur 3	Unité	1	30 000 000				30 000 000		30 000 000
		Secteur 5	Unité	1	30 000 000				30 000 000		30 000 000
		Secteur 6	Unité	1	30 000 000	30 000 000					30 000 000
		Souri C	Unité	1	30 000 000	30 000 000					30 000 000
62	A2.2.1.6: Réhabilitation d'écoles primaires	Grand Forakuy A	Forfait	1	1 500 000	1 500 000					1 500 000
		Grand Forakuy C	Forfait	1	3 000 000	3 000 000					3 000 000
		Koukatenga	Forfait	1	500 000	500 000					500 000
		Kounandia	Forfait	1	1 500 000	1 500 000					1 500 000
		Lonkakuy	Forfait	1	1 000 000		1 000 000				1 000 000
		Magnimasso	Forfait	1	1 500 000		1 500 000				1 500 000
		Soukuy	Forfait	1	1 500 000		1 500 000				1 500 000
		Tiankuy	Forfait	1	1 500 000		1 500 000				1 500 000
		Toroba	Forfait	1	500 000			500 000			500 000
		Worokuy	Forfait	1	1 500 000			1 500 000			1 500 000
		Zéoula	Forfait	1	500 000			500 000			500 000
63	A2.2.1.7: Equipement d'écoles en bureau de maître	Lonkakuy	Unité	3	100 000	300 000					300 000
		Magnimasso	Unité	3	100 000	300 000					300 000
		Soukuy	Unité	4	100 000	400 000					400 000
64	A2.2.1.8: Dotation des écoles en tables-bancs	Commune	Unité	500	350 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	175 000 000
65	A2.2.1.9: Construction de CEG	Fakouna-Lonkakuy	Unité	1	40 000 000		40 000 000				40 000 000
		Kamandena	Unité	1	40 000 000	40 000 000					40 000 000
		Magnimasso	Unité	1	40 000 000		40 000 000				40 000 000
		Massala	Unité	1	40 000 000		40 000 000				40 000 000
		Secteur 5	Unité	1	40 000 000		40 000 000				40 000 000
		Souri	Unité	1	40 000 000		40 000 000				40 000 000
		Toroba	Unité	1	40 000 000	40 000 000					40 000 000
66	A.2.2.1.10: Erection de CEG en Lycée	Kari	Forfait	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000
		Karo	Forfait	1	7 000 000				7 000 000		7 000 000
		Oulani	Forfait	1	7 000 000			7 000 000			7 000 000
		Passakongo	Forfait	1	7 000 000				7 000 000		7 000 000
		Soukuy	Forfait	1	7 000 000		7 000 000				7 000 000
	R 2.2.2: Le cadre de vie en milieu scolaire s'est amélioré					**7 000 000**	**10 000 000**	**3 000 000**	**4 000 000**	**3 000 000**	**27 000 000**
67	A2.2.2.1: Délimitation des domaines scolaires	Commune	Forfait	1	10 000 000		10 000 000				10 000 000
68	A2.2.2.2: Activité de plantation de haies	Commune	Forfait	3	3 000 000	3 000 000		3 000 000		3 000 000	9 000 000

	vives à usage de délimitation										
69	A2.2.2.3: Construction de bloc à usage de cantine dans les écoles primaires	Commune	Forfait		PM						
70	A.2.2.2.4: Equipement en materiel de sport et loisirs	Commune	Forfait	1	PM						
71	A.2.2.2.5: Normalisation des aires de sport	Commune	Forfait	1	PM						
72	A.2.2.2.6: Acquisition de materiel d'hygiène et d'assainissement (primaire et secondaire)	Commune	Forfait	2	2 000 000	2 000 000			2 000 000		4 000 000
73	A.2.2.2.7: Tenue de journée d'excellence (primaire et secondaire)	Commune	Forfait	5	PM						
74	A2.2.2.8: Equipement en bac à ordures	Commune	Forfait	2	2 000 000	2 000 000			2 000 000		4 000 000
75	A2.2.2.9: Créarion de bosquet scolaire	Commune	Forfait		PM						
	OS 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes										
	EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous										
	EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement										
	R 2.4.1: L'emploi des jeunes et des femmes est promu					**5 000 000**	**10 000 000**	**5 000 000**	**5 000 000**	**10 000 000**	**35 000 000**
76	A2.4.1.1: Organisation de la journée Communale de la Jeunesse	Commune	Forfait	5	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
77	A2.4.1.2: Mise en œuvre du Programme d'Action Communale pour une Jeunesse Résiliente de Dédougou (PAC/JRD)	Commune	Forfait	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
78	A2.4.1.3: Appui aux femmes pour la formalisation de leurs entreprises (1 000 femmes)	Commune	Forfait	2	5 000 000		5 000 000			5 000 000	10 000 000
79	A2.4.1.4: Dotation des	Commune	Forfait		PM						

	associations et groupements de femmes en materiels de transformations										
80	A2.4.1.5: Formation de 200 jeunes filles en technique de tissage et dotation	Commune	Forfait	5	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	12 500 000
	R 2.4.2: La protection sociale et le genre sont assurés dans la commune					**9 700 000**	**39 700 000**	**59 700 000**	**9 700 000**	**9 700 000**	**128 500 000**
81	A2.4.1.1: Dotation de ménages en vivres	Commune	Forfait		PM						
82	A2.4.1.2: Dotation des services sociaux et sanitaires de la MACD en ressources adéquates(vivres et produits sanitaires)	Dédougou	Forfait	5	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
83	A2.4.1.3: Construction et rendre opérationnelle l'infirmerie de la MACD	Dédougou	Forfait	1	30 000 000		30 000 000				30 000 000
84	A2.4.1.4: Organisation des campagnes d'information sur l'existence des fonds d'assistance judiciaire	Commune	Forfait	5	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
85	A2.4.1.5: Organisation d'émissions radio en français et langue locale sur l'existence du fond d'assistance judiciaire	Commune	Forfait	5	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
86	A2.4.1.6: Construction d'un centre d'accueil pour des enfants de la rue	Dédougou	Forfait	1	50 000 000			50 000 000			50 000 000
87	A2.4.1.7: Construction de rampes d'accès dans les services publics de la commune	Commune	Forfait		PM						
88	A2.4.1.8: Organisation de séances de sensibilisation sur le mariage précoce/forcé	Commune	Forfait	10	300 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000

89	A2.4.1.9: Organisation de séances de sensibilisation sur l'excision	Commune	Séance	10	300 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000
90	A2.4.1.10: Organisation de plaidoyer sur le mariage des enfants	Commune	Forfait	5	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
91	A2.4.1.11: Organisation de plaidoyer sur l'excision	Commune	Forfait	5	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
92	A2.4.1.12: Prise en charge sanitaire de personnes handicapées	Commune	Unité	200	25 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
93	A2.4.1.13: Prise en charges sanitaires de personnes agés	Commune	Unité	200	25 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
94	A2.4.1.14: Organisation de plaidoyer sur l'exclusion sociale	Commune	Forfait	5	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
95	A2.4.1.15: Dotation de personnes handicapées en AGR	Commune	Unité	200	100 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	20 000 000
	OS 2.5: Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité										
	EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti										
	R 2.5.1: L'accès à l'eau potable et à l'assainssement s'est amelioré					**225 850 000**	**481 590 000**	**158 600 000**	**72 600 000**	**3 850 000**	**942 490 000**
96	A2.5.1.1: Réalisation de forage	Bokuy (Kakuy)	Unité	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000
		Dankuy (Bazakuy)	Unité	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000
		Haperekuy	Unité	2	7 000 000	7 000 000	7 000 000				14 000 000
		Kounandia	Unité	5	7 000 000	14 000 000	14 000 000	7 000 000			35 000 000
		koran	Unité	3	7 000 000	7 000 000	14 000 000				21 000 000
		Kore	Unité	5	7 000 000	14 000 000	14 000 000	7 000 000			35 000 000
		Koukatenga	Unité	2	7 000 000	7 000 000	7 000 000				14 000 000
		Lonkakuy (Bazakuy)	Unité	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000
		Magnimasso	Unité	2	7 000 000	7 000 000	7 000 000				14 000 000
		Massala	Unité	4	7 000 000	14 000 000	7 000 000	7 000 000			28 000 000
		Noakuy	Unité	3	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000			21 000 000
		Parade	Unité	4	7 000 000	14 000 000	7 000 000	7 000 000			28 000 000
		Sagala	Unité	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000

		(Boboky)									
		Sokoura	Unité	3	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000			21 000 000
		Soukuy (Lossakuy)	Unité	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000
		Tare (Bazakuy)	Unité	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000
		Tiankuy (Bazakuy)	Unité	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000
		Wetina (Flaky)	Unité	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000
		Worokuy	Unité	2	7 000 000	7 000 000	7 000 000				14 000 000
		Yonkuy (Bazakuy Est)	Unité	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000
		Zeoula	Unité	2	7 000 000	7 000 000	7 000 000				14 000 000
		Zeoule (Zoumbakuy)	Unité	1	7 000 000	7 000 000					7 000 000
97	A2.5.1.2: Réalisation d'AEPS	Karo	Unité	1	100 000 000			100 000 000			100 000 000
		Oulani	Unité	1	100 000 000		100 000 000				100 000 000
		Passakongo	Unité	1	100 000 000		100 000 000				100 000 000
		Toroba	Unité	1	100 000 000		100 000 000				100 000 000
98	A2.5.1.3: Extansion de l'AEPS	Fakouna	Forfait	1	30 000 000	30 000 000					30 000 000
99	A2.5.1.4: Recrutement d'un maintenancier pour le suivi préventif et les réparations de forages	Commune	Forfait	1	PM						
100	A2.5.1.5: Suivi l'exploitation des ouvrages d'AEP afin d'assurer leur durabilité	Commune	Forfait	5	370 000	370 000	370 000	370 000	370 000	370 000	1 850 000
101	A2.5.1.6: Création d'un cadre de concertation et de partage d'expérience entre les AUE de la commune	Commune	Forfait	1	740 000		740 000				740 000
102	A2.5.1.7: Amélioration de la desserte en eau potable en milieu urbain à travers la subvention des branchements privés	Dedougou	Forfait		PM						
103	A2.5.1.8: Acquisition	Commune	Unité		PM						

	de camion porte-bac pour l'enlevement des ordures										
104	A2.5.1.9: Acquisition et implantation des boubelles	Dedougou	Unité	100	25 000			1 250 000	1 250 000		2 500 000
105	A2.5.1.10: Realisation de bloc de latrines	Commune	Unité	37	1 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	7 000 000		37 000 000
106	A2.5.1.11: Réalisation de latrines VIP dans les lieux publics	Dedougou	Unité	10	500 000		2 500 000		2 500 000		5 000 000
107	A2.5.1.12: Sensibilisation (hygiene et assainissement)	Commune	Session	120	20 000	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000	2 400 000
108	A2.5.1.13: Acquisition de bac à ordures de 35 m²	Dedougou	Unité	8	2 000 000		8 000 000		8 000 000		16 000 000
109	A2.5.1.14: Acquisition de camions vidangeurs	Dedougou	Unité	2	50 000 000		50 000 000		50 000 000		100 000 000
110	A2.5.1.15: Acquisition de motocyclette	Commune	Unité	2	1 500 000		1 500 000	1 500 000			3 000 000
111	A2.5.1.16: Renforcement de capacite des acteurs	Commune	Session	10	1 500 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
	R 2.5.2: L'accès à l'énergie s'est amelioré					**36 000 000**	**89 500 000**	**1 000 000**	**1 000 000**	**1 000 000**	**128 500 000**
112	A2.5.2.1: Installation de système solaire dans les formations sanitaires	Commune	Forfait	10	2 500 000	25 000 000					25 000 000
113	A2.5.2.2: Installation de système solaire dans les écoles	Commune	Forfait	59	1 500 000		88 500 000				88 500 000
114	A2.5.2.3: Promotion à l'utilisation d'autres sources d'énergie (Butane, etc)	Commune	Séance	5	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000
115	A2.5.2.3: Réhabilitation de l'installation solaire de la mairie	Dedougou	Forfait	1	10 000 000	10 000 000					10 000 000
116	A2.5.2.4: Sensibilisation sur	Commune	Séance	10	300 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000

	l'utilisation des foyers améliorés dans les menages										
117	A2.5.2.6: Acquisittion et installation de lampadaires publics solaires	Commune	Unité		PM						
	Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois					**207 400 000**	**324 400 000**	**405 800 000**	**2 270 100 000**	**413 900 000**	**3 621 600 000**
	OS 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché										
	EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable										
	EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée										
	R 3.1.1: La production agricole s'est accrue					**96 000 000**	**134 200 000**	**122 500 000**	**106 500 000**	**52 500 000**	**511 700 000**
118	A3.1.1.1: Renforcement des capacités des jeunes et des femmes dans le maraîchage	Pôle Dedougou	Session	2	500 000	500 000	500 000				1 000 000
		Pôle Kari	Session	3	500 000		500 000	500 000	500 000		1 500 000
		Pôle Oulani	Session	2	500 000	500 000		500 000			1 000 000
		Pôle Passakogo	Session	2	500 000	500 000	500 000				1 000 000
119	A3.1.1.2: Amenagement de bas-fonds	Fakouna Massala Kounadia	Ha	120	1 500 000	60 000 000	45 000 000	45 000 000	30 000 000		180 000 000
120	A3.1.1.3: Amenagement de zones maraîchères	Kari Sokoura Soukuy	Forfait	10	8 000 000		32000000	24 000 000	24 000 000		80 000 000
121	A3.1.1.4: Appui en équipement en petits matériels de compostage	Commune	Forfait	250	100 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
122	A3.1.1.5: Cadre de concertation du secteur agro-sylvo-pastorale et	Commune	Session	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
123	A3.1.1.6: Renforcement des capacités sur les nouvelles techniques culturales et appui aux apprenants	Commune	Session	5	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	27 500 000
124	A3.1.1.7: Formation sur la gestion des conflits agriculteurs - éleveurs (loi 034)	Commune	Forfait	2	1 000 000		1 000 000			1 000 000	2 000 000
125	A3.1.1.8: Formation	Commune	Session	2	500 000		500 000			500 000	1 000 000

	sur la gestion des ravageurs des cultures maraichères										
126	A3.1.1.9: Construction de magasin de warrantage (20 tonnes)	Fakouna	Unité	1	20 000 000		20 000 000				20 000 000
		Kamadena	Unité	1	20 000 000			20 000 000			20 000 000
		Magnimasso	Unité	1	20 000 000				20 000 000		20 000 000
		Massala	Unité	1	20 000 000	20 000 000					20 000 000
		Oulani	Unité	1	20 000 000		20 000 000				20 000 000
		Passakongo	Unité	1	20 000 000					20 000 000	20 000 000
		Soukuy	Unité	1	20 000 000				20 000 000		20 000 000
		Toroba	Unité	1	20 000 000			20 000 000			20 000 000
		Yonkuy	Unité	1	20 000 000					20 000 000	20 000 000
127	A3.1.1.10: Sensibilitation des producteurs sur l'utilisation des pesticides et engrais chimiques	Commune	Séance	37	100 000	2 000 000	1 700 000				3 700 000
128	A3.1.1.11: Formation des agriculteurs sur les pratiques innonvantes (gestion durable des terres)	Pôle Dedougou	Session	2	500 000	500 000		500 000			1 000 000
		Pôle Kari	Session	3	500 000	500 000	500 000		500 000		1 500 000
		Pôle Oulani	Session	2	500 000	500 000		500 000			1 000 000
		Pôle Passakogo	Session	2	500 000		500 000	500 000			1 000 000
		Pôle Soukuy	Session	2	500 000		500 000		500 000		1 000 000
129	A3.1.1.12: Récupération des terres dégradées (CES/DRS)	Commune	Unité	Ha	PM						
	R3.1.2: La productivité de ressources animales s'est améliorée					**6 000 000**	**6 500 000**	**6 000 000**	**86 500 000**	**85 500 000**	**190 500 000**
130	A3.1.2.1: Formation des agriculteurs en embouche ovine et bovine	Commune	Session	10	500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
131	A3.1.2.2: Construction de magasins de stockage du fourrage (20 tonnes)	Kari	Unité	1	20 000 000				20 000 000		20 000 000
		Karo	Unité	1	20 000 000					20 000 000	20 000 000
		Magnimasso	Unité	1	20 000 000					20 000 000	20 000 000
		Makuy	Unité	1	20 000 000				20 000 000		20 000 000
		Massala	Unité	1	20 000 000					20 000 000	20 000 000
		Passakongo	Unité	1	20 000 000				20 000 000		20 000 000
		Soukuy	Unité	1	20 000 000				20 000 000		20 000 000
		Toroba	Unité	1	20 000 000					20 000 000	20 000 000
132	A3.1.2.3: Formation des producteurs en	Pôle Dedougou	Session	2	500 000				500 000	500 000	1 000 000

	fauche et conservation de fourrage	Pôle Kari	Session	3	500 000	500 000	500 000		500 000		1 500 000
		Pôle Oulani	Session	2	500 000		500 000		500 000		1 000 000
		Pôle Passakogo	Session	2	500 000		500 000	500 000			1 000 000
		Pôle Soukuy	Session	2	500 000	500 000		500 000			1 000 000
133	A3.1.2.4: Appui en matériel de fauche et conservation du fourrage	Commune	Forfait	200	100 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	20 000 000
134	A3.1.2.5: Réalisation de parc de vaccination	Commune	Forfait			PM					
	R3.1.3: La production piscole s'est améliorée					**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
135	A3.1.3.1: Réalisation d'une chambre froide et d'un comptoir	Commune			PM						
136	A3.1.3.2: Formation et dotation des pêcheurs professionnels en matériels conventionnels de pêche	Commune	Session		PM						
	OS 3.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents (Développer le secteur industriel et artisanal)										
	EA 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée										
	R 3.2.1: Le commerce, le secteur de la transformation et des services est renforcé					**6 000 000**	**56 500 000**	**6 000 000**	**6 000 000**	**6 500 000**	**81 000 000**
137	A.3.2.1.1: Renforcement des capacités techniques, matériels et financières des jeunes et des femmes pour le développement d'AGR dans divers domaines (transformation de produits locaux)	Commune	Session	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
138	A.3.2.1.2: Plaidoyer pour accéder à des micro-crédits pour le développement des AGR	Commune	Session	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
139	A.3.2.1.3: Organisation de journées	Commune	Forfait	5	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000

	communales de l'artinat										
140	A.3.2.1.4: Formation des artisans en entreprénariat	Commune	Forfait	2	500 000		500 000			500 000	1 000 000
141	A3.2.1.9: Elaboration et mise en oeuvre d'une strategie communale de la culture des arts et du tourisme	Commune	Forfait	1	50 000 000		50 000 000				50 000 000
	R3.2.2: Les infrastructures de rencontre, de loisir et du tourisme sont dévéloppées					**65 000 000**	**34 000 000**	**34 000 000**	**34 000 000**	**4 000 000**	**171 000 000**
142	A.3.2.2.1: Structuration des organes de gestion pour les établissments sportifs existants	Sono	Forfait	1	1 000 000	1 000 000					1 000 000
143	A.3.2.2.2: Realisation des centres de loisir dans les pôles de croissance	Dedougou	Forfait	1	30 000 000				30 000 000		30 000 000
		Kari	Forfait	1	30 000 000	30 000 000					30 000 000
		Oulani	Forfait	1	30 000 000			30 000 000			30 000 000
		Passakongo	Forfait	1	30 000 000		30 000 000				30 000 000
		Soukuy	Forfait	1	30 000 000	30 000 000					30 000 000
144	A.3.2.2.3: Offre d'un cadre d'expression sportive	Commune	Edition	5	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	20 000 000
	OS 3.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie (Développer des infrastructures structurantes de qualité)										
	EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie										
	R 3.4.1: Le désenclavement et les infrastructures de la commune sont améliorés					**15 000 000**	**60 000 000**	**210 000 000**	**2 012 000 000**	**258 000 000**	**2 555 000 000**
145	A.3.4.1.1: Aménagement de piste rurale	Commune	Km	53	PM						
146	A.3.4.1.2: Contruction d'ouvrage de franchissement (pont)	Toroba-Kamandena	Unité	1	15 000 000	15 000 000					15 000 000
147	A.3.4.1.3: Opération de lotissement	Non lotis (secteur 3, 5, 6 et 7)	Forfait	4	PM						
148	A.3.4.1.4: Opération lotissement de la cité rélais	Souri	Forfait	1	PM						
149	A.3.4.1.5: Recenssement et réattribution de parcelles	Dedougou	Forfait		PM						

150	A.3.4.1.6: Construction de marché de fruits et légumes	Dedougou	Unité	1	200 000 000					200 000 000	200 000 000
151	A.3.4.1.7: Réalisation d'aires d'abattages	Commune	Unité	5	4 000 000				12 000 000	8 000 000	20 000 000
152	A.3.4.1.8: Construction d'hangars appropriés dans les 4 marchés	Kari Oulani Passokogo Soukuy	Unité	4	20 000 000			40 000 000		40 000 000	80 000 000
153	A.3.4.1.9: Construction d'infrastructures marchandes	Fakouna Toraba Zeoula	Forfait	3	PM						
154	A.3.4.1.10: Réhabilitation de l'abattoir frigorifique de Dédougou	Dedougou	Forfait	1	50 000 000		50 000 000				50 000 000
155	A.3.4.1.11: Construction du marché central de Dédougou	Dédougou	Unité	1	2 000 000 000				2 000 000 000		2 000 000 000
156	A.3.4.1.12: Réhabilitation de la gare de Dédougou	Dedougou	Forfait	1	20 000 000			20 000 000			20 000 000
157	A.3.4.1.13: Construction d'aires de stationnement	Dedougou	Unité	2	10 000 000		10 000 000			10 000 000	20 000 000
158	A.3.4.1.14: Construction d'un villlage de l'artisan	Dedougou	Unité	1	150 000 000			150 000 000			150 000 000
	OS 3.5: Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales										
	EA 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement										
	R 3.5.1: Les écosystèmes forestiers sont améliorés					**19 400 000**	**33 200 000**	**27 300 000**	**25 100 000**	**7 400 000**	**112 400 000**
159	A3.5.1.1: Réhabilitation des espaces verts	Dedougou	Forfait	3	500 000	500 000		500 000		500 000	1 500 000
160	A3.5.1.2: Activité de plantation d'arbres des artères de la ville (10 km)	Dedougou	Km	10	400 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 000 000
161	A3.5.1.2: Aménagements des espaces publics sûrs	Dedougou	Forfait	2	500 000		1 000 000				1 000 000
162	A3.5.1.3:	Pôle	Session	1	500 000	500 000					500 000

	Renforcement des capacités des populations sur la gestion durable des terres	Dédougou									
		Pôle Kari	Session	1	500 000	500 000					500 000
		Pôle Passakongo	Session	1	300 000		300 000				300 000
		Pôle Oulani	Session	1	150 000			150 000			150 000
		Pôle Soukuy	Session	1	350 000			350 000			350 000
163	A3.5.1.4: Stabilisation des berges du fleuve Mouhoun avec des espèces fixatrices (20 km)	Pôle Kari	Km	6	400 000	2 400 000					2 400 000
		Pôle Passakongo	Km	6	400 000		2 400 000				2 400 000
		Pôle Soukuy	Km	8	400 000			3 200 000			3 200 000
164	A3.5.1.5: Formation des pépineristes dans chaque village de la commune	Commune	Session	2	2 500 000	2 500 000			2 500 000		5 000 000
165	A3.5.1.6: Promotion de l'agroforesterie	Pôle Dédougou	Session	2	300 000	600 000					600 000
		Pôle Kari	Session	2	300 000		600 000				600 000
		Pôle Oulani	Session	2	300 000		600 000				600 000
		Pôle Passakongo	Session	2	300 000			600 000			600 000
		Pôle Soukuy	Session	2	300 000				600 000		600 000
166	A3.5.1.7: Formation en éducation environnementale au profit des enseignants	Commune	Session	10	300 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000
167	A3.5.1.8: Restauration de la forêt communale	Kari	Forfait	5	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
168	A.3.5.1.9: Restauration de la forêt sacrée de Dédougou	Dedougou	Session	3	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000			3 000 000
169	A3.5.1.10: Plantations de 15000 arbres forestiers	Commune	Forfait	4	1 000 000		1000000	1000000	1000000	1000000	4 000 000
170	A3.5.1.11: Plantations de 5000 arbres fruitiers	Commune	Forfait	5	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000
171	A3.5.1.12: Sensibilisation sur les changements climatiques	Commune	Séance	10	300 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000
172	A3.5.1.13: Sensibilisation sur les feux brousses et la	Pôle Dédougou	Séance	2	400 000	800 000					800 000
		Pôle Kari	Séance	2	1 000 000	2 000 000					2 000 000

	pratique des feux precoces	Pôle Oulani	Séance	2	300 000		600 000				600 000
		Pôle Passakongo	Séance	2	400 000		800 000				800 000
		Pôle Soukuy	Séance	2	500 000			1 000 000			1 000 000
173	A3.5.1.14: Sensibilisation des populations sur les effets néfastes de l'utilisation des pesticides	Pôle Dédougou	Séance	2	400 000	400 000		400 000			800 000
		Pôle Kari	Séance	2	1 000 000		2 000 000				2 000 000
		Pôle Oulani	Séance	2	300 000			600 000			600 000
		Pôle Passakongo	Séance	2	400 000				800 000		800 000
		Pôle Soukuy	Séance	2	500 000					1 000 000	1 000 000
174	A3.5.1.15: Sensibilisation des populations sur la gestion rationnelle des ressources forestières et fauniques (ou MPCD)Création de bosquets villageois	Pôle Dédougou	Séance	2	400 000	800 000					800 000
		Pôle Kari	Séance	2	1 000 000		2 000 000				2 000 000
		Pôle Oulani	Séance	2	300 000			600 000			600 000
		Pôle Passakongo	Séance	2	400 000				800 000		800 000
		Pôle Soukuy	Séance	2	500 000					1 000 000	1 000 000
175	A3.5.1.16: Sensibilisation des producteurs installés sur les berges du fleuve Mouhoun (Respect de la bande de servitude 100 m)	Pôle Kari	Séance	2	300 000	600 000					600 000
		Pôle Passakongo	Séance	2	300 000	600 000					600 000
		Pôle Soukuy	Séance	2	300 000		600 000				600 000
176	A3.5.1.17: Sécurisation de toutes les forêts villageoises	Pôle Kari	Forfait	14	1 000 000		14 000 000				14 000 000
		Pôle Passakongo	Forfait	8	1 000 000			8 000 000			8 000 000
		Pôle Oulani	Forfait	6	1 000 000			6 000 000			6 000 000
		Pôle Soukuy	Forfait	15	1 000 000				15 000 000		15 000 000
177	A3.5.1.18: Sensibilisation des autorités coutumières et réligieuses sur la problématique du changement climatique	Pôle Dédougou	Session	1	500 000					500 000	500 000
		Pôle Kari	Session	1	1 000 000				1 000 000		1 000 000
		Pôle Oulani	Session	1	300 000	300 000					300 000
		Pôle Passakongo	Session	1	400 000		400 000				400 000
		Pôle Soukuy	Session	1	500 000			500 000			500 000
178	A3.5.1.19: Formation des pépineristes dans chaque village de la commune	Commune	Session	2	2 500 000	2 500 000	2 500 000				5 000 000
	Coût global du PCD					**1 163 038 000**	**1 640 633 000**	**1 080 298 000**	**2 564 493 000**	**563 043 000**	**7 011 505 000**

Tableau 46 : Première année d'investissement

Axes-OS-Résultats-Activités	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	An1	Montant
Axe1: Renforcer la bonne gouvernance locale					**87 187 800**	**87 187 800**
OS 1.1 : Promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative dans la commune de Sono						
EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées						
EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous						
EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées						
EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux						
R 1.1.1 : L'accès à l'information, la redevabilité et la coopération sont développées					**3 800 000**	**3 800 000**
A1.1.1.5: Développement de la coopération sud-sud	Commune	Forfait	1	300 000	300 000	300 000
A1.1.1.8: Acquisition d'une unité de sonorisation plus groupe électrogène	Commune	Forfait	1	3 000 000	3 000 000	3 000 000
A1.1.1.11: Promotion d'un cadre de communication entre le conseil municipal et les filles et fils de la commune vivant à l'extérieur	Commune	Forfait	1	500 000	500 000	500 000
R 1.1.2: La sécurité et la protection civile sont renforcées					**5 200 000**	**5 200 000**
A1.1.2.2: Appui aux acteurs locaux pour le renforcement de la cohésion sociale	Commune	Forfait	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000
A1.1.2.4: Sensibilisation de la population communale sur le civisme et la citoyenneté	Commune	Séance	1	300 000	300 000	300 000
A1.1.2.5: Acquisition de matériels de travail et de tenues pour la police municipale	Commune	Forfait	1	3 000 000	3 000 000	3 000 000
A1.1.2.6: Organisation des activités de sensibilisation sur le civisme et les mesures de securité (émissions radio, journée de la securité, …)	Commune	Forfait	1	400 000	400 000	400 000
A1.1.2.7: Formation des jeunes sur les mesures de sécurité	Commune	Session	1	500 000	500 000	500 000
OS1.3 : Renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale						
EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée						
EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace						
R 1.1.3 : Les acteurs locaux sont incités à participer au développement de la commune et l'aménagement du territoire est amélioré					**57 624 800**	**57 624 800**
A1.1.3.1: Formation des acteurs locaux sur la mobilisation des ressources financières	Commune	Session	1	2 000 000	2 000 000	2 000 000
A1.1.3.2: Formation les élus locaux (CM et CVD) sur la gestion foncière	Commune	Session	1	5 355 000	5 355 000	5 355 000
A1.1.3.3: Promotion d'un cadre de concertation entre le conseil municipal et les personnes ressources	Commune	Forfait	1	100 000	100 000	100 000

A1.1.2.3.4: Promotion d'un cadre de concertation entre le conseil municipal et les services techniques déconcentrés et les projets de développement intervenant dans la commune	Commune	Forfait	1	100 000	100 000	100 000
A1.1.3.5: Sensibilisation des opérateurs économiques et acteurs du secteur informel sur le civisme fiscal	Commune	Séance	1	300 000	300 000	300 000
A1.1.3.6: Valorisation des initiatives privées local d'intérêts publics	Commune	Forfait	1	200 000	200 000	200 000
A1.1.3.7: Formation des responsables des structures de gestion (COGES, CA, etc.)	Commune	Session	2	765 000	1 530 000	1 530 000
A1.1.3.9: Elaboration de POS	Commune	Forfait	1	2 000 000	2 000 000	2 000 000
A1.1.3.10: Acquisition et sécurisation de terrain au profit de la commune	Commune	Forfait	1	5 000 000	5 000 000	5 000 000
A1.1.2.14: Mise en place les instances des sécurisations foncières	Villages	Forfait	20	2 051 990	41 039 800	41 039 800
R 1.1.4: Le cadre de vie et de travail de la mairie est amélioré					**20 563 000**	**20 563 000**
A1.1.4.1: Formation des agents municipaux sur des thématiques émergents	Commune	Session	1	1 563 000	1 563 000	1 563 000
A1.1.4.2: Recrutement des agents qualifiés dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'état civil	Commune	Unité	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000
A1.1.4.5: Construction d'un magasin général	Dedougou	Unité	1	10 000 000	10 000 000	10 000 000
A1.1.4.9: Acquisition de mobiliers de bureaux pour les services municipaux	Commune	Forfait	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000
A1.1.4.10: Acquisitions de motos pour les services municipaux	Commune	Unité	5	700 000	3 500 000	3 500 000
A1.1.4.11: Renforcement du réseau internet	Dedougou	Forfait	1	1 500 000	1 500 000	1 500 000
A1.1.4.12: Création de site web professionnel de la mairie	Commune	Forfait	1	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Axe 2 : Développer le capital humain					**868 450 000**	**868 450 000**
OS 2.1 : Promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique						
EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous						
R 2.1.1: Les infrastructures de santé de la commune sont renforcées					**192 400 000**	**192 400 000**
A2.1.1.3: Construction et équipement de CSPS	Sokoura	Forfait	1	94 000 000	94 000 000	94 000 000
	Zéoula	Forfait	1	94 000 000	94 000 000	94 000 000
A2.1.1.4: Renforcement de la capacité du centre d'écoute pour jeunes et CELPAC	Dedougou	Forfait	1	1 500 000	1 500 000	1 500 000
A2.1.1.5: Sensibilisation de la population sur l'assainissement de leur cadre de vie et la préservation de leur santé (magazines radio, visites à domicile, …)	Commune	Forfait	1	1 600 000	1 600 000	1 600 000
A2.1.1.6: Mise en place et opérationalisation du conseil communal de l'Hygiène publique	Commune	Forfait	1	500 000	500 000	500 000

A2.1.1.8: Sorties trimestrielles d'inspections sanitaires des marchés, débits de boissons, restaurants, … de la PHP	Commune	Forfait	1	800 000	800 000	800 000
R 2.1.2: L'équipement des formations de santé est amélioré					**19 000 000**	**19 000 000**
A2.1.2.1: Equipement et opérationalisation du CSPS du secteur 3	Dedougou	Forfait	1	14 000 000	14 000 000	14 000 000
A2.1.2.3: Equipement additionnel en matériels médico-techniques	Commune	Forfait	1	5 000 000	5 000 000	5 000 000
OS 2.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie						
EA 2.2.1 : L'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré						
R 2.2.1: L'offre et la qualité de l'éducation sont améliorées					**373 500 000**	**373 500 000**
A2.2.1.1: Construction et équipement de centres d'alphabetisations	Passakongo	Unité	1	6 000 000	6 000 000	6 000 000
A2.2..1.2: Construction et équipement d'établissement préscolaire	Secteur 2	Unité	1	30 000 000	30 000 000	30 000 000
	Secteur 5	Unité	1	30 000 000	30 000 000	30 000 000
A2.2.1.3: Resoption des salles de classes sous paillotes et équipement de salles de classe (3 salles de classse)	Lonkakuy	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Zéoula	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
A2.2.1.4: Normalisation et équipement d'école primaire (3 salles de classe)	Bokuy	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Zéoula	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
A2.2.1.5: Ouverture de complexe scolaire au primaire	Makuy	Unité	1	30 000 000	30 000 000	30 000 000
	Sagala	Unité	1	30 000 000	30 000 000	30 000 000
	Secteur 2	Unité	1	30 000 000	30 000 000	30 000 000
	Secteur 6	Unité	1	30 000 000	30 000 000	30 000 000
	Souri C	Unité	1	30 000 000	30 000 000	30 000 000
A2.2.1.6: Réhabilitation d'écoles primaires	Grand Forakuy A	Forfait	1	1 500 000	1 500 000	1 500 000
	Grand Forakuy C	Forfait	1	3 000 000	3 000 000	3 000 000
	Koukatenga	Forfait	1	500 000	500 000	500 000
	Kounandia	Forfait	1	1 500 000	1 500 000	1 500 000
A2.2.1.7: Equipement d'écoles en bureau de maître	Lonkakuy	Unité	3	100 000	300 000	300 000
	Magnimasso	Unité	3	100 000	300 000	300 000
	Soukuy	Unité	4	100 000	400 000	400 000
A2.2.1.8: Dotation des écoles en tables-bancs	Commune	Unité	100	350 000	35 000 000	35 000 000
A2.2.1.9: Construction de CEG	Kamandena	Unité	1	40 000 000	40 000 000	40 000 000
	Toroba	Unité	1	40 000 000	40 000 000	40 000 000
A.2.2.1.10: Erection de CEG en Lycée	Kari	Forfait	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
R 2.2.2: Le cadre de vie en milieu scolaire s'est amélioré					**7 000 000**	**7 000 000**
A2.2.2.2: Activité de plantation de haies vives à usage de délimitation	Commune	Forfait	1	3 000 000	3 000 000	3 000 000
A.2.2.2.6: Acquisition de materiel d'hygiène et d'assainissement (primaire et secondaire)	Commune	Forfait	1	2 000 000	2 000 000	2 000 000
A2.2.2.8: Equipement en bac à ordures	Commune	Forfait	1	2 000 000	2 000 000	2 000 000
OS 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes						
EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous						

EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement						
R 2.4.1: L'emploi des jeunes et des femmes est promu					**5 000 000**	**5 000 000**
A2.4.1.1: Organisation de la journée Communale de la Jeunesse	Commune	Forfait	1	2 000 000	2 000 000	2 000 000
A2.4.1.2: Mise en œuvre du Programme d'Action Communale pour une Jeunesse Résiliente de Dédougou (PAC/JRD)	Commune	Forfait	1	500 000	500 000	500 000
A2.4.1.5: Formation de 200 jeunes filles en technique de tissage et dotation	Commune	Forfait	1	2 500 000	2 500 000	2 500 000
R 2.4.2: La protection sociale et le genre sont assurés dans la commune					**9 700 000**	**9 700 000**
A2.4.1.2: Dotation des sevices sociaux et sanitaires de la MACD en ressources adequates(vivres et produits sanitaires)	Dedougou	Forfait	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000
A2.4.1.4: Organisation des campagnes d'information sur l'existence des fonds d'assistance judiciaire	Commune	Forfait	1	300 000	300 000	300 000
A2.4.1.5: Organisation d'émissions radio en français et langue locale sur l'existence du fond d'assistance judiciaire	Commune	Forfait	1	300 000	300 000	300 000
A2.4.1.8: Organisation de seances de sensibilisation sur le mariage précoce/forcé	Commune	Forfait	2	300 000	600 000	600 000
A2.4.1.9: Organisation de seance de sensibilisation sur l'exision	Commune	Séance	2	300 000	600 000	600 000
A2.4.1.10: Organisation de plaidoyer sur le mariage des enfants	Commune	Forfait	1	300 000	300 000	300 000
A2.4.1.11: Organiser de plaidoyer sur l'excision	Commune	Forfait	1	300 000	300 000	300 000
A2.4.1.12: Prise en charge sanitaire de personnes handicapées	Commune	Unité	40	25 000	1 000 000	1 000 000
A2.4.1.13: Prise en charges sanitaires de personnes agés	Commune	Unité	40	25 000	1 000 000	1 000 000
A2.4.1.14: Organisation de plaidoyer sur l'exclusion sociale	Commune	Forfait	1	300 000	300 000	300 000
A2.4.1.15: Dotation de personnes handicapées en AGR	Commune	Unité	40	100 000	4 000 000	4 000 000
OS 2.5: Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité						
EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti						
R 2.5.1: L'accès à l'eau potable et à l'assainssement s'est amelioré					**225 850 000**	**225 850 000**
A2.5.1.1: Réalisation de forage	Bokuy (Kakuy)	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Dankuy (Bazakuy)	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Haperekuy	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Kounandia	Unité	2	7 000 000	14 000 000	14 000 000
	koran	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Kore	Unité	2	7 000 000	14 000 000	14 000 000
	Koukatenga	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Lonkakuy (Bazakuy)	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000

	Magnimasso	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Massala	Unité	2	7 000 000	14 000 000	14 000 000
	Noakuy	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Parade	Unité	2	7 000 000	14 000 000	14 000 000
	Sagala (Boboky)	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Sokoura	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Soukuy (Lossakuy)	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Tare (Bazakuy)	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Tiankuy (Bazakuy)	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Wetina (Flaky)	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Worokuy	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Yonkuy (Bazakuy Est)	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Zeoula	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Zeoule (Zoumbakuy)	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000
A2.5.1.3: Extension de l'AEPS	Fakouna	Forfait	1	30 000 000	30 000 000	30 000 000
A2.5.1.5: Suivi l'exploitation des ouvrages d'AEP afin d'assurer leur durabilité	Commune	Forfait	1	370 000	370 000	370 000
A2.5.1.10: Réalisation de bloc de latrines	Commune	Unité	10	1 000 000	10 000 000	10 000 000
A2.5.1.12: Sensibilisation (hygiène et assainissement)	Commune	Session	24	20 000	480 000	480 000
A2.5.1.16: Renforcement de capacité des acteurs	Commune	Session	2	1 500 000	3 000 000	3 000 000
R 2.5.2: L'accès à l'énergie s'est amélioré					**36 000 000**	**36 000 000**
A2.5.2.1: Installation de système solaire dans les formations sanitaires	Commune	Forfait	10	2 500 000	25 000 000	25 000 000
A2.5.2.3: Promotion à l'utilisation d'autres sources d'énergie (Butane, etc.)	Commune	Séance	1	400 000	400 000	400 000
A2.5.2.3: Réhabilitation de l'installation solaire de la mairie	Dédougou	Forfait	1	10 000 000	10 000 000	10 000 000
A2.5.2.4: Sensibilisation sur l'utilisation des foyers améliorés dans les ménages	Commune	Séance	2	300 000	600 000	600 000
Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois					**207 400 000**	**207 400 000**
OS 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché						
EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable						
EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée						
R 3.1.1: La production agricole s'est accrue					**96 000 000**	**96 000 000**
A3.1.1.1: Renforcement des capacités des jeunes et des femmes dans le maraîchage	Pôle Dedougou	Session	1	500 000	500 000	500 000
	Pôle Oulani	Session	1	500 000	500 000	500 000

	Pôle Passakogo	Session	1	500 000	500 000	500 000
A3.1.1.2: Aménagement de bas-fonds	Fakouna Massala Kounadia	Ha	40	1 500 000	60 000 000	60 000 000
A3.1.1.4: Appui en équipement en petits matériels de compostage	Commune	Forfait	50	100 000	5 000 000	5 000 000
A3.1.1.5: Cadre de concertation du secteur agro-sylvo-pastorale et	Commune	Session	1	500 000	500 000	500 000
A3.1.1.6: Renforcement des capacités sur les nouvelles techniques culturales et appui aux apprenants	Commune	Session	1	5 500 000	5 500 000	5 500 000
A3.1.1.9: Construction de magasin de warrantage (20 tonnes)	Massala	Unité	1	20 000 000	20 000 000	20 000 000
A3.1.1.10: Sensibilitation des producteurs sur l'utilisation des pesticides et engrais chimiques	Commune	Séance	20	100 000	2 000 000	2 000 000
A3.1.1.11: Formation des agriculteurs sur les pratiques innonvantes (gestion durable des terres)	Pôle Dedougou	Session	1	500 000	500 000	500 000
	Pôle Kari	Session	1	500 000	500 000	500 000
	Pôle Oulani	Session	1	500 000	500 000	500 000
R3.1.2: La productivité de ressources animales s'est améliorée					**6 000 000**	**6 000 000**
A3.1.2.1: Formation des agriculteurs en embouche ovine et bovine	Commune	Session	2	500 000	1 000 000	1 000 000
	Pôle Kari	Session	1	500 000	500 000	500 000
	Pôle Soukuy	Session	1	500 000	500 000	500 000
A3.1.2.4: Appui en matériel de fauche et conservation du fourrage	Commune	Forfait	40	100 000	4 000 000	4 000 000
OS 3.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents (Développer le secteur industriel et artisanal)						
EA 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations **EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée**						
R 3.2.1: Le commerce, le secteur de la transformation et des services est renforcé					**6 000 000**	**6 000 000**
A.3.2.1.1: Renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des jeunes et des femmes pour le développement d'AGR dans divers domaines (transformation de produits locaux)	Commune	Session	1	500 000	500 000	500 000
A.3.2.1.2: Plaidoyer pour accéder à des micro-crédits pour le développement des AGR	Commune	Session	1	500 000	500 000	500 000
A.3.2.1.3: Organisation de journée communale de l'artisanat	Commune	Forfait	1	5 000 000	5 000 000	5 000 000
R3.2.2: Les infrastructures de rencontre, de loisir et du tourisme sont développées					**65 000 000**	**65 000 000**
A.3.2.2.1: Structuration des organes de gestion pour les établissements sportifs existants	Sono	Forfait	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000
A.3.2.2.2: Realisation des centres de loisir dans les pôles de croissance	Kari	Forfait	1	30 000 000	30 000 000	30 000 000
	Soukuy	Forfait	1	30 000 000	30 000 000	30 000 000
A.3.2.2.3: Offre d'un cadre d'expression sportive	Commune	Edition	1	4 000 000	4 000 000	4 000 000
OS 3.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie (Développer des infrastructures structurantes de qualité)						
EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie						

R 3.4.1: Le désenclavement et les infrastructures de la commune sont améliorés					**15 000 000**	**15 000 000**
A.3.4.1.2: Contruction d'ouvrage de franchissement (pont)	Toroba-Kamandena	Unité	1	15 000 000	15 000 000	15 000 000
OS 3.5: Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales						
EA 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement						
R 3.5.1: Les écosystèmes forestiers sont améliorés					**19 400 000**	**19 400 000**
A3.5.1.1: Réhabilitation des espaces verts	Dedougou	Forfait	1	500 000	500 000	500 000
A3.5.1.2: Activité de plantation d'arbres des artères de la ville (10 km)	Dedougou	Km	2	400 000	800 000	800 000
A3.5.1.3: Renforcement des capacités des populations sur la gestion durable des terres	Pôle Dédougou	Session	1	500 000	500 000	500 000
	Pôle Kari	Session	1	500 000	500 000	500 000
A3.5.1.4: Stabilisation des berges du fleuve Mouhoun avec des espèces fixatrices (20 km)	Pôle Kari	Km	6	400 000	2 400 000	2 400 000
A3.5.1.5: Formation des pépineristes dans chaque village de la commune	Commune	Session	1	2 500 000	2 500 000	2 500 000
A3.5.1.6: Promotion de l'agroforesterie	Pôle Dédougou	Session	2	300 000	600 000	600 000
A3.5.1.7: Formation en éducation environnementale au profit des enseignants	Commune	Session	2	300 000	600 000	600 000
A3.5.1.8: Restauration de la forêt communale	Kari	Forfait	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000
A.3.5.1.9: Restauration de la forêt sacrée de Dédougou	Dedougou	Session	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000
A3.5.1.11: Plantations de 5000 arbres fruitiers	Commune	Forfait	1	400 000	400 000	400 000
A3.5.1.12: Sensibilisation sur les changements climatiques	Commune	Séance	2	300 000	600 000	600 000
A3.5.1.13: Sensibilisation sur les feux brousses et la pratique des feux precoces	Pôle Dédougou	Séance	2	400 000	800 000	800 000
	Pôle Kari	Séance	2	1 000 000	2 000 000	2 000 000
A3.5.1.14: Sensibilisation des populations sur les effets néfastes de l'utilisation des pesticides	Pôle Dédougou	Séance	1	400 000	400 000	400 000
A3.5.1.15: Sensibilisation des populations sur la gestion rationnelle des ressources forestières et fauniques (ou MPCD)Création de bosquets villageois	Pôle Dédougou	Séance	2	400 000	800 000	800 000
A3.5.1.16: Sensibilisation des producteurs installés sur les berges du fleuve Mouhoun (Respect de la bande de servitude 100 m)	Pôle Kari	Séance	2	300 000	600 000	600 000
	Pôle Passakongo	Séance	2	300 000	600 000	600 000
A3.5.1.18: Sensibilisation des autorités coutumières et réligieuses sur la problématique du changement climatique	Pôle Oulani	Session	1	300 000	300 000	300 000
A3.5.1.19: Formation des pépiniéristes dans chaque village de la commune	Commune	Session	1	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Total annuel					**1 163 037 800**	**1 163 037 800**

L'évaluation financière du présent plan indique un montant global de **Sept milliards, onze millions cinq cent cinq milles (7 011 505 000) franc CFA.** Le financement du PCD est assuré par le conseil municipal, ses partenaires au développement et l'Etat.

Tableau 47 : Synthèse du coût global du PCD (en millier de franc CFA)

Axes-OS-Résultats-Activités	Programmation financière					Coût total
	An1	An2	An3	An4	An5	
Axe1: Renforcer la bonne gouvernance locale	87 188 000	122 943 000	21 198 000	32 593 00	12 793 000	276 715 000
Axe 2 : Développer le capital humain	868 450 000	1 193 290 000	653 300 000	261 800 000	136 350 000	3 113 190 000
Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	27 400 000	324 400 000	405 800 000	2 270 100 000	413 900 000	3 621 600 000
Coût global du PCD	**1.163 030 000**	**1 640 633 000**	**1 080 298 000**	**2 564 493 000**	**563 043 000**	**7 011 505 000**

3.2. Stratégie de mise en œuvre du plan

Pour l'exécution et le suivi-évaluation du plan, la stratégie de mise en œuvre proposée repose sur les principaux éléments suivants : le cadre institutionnel, le dispositif institutionnel ; la programmation annuelle, la stratégie de mobilisation des acteurs et des ressources et les mesures d'accompagnement.

3.2.1. Cadre institutionnel

Pour la mise en œuvre du Plan Communal de Développement, le conseil municipal est le maître d'ouvrage. Il est appuyé dans sa mise en œuvre par certains acteurs que sont : l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les autorités coutumières et religieuses, la société civile, les communes, les élus locaux, les services techniques déconcentrés, les prestataires de services, les ONG, les projets et programmes de développement, les populations bénéficiaires.

Tous ces acteurs ont pour rôle d'accompagner le conseil municipal dans la mise en œuvre du plan à travers des actions d'appuis, de conseils, de mobilisation des ressources, des formations etc.

3.2.2. Dispositif organisationnel

Le présent PCD comprend plusieurs actions prioritaires à suivre. Il est donc important que le Conseil Municipal mette en place un dispositif souple et opérationnel pour l'appuyer dans sa gestion. Il s'agira d'un Comité Technique de Gestion (CTG) du PCD et d'un Cadre de Concertation Communal (CCCo) tous deux mis en place par arrêté municipal.

- La maîtrise d'ouvrage du plan est assurée par le Conseil municipal dirigé par le Maire. C'est le Conseil municipal qui adopte le plan et contrôle son exécution.
- Un Comité Technique de Gestion du PCD dont la mission est de prendre en charge toutes les questions techniques (montage de dossiers de projets, mobilisation des ressources financières, suivi et évaluation, etc.) et la mise en œuvre du plan. Le Comité Technique de Gestion (CTG) du PCD est assisté par les services techniques de l'Etat compétents. L'équipe technique peut responsabiliser ses membres pour suivre des projets, des objectifs ou des travaux. Elle assiste les CVD au niveau village. Les CVD sont responsables de la mise en œuvre des programmes d'investissement des villages. Le comité pourrait être composé comme suit :
 - ❖ le Maire (président) ;
 - ❖ le Président de la commission environnement et développement local (vice-président);
 - ❖ un chargé de planification de la mairie s'il en existe (rapporteur);
 - ❖ le Chef du service des affaires financières de la mairie ;
 - ❖ le chargé de communication de la mairie ;
 - ❖ un représentant des OSC ;
 - ❖ les représentants des services techniques (4 au maximum)
- Un cadre de concertation. Afin de susciter une large adhésion à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan, un cadre de concertation large regroupant tous les acteurs pertinents impliqués ou pas dans les actions du plan devrait être créé. Le Cadre de Concertation Communale (CCCo) devrait être cet outil. Cette instance servira à l'information, à la mobilisation sociale et devra susciter une dynamique de développement local. Le Cadre est un espace d'échange entre le Conseil municipal et les autres acteurs sur les questions de développement local et le PCD.

3.2.3. Programmation annuelle

Le Conseil municipal devra élaborer chaque année un programme d'exécution du plan (Plan Annuel d'Investissement), constitué de projets mûrs et organiser sa mise en œuvre. Le plan comporte deux types d'éléments : les éléments figés (la finalité et les axes de développement) qui reste tels durant la durée du plan et les éléments dynamiques à l'intérieur des contraintes (objectifs, actions et projets) qui peuvent être recomposés en fonction des changements qui interviennent tout en restant dans le fil de la finalité et des axes de développement du plan.

La programmation doit concerner non seulement les projets ou actions mais aussi la mobilisation des recettes. Il s'agira de budgétiser les investissements que la commune entend réaliser et faire ainsi du budget un outil de développement. La session budgétaire doit planifier les ressources (le niveau des impôts et taxes à collecter, l'appel de fonds au niveau des partenaires) mais aussi les dépenses d'investissement en relation avec le plan. La programmation sera de type triennal glissant et consistera en la remise à jour chaque année pour trois ans tout en restant conforme aux orientations stratégiques du plan.

L'exercice de programmation doit donner lieu à la concertation entre les partenaires, concertation au cours de laquelle seront évalués les changements et les propositions de réajustement à faire. A côté de son propre programme, la commune doit disposer, tant que faire se peut, des programmes des autres acteurs afin de les suivre.

3.2.4. Stratégies de mobilisation des acteurs et des ressources

Ressources humaines. Une des ressources humaines abondantes et mobilisables est l'investissement humain. Il y a des actions directement réalisables par la population et à son profit, qui ne demande pas de ressources financières (hygiène, assainissement, entretien de certaines parties de la voirie). Il revient au Conseil municipal d'effectuer un travail de sensibilisation dans les quartiers pour assurer le soutien et la contribution de la population à certaines de ses actions. Le Conseil municipal a aussi la possibilité de mobiliser les autres acteurs comme les opérateurs économiques, les services techniques, les ressortissants à l'extérieur pour qu'ils contribuent à la réalisation du plan.

Mobilisation financière. Les ressources financières mobilisables pour financer le développement de la commune existent. La mobilisation de ces ressources est une des conditions de la réussite du plan. Les principales ressources à mobiliser pourraient être les suivantes :

- la Commune elle-même (fiscalité locale, ressources domaniales, les produits tirés de la gestion des services publics locaux, la contribution financière des populations, etc.) ;
- l'Etat (compensation financière des transferts de compétences, concours financiers à la collectivité, autres subventions),
- les partenaires au développement (bailleurs de fonds, projets, programmes, société civile, etc..),
- la coopération décentralisée (jumelages, parrainages, etc..) ;
- les appuis divers.

Pour la mobilisation des ressources au niveau de la population, il est opportun de mener des actions de sensibilisation sur le principe du cofinancement des actions du plan et sur le civisme fiscal au niveau des villages et des secteurs. Par ailleurs, des actions de lobbying et de plaidoyer à l'égard des partenaires potentiels de la Commune sont à envisager pour susciter leurs intérêts pour le financement du PCD. Aussi, la Commune devra tenir à jour un répertoire des partenaires techniques et financiers et des autres acteurs et définir une stratégie de mobilisation de ressources financières.

De même, le développement de la coopération décentralisée à travers la dynamisation des jumelages existant et la recherche de nouveaux partenariats nord-sud et sud-sud sont souhaités.

La Commune doit envisager l'élargissement de l'assiette fiscale, rendre efficace le système de recouvrement des recettes et initier des actions à fortes retombées économiques dans l'optique d'améliorer ses capacités de financement des actions du PCD.

3.2.5. Mesures d'accompagnement du plan

Le marketing social initié au cours de cette phase se veut une action transversale et permanente tout au long du processus de mise en œuvre du plan. Il a pour objet de mieux faire connaître le document final du PCD et de susciter l'adhésion de toute la communauté dans la matérialisation de ce projet.

Les actions de marketing social, sous-tendues par une forte campagne de communication à l'endroit des communautés à la base et des élus locaux, se développeront à travers les canaux de communication locale les plus appropriés (émissions radiodiffusées, etc.).

Cette phase a trait à la définition de la démarche d'exécution des projets. Elle se développe suivant les cinq (04) étapes ci-après :

- l'étape de communication et de négociation ;
- l'étape de mobilisation des ressources endogènes et exogènes ;
- l'étape d'élaboration des études d'exécution et de passation des marchés ;
- l'étape de réalisation et de suivi - contrôle des projets ;

3.2.5.1. Etape de communication et de négociation

L'étape de communication et de négociation est un des maillons les plus importants dans la démarche proposée. L'excellente maîtrise de cette étape, par le Conseil Municipal et la cellule de pilotage de PCD, est un atout pour motiver l'engagement des partenaires au développement dans son processus de mise en œuvre. Les négociations avec les partenaires au développement devront être permanentes et manifestes aussi bien au niveau du Conseil Municipal que de la

cellule de pilotage du PCD. Elles devront également pouvoir se formaliser dans le cadre d'accords de partenariat.

Par ailleurs, la mise en œuvre des actions du plan requiert une adhésion et une synergie d'action entre les différents acteurs. Le plan ou la stratégie de communication permet d'organiser la communication durant tout le processus de mise en œuvre du PCD.

3.2.5.2. Élaboration des études d'exécution et de passation des marchés de travaux ou de fournitures

La réalisation des projets issus du PCD nécessite :

- d'une part l'élaboration des études d'exécution : les études permettent de mieux évaluer techniquement et financièrement les projets identifiés et retenus. Elles pourraient être exécutées par le concours des services techniques déconcentrés ou par le biais des bureaux d'études par voie d'appel d'offre ;
- d'autre part, la mise en œuvre d'une procédure de passation de marché de travaux ou de fournitures: cette procédure devra s'appliquer pour le choix des entreprises devant exécuter les marchés de travaux ou de fournitures conformément aux textes en vigueur. Le but de cette procédure de passation de marché est de créer le maximum de transparence dans la conduite des projets.

3.2.5.3. Réalisation et suivi - contrôle des projets

Cette étape porte sur l'exécution concrète des projets par les entreprises adjudicataires des marchés. Elle nécessite un suivi-contrôle minutieux ponctué par la production de rapports réguliers de suivi des travaux ; cela, afin de s'assurer de la bonne conduite du projet. Ce suivi-contrôle de l'exécution des projets est de la responsabilité :

- du Conseil Municipal ;
- du Comité Technique de Gestion ;
- des services techniques déconcentrés selon leurs compétences.

3.2.5.4. Renforcement des capacités des ressources humaines

Les mesures de renforcement des capacités consisteront en une série de formations des personnes chargées de la mise en œuvre du plan. Les modules à dispenser sont à titre indicatif :

- La technique de montage et de suivi évaluation des projets ;
- La technique de négociation et de recherche de financement.

3.3. Mécanisme de suivi évaluation du plan

Un dispositif de suivi évaluation communal pour la mise en œuvre du plan sera élaboré et mis en œuvre par le Comité Technique de Gestion du PCD. Le mécanisme de suivi-évaluation proposé définit le cadre de référence, la démarche, la périodicité et les outils de suivi.

3.3.1. Cadre de référence du suivi-évaluation du PCD

Le cadre de référence du suivi-évaluation permet de définir les principaux indicateurs pour le suivi et l'évaluation des objectifs et des projets issus du PCD. Deux (02) grands groupes d'indicateurs peuvent être retenus : Indicateurs de réalisation ou de performance :

- le taux de réalisation physique par domaine d'activité : ce taux peut être calculé sur la base du rapport entre les projets réalisés et les prévisions par domaine d'activités ;
- le taux de réalisation financière par domaine d'activités : ce taux peut être calculé sur la base du rapport entre les montants des projets réalisés et les montants prévisionnels par domaine d'activités ; etc.
- Indicateurs d'effets ou d'impact portant respectivement sur les objectifs spécifiques et l'objectif global du plan à travers les grands domaines dans lesquels des changements pourront être observés tels que :
 - ✓ l'amélioration des conditions de vie ;
 - ✓ l'amélioration des conditions environnementales ;
 - ✓ l'accès aux services sociaux de base ;
 - ✓ l'accroissement des ressources financières locales.
 - ✓ etc.

A cet effet le suivi préconisé concernera aussi bien le suivi des actions à travers les performances de leur réalisation que le suivi des effets des actions mises en droite ligne de la gestion axée sur les résultats. Ce suivi des effets pourra donc s'appuyer sur les indicateurs d'effets définis dans le cadre logique et permettant de mesurer les changements induits par les actions du plan sur l'environnement économique, organisationnel, institutionnel et social de la commune et de ses habitants.

3.3.2. Démarche de suivi-évaluation préconisée

La démarche préconisée pour le suivi-évaluation du PCD s'appuie en priorité sur la participation du Conseil Municipal et des communautés à la base. Ces derniers seront outillés pour l'usage des éléments du cadre de référence. Les actions participatives de suivi-évaluation s'exécuteront à un triple niveau selon une périodicité bien définie.

Pour le suivi-évaluation, le Comité Technique de Gestion (CTG) du PCD fournira des rapports trimestriels et de bilans annuels de l'exécution du PCD au Conseil Municipal. Ce Comité aura également la responsabilité de :

- organiser ou de réaliser un bilan à mi-parcours du plan après deux (02) ans d'exécution afin d'en tirer des leçons pour mieux réorienter son contenu ;
- organiser ou de faire un bilan final du plan à échéance afin d'en tirer les enseignements nécessaires pour mieux guider l'élaboration du prochain.

Il est souhaitable que les évaluations internes soient combinées à des évaluations externes.

Pour faciliter la remontée des informations au niveau village, il est prévu que les CVD travaillent en synergie avec le comité pour rendre disponibles l'ensemble des informations qui permettent d'apprécier l'état de la mise en œuvre des actions du plan exécutées dans les villages.

3.3.3. Périodicité du suivi évaluation

Le suivi évaluation du PCD se déroulera en plusieurs étapes ainsi qu'il suit :

- l'évaluation de la situation actuelle. Avant même la mise en œuvre de la première action du PCD, une analyse de la situation de départ (2017) devrait être faite afin de pouvoir déterminer à la fin de la phase de mise en œuvre les impacts imputables au PCD. Cependant le rapport diagnostic du présent PCD pourrait servir de référence ;
- le suivi périodique. Il peut se faire trimestriellement sur chacune des actions en cours d'exécution afin de confronter délai imparti et consommé, qualité des réalisations et coûts. Ce suivi doit permettre de faire une réorientation dans l'exécution de l'action le cas échéant ;
- l'évaluation à mi-parcours. Elle interviendra deux (02) ans après le début de la mise en œuvre du PCD. Elle consiste à apprécier le niveau de réussite ou non des projets planifiés sur la période. C'est l'étape qui permet, au besoin, de faire une réorientation de certains objectifs spécifiques ou certaines actions ;
- l'évaluation finale. Elle consiste à faire une analyse des projets réalisés quantitativement et qualitativement et d'en déterminer l'efficacité, l'efficience, la viabilité et les effets.

3.3.4. Outils du suivi évaluation

L'importance du suivi évaluation dans l'exécution des PCD requiert la mise en place d'outils de collecte et de synthèse de données. Il pourrait s'agir de :

- fiches de projets ;

- fiches de suivi périodique ;
- fiches de bilan ;
- cahiers de visites ;
- rapports d'audits ;
- rapports d'évaluation à mi-parcours;
- rapports d'évaluation finale ;
- protocoles, contrats et conventions.

CONCLUSION

La ville de Dédougou s'est dotée d'un outil de référence, conformément à la dynamique impulsée par l'Etat, à travers le CGCT, qui ambitionne de faire des collectivités territoriales les acteurs effectifs du développement économique et social de notre pays. Cet outil de planification a été bâti en tenant compte des principes clés qui ont été retenus dans le cadre du PNDES mais aussi en accordant une attention particulière aux objectifs du développement durable (ODD).

En effet, au titre de l'élaboration du plan communal de développement 2019-2023, les principes clés retenus dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES, à savoir l'inclusion, la participation etc. ont été intégrés dans le processus. Les actions inscrites au plan résultent d'échanges soutenues entre les populations à la base mais aussi entre celles-ci et l'autorité communale, tel que prévu par le guide national d'élaboration des PCD.

De plus, dans la perspective se doter d'un plan local de développement durable, concourant spécifiquement à l'atteinte des ODD tout en répondant aux besoins sociaux-économiques de base des populations,
Dédougou a intégré dans le processus d'élaboration du PCD des séquences méthodologiques additionnelles. Il s'agit notamment d'une sensibilisation des acteurs locaux sur leurs rôles et responsabilités en vue d'un développement durable, d'un atelier de priorisation des cibles des ODD, d'un atelier public de restitution du diagnostic participatif, une analyse croisée du rapport diagnostic et des résultats de la priorisation, l'identification des principaux enjeux de développement durable et l'identification d'activités et projets spécifiques pour l'atteinte pour l'atteinte des cibles prioritaires.

Ce processus est certes plus long et certainement ardu, mais il reflète la complexité du monde d'aujourd'hui, et la double problématique à laquelle sont maintenant confrontées les collectivités locales.

D'une part entre les OMD et les ODD, il y a un véritable saut qualitatif, un changement de paradigme. La portée du PNU 2030 et des ODD va bien au-delà de celle des OMD. Cela nécessitera des changements structurels et rapides vers des modèles de consommation et de production durables, et de conjuguer planification à long terme et gestion des besoins sociaux économique à court terme. Les plans locaux de développement doivent devenir des plans

locaux de développement durable, en cohérence avec les stratégies nationales, tout en répondant aux besoins socio-économiques de bases, prioritaires à court terme.

D'autre part, le rôle des collectivités locales et acteurs locaux, déjà important pour la mise en œuvre des OMD, augmente encore dans le contexte des ODD. Les collectivités locales devront assurer une meilleure appropriation des ODD par la population et la société civile, veiller à un renforcement des capacités multiples, accroitre les moyens techniques et financiers et assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des actions de pair avec les acteurs nationaux. Ce qui nécessitera notamment une révolution dans les données statistiques et le suivi des résultats et indicateurs qui soient mesurables, vérifiables, et rapportables.

Au total 178 projets/actions ont été retenues, pour un coût total estimé à sept cent milliards, onze millions cinq cent cinq milles (7 011 505 000) FCFA.

La réalisation de ces actions devrait contribuer à l'atteinte des objectifs de ce plan, qui eux même concourent à l'atteinte du PNDES et des ODD dans leur ensemble. Pour ce faire, l'autorité communale, soucieuse de l'inclusion, de la transparence qui constitue un pan important pour la bonne gouvernance a proposé un dispositif de pilotage et de suivi évaluation pour la réussite de la mise en œuvre du plan.

Ainsi, nous sommes d'avis que le présent plan local du développement durable de la commune de Dédougou peut devenir un exemple pour les autres communes francophones. La méthodologie appliquée, les leçons apprises et la participation citoyenne tout au long du processus portent les germes du succès de ce plan.

La massive et active participation de la population et son engagement à participer à la mise en œuvre du PCD, principalement au cours des phases de diagnostic et de planification, les différentes contributions des services techniques et les intérêts manifestes déclinées par les partenaires augurent un succès pour la concrétisation de la vision retenue par la commune est de faire de Dédougou :«***un pôle de développement durable dont les citoyennes et les citoyens ont un accès aux services sociaux de base, participent aux efforts pour l'ancrage d'une économie locale compétitive, fondée sur l'équité sociale et respectueuse de l'environnement».***

BIBLIOGRAPHIE

1. **Burkina Faso**: Programme National de Développement Economique et Social 2016-2020, 87 pages.
2. **Conseil municipal de Dédougou:** Plan de Développement Institutionnel
3. **Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 2015**. Tableau de bord démographique.
4. **Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), 2006**. Recensement General de la Population et de l'Habitat.
5. **Institut National de la Statistique et de la Démographie INSD, 2009.** Projections démographiques de 2007 à 2020.
6. **Institut National de la Statistique et de la Démographie INSD, 2016.** Annuaire statistique 2015.
7. **INSD, 2004.** Deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel (ENEC II). 77 p.
8. **Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques** : Diagnostic de la situation de sécurité foncière en milieu rural, Rapport final, Décembre 2005, 66 pages
9. **SP/CPSA, 2008.** Programme de spécialisation régionale du Centre-Ouest. 171 p.
10. **Ministère de l'eau et de l'assainissement (MEA), 2016**. Programme national d'approvisionnement en eau potable (PN-AEP) 2016-2030.
11. **Ministère de l'eau et de l'assainissement, 2016.** Programme national d'assainissement des eaux usées et excréta (PN–AEUE) 2016-2030.
12. **Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), 2013.** Programme Sectoriel Education/Formation du Burkina Faso (PSEF : 2012-2021).
13. **Ministère de la Promotion de la Femme, 2009.** Politique Nationale Genre (PNG).
14. **Ministère de la santé, 2011**. Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2011-2020.
15. **Ministère de la santé, 2016.** Rapport final de l'enquête nutritionnelle nationale 2016.
16. **Ministère de la santé, 2017.** Annuaire statistique 2016.
17. **Plan de développement institutionnel(PDI) 2018-**2021.
18. **Plan de développement communal(PCD)2014-**2018.

ANNEXES

Annexe 1

Tableau49 : Situation des partenaires actuels et leurs réalisations

Partenaires	Actions menées en partenariat
FPDCT	Financement des investissements communaux
CRS/GRAINE/SARL	Crédit, épargne, financement du secteur privé
ECOBANK	Crédit, épargne
Caisse populaire	Crédit, Epargne
OCADES Dédougou	Unités de transformation, infrastructures éducatives
PARPED	Renforcement de capacités
REPAM	Appui dans le domaine de la nutrition, la production agricole et animale
ACCEDES	Financement de microprojets (production agricole, élevage, éducation)
PROFIL	Financement de microprojets (filières petits ruminants, volaille locale, sésame, niébé)
PAFASP	Financement de microprojets (filières oignon, mangue, volaille locale, bétail viande)
MECAP	Micro-finance
APFI	Micro finance
BOA	Crédit, épargne, financement du secteur privé
BICIAB B	Crédit, épargne, financement du secteur privé
CORIS BANK	Crédit, épargne, financement du secteur privé
FAO	Appui à l'agriculture à travers des aménagements rizicoles
CPP	Gestion durable des sols

Source : Mairie Dédougou/BGB Méridien- Octobre 2018

Annexe2 :

Tableua50Liste des partenaires de la Commune de Dédougou

PROGRAMME/ PROJET/ONG	Domaine d'intervention
Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)	Partenariat avec les élus locaux et le développement urbain
Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)	Faîtière des municipalités du Burkina
- Ville de Douai (France)	- jumelage et coopération décentralisée (Appui institutionnel, Eau Assainissement, warrantage, promotion de TICs, AGR)
- ONG SOS Sahel International	- (Opérateur technique de mise en œuvre des programmes de la Coopération décentralisée Dédougou et Douai (France)
- PADEL	- Développement local
- Projet d'investissement Forestier (PIF) / PDIC	- Environnement, économie verte et changement climatique
- Projet EBA FEM	- Environnement et changement climatique
- Projet Zone Tampon	- Protection des berges du Mouhoun
- Programme de Transport et Développement des Infrastructures Urbaines (PTDUI)	- Développement des infrastructures urbaines et du transport, appui institutionnel
PACT	- Appui au développement institutionnel

- Programme Eau et Assainissement de la Coopération allemande (PEA/GIZ)	- Assainissement et Eau Potable
- Projet TUUMA (	- appui à l'entreprenariat et AGR jeunes et femmes)
- ONG Terre des Hommes	- (nutrition)
- Le Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT)	- Développement local
- Projet NEERE (	- Assainissement et gestion des ordures)
- OCADES Caritas Dédougou	- Solidarité, environnement, développement intégré …..
- Mission Fas'eau	- Promotion des droits humains à l'eau et l'assainissement
- Les Services Techniques Déconcentrés	- L'ensembles des directions régionales et provinciales

Annexe3 :

Tableau51 : Situation des établissements préscolaires en 2017-2018

Dénomination	**Localisation (secteur/ village)**	**Statut**		**Sections**						**Total**	**Effectif des encadreurs**		**Nombre de classes**
		Public	***Privé***	***Petite***		***Moyenne***		***Grande***					
				Garçons	***Filles***	***Garçons***	***Filles***	***Garçons***	***Filles***		***Hommes***	***Femmes***	
PAYORO	Secteur 4	×		37	42	45	57	37	45	263	4	5	3
WEN-KUNI	Secteur 6		×	30	38	38	30	32	28	196	0	3	3
YELEEN			×	5	11	3	3	0	0	22	0	2	2
PROVIDENCE	Secteur 5		×	22	30	30	41	27	23	173	0	5	3
SHALOM			×	7	5	9	8	4	5	38	0	3	3
ODDELOU-HAKILI	Secteur 2		×	12	17	10	8	6	5	58	0	3	3
BOUAMIYI			×	0	0	10	11	1	4	26	0	1	2
APPEL SUMMUSO	Secteur 3		×	12	16	14	14	15	13	84	1	2	3
LA JOIE DES ENFANTS	Secteur 3		×	25	22	25	28	24	18	142	1	5	3
CEEP DJITOU	Secteur 2		×	14	14	18	16	8	7	77	0	6	3
CEEP JARDIN DES VERTUS			×	2	4	0	0	5	6	17	0	2	2
TOTAL				***166***	***199***	***202***	***216***	***159***	***154***	***1096***	***6***	***37***	***30***

Source : DPEPPNF Dédougou, BGB Méridien-Octobre 2018

Annexe4 :

Tableau52 : Liste des établissements, du nombre de classes et d'élèves par sexe

Libelle	Nombre d'établissement	Designation de l'établissement	Nombre de classe	Effectif garçons	Effectif filles	Total
Karo	1	CEG de Karo	4	140	156	296
Kari	2	CEG de Kari	7	312	261	573
Kari	3	Collège Privé Dofinita	3	49	41	90
Kari	4	Collège Privé les Elites	4	36	30	66
Kamandena	5	Collège prive Timb-Loue de Kamandena	4	78	106	184
Soukuy	6	CEG Soukuy	4	208	120	328
Soukuy	7	Collège Privé YOROSSI	3	42	50	92
Tionkuy/sect.	8	Séminaire Saint Paul	4	196	0	196
MILIEU SEMI URBAIN						
Passakongo	9	CEG Passakongo	4	145	124	269
Oulani	10	CEG Oulani	4	162	114	276
Fakouna	11	Coll. Privé St Joseph de Fakouna	2	36	38	74
MILIEU URBAIN						
Dédougou	12	Collège privé Maria Rosa Molas	13	0	473	473
Dédougou	13	Complexe Scolaire Privé évangélique	16	544	460	1004
Dédougou	14	Lycée Municipal de Dédougou	23	763	717	1480
Dédougou	15	Lycée Privé Bethel (E.G)	10	269	319	588
Dédougou	16	Lycée privé technique Béthel (E.T)	3	64	71	135
Dédougou	17	Cours du soir CSPE (privé)	4	55	81	136
Dédougou	18	UPA de Dédougou	7	209	174	383
Dédougou	19	Lycée Privé évangélique Eben - Ezer	11	228	224	452
Dédougou	20	Collège privé espoir de Dédougou	11	311	314	625
Dédougou	21	Collège privé Sainte Cécile	5	102	126	228

Dédougou	22	Collège privé Al-Ilm	8	235	228	463
Dédougou	23	Lycée Privé technique Haparako(village rattaché)	5	55	18	73
Dédougou	24	Collège Privé moderne la jeunesse	2	30	34	64
Dédougou	25	Ecole du soir Eben-Ezer	4	57	110	167
Dédougou	26	Collège privé Avenir	5	105	88	193
Dédougou	27	Lycée prive Djiguiya	1	10	7	17
Dédougou	28	Lycée prive technique Saint Augustin	7	53	18	71
Dédougou	29	Lycée prive technique Saint Jérôme	ledit lycée est fermé pour le moment			
Dédougou	30	Collège privé Dofinita	N'existe pas à Dédougou, mais plutôt à Kari			
Dédougou	31	Collège Privé Pyramide de Dédougou	7	200	127	327
Dédougou	32	Lycée Provincial de Dédougou	19	631	689	1320
Dédougou	33	Lycée Privé Saint Gabriel	16	467	358	825
Dédougou	34	CEG de Moundasso	4	98	149	247
Dédougou	35	CEG des Ecoles Amitié	2	46	83	129
Dédougou	36	CEG des écoles centres	5	185	190	375
Dédougou	37	Lycée Professionnel Régional Nazi Boni	6	126	45	171
Dédougou	38	lycée privé Les merveilles	6	108	84	192
Dédougou	39	Lycée communal de Dédougou	6	215	201	416
Dédougou	40	Lycée Matin d'Afrique	2	49	62	111
Dédougou	41	Lycée privé évangélique Sion II	6	121	126	247
TOTAL			**257**	**6740**	**6616**	**13356**

Source : DRENA Dédougou/BGB Méridien octobre 218

Annexe5 :

Tableau53 : Tableau : Etablissements et effectifs au secondaire

1	Lycée provincial/DDG	1320
2	L.Municipal/DDG	1480
3	L.Communal/DDG	416
4	L.Prof.Régional N.BONI (E.T)	171
5	CEG des Ecoles APPEL Sanmuso	148
6	CEG des Ecoles Amitié	129
7	CEG des Ecoles Centre	378
8	CEG de Moundasso	247
9	**Lycée Privé Béthel (ET)**	**97**
10	**Lycée Privé Béthel (EG)**	**956**
11	**Lycée Privé Sainte Cécile**	**228**
12	**Lycée privé Saint Augustin (E.T)**	
13	**Lycée Privé Matin d'Afrique**	**267**
14	**Lycée Privé Evang. SION**	**246**
15	**Lycée Privé Evang. EBEN-EZER**	**452**
16	**Lycée Privé La Référence II**	
17	**Collège Privé Avenir**	
18	**Complexe Scolaire Privé Evang. (CSPE)**	**1100**
19	**Collège Privé Djiguiya**	**17**
20	**Collège Privé Al-Ilm**	**463**
21	**Lycée Privé Espoir de DDG**	**625**
22	**Collège Privé Maria Rosa Mollas**	**473**
23	**Coll. Pr Moderne de la Jeunesse**	**64**
24	**Collège Privé la Pyramide**	**327**
25	**Collège Catholique Saint Gabriel**	**825**
26	**Collège Privé la Référence**	
27	**Collège Privé les Merveilles**	
28	**Coll. privé Sainte Edwige**	
29	**Coll. Pr. St Joseph Fakouna**	
30	**Collège Privé Timb-Loué**	**184**
31	CEG de Kari	
32	**Collège Privé Dofinita**	**90**
33	**Lycée privé les Elites de Kari**	
34	CEG de Karo	296
35	CEG de Oulani	276
36	CEG de Soukuy	328
37	**Collège privé Yorossi**	**92**
38	CEG de Passakongo	269
39	**Lycée Pr.Tech. Haparako (ET)**	**73**
40	**Lycée Pr. Haparako (EG)**	

TOTAL COMMUNE DDG	12037

Source DRENA/BGB Méridien octobre 2018

Annexe6 :

Tableau54 : Etablisements publics de la commune

1	Lycée provincial/DDG	1320
2	L.Municipal/DDG	1480
3	L.Communal/DDG	416
4	L.Prof.Régional N.BONI (E.T)	171
5	CEG des Ecoles APPEL Sanmuso	148
6	CEG des Ecoles Amitié	129
7	CEG des Ecoles Centre	378
8	CEG de Moundasso	247
9	CEG de Kari	
10	CEG de Karo	296
11	CEG de Oulani	276
12	CEG de Soukuy	328
13	CEG de Passakongo	269
TOT. ETABTS PUB. COM. DDG		5458

Source : DRENA/BGB Méridien octobre 2018

Annexe7 :

Tableau55 : Etablissements privés de la commune

1	**Lycée Privé Béthel (ET)**	**97**
2	**Lycée Privé Béthel (EG)**	**956**
3	**Lycée Privé Sainte Cécile**	**228**
4	**Lycée privé Saint Augustin (E.T)**	
5	**Lycée Privé Matin d'Afrique**	**267**
6	**Lycée Privé Evang. SION**	**246**
7	**Lycée Privé Evang. EBEN-EZER**	**452**
8	**Lycée Privé La Référence II**	
9	**Collège Privé Avenir**	
10	**Complexe Scolaire Privé Evang. (CSPE)**	**1100**
11	**Collège Privé Djiguiya**	**17**
12	**Collège Privé Al-Ilm**	**463**
13	**Lycée Privé Espoir de DDG**	**625**
14	**Collège Privé Maria Rosa Mollas**	**473**
15	**Coll. Pr Moderne de la Jeunesse**	**64**

16	**Collège Privé la Pyramide**	**327**
17	**Collège Catholique Saint Gabriel**	**825**
18	**Collège Privé la Référence**	
19	**Collège Privé les Merveilles**	
20	**Coll. privé Sainte Edwige**	
21	**Coll. Pr. St Joseph Fakouna**	
22	**Collège Privé Timb-Loué**	**184**
23	**Collège Privé Dofinita**	**90**
24	**Lycée privé les Elites de Kari**	
25	**Collège privé Yorossi**	**92**
26	**Lycée Pr.Tech. Haparako (ET)**	**73**
27	**Lycée Pr. Haparako (EG)**	
TOT. ETABTS PRIVES COM. DDG		**6579**

Annexe8 :

Tableau56 : Listes des associations de la ville de Dédougou

N°	Association/Groupement	Domaine d'intervention	Responsable	Contact
01	Union des associations et mouvements de jeunes/ Commune de Dédougou	Coordination des associations et mouvements	Charles Bueni Coulibaly	71 33 85 80
02	Association Culturelle Balafon Production	Promotion de la culture, production musicale	Seye Mohamed	70 27 15 49
03	Association Solidarité Art et Culture	Promotion de la culture, citoyenneté, Théâtre...	TEGNAN Armand	71 87 96 43
04	Club UNESCO/ Dédougou	Culture, Education	DAKUYO Cyriaque	70733793
05	Coordination Communale des femmes Dédougou	Coordination des associations féminines de la commune de Dédougou	Mme Monique DAYO	70 750297
06	Coordination provinciale des Femmes du Mouhoun	Coordination des associations féminines de la province du Mouhoun	Mme SANGARE Mouyè	70 28 05 19
07	Association Allah kan dèmè	Santé, Education, Culture et Développement	DABAKUYO Eléazar	73006669 ou 79486991
08	Association des Jeunes Soutenant EBOMAF pour le Développement de Dédougou	Soutien aux initiatives de développement socio – économique du PDG EBOMAF	DEME Djibril	70 28 03 24
09	RAJS/ Mouhoun	Lutte contre le Sida et les IST, promotion de la santé de la reproduction et de la sexualité des jeunes.	Arlette LANKOANDE	70 38 31 38
10	Union des Religieux et Coutumiers du Burkina / B MHN	Sensibilisation des communautés sur la santé et le développement	Chef de Canton DDG	70528691
11	**Association Hèrè Djigui**	**Santé, hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté**	**Ousmane ZERBO**	**70 73 28 79**
12	**Mounyou Kadi**	**Hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté**		**70.74.07.26**
13	**AAVONE**	**Hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté, Développement**		**S/C 70.23.44.10**
14	**Labakien**	**Hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté, Développement**		**70.32.13.79**
15	**Lenimi**	**Hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté, Développement**		**20.52.07.12**
16	**ABJ**	**Hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté, Développement**	**Christine Yaméogo**	**70.68.01.73**

17	**Semitjon**	**Hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté, Développement**		**70.23.26.59**
18	**Gnetaga**	**Hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté, Développement**		**70.27 .51 .66**
19	Organisation Faîtières des Corps de Métiers (OFACOM)	Coordination des corps de métiers	SERE Abdoulaye	70 28 04 68
20	GERDESS	Promotion des droits de l'Homme	Sébastien KAMBOULE Zawa David	70 28 03 99
21	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples **(MBDHP**)	Promotion des droits de l'Homme	Lamoussa KADINZA	70 25 97 73
22	Compagnie Jeunesse Citoyenne	Culture, santé, développement, citoyenneté Théâtre	Imien Adou	78 30 13 24
23	Hèrè kadi	Santé et développement	Gertrude Makôrô Kondé	70 17 42 72
24	Coordination des Volontaires de Dédougou	Santé, citoyenneté, promotion sociale	Kéré Jean de Privat	S/C Trypano Direction Régionale de la santé
25	Association Nationale des Retraités du Burkina Faso (ANRBF)/ section Mouhoun	Promouvoir la vie des retraités et leur santé, solidarité	SANGARE Allaye	
26	**Association Hakilignouma**	**Santé, promotion sociale et économique**	**Elisabeth Kéïta/ Noaga** **Décédée**	**70 73 06 55**
27	Association pour le Développement de la Commune de Dédougou (A D CO D)	Développement et citoyenneté		
28	Association Jeunesse Vivante du Burkina	Spiritualité, bonne action, solidarité, développement et citoyenneté	Ki Achille	70290610
29	Association pour le Développement Economique et Social de la Commune de Dédougou (ADESC)	Développement socio économique		
30	Union des Femmes pour le Développement/ Dédougou	Développement socio économique, solidarité ;	Bassolet Djénèba	70138843
31	Troupe culturelle Nikienta	Animation, production et promotion culturelle et artistique	Samou DEMBELE	60470004
32	Troupe culturelle Yoropo	Animation, production et promotion culturelle t artistique	Mme Oépen	

33	Troupe culturelle Yiribasso	Animation, production et promotion culturelle et artistique	Samou DEMBELE	60470004
34	Art Consult Développement (ACD)	Education, citoyenneté, sensibilisation, formation, environnement, théâtre, promotion de la culture scientifique	Malachie DAKUYO	70 73 97 91
35	Association KYA pour le développement économique et socio culturel	Promotion de l'assainissement, Hygiène ; Economie local Citoyenneté	S/C Seybou SERE	70563169
36	**Association pour la Promotion de la Citoyenneté et le Développement Communautaire**	- **Assainissement** - **Développement local** - **Citoyenneté**	**Coulibaly Edmond**	**71 87 96 43**
37	Association des veuves et orphelins de Dédougou	Promotion du développement socioéconomique Contribution à la lutte contre la pratique de l'excision et contre l'exploitation des enfants	TRAORE Fati	72 61 46 81
38	Association SIGUITIMOGOSSON	Amélioration du cadre de vie Sensibilisation sur l'écocitoyenneté	TRAORE Fatimata	72 61 46 81
39	Association Réveil de Kari	Promotion du développement socioéconomique Sensibilisation sur le civisme et citoyenneté Sensibilisation sur le l'éducation et la santé	Bombiri Benjamin Fofana L Sébastien	70238742 71255688
40	Association Wassénimi	Promotion des activités des femmes Promotion de la sauvegarde de l'environnement AGR pour femme	Sanou Habi	70 24 79 14
41	Groupement des chasseurs du département de Dédougou	Promotion de la faune et de la flore Accompagner les services de l'environnement à la gestion rationnelle de la faune	BANAON Gouayélé	70280348
42	CONAJEC	Changements climatiques	Charles Bueni Coulibaly Coordonnateur	71338580

43	AWJDD (Association Wourakazoun des jeunes pour le développement durable (envergure Provincial)	Atteinte des Objectifs du Développement Durable	Henri Pamba KONDE	71101512
44	Association ZAAMA HERA/provinciale	Promotion des droits de l'Homme Promotion de la santé communautaire Assistance sociale Accompagnement des services publics/privés dans la prise en charge des personnes vulnérables et les malades mentaux	Président Lombo DAYO	70123656 Ou 70131360
45	Coordination des associations de la Commune / Programme Pays Urbain Burkina	Santé communautaire, sécurité routière, résidents des quartiers non lotis,	SERE Abdoulaye	70280468
46	Coalition régionale des OSC Boucle du Mouhoun	Coordination des OSC	Kadinza Lamouza	70259773
47	Association Yirinbono (AFTM) qui veut dire Hakilikagni	Production du miel en tenant compte des changements climatiques Transformation des produits à base du miel Alphabétisation Protection des enfants Santé communautaire et hygiène	Président DRABO Toro Etienne	70750232 68216952
48	Association Cercle d'Eveil Pour la Promotion de la Femme (CEPPROFEM),	Œuvrer à l'amélioration des conditions de vie et d'existence des femmes	Présidente GUINDO Adjaratou Vice-présidente Zoromé Safiatou	70 23 49 90 70888916
49	**Association des Ressortissants du Sud-Ouest au Mouhoun (ARSO/M)**	**Promotion sociale et bien être** **Promotion de la culture** **Protection de l'environnement** **Assainissement communautaire**	**POODA Nisofte**	**74 11 20 75**
50	**Association Faso BAARA**	**Hygiène, Assainissement et gestion des ordures** **Santé communautaire**	**OUEDRAOGO Boureima**	**73622011**
51	Le Groupement des Producteurs d'arachide « GNITAMOUSSI » de SOUKUY	Production et commercialisation de l'arachide L'élevage, embouche	Président : DAKUYO, Zomizin Philémon	60369560 76374251
52	Association Jeunesse pour le Développement de la Culture de la Boucle du Mouhoun	Promotion des activités culturelles et sportives Eveil de conscience des jeunes	Président : MISSIRI Siméon DRABO S. F. Xavier SIDIBE Mamadou	73349814 79935833 70 77 79 05

		Promotion de la santé auprès de la jeunesse Valorisation du patrimoine culturel et touristique Développement durable Management d'artiste Prestation de service et artistique		72 61 44 80
53	Association WIKA ZII HE NAN YORO	Promotion des activités Socio-économique et culturel Entraide mutuellle	Président Coulibaly Zinta	64614412/ 71338580
54	Groupement des Produtrices de Sésame "BUDNOMA"	Production et promotion du Sésame	Présidente : ZIE/BONKOUNGOU Mariam Vice-présidente : BONKOUNGOU/ YARO Safi	70716570 70632319
55	Association Femmes unies de Dédougou (AFUD)	Formation continue de la femme et de la jeune fille Sensibilisation de la femme et jeune fille sur ses droits et devoirs dans le foyer Promouvoir le planning familial Lutter contre les fléaux qui minent la femme et jeune fille Participer aux actions de développement de la province	Présidente : ZANTE Safiatou Secrétaire Générale : DRABO Maïmouna	71585068/68222403 79464729/51327330
56	Association Tanti et Tonton Solidarité et partage	Contribuer au soutien des enfants de 0 à 5 ans Contribuer au soutien des enfants scolarisables dont les parents ont des difficultés financières à les inscrire à l'école Aider à orienter les enfants déscolarisés vers l'entreprenariat Sensibilisation en alphabétisation et sur les maux qui minent la jeunesse Entraide	Coordonnateur : YAGUE Lumumba Soumaïla Secrétaire Général : Ouaro Eugénie	70432971 65571720
57	Association Jeunesse sans frontière	Promotion du patrimoine culturel Promotion du dynamise et de la créativité des jeunes Création d'un cadre de vie sain	Président : Siaka SANOU Secrétaire général : Tiaho Luc	71696998

				73751128
58	Association Femme Handicapée et Développement de la Commune de Dédougou (AFHD)	Sensibiliser la population à soutenir les initiatives des personnes Handicapées pour une auto-prise en charge Favoriser l'entraide entre les membres par des activités rentables à caractère coopératif ; Amener les femmes Handicapées à connaitre leurs droits et devoirs	Présidente : KANYOULOU Zélabié Secrétaire Générale : DAKUYO Esther Désiré	72047964 70321117
59	Association Sauvons les Abeilles (ASA)	Protéger les abeilles en promouvant l'apiculture moderne Lutter contre la destruction des abeilles en sensibilisant les agriculteurs sur l'utilisation des pesticides Promouvoir l'apiculture moderne	Président : ZAGRE David Secrétaire Général : DIARRA Souleymane	68154752/76522148 71988118
60	Association Sababougnouma des Femmes secteur 5	Promouvoir la femme Alphabétisation Sensibilisation assainissement et Hygiène Activités génératrices de revenues	Présidente : COMPAORE Assétou Secrétaire Générale : KONCOBO Pélagie	73831855 70812318
61	GROUPEMENT FEMININ « WEND PANGA »	Promotion de l'activité de commerce de légumes, tout en améliorant les conditions de travail et de vie de ses membres	Présidente : SORE Mariam Secrétaire : DIALLO Fatimata	61869349 78764712
62	ASSOCIATION Bayiri Song La Panga	Promotion des activités génératrice de revenue, promouvoir la femme, sauvegarde de l'environnement Sensibilisation sur assainissement, hygiène Santé communautaire	Présidente : MANDE Awa Vice-Présidente TIENDREBEOGO Haoua	63 71 70 07 S/C 71 87 99 99 73 30 60 48
63	Association Burkinabè pour le bien être familiale (ABBEF)	Promouvoir les droits pour les femmes, les hommes et les jeunes, de faire des choix libres et éclairés S'efforcer de répondre aux besoins des groupes vulnérables Accompagner les pouvoirs publics Santé communautaires Etc.	YAMEOGO Z Albert	70231605

64	Groupement de Productrices de Niébé « BEN KADI » de Dédougou	Transformation des produits céréaliers Elevage Savonnerie, beurre de Karité, Soumbala…	Présidente : Mme KAFANDO/KOUTOU Assétou Secrétaire : BANAZARO Bibata	70 63 23 14 70 44 41 12
65	Association des agents de santé à base communautaire de Dédougou /Mouhoun	Promotion de la santé communautaire Solidarité Valorisation du patrimoine culturel	Président : PAYAO Amadou Vice-Président : Dakuyo Lassa andré	79 00 27 64 70601280 70681315
66	Groupement mixte ALLAH KOMI secteur 6 Ddg	Transformation des produits agricoles et de cueillette, agro-alimentaire Actions communautaires de développement des femmes et de la ville	Présidente : MILLOGO Cécile	76 31 28 51 78050954
67	Coopérative d'Activités et d'Emploi (CoopEmploi-Service)	Emploi des jeunes Auto-Emploi des jeunes Education à la vie coopérative et entrepreneuriale au BF	Président : Sambomé SOME	61858024 Agrservices.cae2015@yahoo.fr
68	SANMOU-SI de Dédougou	- Lutter contre le chômage ; - Lutter contre la pratique de l'excision - Promouvoir la maraîcher culture - Assainissement et hygiène - Le SIDA et les IST	DAYO Honorine Samoutié BARRO Haoua Secrétaire Générale	70 70 54 59 63 24 94 46
69	Association SABARI KAAN-YII	- Promouvoir la femme - Assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres et entreprendre toutes actions et et activités tendant à l'amélioration de leurs conditions de vie - Sauvegarder l'environnement par des reboisements, la création des pépinières, lutte contre la désertification et créer un champ communs et faire du maraîchage - Hygiène et assainissement - Scolarisation des filles	Présidente : KI Flora Secrétaire Générale : BADO Elise	70 80 19 74 70 64 76 61
70	« ZAMA MALGRE » en abrégé AzaMa	- Former et encadrer les bénéficiaires à la création, au	Présidente : LOSSIANE Audrey	70 11 34 50

		développement et à la gestion d'une activité génératrice de revenu - Faciliter l'accès aux services financiers et non financiers adaptés aux besoins des bénéficiaires - Participer à l'éducation des enfants défavorisés - Faveur l'insertion sociale	Secrétaire : Ouédraogo Adama	70 02 57 20
71	Association TOOM-NOOMA (ATN)	- Amélioration des conditions de vie des jeunes - Promotion et protection de l'environnement - AGR - Entraide jeune	Président : Pagabélem Samuel Secrétaire : KONE Sali	71 98 64 12 72 61 01 96
72	Association des Humanistes Ecole pour Tous AHEPT	- Alphabétiser les adultes en langues nationales et français - Créer une bibliothèque dans un centre d'alphabétisation - Créer une pépinière dans les villages - Sensibiliser les populations sur le SIDA et les MST - Encadrer les personnes démunies dans les activités rémunératrices	Président : Samuel Kouda Secrétaire général : Rakistaaba Jacques	70 68 12 80
73	Association pour la Sauvegarde de l'Environnement	- Sensibilisation des populations pour la sauvegarde de l'environnement - Diffusion de l'information utile - Reboisement	Président : KOHOUN BENJAMIN Secrétaire Général	70 71 58 14 70 12 30 71

Source : Mairie Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

Annexe9

Tableau57 : Evalution des effectifs par sexe

Année	Niveau	Inscrits			Evalués			Admis			Pourcentage		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
2015 2016	FE	232	358	**590**	232	355	**587**	231	340	**571**	99,56%	95,77%	**97,27 %**
	FTS	146	240	**386**	146	240	**386**	146	240	**386**	100%	100%	**100%**
	REFLECT	6	102	**108**	6	102	**108**	6	101	**107**	100%	99,01%	**99,07 %**
	A3F	33	84	**117**	33	83	**116**	32	81	**113**	96,96%	97,59%	**94,16 %**
	CEBNF	117	175	**292**	117	175	**292**	115	172	**287**	98,29%	98,28%	**98,28 %**
	AMT	0	36	**36**	0	36	**36**	0	36	**36**	100%	100%	**100%**
2016 2017	AI	215	52	**267**	215	52	**267**	197	49	**246**	91,62%	94,23%	**92,13 %**
	FE	204	230	**434**	204	230	**434**	202	223	**425**	99,01%	96,95%	**97,92 %**
	FTS	46	321	**367**	46	321	**367**	46	321	**367**	100%	100%	**100%**
	REFLECT	5	104	**109**	5	104	**109**	5	103	**108**	100%	99,03%	**99,08 %**
	A3F	18	36	**54**	18	36	**54**	17	36	**53**	94,44%	100%	**98,14 %**
	CEBNF	37	90	**127**	37	90	**127**	37	87	**124**	100%	96,66%	**97,63 %**
	AFI-D	34	20	**54**	34	20	**54**	29	17	**46**	85,29%	85%	**85,18 %**
	AMT	1	86	**87**	1	86	**87**	1	86	**87**	100%	100%	**100%**

2017 2018	**FE**	333	616	**949**	332	610	**942**	327	572	**899**	98,49%	93,77%	**95,43 %**
	FTS	352	616	**968**	352	616	**968**	352	616	**968**	100%	100%	**100%**
	REFLECT	7	129	**136**	7	129	**136**	7	129	**136**	100%	100%	**100%**
	A3F	1	20	**21**	1	20	**21**	1	20	**21**	100%	100%	**100%**
	AFI-D	75	45	**120**	75	44	**119**	69	38	**107**	92%	86,36%	**89,91 %**
	CEBNF	97	142	**239**	97	142	**239**	97	138	**235**	100%	97,18%	**98,32 %**

NB : Les centre permanents d'Alphabétisation et de formation (CPAF) construits dans la commune de Dédougou sont à notre connaissance celui de Dédougou (CPAF de la DPEPPNF) et le CPAF de Nokuy.

Annexe10 :

Tableau58 : Evolution du nombre d'écoles et de salles de classe 2013-2018

RUBRIQUES		2013-2014				2014-2015				2015-2016				2016-2017				2017-2018			
		DD G1	DD G2	DD G3	**Total**	DD G1	DD G2	DD G3	**Total**	DD G1	DD G2	DD G3	**Total**	DD G1	DD G2	DD G3	**Total**	DD G1	DD G2	DD G3	**Total**
Ecoles	Publiques	19	23	34	**76**	19	23	16	**58**	18	21	16	**55**	19	22	17	**58**	19	23	17	**59**
	Privées	4	5	3	**12**	4	5	6	**15**	4	3	6	**13**	4	3	7	**14**	4	5	6	**15**
Classes	Publiques	89	92	131	**312**	84	92	68	**244**	88	90	69	**247**	92	93	74	**259**	94	100	74	**268**
	Privées	17	20	14	**51**	21	23	20	**64**	21	15	27	**63**	21	16	28	**65**	21	25	23	**69**

Source : DREBA Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

Annexe11 :

Tableau59 : Effectifs du CUPD 2011-2018

Année universitaire	Institut/UFR	Promotion/année		Nombre Garçon	Nombre Fille	Effectif
2011-2012	SAT	1ère Promotion 2011-2012		46	12	58
	ISEDR	1ère Promotion 2011-2012		39	04	43
	Totaux			**85**	**16**	**101**
2012-2013	SAT	1ère Promotion 2011-2012		34	05	39
	ISEDR	1ère Promotion 2011-2012		35	04	39
	CCA	1ère Promotion 2012-2013		11	09	20
	MIAGE	1ère Promotion 2012-2013		16	01	17
	ISEDR	2ème Promotion 2012-2013		21	04	25
	SAT	2ème Promotion 2012-2013		60	10	70
	Totaux			**177**	**33**	**210**
2013-2014	SAT	1ère Promotion 2011-2012		34	05	39
	ISEDR	1ère Promotion 2011-2012		35	04	39
	CCA	1ère Promotion 2012-2013		11	09	20
	MIAGE	1ère Promotion 2012-2013		16	01	17
	ISEDR	2ème Promotion 2012-2013		21	04	25
	SAT	2ème Promotion 2012-2013		60	10	70
	SAT	3ème Promotion 2013-2014		49	10	59
	ISDER	3ème Promotion 2013-2014		17	04	21
	CCA	2ème Promotion 2013-2014		18	07	25
	MIAGE	2ème Promotion 2013-2014		13	01	14
	Totaux			**274**	**55**	**329**
2014-2015	ISEDR- I3	2ème promotion	Agronomie	02	10	12
			Elevage	07	02	09
			E.F.E	07	02	09
		Total		**14**	**12**	**26**
	ISEDR –I2	3ème promotion	Agronomie	04	02	06
			Elevage	05	01	06
			E.F.E	04	01	05
		Total		**13**	**04**	**17**
	SATL3	2ème promotion	BG	41	03	44
			MQIA	05	01	06
			Total	**46**	**04**	**50**
	SAT –L2	3ème promotion	BG	38	09	47
			MQIA	00	00	00
			Total	**38**	**09**	**47**
	CCA-L3	1ère promotion		10	09	19
	CCA-L2	2 ème promotion		18	05	23
2014- 2015	MIAGE-L3	1ère promotion		12	01	13
	MIAGE-L 2	2ème promotion		11	01	12
	TOTAUX			**162**	**45**	**207**
	ISEDR- I3	**3ème promotion**	Agronomie	04	02	06
			Elevage	05	01	06
			E.F.E	04	01	05
			Total	**13**	**04**	**17**

2015- 2016	ISEDR-I2	4ème promotion- TC	29	03	32
	SAT-L3	3ème promotion	38	09	47
	SAT- L1	4ème promotion	80	21	101
	MIAGE-L3	2ème promotion	07	01	08
	CCA-L3	2ème promotion	23	08	31
	CCA-L1	3ème promotion	10	05	15
		TOTAUX	**200**	**51**	**251**

Source : Université NAZI BONI Dédougou/BGBMéridien octobre 2018

Annexe12 :

Tableau60 : EFFECTIF PAR CENTRE

CENTRES	Métiers	LIEU	RESPONSABLE	EFFECTIF EN 2017
Centre Régional de Formation Professionnelle(CRFP) de l'ANPE	Maçonnerie, menuiserie métallique, plomberie sanitaire, mécanique automobile, mécanique deux roues	Secteur 5 Dédougou	DR-ANPE	75
Centre Féminin de Formation en Artisanat de Dédougou (CFFAD)	Coupe couture, coiffure, tissage, restauration	Secteur 4 Dédougou	Mme TUINA /TIAHO Suzanne	101
Centre de Formation et de Perfectionnement en Artisanat pour Jeunes Fille de Dédougou (CFPA-JF)	Coupe couture, saponification	Secteur 5 Dédougou	Mme SABOUE/DOUMUONI Nema	74
Lycée Technique Privé Haparako	Mécanique automobile, maçonnerie, électronique	Passakongo	Mme Sigrun SPAANS	32
Centre d'accueil et de Formation Féminin Notre Dame de la Visitation	Coupe couture, coiffure, tissage,	Secteur 3 Dédougou	Mme DAKUO/SANOU Nathalie	51
Les Anges sans Ailes	menuiserie métallique, tapisserie, informatique	Secteur 6 Dédougou	DRAME Alassane	21
Centre des jeunes jardiniers de Dédougou	Alphabétisation, jardinage	Secteur n°5	Frère Jean Eric Nahounou	26
Centre de formation professionnelle SND de Badala	Maçonnerie, menuiserie métallique, mécanique deux roues, menuiserie bois.	Badala	Colonel Adama OUEDRAOGO	190
Centre Eben Ezer	informatique	Sect. 5		-

Source : ANPE Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

Annexe13 :

Tableau61 : Point des Activités Majeures culturelles qui se déroulent dans la Commune

N°	Dénomination	Description	Promoteur	Observation
01	Festival International de Masque et des Arts de Dédougou (FESTIMA)	Rendez-vous biennal et international de Promotion des masques et des Arts.	ASAMA	Besoin d'élaborer un protocole d'accord entre ASAMA et la Mairie
02	Mouhoun Festival des Arts	Rendez-vous annuel de Promotion des Arts.	Association Hakillisso	Besoin d'organiser les Acteurs
03	INTER'SCHOOL DEDOUGOU	Concours annuel de Débats et d'art oratoire au profit des lycées et	COMMUNE DE DEDOUGOU	Besoin pour la mairie d'investir considérablement dans

		collèges de la Commune de Dédougou		cette activité vu sa pertinence.
04	Academy des Arts et Sports Scolaires de Dédougou	Compétitions Art et Sport au Profit des Ecoles Primaires de la Commune de Dédougou	Merveille'System Communication et Marketing	Besoin d'accompagner sérieusement cette activité de promotion de l'enfance.
05	Compétition Scolaire en Culture (COSC)	Compétitions Art au profit des lycées et collèges de la Commune de Dédougou	ACS/JED	Besoin de suivi et accompagnement de cette activité.
06	Etape Régionale de Dédougou de Fitini Show International	Compétition en Art et Culture au profit des enfants pendant les vacances	ASSOCIATION DENI DEME et Merveille'System Communication et Marketing	Besoin d'implication de la Commune dans l'organisation de cette activée
07	Méga Concert Semestriel d'artistes Emergents (WEDDING)	Rendez-vous semestriel de musique et de marketing social au profit de la Jeunesse de Dédougou	Merveille'System Communication et Marketing	Besoin d'implication de la Commune surtout le volet marketing social

Annexe14 :

Tableau62 : Point des Infrastructures Culturelles d'expressions d'Arts

N°	Dénomination	caractéristiques	PROMOTEUR	Observation
01	SALLE DE CINE LOBA	non couvert, 1 000 places assises,	Commune de Dédougou	Besoin sérieux de réhabilitation et d'équipement
02	SALLE POLYVALENTE	COUVERT, 1 500 places assises	Conseil Régional Boucle du Mouhoun	Besoin de traitement sonore, trop de réverbération
03	SALLE DE SPECTACLE	COUVERT, 600 places assises	Conseil Régional Boucle du Mouhoun	RAS
04	Centre de lecture publique et d'animation Culturelle (CELPAC)	Bibliothèque, Salle d'animation, Arène de lutte, piste d'arts martiaux	Commune de Dédougou	Besoin d'équipement, besoin de dynamisation

Annexe15 :

Tableau63 : Liste des sites touristiques de la COMMUNE DE DEDOIUGOU

N°	Nom du site	Nom du gestionnaire	Statut 1.Public 2.Privé 3.Communautaire	Contact du gestionnaire Tél.	Commune
01	Dognou (puits sacré)	Chef coutumier de Dédougou	3	Service Tourisme de la DRCAT	Dédougou
02	Forêt sacrée Loba	Chef coutumier de Dédougou	3	Service Tourisme de la DRCAT	Dédougou
03	Monuments de la ville de Dédougou	Mairie			

04	Piège à hyène	Mairie			
05	Bâtiments coloniaux	Marie			

Annexe16 :

Tableau64 :LISTE DES ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT DE LA VILLE DE DEDOUGOU										
NOM DE LA STRUCTURE	**CONTACTS**	**DORTOIRS**	**SUITES**	**NBRE DE CHAMBRES VENTILÉES**	**NBRE DE CHAMBRES CLIMATISÉES**	**PRIX NUITÉE DORTOIRS**	**PRIX NUITÉE SUITES**	**PRIX NUITÉE CHMBRE VENTILÉES**	**PRIX NUITÉE CHAMBRE CLIMATISÉES**	**NBRES DE PLACES-LITS**
Hotel Zind-naaba		-	2suite de lits de 2 paces	-	23 ch de lits 2 places	-	40 000	-	20 000 f	48
Hotel Diarra	20 52 01 48		2suites de lits de 2 places	13ch de lits 2 places	34 de lits 2 places	-	30.000			96
Hotel Esperance		1 ch de 4lits	-	13 ch de lits de 2 places	6 ch de lits 2 place	2000f		5000f	9000f	42
Campement Dofini Wo Samou		-	-	14 de lits 2 places	10 de lits de 2 places	-		5000f	12500f	48
Hotel Bon sejour		-	4 suites de lits de 2places	24 ch de lits de 2 places	13 ch de lit de 2 places		30200f	7700f	12700f	82
Hotel le mouhoun		-	-	6 ch de lits de 2places	3 ch de lits de 2 places	-		5000f à 7000f	12000f	18
Hotel loba		-	-	7ch de lits de 2 places	11 ch de lits de 2 places	-	-	4000f à 7500f	9300f à 15000f	36
Auberge le bon choix		-	-	4 ch de lits de 2 places	4 ch de lits de 2 places	-	-	5000f	10000f	16
Foyer sonabel		-	-	4	-	-	-		-	8
Foyer DREBA										
Environnement										

Source : Mairie Dédougou/BGB Méridien octobre 2018

Annexe17 :

Tableau65 : Situation des restaurants de la ville

N°	DENOMINATION DU RESTAURANT	NOM&PRENOM DU PROMOTEUR	CONTACTS	LOCALISATION
01	PRESTIGE 1	FORO/GOLANE Léonie	70 26 97 06	Dédougou/Secteur 6
02	PRESTIGE PLUS	FORO/GOLANE Léonie	70 26 97 06	Dédougou/Secteur 4
03	LE PORTULAN	DRABO Souleymane	72 88 26 56	Dédougou/ SECTEUR 4
04	CAFE RESTO BOLI BANAN DIAK	DIAKITE Sidiki	70 80 21 14	Dédougou 4
05	LA FRATERNITE	GNOUMOU Marie Angèle	70 59 49 04	Dédougou/Secteur 5
06	GNAMA SERVICE	TRAORE/SANON Adjata	70 22 10 59	Dédougou/Secteur 4
07	MAQUIS RESTAU 17h59	DAKUYO Jeanne Clarisse	70 26 48 26	Dédougou/Secteur
08	DALONKAN	TOUWORO Douadieni Fati	70 29 06 20	Dédougou/Secteur
09	LA FOURCHETTE D'OR	SANOGO Salimata		Dédougou/Secteur 4
10	TANTI CHOCO	KONATE Adiza	71 02 01 06	Dédougou/Secteur 3
11	ALICE	DABIRE Alice	76 32 39 99	Dédougou/Secteur 4
12	NIPOUMOUSSI «LA FONTAINE »	ZEBA Innocente Sylvie Hanami	70 15 99 93	Dédougou/Secteur
13	YIIN PINDA	SEKLOKA/NACRO Coura	78 54 96 54	Dédougou/Secteur 6
14	DIVINO AMORA	COULIBALY Alix Virginia Aminata	70 18 66 45	Dédougou/Secteur 4
15	FLORENCIA SERVICE	SENI Naomie	72 61 45 13	Dédougou/Secteur 3
16	LA GRACE	NIAMBA Madeleine Touré	70 03 91 67	Dédougou/Secteur 4
17	WATINOMA	KONKOBO Safiatou	70 43 92 22	Dédougou/Secteur 4
18	CAFE RESTAURANT LA TERRASSE	BARRO/MAIGA Ftimata	70 23 26 53	Dédougou/Secteur 1
19	MIVA	OUEDRAOGO Estlle	78 65 65 10	Dédougou/Secteur 4
20	LANAYA	COULIBALY/OUAGA Alimatou	70 22 10 48	Dédougou/Secteur 1
21	LE BON BERGER	BONDE/ NIGNAN SALIMATA		Dédougou/Secteur 3
22		TIBIRI Bath-Chéba	70 40 67 71	Dédougou/Secteur 5

Annexe18 :

Tableau 66 : Synthèse des institutions de financement publiques représentées dans la commune de Dédougou

Structure	Secteurs soutenus	Public cible	Conditions et taux	Montants	Nombre de personnes soutenues dans la commune	Secteurs soutenus dominants
FAARF	-Artisanat -Petit commerce -Agriculture/élevage	Femmes en association (minimum 10 membres)	Nationalité burkinabé Agrément/récépissé de reconnaissance 5% (agriculture/élevage) sur 6 mois 10% (agriculture/élevage et commerce) sur 8 ou 12 mois Recouvrement 100% (caution solidaire)	1er crédit max 1MFCFA 2e crédit max 2MFCFA	40 à 50 groupements par an	80% dans le commerce (céréales, soumbala, beurre de karité…) 20% dans l'élevage (volaille, embouche)
FAIJ	-Artisanat -Commerce -Agropastoral -Prestation de services	Hommes et femmes de 18 à 35 ans	Aucune mais formation de 5 jours en entreprenariat Sélection sur dossiers	200.000 à 2.000.000 FCFA	De 2008 à 2017 environ 200 dont une moitié de femmes pour un montant global de 100 millions de FCFA	-Elevage -Artisanat -Services
FAPE	--Commerce --Agriculture -Elevage -Prestation de services	Hommes et femmes de 18 à 60 ans Groupements	Permis de circulation de véhicule, bulletin de salaire ou PUH (aval de tierces personnes) 8% (élevage et agriculture) 10% (artisanat) 12% (commerce) Recouvrement + de 90%	1.500.000 à 10.000.000 FCFA	De 2008 à 2017 environ 70 dont 20% de femmes, environ 15 groupements de tous types	-Commerce (20%) -Elevage (70%) -Prestations de service (soudure, mécanique)
FASI	-Artisanat -Commerce -Agropastoral -Prestation de services	Hommes et femmes de 18 à 60 ans	Garantie matérielle et aval 4% (handicapés) 10% (activité agropastorale) 13% (autres activités) Durée : 6 à 60 mois Recouvrement : ~75%	100.000 à 1.500.000 FCFA	De 2004 à 2017 455 personnes dont 158 femmes (34.72%) pour un montant global de 217.485.000 FCFA	-Artisanat -Commerce

Source : Mairie de Dédougou/BGB Méridien octobre 2018